

Roger Faure

Economie, revenus et prix au XVIII^e siècle
en Forez

Village de Forez

la Diana

Montbrison

Couverture : La Commanderie Saint-Jean de Montbrison, dessin de Claude Beaudinat ; monnaies, dessins de l'auteur.

Economie, revenus et prix au XVIII^e siècle

l'exemple du Forez

Le XVIII^e siècle se place entre deux graves crises financières, économiques et politiques, au début, à la mort du grand roi Louis XIV, avec une dette énorme de 3 millions de livres et à la fin avec une autre situation désastreuse qui allait aboutir à la révolution de 1789.

Après une petite histoire économique, financière, et sociale, nous verrons les monnaies utilisées en Forez à cette époque, les revenus et les prix pratiqués dans les villes et les campagnes soumises aux incertitudes d'un climat plus froid qu'aujourd'hui.

Et pourtant, on l'appelle le Siècle des lumières. La France se développe. C'est un pays peuplé de 20 millions d'habitants. L'agriculture essaie de produire plus et l'artisanat se répand dans les campagnes, l'industrie commence son développement.

1 - Histoire économique du XVIII^e siècle

Après la mort de Louis, le grand dauphin, en 1711, fils du duc de Bourgogne, de son épouse, Adélaïde de Savoie, de leur fils, le duc de Bretagne à cinq ans en 1712 et du duc d'Alençon, frère du grand dauphin en 1714, tous emportés par la rougeole, la famille royale était anéantie. Il ne restait qu'un arrière-petit-fils, Louis, âgé de cinq ans, le futur Louis XV pour recevoir la couronne de France.

Une régence était nécessaire. Elle sera assurée par Philippe d'Orléans avec de nombreuses difficultés dues à l'ampleur de la tâche. Le régent était né en 1674. Il était le fils de Philippe d'Orléans, *Monsieur*, duc d'Anjou et d'Orléans, frère du grand roi (né en 1640, mort en 1701) et de Charlotte de Bavière, princesse Palatine, sa deuxième épouse (née en 1652, morte en 1722), encore vivante en 1715. Le régent épouse en 1692, Marie de Bourbon, *Mademoiselle de Blois*, septième enfant de la marquise de Montespan, maîtresse de Louis XIV, légitimée en 1681¹. Philippe d'Orléans avait 41 ans en 1715 et trouvait le royaume de France en très mauvaise situation financière et économique. Des rumeurs se répandirent qui déclaraient que le défunt avait été un voleur, un banqueroutier et un homme qui avait emporté le bien de ses sujets comme disait le ministre d'Argenson :

- *Vous n'y entendez rien*, répondait le régent, *il faut payer les dettes du roi et tous ces gens se tairont*².

Sous l'Ancien Régime, depuis la mort de Louis XIII en 1643, les finances de la France étaient devenues privées et cette situation allait continuer en s'aggravant jusqu'à la Révolution. C'était l'affaire des grandes familles dont les membres étaient pour la plupart officiers du roi et des banquiers qui commençaient à prendre de plus en plus d'importance.

Ils prêtaient de l'argent à l'Etat et se remboursaient sur le revenu royal des années suivantes en obtenant d'énormes avantages. Ils s'enrichissaient sur le dos des contribuables français. Bien entendu, les agents recouvreurs des financiers passaient avant que les seigneurs et le clergé aient prélevé leurs propres droits³.

¹ Louis XIV avait eu 21 enfants dont 11 étaient morts en bas âge : 5 avec la reine, seul l'aîné, le grand dauphin avait survécu, 4 avec Louise de Lavallière dont 2 survécurent, 10 avec la marquise de Montespan dont 3 étaient morts jeunes, 1 avec Claude de Vin des Ceilleys et 1 avec Angélique de Scorailles, mort-né. On mourait souvent à la naissance à cette époque sans hygiène.

² Christian Bouyer, *Gaston d'Orléans*, Flammarion, 2007, p. 222-223.

³ Fortunes des fermiers généraux et des banquiers au XVIII^e siècle :

Samuel Bernard, fondateur de la compagnie de Guinée, banquier de Louis XIV et de Louis XV : 2,4 milliards de livres, Pierre Etienne Brunet, fermier général : 680 millions de livres, Pierre François Bergeret, fermier général : 560 millions de livres, Vincent Maynon, fermier général, surintendant du Berry : 450 millions de livres, Lambert, banquier : 410 millions de livres, Durey de Vieuxcourt,

On a peine à s'imaginer qu'un tel système puisse perdurer pendant des siècles. Ces personnages avançaient des fonds à l'Etat avec leurs propres percepteurs. Ils recevaient des bénéfices si énormes qu'ils pouvaient se faire construire des hôtels particuliers luxueux à Paris (on en retrouve aujourd'hui au hasard des rues du centre de la ville), acheter des châteaux en province, acquérir des charges ou des offices qui leur rapportaient de plus en plus de revenus et s'enrichissaient énormément. Ils pouvaient se parer de titres honorifiques payés par l'argent des contribuables. C'était vraiment scandaleux !

Il en était de même avec les fermiers généraux et les officiers chargés des finances publiques. Nous les reverrons plus loin. Il ne faut pas oublier que les offices s'achetaient. Ceux qui rapportaient le plus étaient très chers. Par exemple un riche négociant nommé Croizat accepta de payer un million de livres en barres d'argent (il devait être fort riche !) et s'engagea pour 2 millions de livres contre des avantages fiscaux sur des recouvrements de taxes !

Vers les années 1709-1710, c'est déjà la banqueroute. Les fermiers généraux n'arrivent plus à faire rentrer les impôts et les nombreuses taxes. De nombreuses ventes d'offices se font en billets de monnaie ou créances. La guerre qui dure et la crise économique font chuter les finances royales. Le papier financier devient un instrument de paiement et l'émission massive de billets ou de lettres de change sans contrepartie provoque l'inflation. De plus, les pièces de monnaie sont de plus en plus rares.

En 1715, le budget de l'Etat était de 148 millions de livres de dépenses et seulement de 3 millions de livres de recettes. Les autres recettes avaient été dépensées, on vivait sur les dettes, les billets émis par l'Etat ne valaient plus rien. Le régent Philippe d'Orléans se trouvait dans une situation catastrophique.

Le duc d'Aiguillon affirmait qu'il fallait faire rendre gorge aux trafiquants. Le 7 mars 1716, le conseil de régence créa une chambre de justice contre les traitants et les gens d'affaires. Saint Simon, conseiller du régent, préconisait la banqueroute et voulait ruiner les nouveaux riches et les petits rentiers, Le régent se trouvait dans une situation catastrophique.

Le régent fit appel à la délation et invita toute personne qui aurait des plaintes à formuler à se présenter devant la chambre de justice et leur promit le cinquième des amendes et le dixième des sommes recouvrées par ce moyen. C'était un procédé de canaille assez désagréable. Aussitôt de nombreux rentiers jaloux se précipitèrent à cette chambre et déposèrent des doléances visant des officiers indéliçats.

On assista à des bousculades, des coups furent échangés, le bureau ne désemplissait pas, mais de nombreux aigrefins furent démasqués, condamnés et ruinés.

Qui était visé ? Les officiers des finances, les comptables, les trésoriers, les traitants qui achetaient leurs charges très cher, les fermiers généraux, les percepteurs des impôts et taxes, les gens d'affaires, les receveurs, caissiers, commis, tous ceux qui percevaient des droits, taxes et impôts courbèrent le dos. On parlait de l'idée que tous ces personnages étaient des filous, des fraudeurs, des escrocs qui s'enrichissaient effrontément sur le dos des contribuables et de l'Etat. On peut rapprocher cette époque de la nôtre où les hommes d'affaires et les banquiers se sont enrichis de manière extravagante sur les petites gens qui ont été ruinées, mais à une autre échelle qu'au XVIII^e siècle !

Les arrestations, scellés, saisies, interrogatoires, condamnations impitoyables se succédèrent. Mais la chambre de justice abusa de ses pouvoirs exorbitants car tout ceci se faisait au hasard de dénonciations parfois infondées, exagérées, sans plan et sans recours. Cependant des sommes considérables sont

trésorier général puis secrétaire du cabinet du roi : 280 millions de livres, Ede J. Roslin, fermier général : 270 millions de livres, Du Chez, fermier général : 270 millions de livres, Jean Romanet, fermier général, fournisseur aux armées (encore une excellente façon de s'enrichir en trichant sur les fournitures militaires) : 265 millions de livres, Pierre Delpech, fermier général : 240 millions de livres, R. Hatte, fermier général : 210 millions de livres, François Dauzé, fermier général : 200 millions de livres ; pour cette douzaine de gens très riches un total de 6 milliards 95 millions, soit plus du double de la dette du royaume à la mort de Louis XIV ! Ils auraient pu solder la dette sans se ruiner.

récupérées, rendues par tous ces manieurs d'argent indéliçats, pour la somme de 155 millions de livres ⁴. Mais c'était nettement insuffisant pour combler l'énorme dette du royaume.

Il a fallu se résoudre à revenir aux traitants et aux banquiers qui s'enrichissaient de manière scandaleuse. Ces personnages avançaient des fonds à l'Etat qui leur concédait des fermes d'impôts ou de taxes. Ce sont eux qui les percevaient à la place de l'Etat avec leurs propres receveurs et surtout un bénéfice énorme. Ils encaissaient parfois le double des impositions et gardaient les sommes perçues en plus. Il en était de même des fermiers généraux et des officiers chargés des finances publiques. Nous les reverrons plus loin. Il ne faut pas oublier que les charges s'achetaient.

La mesure s'étendit aux provinces, répandit une sorte de panique et dressa contre le régime cette bourgeoisie montante que l'on allait retrouver en 1789. Le régent prétendit que le produit des amendes lui permettrait de supprimer la capitation et le dixième en 1717, mais les sommes récupérées ne suffisaient pas, et de loin, à combler le trou immense de la dette ! Au contraire, il précipita un manque accru des espèces, le gel des transactions commerciales, le retrait des capitaux des entreprises et une perte de confiance totale envers l'Etat ! Le duc de Noailles parvint à supprimer partiellement le dixième qui était un impôt de guerre provisoire ⁵ et abolit de nombreuses charges inutiles.

Saint-Simon dissuada le régent de convoquer les états généraux et le duc de Noailles décida une banqueroute partielle en décembre 1715. Il prit un édit réduisant de 4 % l'intérêt des rentes des tailles, les recettes générales, les postes et l'enregistrement. Déjà on utilisait les mêmes recettes qu'aujourd'hui. Les nouveaux impôts lors de leur création étaient toujours soi-disant provisoires mais ils duraient longtemps. Un édit de janvier 1716 réduisit les revenus des acquéreurs de charges, et une réforme porta les louis d'or frappés en 1709 à 20 livres au lieu de 24 livres. C'était encore une dévaluation !

C'est alors que le régent fit appel à John Law qui se disait diplomate, financier, et courtisan mais qui était surtout joueur, manieur d'argent et escroc. Il était né en 1671 d'un père orfèvre qui manipulait les métaux précieux à Edimbourg en Ecosse. Il devint vite un fils à papa, se battit en duel en 1694 et fut expulsé d'Angleterre. Il parcourut l'Europe et les tapis verts de jeux où il tricha certainement. Il fut partout pourchassé, même à Paris où le ministre d'Argenson, alors lieutenant général de police, le chassa. En 1705, il avait publié ses *Considérations sur le numéraire et le commerce* ⁶. Il essaya de placer son idée de papier monnaie. C'était un utopiste. Il s'agissait de remplacer la monnaie fiduciaire devenue rare par manque de métal par une monnaie de papier gagée sur une encaisse monétaire et sur l'exploitation des colonies que l'on commençait à développer. On pourrait toujours augmenter la fabrication de cette monnaie qui ne coûte pas cher. Déjà la planche à billets !

Les ministres de Louis XV l'éconduisent. Il va proposer son système au régent qui va l'accepter en octobre 1715. Et tout va très vite, trop vite. En mai 1716 il est autorisé à créer une banque générale. Bien entendu les grands banquiers de l'époque sur lesquels on passe, les Croizat, Samuel Bernard et les frères Pâris qui voient leurs avantages disparaître et leur système d'enrichissement partir en fumée, vont s'inquiéter.

Pour Law, la monnaie de papier était plus souple. Elle se soutenait elle-même par le mouvement des affaires qu'elle engendrait. Comme aujourd'hui, on tentait de baser les affaires sur une augmentation des transactions commerciales. On essayait de promouvoir de la croissance. Son système comportait la création d'une banque royale chargée d'émettre le papier monnaie. Une compagnie du Nord, créée pour la circonstance, devait devenir l'organisme gestionnaire des finances publiques, assurant la perception de l'impôt et le service de la dette : ainsi l'émission massive, pour une somme de 148 060 000 livres de papier monnaie dont très peu seront retrouvées aujourd'hui (une dizaine au moins !) sera répandue dans le public. Mais cela a été très loin des désirs de Law. Les colonies d'Amérique n'avaient pas répondu à ce qu'on attendait d'elles. Leur exploitation avait à peine commencé et les bénéfices étaient rares.

⁴ Sommes récupérées sur le premier rôle : 17 millions de livres ; le seconde rôle : 13 millions de livres ; le troisième rôle : 24 millions de livres ; le quatrième rôle : 30 millions de livres ; le cinquième rôle : 8,5 millions de livres ; le sixième rôle : 13,5 millions de livres ; le septième rôle : 18 millions de livres ; le huitième rôle : 31 millions de livres, soit au total : 155 millions de livres.

⁵ Dixième : impôt payé par tous, du dixième des revenus. Il avait été créé en 1710 par Louis XIV pour régler ses énormes dépenses de guerre.

⁶ *Le patrimoine de la banque de France*, éditions Le Flohic, 2001.

La banque de Law pouvait recevoir des dépôts de numéraire, escompter ⁷ à 5 % par mois d'intérêt (qui fait tout de même 60 % !), effectuer des paiements et émettre des billets remboursables toujours au même poids et au même titre de métal. C'était un grand avantage par rapport aux monnaies qui se dévaluaient constamment. Un arrêt du 10 avril 1717 renforça sa position en lui permettant d'utiliser ses billets pour payer les impositions.

Le succès fut immense. La rue Quinquempoix à Paris, où Law avait ses bureaux, fut prise d'assaut par une foule énorme. On s'y précipitait, on se bousculait, on se battait, on s'insultait pour avoir ses billets. Des gens venaient de province pour en obtenir. Il créa la compagnie du Nord Amérique avec un capital de 100 millions de livres en billets d'Etat pour 25 millions. La compagnie recevait le monopole du commerce avec l'Amérique du Nord et le Canada.

L'Etat obtint le retrait immédiat de 75 millions de billets impayés. De Noailles essaya d'arrêter cette opération sans résultat. Les impôts ne rentraient toujours pas. Au début de 1718, le régent renvoya de Noailles et le remplaça par d'Argenson. Il supprima les conseils et revint aux secrétaires d'Etat. Des succursales de la banque furent ouvertes dans des villes de province où elles obtinrent le même succès foudroyant qu'à Paris. L'émission de billets s'intensifia. On ne pouvait pas suffire à la demande mais le gage en pièces d'or ne correspondait pas avec le nombre de billets vendus. On en était loin !

Le montant, depuis la création, était arrivé à 60 millions de livres. Il atteindra un an plus tard le milliard de livres ! Le 14 décembre 1718, la banque de Law devint la banque royale. Le régent avait souscrit pour une très grosse somme. Il fallait bien que le système fonctionnât pour continuer à appâter les clients ! Les billets étaient libellés en écus de banque et non en livres tournois, monnaie de compte. Ils étaient remboursés régulièrement avec un intérêt de 6 %, puis de 4 % et ils inspiraient confiance ⁸. La spéculation se développait à une vitesse vertigineuse. Des agioteurs achetaient des billets et les revendaient assez vite pour gagner le maximum d'argent. Des fortunes s'édifiaient en quelques jours et d'autres s'effondraient. La police ne pouvait endiguer la cohue qui, dès l'aube, envahissait la rue Quinquempoix. Les souscripteurs passaient la nuit à attendre l'ouverture des bureaux !

Bientôt Law émit de nouvelles actions de 550 livres, payables en espèces et en présentant 4 actions anciennes. On les appellera *les filles*. Le procédé sera repris jusqu'à nos jours. Tout le monde se précipitait ce qui permettait à Law de payer les intérêts des premières actions. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *la cavalerie* ⁹. On en a des exemples de nos jours.

Mais Law continua d'aller de l'avant. Il créa *les petites filles* que l'on pouvait obtenir avec 5 filles anciennes. Paris s'enflamma. C'est la fièvre de l'or ou plutôt du papier magique qui s'empare de la population. Les gens étaient devenus fous ! Tout le monde souscrivit : grands et petits seigneurs, banquiers, boutiquiers, avocats, femmes du monde ou du demi-monde, abbés, évêques, militaires, agioteurs de toutes sortes et même de petites gens, domestiques, artisans, ouvriers. L'action monta à 20 000 livres ¹⁰. Le commerce flamba, surtout celui du luxe, bijoux et toilettes se vendirent à vil prix !

Devant ce succès, le régent nomme Law contrôleur général des finances le 5 janvier 1720. Avec un tel magicien, les finances devaient être en bonnes mains. Sur ses conseils, il envisage de créer un impôt unique sur le revenu payable en livres pour tous ¹¹. Mais il est allé trop loin. Tout ceci va provoquer la colère des possédants. L'émission de billets atteint le milliard de livres au début 1720 !

Cette année-là, la France compte 23 200 000 habitants. C'est le pays le plus peuplé et le plus riche d'Europe. Et pourtant, on entend certaines rumeurs. Les banquiers et les fermiers généraux, écartés des bénéficiaires colossaux de la banque Law, les font répandre en abondance. Ils ne sont pas contents. Des souscripteurs commencent à demander le remboursement de leurs billets en pièces d'or.

⁷ Escompter, c'est avancer la valeur d'un billet de commerce en prélevant un escompte élevé. Une banque d'émission avait été fondée en Angleterre le 24 juillet 1694, au capital de 1 800 000 livres qui proposait des activités courantes de banque. *Le patrimoine de la banque de France, op. cit.*, p.19.

⁸ A comparer aux taux utilisés à l'époque dans les transactions commerciales, environ 30 %.

⁹ Il s'agit de verser les intérêts des actions vendues avec l'argent apporté par les nouveaux souscripteurs.

¹⁰ Elles valaient 550 livres à l'émission.

¹¹ Il faudra attendre 1925 et le ministre Joseph Caillaux pour y arriver.

Le prince de Condé se brouille avec Law pour une raison obscure et se présente au vu et au su de tous avec plusieurs carrosses rue Quinquempoix. Il exige de récupérer ses bénéfices et il en avait beaucoup. 14 millions de pièces d'or sont chargées et emportées devant une foule ébahie ! Law, prévenu, s'inquiète et avertit le régent. Après tout, il est de sa famille. Le prince de Condé est un Bourbon. Le lendemain, un autre gros actionnaire, le duc de Bourbon imite Condé pour 25 millions !

C'est le commencement de la fin. L'intérêt était tombé à 2 %. Les agents des frères Pâris se font rembourser au rabais. La nouvelle s'en répand comme une traînée de poudre. Tous les souscripteurs d'actions essaient de récupérer leur or en se précipitant rue Quinquempoix, rue Vivienne et place des Victoires où se trouvent les bureaux. Et on assiste de nouveau à une bousculade, une empoignade, une violente bataille entre ceux qui veulent toucher leurs bénéfices. Mais les caisses sont vite vides et tout ce monde crie, gesticule et repart sans rien. C'est la banqueroute, la faillite.

Le régent enlève à Law sa charge de contrôleur des finances. Les dividendes deviennent de plus en plus dérisoires. Les titres ne valent plus rien, on les jette. C'est pourquoi, aujourd'hui, on n'en trouve presque plus. Ils s'envolent dans le vent de Paris. On en fait de grands feux. En août 1720, des scènes d'émeutes se déroulent aux guichets de la banque. Le cours des actions s'effondre de 10 000 à 100 livres et on retire une partie des billets émis.

Puis les actions tombent à un louis (20 livres). Law avait essayé de remplacer les pièces de monnaie par du papier mais avait échoué. Le 14 décembre 1720, son système disparaissait dans une faillite colossale. Il avait ruiné de nombreux souscripteurs dont beaucoup ne s'en relevèrent pas. Le régent l'aida à s'enfuir en Belgique à Bruxelles où il mourra dans la misère en 1729.

Alors les frères Pâris entrent en scène. Ils vont faire établir un audit des finances de la France. Ils se chargent de la liquidation du système et il fut impossible, jusqu'au Consulat, d'envisager la création d'une banque d'Etat. Le royaume de France se retrouvait avec 52 millions de dettes dans la même situation qu'en 1717. Les colonies d'Amérique en profitèrent pour se développer, surtout les Antilles avec la culture de la canne à sucre. Les petits épargnants furent les plus touchés. Les grands seigneurs et les financiers avaient récupéré leur mise.

Voilà les fermiers généraux, les officiers des finances, les percepteurs qui relèvent la tête et reprennent leurs bonnes habitudes comme avant Law. Les banquiers recommencent à s'enrichir effrontément sur le dos des contribuables. Les officiers des finances, propriétaires de leur charge, siégeaient dans des juridictions financières : dans la cour des aides, la chambre des comptes et la cour des monnaies, fusionnées en 1629 par Louis XIII en une cour des comptes, des aides et des finances. Elle jugeait en appel les contentieux fiscaux et ils étaient nombreux avec un système si complexe. Plusieurs furent créées dans les provinces.

Elles avaient un premier président, deux présidents, 22 conseillers et un parquet composé d'un procureur général et de deux avocats généraux. Tous achetaient leur charge. Pour percevoir l'impôt, à la fin du règne de Louis XIV, apparaissent des officiers royaux (à charge achetée), dénommés élus, d'où les pays d'élection (le Forez était un pays d'élection et de droit écrit) qui s'opposent aux pays d'Etat, les provinces nouvelles comme la Bretagne ou le Languedoc, le Dauphiné ou la Bourgogne ¹².

Depuis le XVII^e siècle, le roi nommait des commissaires (charge achetée) chargés d'encadrer strictement les dépenses communales. Les dépenses ordinaires étaient fixées une fois pour toutes et les dépenses extraordinaires soumises à un emprunt devaient être autorisées par l'intendant. Ce système a perduré jusqu'à nos jours.

Le nouveau ministre des Finances, le cardinal Dubois, redresse la situation en janvier 1720 mais la livre tournois a perdu les 2/3 de sa valeur. C'est au prix d'une dévaluation ¹³. De plus en plus de papier avait

¹² En 1778/1779, Necker, Calonne et Loménie de Brienne expérimentent en Languedoc, en Berry et en Guyenne, puis dans tous les pays d'élection en 1787, la constitution d'assemblées provinciales élues au suffrage censitaire.

¹³ Le cours des espèces s'était envolé. Le louis d'or, qui était à 20 livres, était passé à 36, puis à 72 livres. C'était exagéré ! L'édit de septembre 1720 prescrivait la réformation des types précédents à un cours supérieur. Le louis de 36 livres à la croix de Malte devenait un louis de 54 livres aux 2 L et l'écu de Navarre de 6 livres devenait l'écu de France de 9 livres. On reprenait les erreurs

entraîné un refus dans les transactions commerciales et le commerce périclitait. Dans le but d'arrêter une paralysie totale de l'économie et de restaurer la confiance, un édit du 21 mai 1720 avait réduit la valeur des billets de moitié, mais la banque royale n'était pas en mesure de rembourser même la moitié des billets vendus.

Le 14 juin 1720, le régent fit reprendre la frappe de l'or. L'arrêt du 30 septembre mettait les billets de 1 000 et 10 000 livres hors cours et admettait les billets de 100 livres au remboursement par le trésor royal pour 309 livres. C'était augmenter la dette mais on n'honora pas cet engagement. Le 10 octobre 1720, l'ensemble des billets fut démonétisé. L'encaisse du trésor royal était réduite à néant !

Le louis d'or restait au cours de 20 livres pour un poids de 8,15843 g (admirons la précision donnée au 1/10 000^e). On donnait 4 écus d'argent pour un louis d'or. L'écu valait 5 livres mais il va diminuer assez vite à 4 livres.

Le 16 février 1723, le jeune Louis XV entre dans sa quatorzième année, la majorité pour les rois de France. Dubois meurt le 2 décembre, le régent le suit dans la mort. Le nouveau roi fera une énorme ponction de 25 % sur la monnaie pour solder la dette colossale de l'Etat. Avec cette opération financière, le louis est démonétisé de 20 à 12 livres et l'écu passe de 4 à 3 livres. Tout cela s'est effectué dans le plus grand secret. En 1723, on frappe une série de pièces d'or nettement dévaluées, appelées *mirliton* (double louis, louis et demi-louis), pour se moquer du cardinal Dubois et de son allure de soldat. Ces pièces ne tiraient qu'à 896 pour 1 000, au lieu de 900 d'or pour un cours de 54 livres, vite ramené à 27 livres en 1725. En ces temps troublés, les monnaies d'or et d'argent fluctuaient beaucoup !

Le 16 décembre 1725, le contrôleur général des finances, le cardinal Charles Gaspard Dodun, ordonne aux intendants des finances d'obliger les trésoriers de payer toutes les dépenses courantes qu'ils avaient tardé à régler. Puis il leur demande de ne faire aucune dépense au cours du mois de janvier 1726, dépenses estimées à 4 millions de livres, mais les impôts continuaient à rentrer. Cela présageait une nouvelle dévaluation.

En 1726, la ferme générale est rétablie et une quarantaine de banquiers prêtent à l'Etat 80 millions de livres avec un bénéfice de 24 millions. Prêter à l'Etat rapporte gros ¹⁴. On en profita pour refondre la monnaie. L'édit était enregistré par la cour des monnaies le 4 février, les nouvelles espèces étaient enfermées dans des coffres jusqu'à la publication de l'édit. Les registres ne contenaient que le poids et le nombre de pièces. On voulait donner au public des espèces nouvelles. Il s'agissait de l'écu aux lauriers et de ses multiples, contre des espèces anciennes : les louis aux 8 L de 1724. Cette opération avait l'avantage d'éviter d'utiliser du papier monnaie comme sous Law, mais on remettait en échange des monnaies dévaluées ! Louis XIV avait déjà utilisé plusieurs fois cette falsification, appelée réformation. Pour les monnaies de billon (appelées parfois monnaies noires) leur utilisation était réglementée et limitée dans les paiements importants. Les ateliers n'aimaient pas frapper ces monnaies ¹⁵.

commises sous Louis XIV ! La livre tournois subissait une dévaluation uniforme du tiers de sa valeur qui avait déjà été opérée en 1718 (voir plus loin, le chapitre sur les monnaies).

¹⁴ Budget de la France en 1726 :

recettes des fermes générales :	83 600 000 livres
impositions directes :	77 800 000 livres
clergé, pays d'Etat, monnaie :	21 573 882 livres

182 873 882 livres en 1733, il atteindra : 209 000 000 livres

(Michel Antoine, *Louis XV, op. cit.*)

¹⁵ La réforme sur les monnaies de billon en octobre 1738 ne tourna pas à l'avantage du roi à cause des frais occasionnés. Elle nécessita la construction de fours différents et les rouleaux des laminoirs s'usaient très rapidement. On voulait retirer de la circulation d'importantes quantités de monnaies de billon car il en restait beaucoup de Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François 1^{er}, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et dans notre région les sols de la principauté des Dombes. Ce travail dura de 1738 à 1764, continua sous Louis XVI, les pièces des colonies françaises, celles de Napoléon I^{er}, Louis XVIII, Charles X et même Louis-Philippe qui démonétisa le billon par la loi du 10 juillet 1845 (pièce de 6 liards) ; total des frappes de 1738 à 1764 : 2 sols : 81 432 015 pièces ; 1 sol : 2 321 043 pièces.

A partir de 1729, on entre dans le bon XVIII^e siècle. La croissance est modérée. Les monnaies sont stabilisées aux valeurs de 1726 jusqu'à la Révolution. Après la période très froide de 1711 à 1719 où les récoltes de blé sont faibles et provoquent la famine et les épidémies (les mortalités comme on disait alors), le temps se radoucit un peu. Les glaciers des Alpes et la Mer de glace sont à leur maximum en 1716-1719, 1716 étant l'année la plus froide de cette décennie ¹⁶.

On entre dans une période de paix sous le ministère Fleury. Les guerres se déroulent sur le sol étranger et se font avec des mercenaires soldés. Les paysans peuvent travailler en paix ¹⁷.

Au milieu du siècle, la pomme de terre, venant du Hanovre, commence à être cultivée d'abord pour la nourriture des porcs et ensuite pour la nourriture des gens. Elle est nourrissante et elle a perdu de son âcreté. Antoine Parmentier (1737-1813) s'employa à la généralisation de l'utilisation pour la cuisine de ce tubercule que l'on appelait *parmentière*, et démontra qu'elle ferait reculer les famines. Mais les habitudes étaient trop prises et elle mit longtemps à être utilisée. Des sociétés agronomiques sont créées dans la plaine du Forez. On assainit les terrains pour éviter les fièvres qui emportaient encore beaucoup de gens et on creusa le canal du Forez pour faciliter l'irrigation.

Roanne devait sa renommée à son port. Le charbon de Roche-la-Molière y arrivait par la Loire. Il était voituré en tombereaux de Roche-la-Molière à Saint-Just-sur-Loire, chargé sur des barques allongées, les *rambertes*, qui descendaient la Loire jusqu'à Roanne puis il filait vers Nantes et par le canal de Briare vers Paris. A l'arrivée, les barques étaient utilisées comme bois de chauffage et les marins revenaient à pied à Saint-Just. On déboisait activement les monts du Forez pour fabriquer les barques. On creusait le lit de la Loire pour faciliter la navigation. Cela faisait vivre une abondante population de mariniers qui se distinguaient en portant des anneaux aux oreilles. D'ailleurs de nombreux marins de *la Royale* venaient de notre région où une tradition marine a longtemps persisté.

C'est l'entreprise de transport des frères Serry-Labarre qui, à partir de 1754, obtient le monopole du transport du charbon de Roche-la-Molière.

Au nord du Forez une importante industrie textile rurale se développait. Des fabricants installaient des métiers à tisser dans les fermes où les paysannes et leurs filles transformaient le fil en toile, voiles, rideaux et toutes sortes de tissus. Lyon commercialisait la production vers les pays du Moyen-Orient et autour de la mer Méditerranée. Les toiles de Régny, les mousselines et les rideaux de Violay étaient réputés. A Saint-Symphorien-de-Lay et dans sa région, le tissage du coton se développait rapidement. On commençait à installer des filatures de coton qui remplaçaient les nombreux rouets utilisés dans les fermes.

Au sud du Forez où l'on extrayait du charbon depuis très longtemps, une industrie du fer s'étendait avec le fer de Bourgogne à Saint-Etienne et dans les vallées de l'Ondaine et du Gier ¹⁸. Le charbon était exploité dans des carrières ou *perrières* à ciel ouvert. Au XVIII^e siècle, chaque propriétaire creusait des puits qui ne dépassaient pas 60 m de profondeur à cause des éboulements et des inondations. On tirait le charbon en le remontant par un jeu d'échelles sur le *carreau* de la mine dans des sacs de jute. On le vendait aux forgers locaux ou on l'exportait vers Lyon. Une fois le puits épuisé, on en forait un autre.

Mais écoutons le chevalier de Grignon, inspecteur général des manufactures sur l'administration des mines, dans son mémoire sur les mines de charbon de Bourgogne, du Lyonnais et du Dauphiné, en 1778 :

Tout le territoire de Saint-Etienne et de ceux des environs à plusieurs lieues à la ronde recèlent des mines de charbon de terre très abondantes et de bonne qualité. La ville elle-même est fondée sur le charbon, tous les particuliers qui ont des portions de propriété ont des mines de charbon qu'ils font extraire par de misérables ouvriers.

¹⁶ Le Roy Ladurie, *Histoire du climat*. Tome II. La dernière grande épidémie de peste date de 1720. Un vaisseau arrivé du Levant a amené le virus à Marseille et a provoqué 40 000 morts. Elle s'est répandue en Provence et en Languedoc. On la signale même à Roanne où il fallait des billets de santé pour entrer dans la ville.

¹⁷ Guy Haspel, *Les exploitations agricoles dans le Montbrisonnais au XVIII^e siècle*, université de Lyon II, 1992.

¹⁸ Roger Faure, "Une exploitation de mines de charbon à Rive-de-Gier sous le Premier Empire", *Bulletin de la Diana*, tome L, n° 7, 1988.

Ils leur louent la mine moyennant certaines quantités de produits de nature suivant que la mine est plus ou moins abondante ou plus ou moins facile à extraire.

Tout ce que fournissent les mines qui y sont en exploitation, ou que l'on pourrait avoir dans la suite, est destiné à la consommation de la ville tant pour le chauffage des habitants que pour la manufacture d'armes et pour les travaux de coutellerie, de serrurerie, de taillanderie (fabriques d'outils tranchants : haches, burins, limes) et de quincaillerie en tout genre qui occupent plus de 1 200 hommes et femmes dans des ateliers.

Il se fait une si prodigieuse consommation de charbon de terre dans la ville de Saint-Etienne que toutes les maisons sont noircies par les fumées des charbons. Les habitants, particulièrement les ouvriers, portent un vernis de mulâtre sur le visage et les mains pendant les jours de la semaine. Mais les jours de fête, ils semblent faire peau nouvelle en se débarbouillant soigneusement, surtout les filles et les femmes qui ont les traits assez agréables. Les personnes du premier rang (notables et bourgeois) n'osent porter des habits de couleur tendre. Malgré cette prodigieuse quantité de vapeur de soufre et de goudron qui remplit la ville d'un brouillard continu, les habitants jouissent d'une assez bonne santé.

La mine de charbon des environs de Saint-Etienne est attaquée de toutes parts par une infinité d'ouvertures qui ne sont ni des puits, ni des galeries, ce sont des terriers tortueux et étroits, si surbaissés que les ouvriers qui montent le charbon, sont obligés de gravir, tant sur leurs mains que sur leurs pieds, les rampes pour sortir de ces fosses, chargés d'un sac de charbon sur leur dos.

Il n'y a d'échelle que dans les endroits coupés presque perpendiculairement et tout cela dans le noir. Ils pratiquent dans les rampes les plus rudes, des marches qui n'ont d'espace que pour poser le pied et il n'y en a que dans ceux qui ont 60 % de pente.

L'on ne peut fréquenter ces fosses qu'avec beaucoup de difficultés et de danger ; il arrive fréquemment des accidents parce qu'on ne soutient pas les terres par des boisages réguliers. On se contente de quelques morceaux de bois pour soutenir la roche schisteuse dans les endroits qui semblent se détacher des plafonds. Ces fosses n'excèdent pas 150 pieds (1 pied = 35 cm soit 52,50 m) de profondeur. Ce n'est pas qu'il y ait du charbon au-dessous mais c'est que l'extraction ne peut se faire avec les moyens que l'on emploie. On dessèche les fosses par le moyen de petites pompes dont les tuyaux sont inclinés le long des rampes et viennent aboutir au jour, là, un homme met chacune des pompes en action par le moyen d'un levier qui fait tomber et élève le piston.

Des hommes, des femmes, des enfants des deux sexes sont occupés aux travaux de cette manière ; les hommes arrachent avec des pics, des coins et des masses le charbon des veines, les garçons remontent le charbon en gros morceaux, les femmes et les filles le menu dans de longs sacs étroits qui contiennent de 100 à 150 livres (50 à 75 kg). Ils ne nouent point la gorge du sac, ils le ferment seulement par un gros morceau de charbon et passent par-dessus une petite corde qui est fixée d'un bout au bord du sac et saisissent aux dents l'autre bout. Le sac est porté sur la tête, le col et le dos. Ces misérables ainsi chargés gravissent les rampes de ces souterrains obscurs sans lumière.

Les efforts qu'ils sont obligés de faire pour vaincre la pesanteur du fardeau, les difficultés du chemin qu'ils parcourent et la gêne de leur position les forcent à faire des mouvements violents d'inspiration et d'expiration d'où il sort des sons plaintifs et entrecoupés que l'on entend de loin dans ces souterrains et qui inspirent de la terreur et de la compassion. Il n'y a que le puits appartenant au seigneur de la Barre où le charbon remonte par le moyen d'un petit wagon mené par un cheval, toutes les autres mines sont on ne peut plus mal exploitées ; on ne tire le charbon que des couches supérieures et on ne les épuise pas.

Il serait de la plus grande importance que le gouvernement prît des mesures pour faire exploiter ces mines plus régulièrement si on veut ne pas perdre les ressources qu'offrent ces mines précieuses. Car si on laisse subsister plus longtemps ces abus, il sera difficile un jour à venir d'atteindre les veines inférieures ; du moins on ne pourra le faire qu'avec des frais énormes. Il faudrait établir à Saint-Etienne un homme expert qui ait l'inspection des mines avec des pouvoirs suffisants ; on réunirait à

son inspection les mines de Saint-Chamond et celles de Rive-de-Gier qui sont à proximité de Saint-Etienne.

Sur le carreau des mines, le charbon était chargé sur des mulets qui l'emmenaient à Lyon en longs convois dans la vallée du Gier. Vers 1730, on découvrit un affleurement de la grande couche le long du ruisseau du Dorlay, au sud-ouest de Rive-de-Gier. On y creusa plusieurs puits à 40 m de profondeur mais une grave inondation empêcha l'exploitation.

A Rive-de-Gier, certains exploitants se réunirent en association de 16 actionnaires. Chaque associé possédait une ou plusieurs actions appelées *onces* et recevait 1/6 ou 1/8 du charbon extrait. Il y avait, autour du puits, des cases pour recevoir la part de chacun. Les bénéfices étaient répartis entre les propriétaires du sol, les commerçants et les capitalistes qui avaient avancé les fonds d'exploitation.

Ainsi les puits se multiplièrent. Il fallait réagir devant cette situation. Un arrêt du conseil d'Etat du 14 janvier 1744 n'autorisait les exploitants de charbon de terre qu'avec l'autorisation du contrôleur général des finances. Les puits devaient avoir 6 pieds de diamètre (2,10 m), être revêtus de bois, étré sillonnés (soutenus par des pièces de bois placées en travers pour éviter les éboulements de terrain) et cuvelés de forts madriers de chêne. Les galeries ou les fendues (mines débouchant à flanc de coteau) devaient être revêtues de maçonnerie ou étayées solidement. Elles devaient avoir 8 pieds de large (2,60 m). L'exploitation s'étendit vers Grand-Croix et Saint-Etienne ¹⁹.

Le charbon était utilisé dans la région dans des forges qui se développèrent rapidement. On y fabriquait de la quincaillerie, des clous, des couteaux, des serrures, des paumelles, des gonds de portes, des ustensiles de cuisine comme les moulins à café, des boucles, des limes et surtout des armes dont le roi avait grand besoin dans ses guerres. A cette époque, Saint-Etienne était la capitale de l'armurerie et de la coutellerie. La ville était aussi, depuis le XVII^e siècle, un grand centre de passementerie à proximité de Lyon. Des marchands de rubans installaient des métiers à tisser dans la ville et ses environs et faisaient travailler un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières. Cette activité industrielle artisanale attirait en ville de nombreux migrants venant des montagnes voisines où la vie était difficile dans les fermes.

En 1749, on supprima l'impôt du dixième ²⁰ et on créa un impôt nouveau, le vingtième qui portait en principe sur tous les revenus, les offices, les droits et même sur l'activité industrielle ²¹. Dès 1740 on avait assisté à une montée des prix et à un essor commercial incontestable

C'est dans la deuxième moitié du siècle que Diderot et d'Alembert ont eu l'idée de réaliser une encyclopédie ou dictionnaire des sciences, des arts et des métiers, qu'ils ont fait éditer par la libraire Le Breton à Paris, sur le modèle de celle de Chambers, en Angleterre. Le Breton avait obtenu le privilège de la traduction du Chambers en 2 volumes. En 1751, ils éditaient le prospectus de publicité pour lancer la collection. *L'Encyclopédie* sera souscrite par 2 000 esprits éclairés et cultivés.

L'œuvre complète sera proposée en 10 volumes dont 2 de planches. Elle comprendra finalement 17 volumes in-folio et 11 volumes de planches. Elle sera achevée en 1772, tirée à 4 250 exemplaires et reçut finalement plus de 4 000 souscripteurs (La Diana en possède un exemplaire acheté par les chanoines). C'était un aperçu des connaissances connues au milieu du XVIII^e siècle. Son influence fut grande et elle contribua à la formation d'un état d'esprit qui prépara la Révolution. 25 000 exemplaires seront vendus de 1751 à 1782.

On relève parmi les collaborateurs qui participèrent à cette œuvre monumentale les noms de :

- L'abbé Morellet (André), né à Lyon en 1727, mort à Paris en 1819, philosophe et écrivain, il rédige les articles sur la théologie et la métaphysique ;
- Marmontel (Jean-François), né à Bort-les-Orgues (Cantal), en 1723, mort à Abloville (Eure), protégé et disciple de Voltaire, pour les articles sur la littérature ;
- Du Marrais, mort en 1756, pour la grammaire ;

¹⁹ Roger Faure, *op. cit.*

²⁰ Le dixième avait été mis en place en 1710, sous Louis XIV.

²¹ Un second vingtième sera créé en 1782 sauf sur les offices et l'industrie et supprimé en 1786, Stéphane Prajalas, "Vivre à Sail-sous-Couzan à la veille de la Révolution de 1789", dans *Bulletin de la Diana*, tome LXVI, n° 2, 2007, p. 194.

- L'abbé de Gondillac (Etienne Bonnot de), né à Grenoble en 1715, mort à l'abbaye de Flux en 1780, pour la philosophie ;
- Le baron d'Holbach (Paul Henri), né en Allemagne en 1723, mort à Paris en 1794, écrivain et philosophe, pour la chimie et la métallurgie ;
- Montesquieu (Charles de, baron de La Brède), né à La Brède, près de Bordeaux en 1689, mort à Paris en 1755, écrivain, auteur de *l'Esprit des lois*, et des *Lettres persanes*, pour l'article sur le goût ;
- Voltaire (François Marie Arouet), né à Paris en 1694, mort en 1778, philosophe et écrivain, pour des articles sur l'élégance, l'éloquence, l'esprit et l'imagination ;
- Rousseau (Jean-Jacques), né à Genève (Suisse) en 1712, mort à Ermenonville (Oise) en 1778, philosophe et écrivain, rompt en 1758 avec sa *lettre à d'Alembert*, pour l'économie politique ;
- Turgot (Anne Robert), né à Paris en 1727, mort en 1781, intendant du Limousin, contrôleur général des finances de Louis XVI de 1774 à 1778, économiste, pour les articles existence, foires et marchés, fondation ;
- Quesnay (François), né à Méré (Seine-et-Oise), mort en 1774, chirurgien du roi Louis XV, pour les articles fermiers et grains ;
- Dupin, fermier général ;
- Helvétius (Claude Adrien d'), né à Paris en 1715, mort en 1771, fermier général et philosophe, pour l'article philosophie ;
- Les Bernouilli, mathématiciens, pour l'article sciences ;
- Borda (Jean-Charles de), né à Dax (Landes) en 1733, mort en 1791, physicien et marin, avec Maret pour la médecine ;
- Falconnet (Etienne Maurice), né à Paris en 1716, mort en 1791, peintre, pour les Beaux-Arts ;
- Des Brosses (Charles), né à Dijon en 1709, mort en 1777, juriste avec les abbés Malet et Raynal, né à Saint-Geniès (Aveyron) en 1713, mort en 1796, pour les lettres ;
- Abbé de Prades (Jean Martin), né à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) en 1720, écrivain, théologien pour la langue arabe ;
- Abbé de Sallier (Claude), né à Saulieu (Côte-d'Or) en 1685, mort en 1761, philologue, professeur d'hébreu au Collège de France, pour la langue hébraïque ;
- La Condamine (Charles-Marie de), né à Paris en 1701, mort en 1774, voyageur et astronome, pour la géographie ;
- Duclos (Charles), né à Dinan (Côtes-d'Armor) en 1704, mort en 1772, moraliste et historien, secrétaire perpétuel de l'Académie française avec de Say, pour l'histoire ;
- Bellin, pour la marine ;
- Buffon (Georges Louis), né à Montbard (Côte-d'Or) en 1716, mort en 1788, naturaliste et écrivain, pour les sciences naturelles ;
- Daubenton (Louis Jean-Marie), né à Montbard en 1716, mort en 1800, naturaliste, collaborateur de Buffon et de La Condamine, pour les sciences naturelles ;
- Louis XVI, pour la chasse ;
- Le Blond, pour l'armée.

On retrouve ainsi les principaux savants et écrivains de l'époque qui était en plein essor dans les lettres, les sciences et les arts.

Un arrêt du 1^{er} août 1735 autorisait les particuliers à exporter des métaux précieux en Allemagne, aux Pays-Bas et en Angleterre. On envoyait dans ces pays voisins des pièces d'or qui étaient payées en pièces d'argent dont le cours était inférieur à celui pratiqué en France où elles étaient revendues contre des pièces d'or. Ce *billonnage*, trafic sur les monnaies, pouvait rapporter gros.

Cela influençait la production de monnaies d'argent qui augmenta en 1755 et même doubla en 1756²². La guerre de 7 ans (1756-1763) qui se termina par le désastreux traité de Paris de 1763 avait coûté très cher et la France perdait de nombreux territoires au Canada, en Louisiane et aux Indes.

On gardait cependant la Guadeloupe et la Martinique qui, produisant le meilleur sucre de canne du monde, rapportaient plus que les vastes régions perdues et alimentaient un commerce fructueux dont les ports de l'Atlantique comme Bordeaux, La Rochelle et Nantes profitaient même de façon scandaleuse. Les armateurs envoyaient leurs vaisseaux sur les côtes d'Afrique noire pour y acheter des esclaves à vil prix, les emmenaient dans de dures conditions dans les Antilles et ramenaient des cargaisons de sucre. C'est ce que l'on appelait le commerce triangulaire. Les armateurs se faisaient construire de magnifiques hôtels particuliers avec les bénéfices de ce trafic.

En ce milieu de siècle, la France était un grand pays riche, peuplé de gens industriels. Dans les provinces, bien administrées par des intendants éclairés comme Turgot, les villes se développaient et faisaient construire des bâtiments administratifs et culturels que l'on admire encore aujourd'hui.

La guerre de 7 ans n'avait pas empêché les pratiques de fraude sur les monnaies et la production de pièces d'argent d'augmenter au maximum en 1761 avec 24 844 611 livres monnayées contre seulement 6 456 120 livres en 1754 à la veille de l'arrêt, soit une augmentation de 400 %²³. On observait une fuite massive d'or français et l'arrivée d'argent étranger en énorme quantité.

L'Espagne, avec ses colonies d'Amérique où elle exploitait des mines d'argent avec une main-d'œuvre locale bon marché (les Indiens installés là depuis des siècles et forcés à un travail de mineurs dans les montagnes), était le premier fournisseur de métal de l'Europe entre 1763 et 1777. Elle recevait en échange des denrées et des produits transformés. La région de Saint-Etienne avait des relations commerciales fructueuses avec l'Espagne. Nous installions même des comptoirs commerciaux en Espagne pour écouler nos marchandises.

Après 1750, le règlement des achats de terres se fera en espèces. C'est une période d'abondance monétaire. Le taux des prêts est à 5 %²⁴. Le travail manuel d'un paysan nourrissait 3 à 4 personnes. Le salaire journalier diminuait mais on travaillait un plus grand nombre de jours dans l'année pour conserver un revenu salarial suffisant²⁵. Certains maîtres artisans réalisaient pour 3 000 livres de chantiers par an.

En 1759, le roi fut obligé, pour avoir du métal, de refondre sa vaisselle. Il demanda aux riches d'en faire autant. Cela porta sur une valeur de 25 millions de livres dont 14 750 000 livres pour l'atelier de la monnaie de Paris. Le roi supprima le droit de seigneurage (partie prélevée par le roi sur toutes les émissions monétaires). Un tarif fixant le cours des métaux précieux fut institué. Certains considéraient que les matières d'or et d'argent employées pour la vaisselle et la fabrication de bijoux pour des particuliers étaient des fonds morts pour l'Etat et ne servaient qu'à entretenir un luxe capable de les ruiner²⁶. Cette refonte profita au développement des faïences de la manufacture royale de Vincennes fondée en 1738 et nouvellement installée à Sèvres et à l'expansion des assiettes en faïence.

²² Production des pièces frappées de 1726 à 1773 :

doubles louis d'or	5 442 161 au cours de 48 livres
louis d'or	5 578 131 au cours de 24 livres
demis-louis d'or	430 185 au cours de 12 livres
soit un total de	395 959 482 livres valeur or
écus d'argent	195 273 492 au cours de 6 livres
demis-écus d'argent	42 366 255 au cours de 3 livres
1/5 d'écus d'argent	18 826 809 au cours de 1 livre 4 sols
1/10 d'écus d'argent	511 900 176 au cours de 12 sols
1/20 d'écus d'argent	67 271 364 au cours de 6 sols
soit un total de	1 896 737 866 livres valeur argent

total de la valeur des pièces frappées (or et argent) : 2 292 697 348 livres

²³ A. Clairand, *Les monnaies propriété en Forez de Louis XV*, Platt, 1996, p. 125, 127.

²⁴ J. Garnier, *Bourgeoisie et propriété en Forez aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1982, p. 197.

²⁵ *Cahiers d'histoire*, tome XIX, n° 1, 1976, p. 24. Au XVI^e siècle, il y avait plus de laboureurs que de journaliers, c'est l'inverse au XVIII^e siècle, il y a plus de journaliers que de laboureurs. Les marchands et les nobles accaparent les terres, signes de richesse.

²⁶ A. Clairand, *op. cit.*, p. 22.

En 1761, de nombreuses sociétés d'agriculture sont créées et participent à une modernisation des cultures : rotation des semis, abandon de la jachère, adaptation des machines agricoles. En 1761, le jeune Mozart ²⁷ travaille à 5 ans ses premières compositions : un menuet et un trio. En 1764, la marquise de Pompadour meurt. Elle avait eu une grande influence sur le roi et la politique suivie par le royaume mais elle n'était pas aimée par le peuple de Paris.

En 1764, un édit sur la liberté du commerce des grains facilite les échanges entre provinces en cas de disette. Après 1765, la France reçoit annuellement de 80 à 100 millions de livres d'argent venant d'Espagne et on pouvait en échange exporter des grains. Ce commerce continue pendant les 15 années suivantes.

Avec Choiseul, on assiste à une renaissance de la marine française que l'on appelait *La Royale*. Après la guerre de 7 ans, les actionnaires des compagnies coloniales ruinées, les commerçants inquiets et les paysans des colonies rançonnés par les navires anglais demandaient la création d'une marine de guerre efficace. Choiseul, puis son cousin Choiseul-Praslin, ministres aux larges vues et administrateurs avisés, travaillèrent à la reconstitution de la marine contre l'avis de Louis XV opposés aux vaisseaux.

Choiseul ouvrit une souscription publique pour financer des travaux de reconstruction de navires. Les états du Languedoc, de Bourgogne, de Flandre et d'Artois offrirent un vaisseau qui porterait leur nom, le parlement de Bordeaux, la municipalité de Paris, la chambre de commerce de Marseille, la corporation des marchands parisiens, les fermiers généraux, les receveurs des finances, les chevaliers du Saint-Esprit, tout le monde participa à cette construction de navires. Le clergé offrit un million de livres, somme énorme. Quinze vaisseaux furent construits. Plusieurs reprises de souscriptions suivirent pour compenser les pertes. En 1763, le budget de la marine fut porté à 25 millions de livres ²⁸.

En 1766, les grands navigateurs commencent à partir à la découverte du monde. La navigation est facilitée par de grands progrès : boussoles plus perfectionnées, sextants, cartes marines plus complètes... Avec l'appui du roi Georges III ²⁹, l'Anglais Cook fait le tour du monde et explore l'Océan pacifique de 1768 à 1771. Il découvre de nombreuses îles auxquelles il donne un nom et complète la carte de cette partie du monde.

Wallis, en 1767, arrive aux îles Wallis et à Tahiti. Ce sont de grands voyages qui durent plusieurs années sur des vaisseaux à voiles, encore précaires, et qui se terminent parfois très mal en rencontrant des indigènes hostiles. Louis XV, voulant imiter les Anglais, envoie Louis Antoine de Bougainville (1732-1811) faire le tour du monde de 1766 à 1769. Il en ramène une abondante moisson d'échantillons de botanique et prend possession, au nom de la France, de nombreuses îles peuplées d'indigènes. Yves de Kerguelen-Trémarec (1734-1797), né à Quimper, parcourt l'Océan indien austral et découvre les îles australes au nom de la France. Nous les possédons encore aujourd'hui.

En 1768, Gênes vend la Corse à la France, Napoléon y naîtra l'année suivante. Le dauphin Louis épouse l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche le 30 mai 1770. Les cérémonies coûtèrent très cher : 1 800 000 livres et provoquèrent une véritable panique à Paris lors du feu d'artifice tiré en leur honneur : 130 personnes périrent dans la bousculade. En 1770, la recherche agronomique est une forme d'anglomanie et une nécessité liée à la croissance démographique ³⁰. La culture de la pomme de terre connue depuis longtemps en Europe et victime de préjugés absurdes sera développée par l'agronome et pharmacien Auguste Parmentier (1737-1813). Prisonnier en Hanovre pendant la guerre de 7 ans, il apprendra à la déguster et fera comprendre que c'était un légume très nourrissant en temps de disette. On la sert sur la table du roi Louis XVI et on la cultive à Versailles dans le jardin du roi. Appelée *Parmentière*, elle se répand rapidement dans le royaume.

²⁷ Mozart est né à Salzbourg (Autriche) en 1756, il avait donc 5 ans quand il présentait un concert à Versailles devant toute la cour de Louis XV. Il meurt à Vienne le 5 décembre 1791, à l'âge de 35 ans, après une carrière brillante de compositeur et d'interprète.

²⁸ Charles de la Roncière, *Histoire de la marine française*, Larousse, 1934, p. 147.

²⁹ Georges III (1738-1820), petit-fils de Georges II, devient roi d'Angleterre et subit la révolte des colonies d'Amérique du Nord.

³⁰ En France on comptait 20 000 000 d'habitants à la fin du règne de Louis XIV. Elle en aura 24 800 000 en 1787 (*Aperçu de l'administration des finances, de Necker, 1787*).

Né à Void, dans la Meuse, le 26 février 1725, Nicolas Cugnot, fils de paysan, après une carrière d'ingénieur militaire au service de Marie-Thérèse d'Autriche, la mère de Marie-Antoinette, rédige des ouvrages sur l'art militaire à Paris et effectue des recherches sur la machine à vapeur inventée par Denis Papin ³¹. Il a l'idée de fabriquer un chariot à vapeur qui roule tout seul : le fardier à vapeur expérimenté sans chevaux en 1769. En 1770, le véhicule atteint 3,5 km/h, destiné à la traction des canons, il n'est pas adopté.

Après 1770, Turgot essaye de remédier à la taxe sur les tonneaux. On en évaluait la contenance avec une règle graduée, appelée *velte* que l'on introduisait obliquement dans le tonneau. Elle donnait la distance entre la bonde et le fond et la capacité en setiers et pintes ³².

Mais on se plaignait de cette pratique qui donnait une contenance, donc des droits à payer, supérieure à la réelle. La ferme accusait les jaugeurs de la ville de mal faire leur travail, de tricher sur les mesures et d'encaisser des sommes surévaluées. En 1772, Turgot obtint que ce soit ses propres employés qui jaugent les tonneaux ³³. La même année Lavoisier fondait la chimie moderne.

En 1774, les récoltes sont désastreuses, le grain devient de plus en plus cher et le pain rare. C'est le début de la guerre des farines dont nous reparlerons en traitant du prix du pain. Et soudain, le 27 avril, une rumeur se répand partout à Versailles et à Paris : le roi a la variole ! A cette époque on en réchappait rarement. Tout le monde se réjouit car Louis XV, appelé *Le Bien Aimé* au début de son règne, était devenu impopulaire pour les foules affamées et ameutées qui se pressaient dans les rues. Le 10 mai 1774, Louis XV meurt dans d'atroces souffrances, après 60 ans de règne. Il est enterré secrètement en pleine nuit pour éviter les émeutes.

Son petit-fils, Louis XVI, monte sur le trône. Il a à peine 20 ans. C'est un garçon timide, sans envergure qui va gouverner la France.

C'est une France de 25 millions d'habitants, avec une noblesse encore attachée à ses prérogatives, 143 évêques, 130 000 clercs et moniales, 2 à 3 millions de bourgeois actifs (négociants, médecins, chirurgiens, avocats, lettrés) et surtout 20 millions de paysans ³⁴.

Au début de ce nouveau règne, l'activité économique diminue et aucune pièce d'or et d'argent n'est frappée. Le jeune roi décide d'aider les insurgents américains pour contrer l'Angleterre qui nous a humiliés. Il envoie une flotte à travers l'Atlantique commandée par l'amiral de Grasse, avec des soldats sous Rochambeau et des armes rassemblées par Beaumarchais, écrivain qui se révèle marchand d'armes. Le premier congrès à Philadelphie définit une déclaration des droits, lève une armée et organise la guerre contre les Anglais.

Avec l'aide des Français, Washington oblige le général anglais Cornwallis à capituler avec toute son armée à Yorktown le 19 octobre 1781. Ce qui met fin à la guerre d'indépendance américaine.

En 1776, pour trouver de l'argent, car cette guerre a coûté très cher, Louis XVI crée la loterie royale inspirée par Casanova, aventurier italien ³⁵. Il place Clugny ³⁶, un escroc, aux finances, mais Clugny meurt en octobre et le roi rappelle Necker qui a déjà prêté des grosses sommes au trésor royal. Il le nomme directeur général du trésor et, en 1777, directeur général des finances. En septembre réapparaît dans le Pays basque une maladie des bovins. L'épizootie gagne rapidement tout le Sud-Ouest, puis le Centre. Les animaux sont fébriles, abattus, avec des yeux larmoyants, le troisième jour de la maladie, la mort survient rapidement. Il faut abattre des troupeaux entiers. On indemnise les éleveurs : 50 écus pour un bœuf qui en vaut 300, 90 livres pour une vache de 150 et 48 livres pour les animaux plus jeunes. L'épizootie s'étend à toute la France.

³¹ Papin Denis, né à Blois en 1647, mort en 1714, physicien. Il reconnaît la force élastique de la vapeur et invente la machine à vapeur. Protestant, il est chassé de France par Louis XIV et construit en Allemagne un bateau à vapeur à roues que des bateliers jaloux détruisirent.

³² Le setier était une mesure de capacité évaluée à 31 cl et la pinte, une mesure évaluée à 95 cl.

³³ En 1775, Turgot créa une commission pour trouver un meilleur moyen d'évaluation pour jauger les tonneaux, plus sûr. Un mathématicien nommé Dez inventa une méthode mathématique qui fut adoptée par la ferme générale (le fermier Lavoisier ne fut pas étranger à l'adoption de cette proposition). Jean-Pierre Poirier, *Turgot*, 1999, p. 230.

³⁴ Max Gallo, *Histoire de la Révolution française*, éditions XO, 2008, p. 137.

³⁵ Elle rapporte 10 millions de livres sur un budget de 36 millions et 12 millions en 1789.

³⁶ Clugny de Nuits (Jean Etienne Bernard de) (1729 - 1776).

Au début de 1774, l'Etat avait déjà versé 1 million d'indemnisation aux propriétaires. Toute la durée du ministère de Turgot sera empoisonnée par cette maladie du bétail ³⁷.

Le soutien aux Américains avait coûté très cher au trésor et conduisait de nouveau à la banqueroute. Aussi, Turgot est renvoyé le 12 mai 1776. Necker, le banquier protestant, père de M^{me} de Staël revient ³⁸. On pense que c'est un magicien des finances et qu'il redressera la situation désastreuse des finances. Il apparaît comme un sauveur. Il va lancer 7 emprunts qu'il faudra rembourser, le dernier avec un taux d'intérêt de 10 %. Tout cela va creuser le déficit et comme c'est insuffisant, en 1778, il va avancer 2 millions de livres à l'Etat ³⁹.

Il abolit la torture préalable, celle qui oblige à avouer, et demande aux ministres de faire des économies, déjà ! Il tente de s'attaquer aux pensions des courtisans qui se montaient tout de même à 26 millions de livres !

Necker veut aussi la création d'assemblées provinciales (déjà la décentralisation !) et de municipalités élues pour une meilleure et plus équitable perception de l'impôt. Mais ces mesures menacent tellement la ferme générale, les privilégiés, la reine Marie-Antoinette, les princes, les parlementaires et les intendants que l'on demande son renvoi le 19 janvier 1781.

Et pourtant la crise économique s'étend de 1774 à 1778. On ne frappe aucune pièce d'argent en 1777 et aucune pièce d'or en 1778. La révolution est prête, dix ans avant d'éclater. La production agricole stagne, l'industrie est peu développée. Dans notre région les fabrications sont faites par de nombreux artisans. Seuls les marchands s'enrichissent et font construire des châteaux dans les environs des villes et dans la plaine du Forez où ils possèdent d'importants domaines agricoles. Le peuple paysan, lui, retombe dans la misère ⁴⁰.

A partir de 1782, la frappe de l'or ne se fait plus à cause du manque de métal, celle d'argent est très réduite ⁴¹. En 1781, Necker fonde un hôpital pour les enfants malades (aujourd'hui hôpital Necker à Paris). Il se préoccupe des mendiants. Il fait un compte rendu de l'état de la France au roi, qui sera tiré à 100 000 exemplaires, vendus en quelques semaines. Il y présente de façon avantageuse sa gestion des affaires mais il y révèle les dépenses de la cour et les pensions versées aux courtisans.

Vers 1780-1782, l'abbé Epinat avait calculé le prix de la vie avant la Révolution :

Le seigle valait en moyenne 1 livre 13 sols le bichet (voir plus loin le chapitre sur le prix du pain), le froment 2 livres 14 sols, c'était cher. Un valet, Claude Bonnefoy, avec 72 livres de gages annuels, aurait pu s'acheter 600 kg de seigle ou 400 kg de froment. Le bétail était moins cher, à cause du manque de moyens de transport et des grandes villes grosses consommatrices de viande.

A l'auberge, on payait le vin, 2 à 3 sols la bouteille. Les pommes de terre valaient de 9 à 10 sols le bichet (1 sol le kg), les gages du valet représentaient 1 400 kg de pommes de terre. La vie était dure pour le journalier. L'argent était rare. Chacun s'efforçait de produire ce qui pouvait se vendre : du blé surtout, du beurre peu utilisé, de la viande. Le lait ne trouvait pas de clients. Tout supplément de récolte était plus précieux que la sueur et la fatigue.

Mais la cour continuait à vivre largement et à dépenser sans compter avec les largesses du roi. Necker, dans son compte rendu, signale les cadeaux faits à la reine et à son entourage. Elle était considérée comme volage et dépensière. Elle donnait le ton de la mode qui changeait souvent. Par exemple, le roi a payé une dot de 800 000 livres à une amie de la reine ! On voit déjà se préciser la haine de la reine ⁴².

³⁷ J.-P. Poirier, *Turgot, op. cit.*, p. 244 et suivantes.

³⁸ Anne Louise Necker, baronne de Staël (1761-1817), née à Paris, elle épouse en 1786, le baron Eric Magnus de Staël, ambassadeur de Suède à Paris, dont elle se séparera en 1796. Elle se réfugie au château de Coppet, en Suisse, puis elle rouvrira son salon littéraire à Paris. Elle sera exilée en 1809 par Napoléon, épousera de la Rocca, un officier suisse et mourra à Paris en 1817.

³⁹ L'Assemblée constituante en 1789 en rembourse le cinquième. C'est seulement en 1814 que Louis XVIII acquitte cette dette. Patrice Gueniffray, *Le 18 brumaire*, Gallimard. 2008, p. 115.

⁴⁰ Béatrice Didier, *Le XVIII^e siècle, 1778-1800*, Arthaud, 1976, p. 6.

⁴¹ Louis XV avait fait frapper 5 types de louis d'or et 8 types d'écus d'argent. Louis XVI ne fera frapper que 2 types de chaque monnaie (voir le chapitre sur les monnaies).

⁴² Max Gallo, *op.cit.*, p. 277.

En 1783, le budget de la France atteint 15 millions, c'est aussi le budget de l'Angleterre avec une population moindre. Le taux de prélèvement de l'impôt était de 10 % en France et de 22 % en Angleterre. La France était riche et l'Etat sans ressources suffisantes ⁴³.

Pilâtre de Rosier effectue le 1^{er} décembre 1783 le premier vol en montgolfière à Paris sur le Champ-de-Mars, ce qui amène un grand rassemblement de peuple pour voir ce prodige. Cet engin volant était fabriqué en papier par les frères Montgolfier à Annonay et réalisait un rêve ancien de voler dans les airs.

En 1785, l'affaire du collier de la reine Marie-Antoinette, à cause des personnalités mises en cause, jeta le discrédit sur la cour, sur le roi et surtout sur Marie-Antoinette elle-même, détestée par le peuple.

L'affaire était montée par une aventurière, la comtesse de la Motte, aidée par Cagliostro, aventurier italien. Sachant que le cardinal de Rohan, archevêque de Strasbourg, grand aumônier de France, désirait rentrer dans les bonnes grâces de la reine, elle lui fit croire qu'en lui offrant un collier de 1 600 000 livres, ils seraient réconciliés. Ce collier de diamants avait déjà été proposé à Louis XV pour la du Barry et à Louis XVI pour la reine. Ils avaient reculé à cause du prix fabuleux demandé par les joailliers de la cour. Poussé par Cagliostro, le cardinal accepta l'affaire. On lui fit voir de fausses lettres de la reine et même on lui organisa une fausse entrevue avec elle dans le parc de Versailles. Le cardinal acheta le collier à crédit et le remit à un prétendu officier de la reine. La comtesse défit le collier et négocia les diamants à Londres où elle s'était enfuie. Le cardinal n'en régla qu'une échéance, les joailliers s'adressèrent à la reine et tout fut découvert. Le roi fit arrêter le cardinal et ses complices. On lui fit un procès retentissant. Marie-Antoinette, innocente, fut déshonorée par cette affaire.

Le 11 mai 1786, un jugement relaxa le cardinal de Rohan qui fut exilé à l'abbaye de La Chaise-Dieu, en Auvergne, Cagliostro avait disparu et la comtesse de la Motte fut flagellée et enfermée à la Salpêtrière d'où elle s'échappa peu après.

Calonne, le nouveau contrôleur des finances, annonça qu'il fallait rembourser les dettes, le déficit était de 100 millions de livres, les emprunts s'élevaient à 658 millions de livres. Il fallait y ajouter 397 millions, empruntés depuis 1776 ⁴⁴, ce qui fait un total de 1 milliard 155 millions de livres. Il décida une refonte complète des monnaies ⁴⁵. Comme ses prédécesseurs, il voulut recourir à un nouvel emprunt et créer un impôt que tout le monde paierait, même le clergé et les nobles. Il se heurta encore aux mêmes résistances et fut renvoyé le 8 avril 1787.

Louis XVI nomma alors, comme contrôleur général des finances, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse qui présenta les mêmes recettes. En novembre, il leva un emprunt de 120 millions de livres, pour parer aux dépenses urgentes et le roi promit de réunir les états généraux en 1792.

L'hiver 1787-1788 fut catastrophique. La pluie continuelle et la grêle détruisirent les récoltes, la disette menaça car la pomme de terre n'avait pas été bien accueillie par des populations traditionalistes. En 1788, l'aristocratie et le parlement donnèrent l'exemple de la désobéissance civique. Le roi et les ministres n'avaient plus aucune autorité pour faire appliquer leurs édits. L'agitation populaire se répandit dans les villes de province : Dijon, Toulouse et surtout Grenoble : journée des tuiles, le 7 juin.

Le prix du pain monta. Charles de Loménie de Brienne proclama la libre circulation des grains, la création d'assemblées provinciales, le doublement du tiers aux états généraux et un emprunt. Il faut bien assurer les dépenses courantes. Enfin, lui aussi demanda l'impôt foncier et sur le revenu pour tous. Les privilégiés hurlèrent et Loménie de Brienne démissionna le 24 août 1788.

Après avoir raclé les fonds dans toutes les caisses du royaume : hôpitaux, invalides, les victimes de la grêle et même les caisses des théâtres parisiens, le roi est contraint de suspendre les paiements et de rappeler Necker qui avance encore 2 millions de livres au trésor. Qu'est-ce qu'on va lui devoir à cet homme, avec les intérêts !

⁴³ Guy Chaussinant, *L'Histoire*, n° 91, 1986, "Lafayette nous voilà", p. 65.

⁴⁴ Max Gallo, *op. cit.*, p. 76.

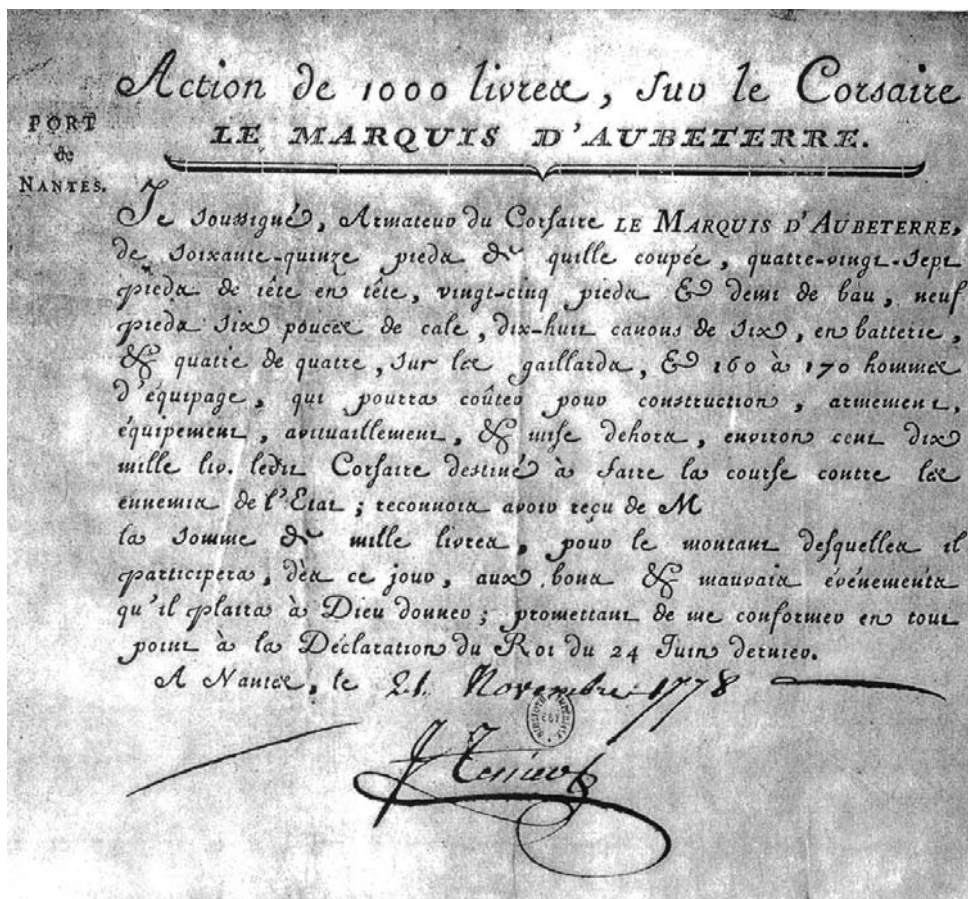
⁴⁵ *Revue Numismatique et Change*, octobre 1998, p. 27.

La crise financière non résolue par Calonne et Brienne dure encore et se double d'une crise politique, d'une réaction nobiliaire, des prétentions du Parlement et de l'agitation du peuple à Paris et dans les provinces.

Le 28 août 1788, le roi approuve la convocation des états généraux pour le 1^{er} mai 1789, la révolution est en marche. En 1789, la livre était fortement dévaluée et valait 13 fois moins que le franc à cheval de Jean le Bon en 1360, frappé pour obtenir sa libération d'Angleterre, appelé franc pour cette raison. De 1734 à 1789, l'inflation a été de 60 % ⁴⁶.

A la fin de l'Ancien Régime, malgré la réfection des terriers, la hausse des prix agricoles rend les droits seigneuriaux beaucoup plus intéressants pour les possédants mais provoque les plaintes des paysans. Une des doléances les plus répandues sera justement la suppression des commissaires à terriers très mal vus par les cultivateurs à qui ils faisaient payer des droits de réfection exorbitants.

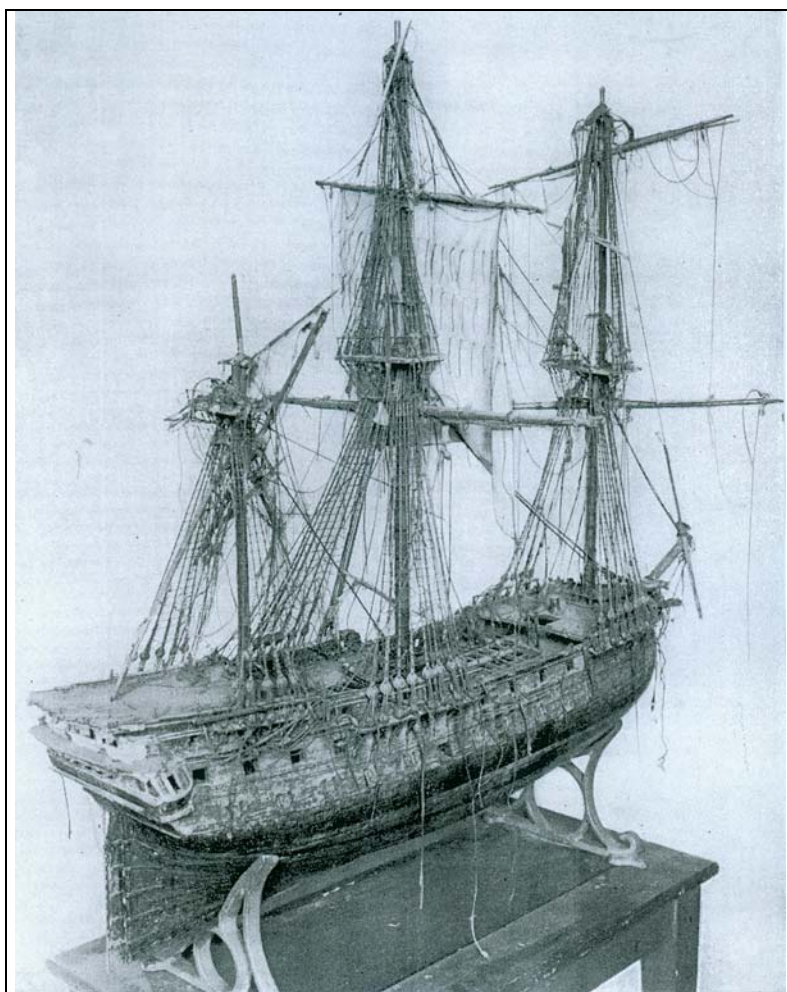
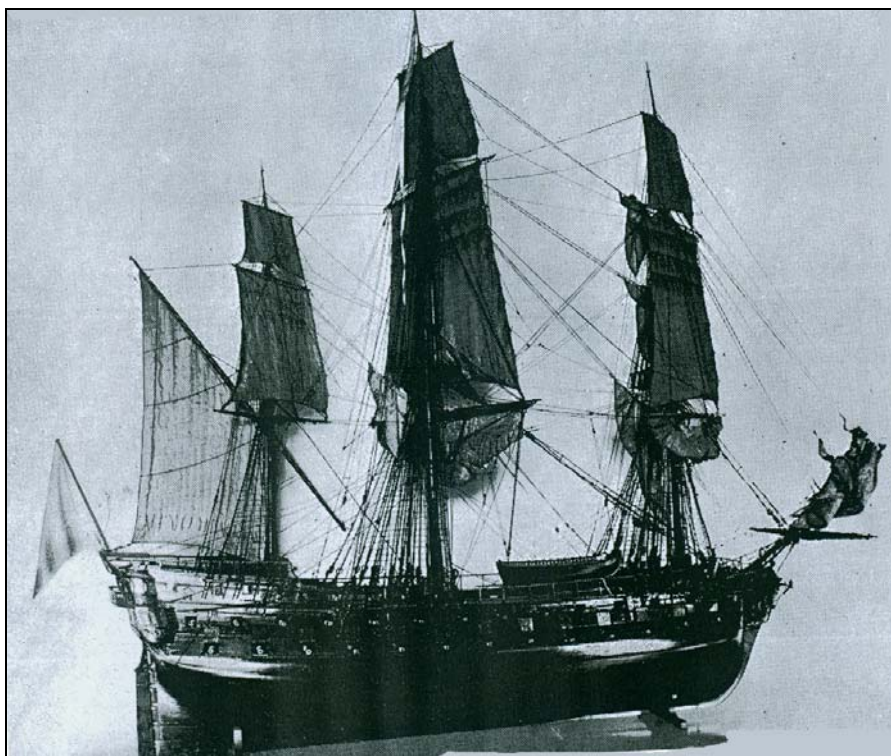
L'hiver 1788-1789 sera terrible, un froid intense, des rivières gelées, la disette s'installe. Tout est mûr pour une conflagration générale menée par la classe bourgeoise, lésée dans ses revenus et jalouse des nobles et d'un clergé de plus en plus riches. C'est le plus grand propriétaire de France et la terre, à cette époque, c'est la richesse.



Titre pour l'armement d'un navire corsaire en 1778

Action de 1 000 livres. Au XVIII^e siècle, les sociétés par action connaissent un grand succès malgré les grands risques : Anzin, le Creusot, mais aussi l'armement d'un corsaire qui pouvait rapporter gros. La piraterie était légalisée en temps de guerre. Le corsaire était un auxiliaire de la marine royale. Sur les ventes des prises, l'armement prenait 10 %, l'armateur et l'avitailleur en armes, munitions et vivres 30 % chacun, le reste allait à l'équipage.

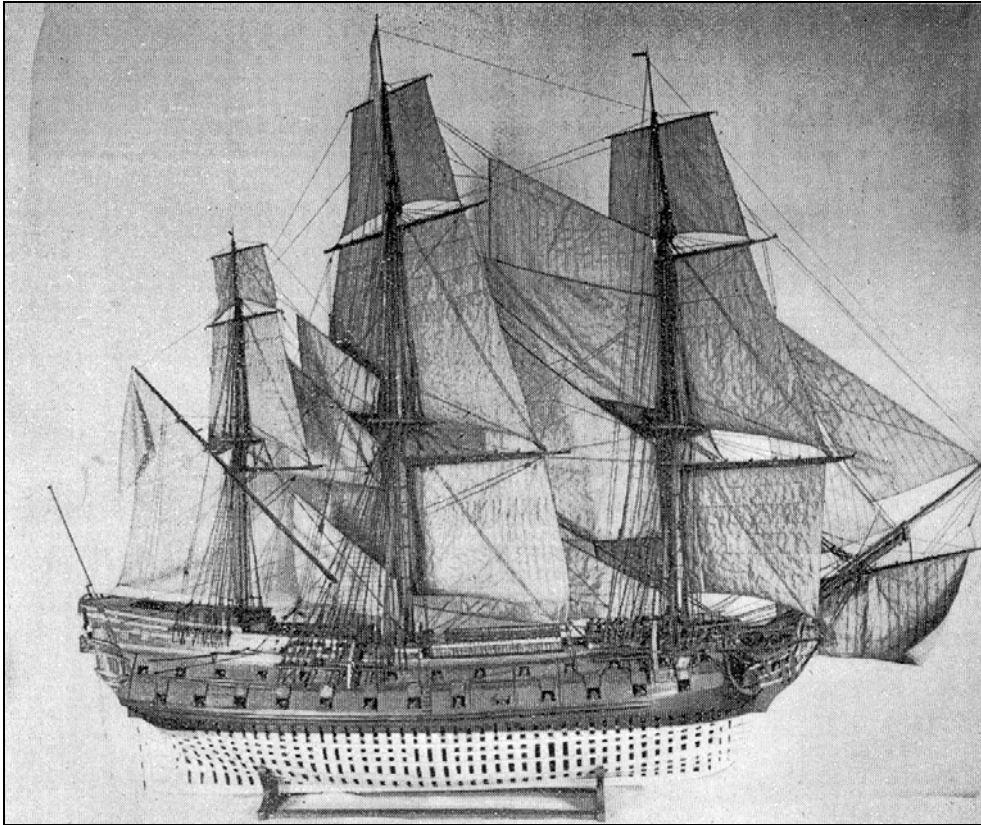
⁴⁶ Le zecchino de Venise (sequin), en 1789, contenait toujours 3,5 g d'or pur, comme à sa création en 1284, belle continuité et monnaie stable de référence. Le scudo (écu d'argent) avait perdu 1/10 de sa valeur dans les premières années du XVIII^e siècle, mais son titre sera maintenu après 1789 et égale à 30,2 g. 100 000 ducats valent 10 millions de dollars US de 1970 (Frédéric C. Lane, *Venise, une république maritime*, 1970, p. 569.



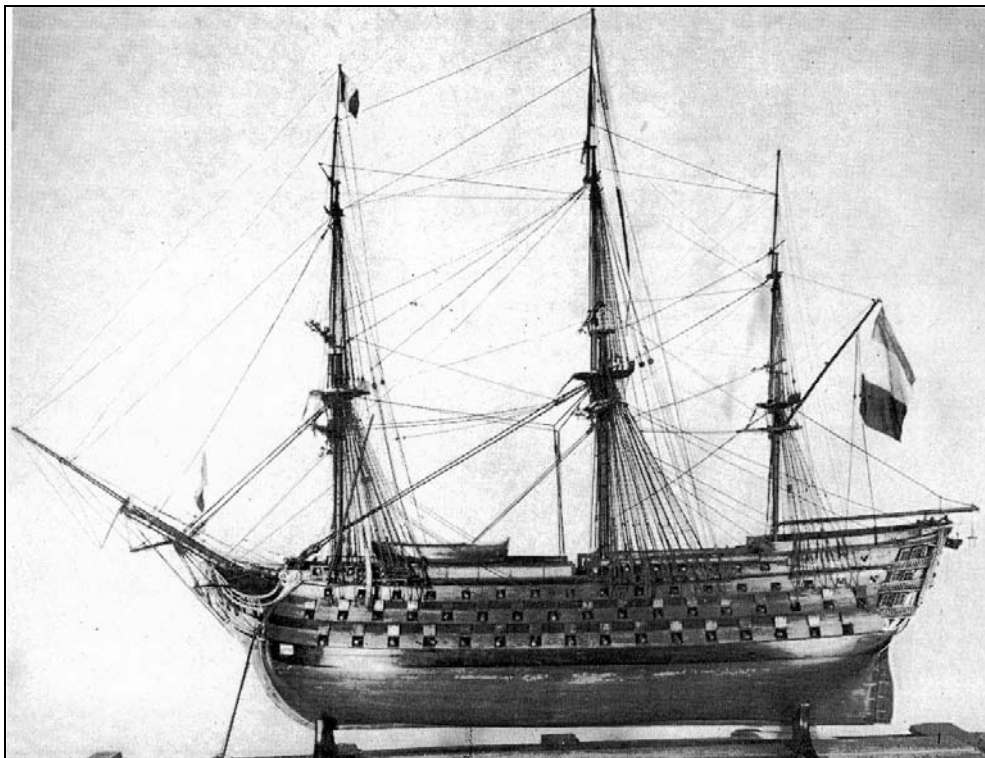
Ci-dessus :
Vaisseau l'Artésien, trois-mâts de 64 canons,
construit en 1765.

Ci-contre :
Vaisseau Le Héro, trois-mâts de 64 canons,
construit en 1778.

Maquettes du musée de la Marine



Vaisseau *Le Protecteur*, trois-mâts de 64 canons construit en 1779.
Modèle dont la coque laisse apparaître les aménagements intérieurs
(maquette du musée de la Marine).



Vaisseau *Les Etats de Bourgogne*, trois-mâts de 118 canons, construit en 1785. Devenu *L'Océan*,
il emmena le général Leclercq et son épouse, Pauline Bonaparte, à Saint-Domingue pour combattre
la révolte des noirs. Il fut démoli en 1855 à Brest dans la cale où il avait été construit
(Maquette du musée de la Marine)

PAR L'ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES,
BELLES LETTRES ET ARTS
DE BORDEAUX,
SUR CETTE QUESTION:

QUEL feroit le meilleur procédé pour conserver, le plus long-temps possible, ou en grain ou en farine, le *Maïs* ou *Blé de Turquie*, plus connu dans la Guienne sous le nom de *Blé d'Espagne*? Et quels feroient les différens moyens d'en tirer parti, dans les années abondantes, indépendamment des ufages connus & ordinaires dans cette Province?

PAR M. PARMENTIER, Censeur Royal, &c.

AUGMENTÉ par l'Auteur, de tout ce qui regarde l'Histoire Naturelle & la culture de ce grain.

« Si mon œuvre n'est pas un assez bon modèle,
» J'ai du moins ouvert le chemin:
» D'autres pourront y mettre une dernière main. »

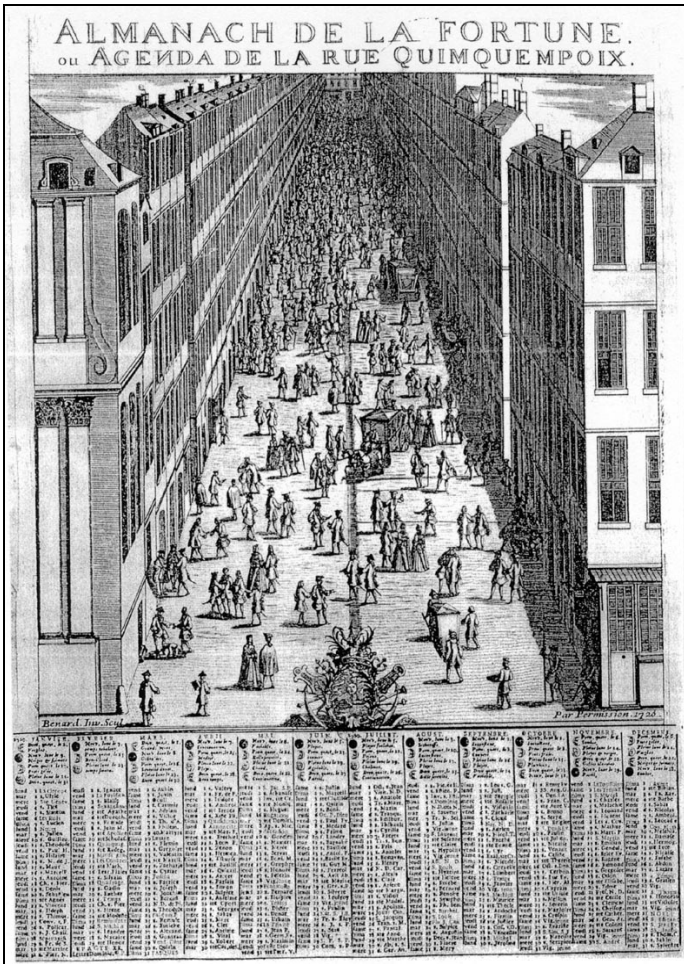
LA FONTAINE.



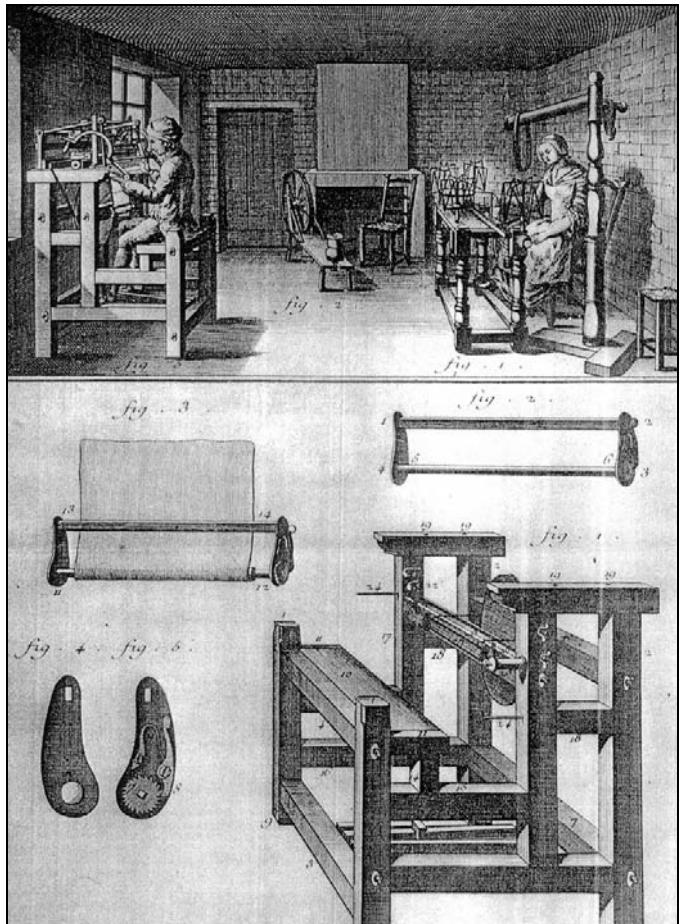
A BORDEAUX,
Chez ARNAUD-ANTOINE PALLANDRE l'aîné, Place Saint-Projet.
AU GRAND MONTESQUIEU.

M. DCC. LXXXV.

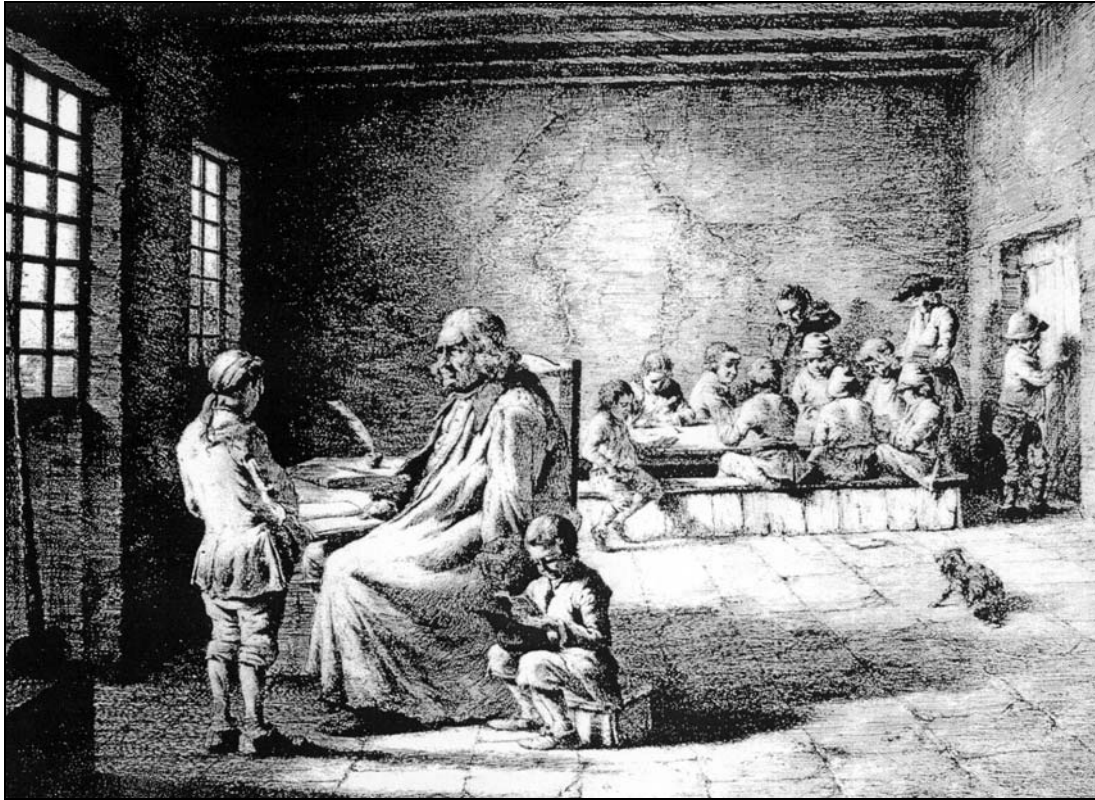
Augustin Parmentier (1737-1813) répond à une question de l'académie des sciences de Bordeaux sur la conservation des céréales (1785)



Almanach de la fortune pour l'année 1729, agenda de la rue Quinquempoix



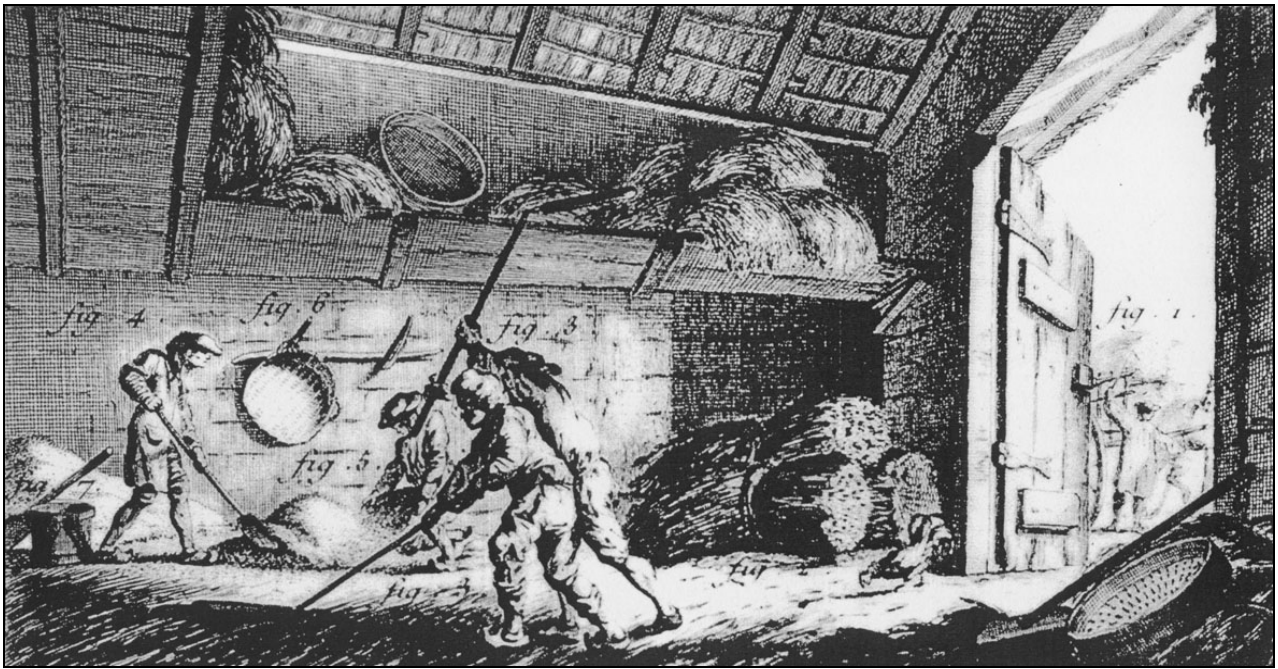
Métier à faire des bas (planche de l'Encyclopédie)



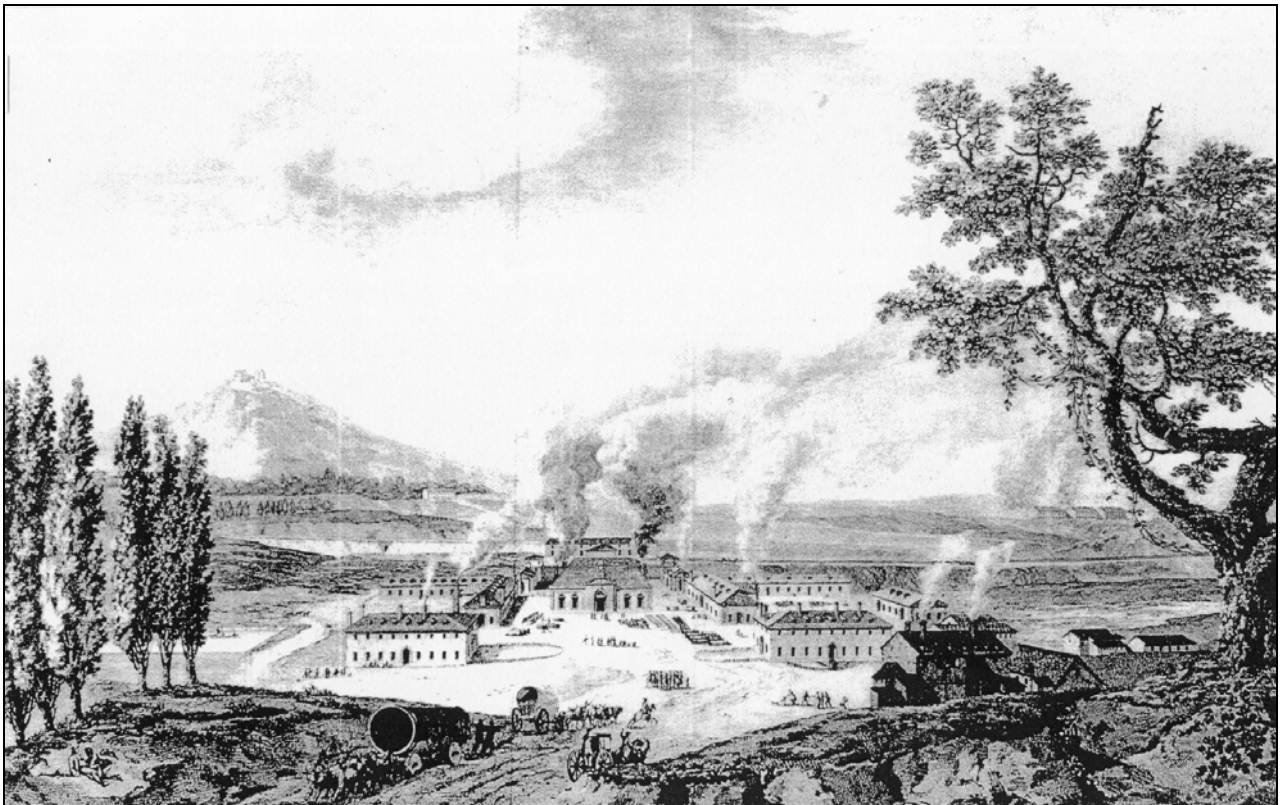
Une école de campagne tenue par un curé de village (gravure de 1770)



Retour de fenaison (tableau de Louis Le Nain)



Le battage en grange d'après l'*Encyclopédie*



La fonderie royale du Creusot en Bourgogne

CYCLOPÆDIA:

OR AN

UNIVERSAL DICTIONARY

OF

ARTS AND SCIENCES;

CONTAINING

AN EXPLICATION OF THE TERMS, AND AN ACCOUNT OF
THE THINGS SIGNIFIED THEREBY,

IN THE

SEVERAL ARTS, BOTH LIBERAL AND MECHANICAL;

AND THE

SEVERAL SCIENCES, HUMAN AND DIVINE :

The Figures, Kinds, Properties, Productions, Preparations, and Uses of Things
NATURAL AND ARTIFICIAL:

The Rise, Progress, and State of Things

ECCLESIASTICAL, CIVIL, MILITARY, AND COMMERCIAL :

With the several Systems, Sects, Opinions, &c. among

PHILOSOPHERS,

DIVINES,

MATHEMATICIANS,

PHYSICIANS,

ANTIQUARIES,

CRITICS, &c.

The whole intended as a Course of ancient and modern Learning.

Extracted from the best Authors, Dictionaries, Journals, Memoirs, Transactions,
Ephemerides, &c. in several Languages.



By E. CHAMBERS, F.R.S.

Floriferis ut apes in saltibus omnia libant,

Omnia nos ————— LUCRET.

The fifth Edition, corrected and amended, with Additions.

IN TWO VOLUMES.

V O L. I.

D U B L I N :

Printed for R. GUNNE in *Caple-street*; R. OWEN in *Skinner-row*; J. LEATHY, G. EWING,
W. SMITH, P. CRAMPTON, and A. BRADLEY in *Dames-street*; J. SMITH on the *Blind-Key*;
and G. FAULKNER in *Essex-street*, Booksellers.

MDCCLXXII



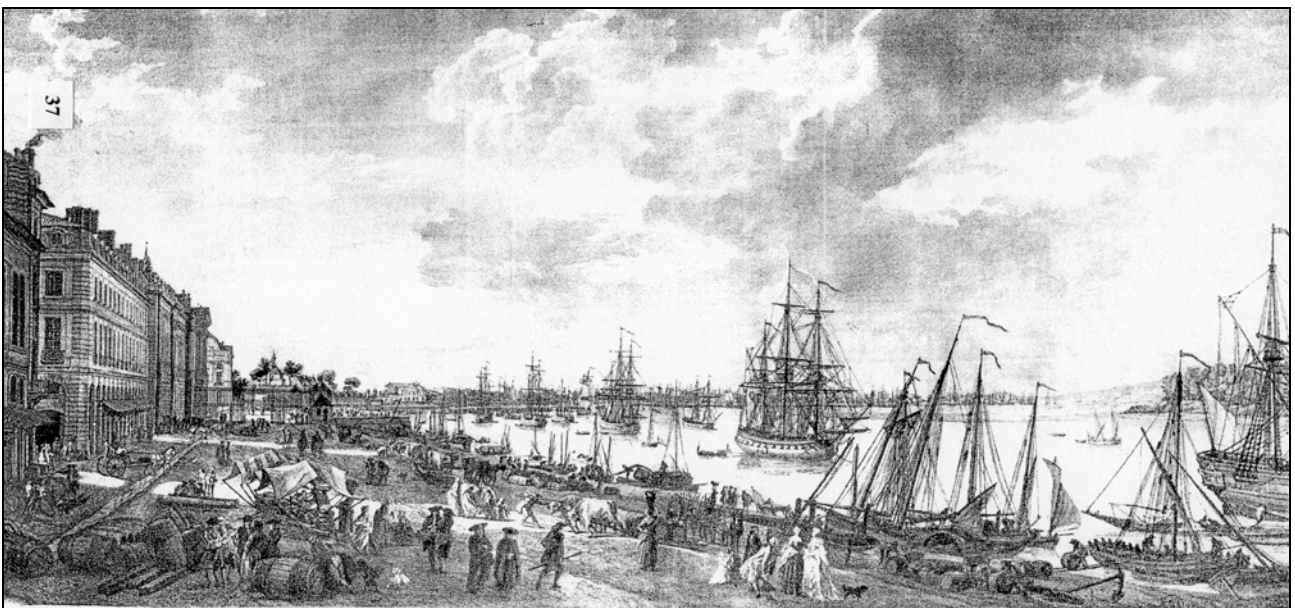
Denis Diderot (1713-1784)



Jean le Rond d'Alembert (1717-1783)



Anne Robert Jacques Turgot (1727-1781), baron de l'Aune

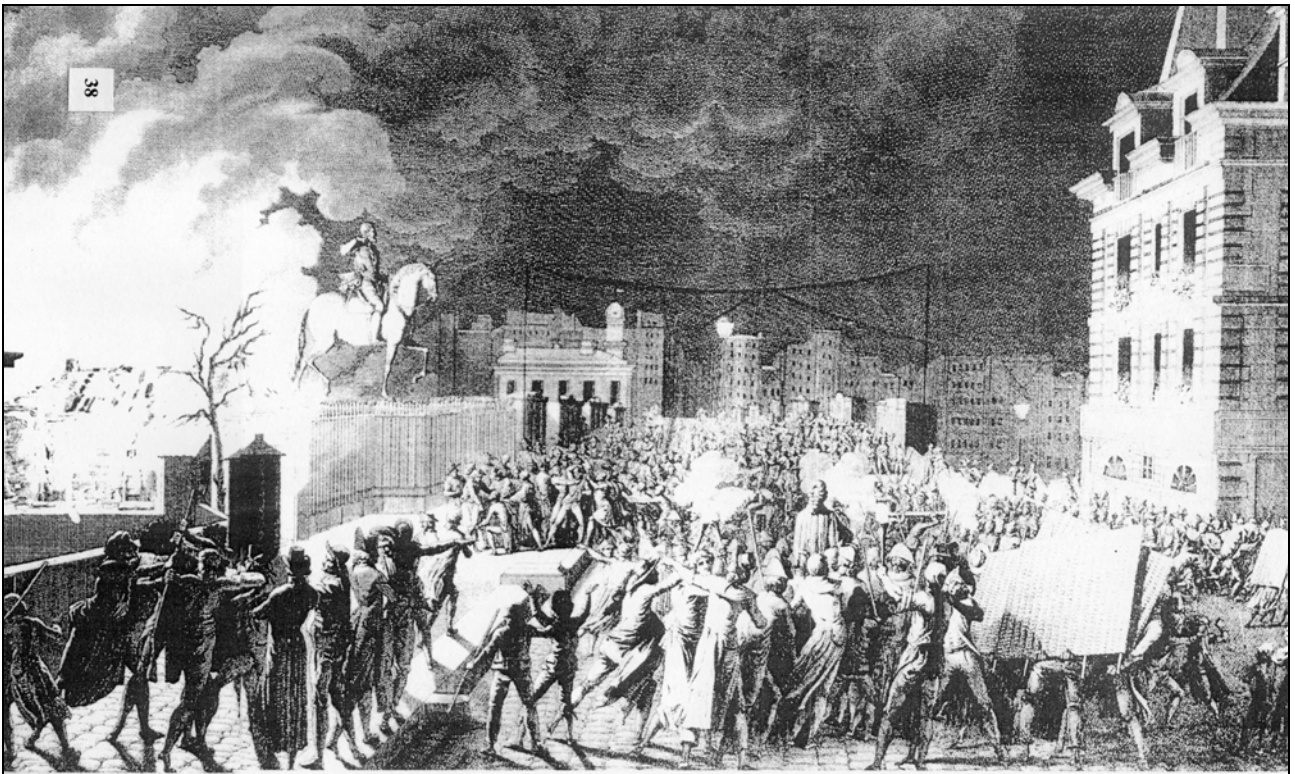


Le port de Bordeaux ; tableau d'Horace Vernet

Sur la rive gauche de la Garonne, ne peuvent accoster que les barques et les gabarres de déchargement. Les lourds voiliers marchands, des trois mats, restent au milieu du fleuve. Sur le quai, le pavé des *Chartrons* est vu du côté des salinières (poste des gabelous).

A gauche, on remarque la belle alignée des maisons cossues avec galeries de boutiques où logent les armateurs et les riches négociants, leurs commis et leurs serviteurs. Le port du vin est devenu le port des îles d'Amérique. Le commerce a quintuplé sous Louis XV grâce aux Antilles et à la liberté presque totale du commerce.

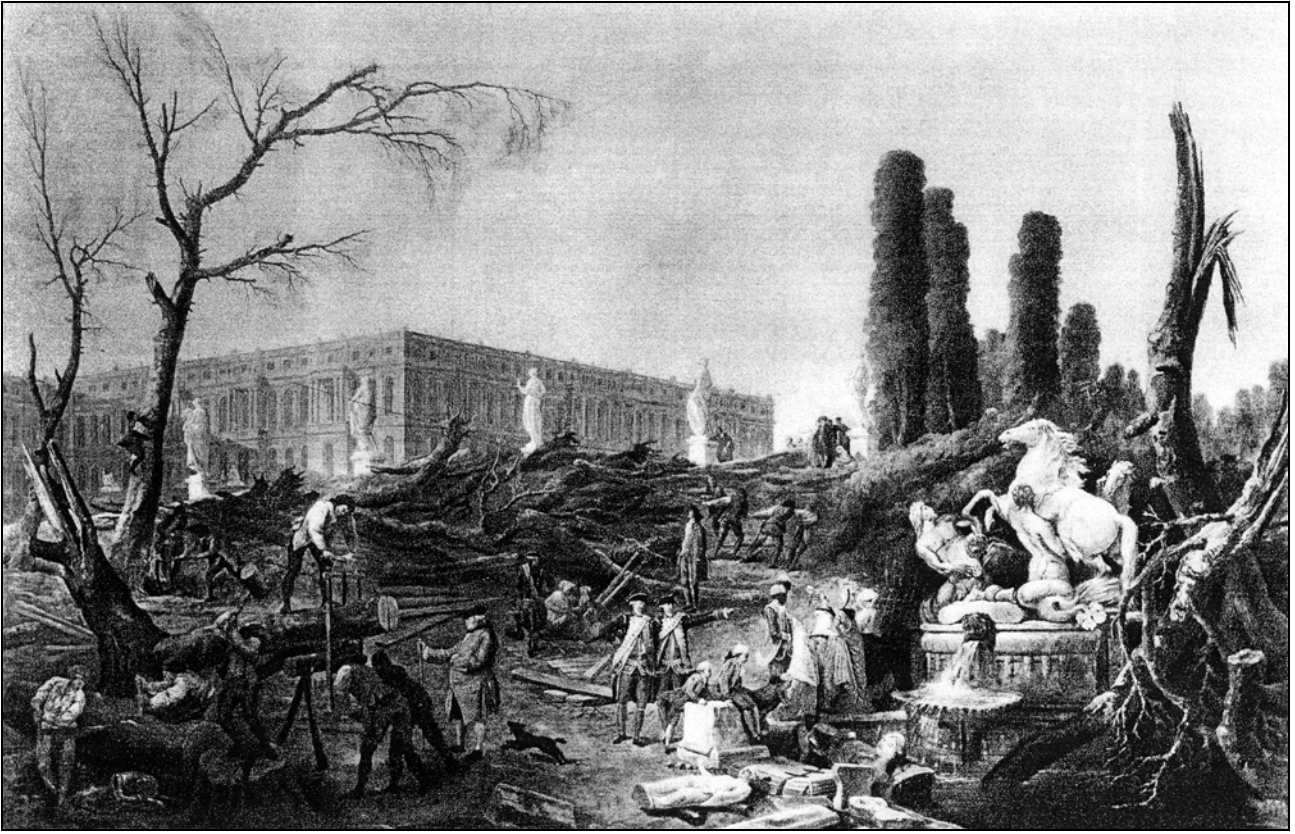
Bordeaux y expédiait ou recevait plus de 150 navires par an contre une centaine à Nantes et beaucoup moins à La Rochelle et au Havre. La traite des noirs étant une affaire nantaise, Bordeaux importait, raffinait, traitait, revendait : sucre, rhum, cacao, tabac, indigo, cuirs et bois. Il expédiait des produits alimentaires : vins, alcools, farine, lards et des produits fabriqués : vêtements, tissus et armes. La population de la ville était passée de 50 000 habitants à plus de 80 000.



Incendie de la barrière d'octroi du pont neuf à Paris
le 29 août 1788

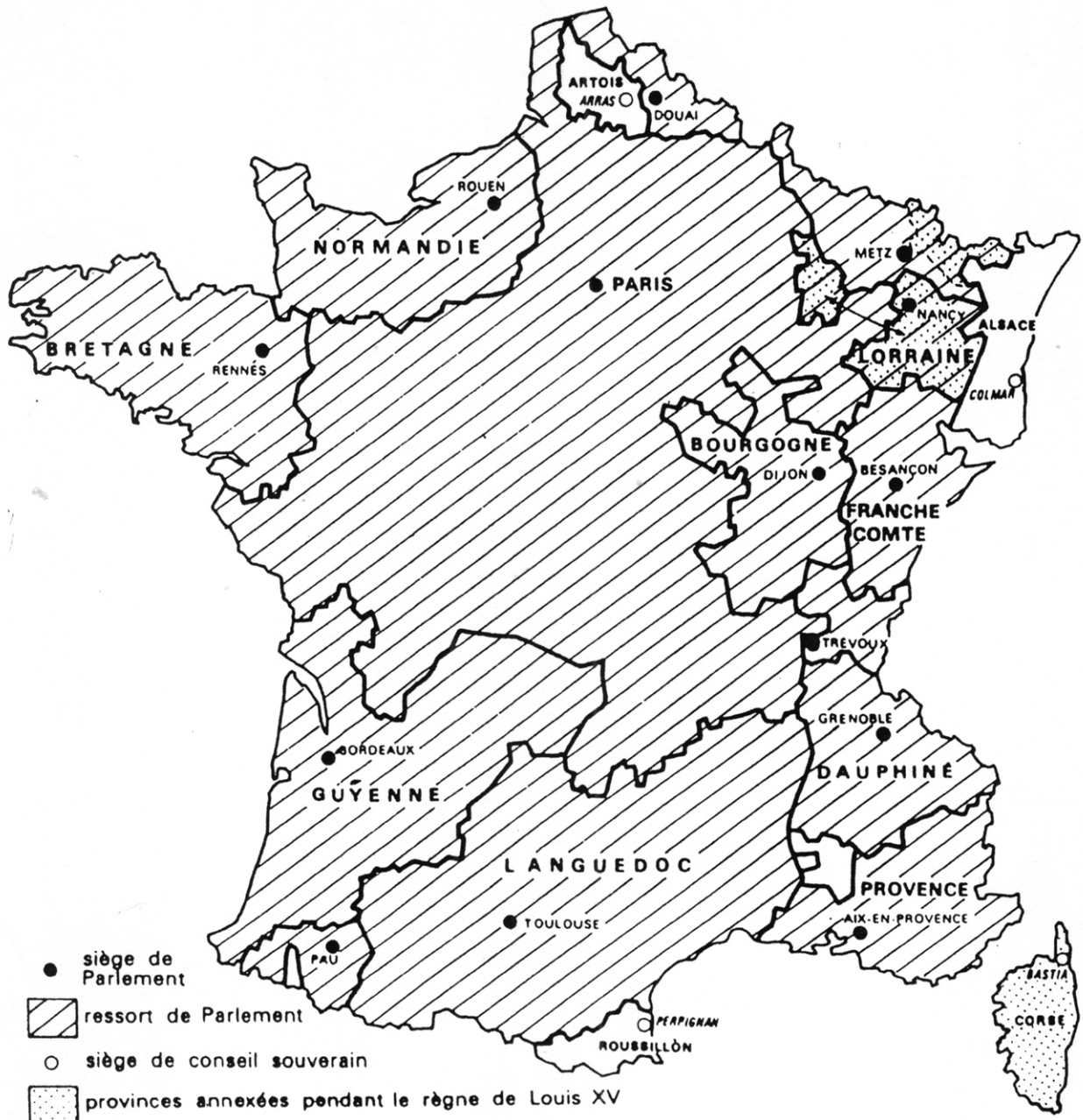


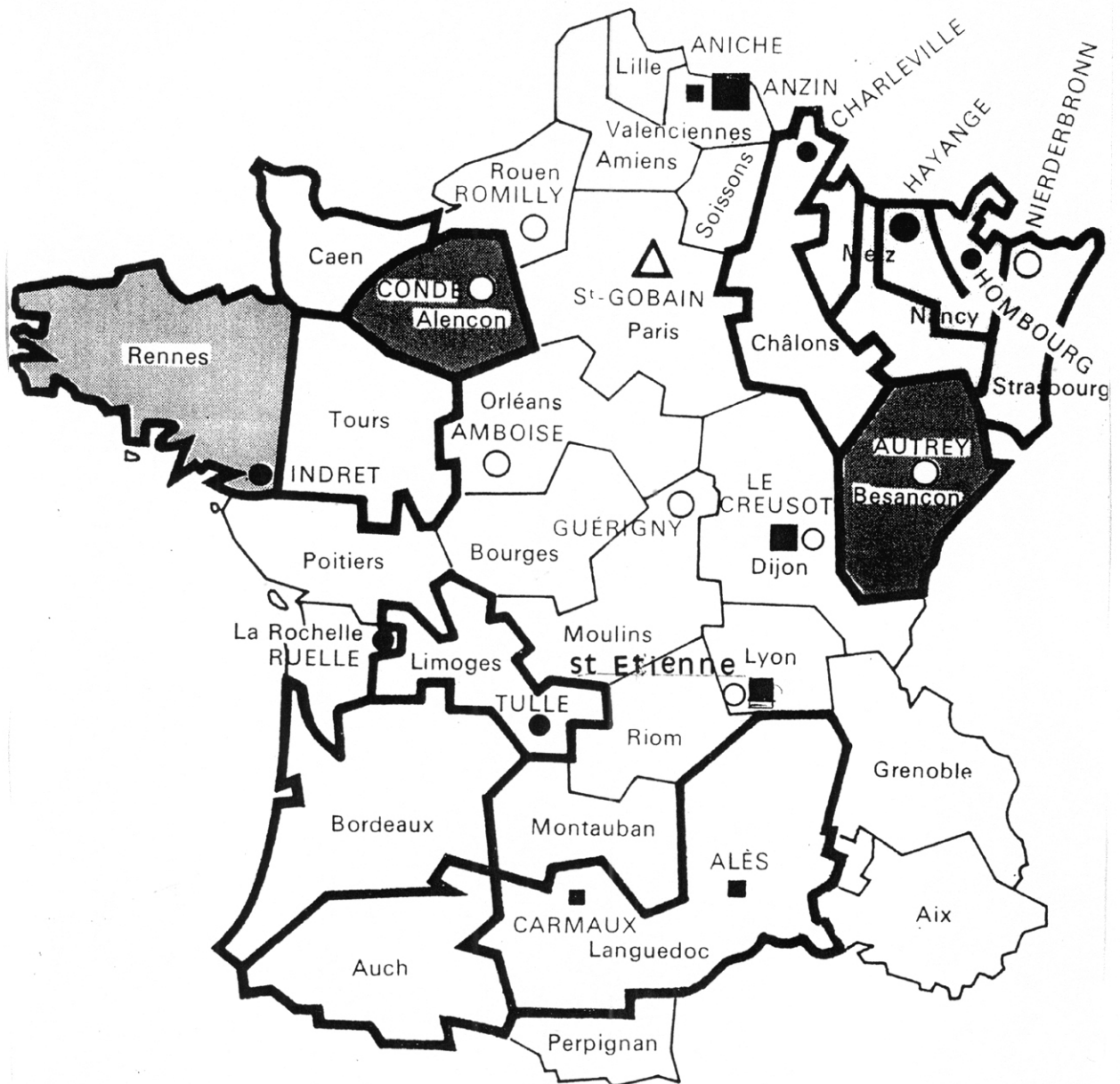
Un salon de lecture au XVIII^e siècle



A Versailles, le jardin pittoresque anglais ou anglo-chinois remplace peu à peu le jardin à la française. En 1775, Louis XVI charge Hubert Robert de transformer le bosquet des Bains d'Apollon et d'y libérer la nature. En 1778, le jardin du Petit Trianon est tracé selon la mode des jardins anglais.

La carte ci-dessous montre les deux annexions du règne : Lorraine et Barrois (1738-1766) et Corse (1768), ainsi que les ressorts — très inégaux — des parlements et des quatre conseils souverains.





- Mine de houille exploitée
- Entreprise métallurgique
- △ Verrerie
- Entreprises contrôlées par de Wendel
- ▭ Généralités dans laquelle les entreprises nobles produisent plus de 15 000 tonnes d'acier
- de 10 à 15 000 tonnes
- ▨ de 5 à 10 000 tonnes

2 - Les monnaies utilisées au XVIII^e siècle

Ce sont les monnaies des rois de France, Louis XV et Louis XVI. Elles étaient frappées au balancier depuis le règne d'Henri II (1547-1559). Elles avaient une forme régulière.

Le système tournois

La monnaie de compte utilisée était la livre tournois qui valait 20 sols (ou sous) et le sou valait 12 deniers. Ce système va durer jusqu'à la révolution de 1789. Il n'existait pas de pièce d'une livre.

Le régent, à court d'argent, avait fait appel au financier Law pour redresser la situation financière du royaume. Celui-ci créait une banque et émettait les premiers billets de banque pour remplacer le numéraire devenu trop rare et faciliter les transactions commerciales. Mais le système Law s'effondra en 1720 en entraînant la ruine de nombreux épargnants. Le trésor était toujours vide mais les banquiers et les nobles de l'entourage royal étaient de plus en plus riches. Ils avaient profité complètement du système.

Le régent comptait trop sur l'argent espagnol venu des Amériques et cet apport se tarissait. Les mines s'épuisaient et le transport à travers l'Océan atlantique devenait moins sûr. La situation empirait et la dette de l'Etat gonflait démesurément les dépenses du royaume. Les frappes des ateliers royaux étaient toujours insuffisantes ⁴⁷. Cela provoqua les plus grandes difficultés pour le développement des affaires. Il y avait une insuffisance d'espèces. Les marchands utilisaient les billets à ordre, les rentes, les reconnaissances de dettes, les quittances, ce qui explique le nombre important de ces billets dans les minutes des notaires de l'époque qui faisaient office de banquiers et de prêteurs d'argent. Ces billets circulaient comme moyens de paiement comme aujourd'hui les chèques.

De plus, on s'imagine mal le poids des pièces d'or et d'argent, un louis d'or pesait 8,158 g valait 20 livres, puis 24 livres après 1726, un écu d'argent de 6 livres pesait 30 g après 1726. Une petite bourse contenant 20 écus d'argent pesait 600 g. Même le liard de cuivre valant 3 deniers et pesant 3,059 g plombait le porte-monnaie. Enfin le XVIII^e siècle sera le siècle des dettes. Plus un personnage était d'un rang élevé, plus il s'endettait. L'Etat lui-même donnait l'exemple et courait après les emprunts tout le long du siècle. L'achat d'un office qui valait plusieurs centaines ou plusieurs millions de livres était souvent payé à crédit (voir plus loin le prix des charges et des offices).

Le monnayage

La tranche des écus d'argent et des demi-écus était assez épaisse pour y graver des lettres, elles présentaient des inscriptions extraites de la liturgie romaine :
DOMINE SALVVM FAC REGEM, passage du psaume 19, verset 10
DIEU SAUVE LE ROI

Le roi modifiait, par ordonnance, le rapport des pièces en livres et affaiblissait la valeur en métal de la livre. C'est ce que l'on appelait le rehaussement. Une ordonnance royale décidait que désormais telle pièce d'argent vaudra plus cher. Les marchands augmentaient leurs prix d'autant. Le roi, grand emprunteur pendant tout le siècle, et toujours en retard dans ses paiements, y gagnait comme tous les débiteurs alors que les créanciers y perdaient, ainsi que les titulaires de créances à taux fixe, les seigneurs et le clergé.

Vers 1750, Fleury, Premier ministre, profita de la réaction populaire après la faillite du système Law, pour mettre fin à la dualité, monnaie de compte / monnaie de paiement et à tous les abus qui en étaient résultés. Il commença l'émission de livres tournois à 5 g d'argent dont la valeur resta inchangée jusqu'en 1785.

⁴⁷ Sous Louis XV, de 1726 à 1774, pendant 48 ans, le nombre de monnaies frappées s'est toujours trouvé nettement insuffisant pour le commerce du royaume : 780 000 louis d'or et 5 millions d'écus d'argent par an environ.

Au début de la régence, le louis d'or était à 20 livres ⁴⁸, il montera à 24 livres par l'édit du 26 mai 1726. Le poids de taille était de 30 pièces au marc d'or (8,158 g), au titre de 22 carats. Le demi-louis d'or avait un cours de 10 livres, puis de 12 livres en 1726. Le double louis valait 40 livres, puis 48 livres, l'écu d'argent, 5 livres puis 6 livres et le demi-écu, 2 livres 10 sols, puis 3 livres.

Tout était fait pour ponctionner le maximum d'argent sur le dos de la population. Comme les pièces ne portaient pas d'indication de valeur, on pouvait la modifier comme on voulait. Une vache valait 50 livres, même si cette somme était réglée avec des pièces qui n'avaient pas la même valeur ⁴⁹.

Le grand problème de ces siècles a été le manque de monnaie. L'achat d'un office qui valait parfois plusieurs dizaines de milliers, voire plusieurs millions de livres, se faisait à crédit en plusieurs années. Il était acheté par trois ou quatre riches bourgeois à cause de son prix élevé (voir plus loin les charges et les offices).

Les revers de 1726 à 1774 présentaient une lettre d'atelier, située en bas du motif central. Cela permet d'identifier l'atelier émetteur ⁵⁰.

Il y en avait aussi deux autres différents :

Celui du directeur responsable du poids et du titre de la monnaie

Celui du graveur responsable en cas d'erreur de gravure.

Enfin le millésime, l'année de frappe est placée en fin de légende ⁵¹.

Une autre tare accable les monnaies à la fin de l'Ancien Régime, il s'agit de la contrefaçon. La fausse monnaie pullule pour pallier le manque de numéraire, malgré les lourdes peines encourues. Un contrefacteur arrêté, on le condamnait aux galères et souvent à la peine de mort.

Saint-Etienne, ville d'armuriers, était un centre de gravure sur armes. Des graveurs de monnaies provenaient de notre région. Le plus célèbre d'entre eux était Augustin Dupré. Né le 6 octobre 1748 à Saint-Etienne, fils d'un cordonnier et habile artisan, il devient graveur à la manufacture royale d'armes et prend des cours de gravure et de ciselure auprès de Jacques Olanier. A vingt ans, en 1768, il part à Lyon et à Paris comme apprenti chez un maître armurier. Vers 1770, il apprend la gravure sur médailles et grave, en 1775, une médaille commémorative du sacre de Louis XVI. Il s'inscrit à l'Académie royale de peinture et de sculpture qu'il quittera en 1782. Il réalise de nombreuses médailles. Il rencontre Benjamin Franklin en 1785 qui lui commande la médaille commémorative de la bataille de Yorktown *LIBERTAS AMERICA*.

A la révolution de 1789, il entre en compétition avec Duvivier, artiste officiel et graveur général des monnaies. Il remporte la médaille de la célébration du 14 juillet 1790, la composition du serment du roi et la représentation du pacte fédératif. Les frères Monneron, fabricants de médailles, ont réemployé le sujet sur leurs médailles de confiance. Un concours, organisé en 1791, retient 4 graveurs : Dupré obtient 40 voix, Duvivier, 15, Gatteaux et Lorthier, 1 voix chacun.

A 43 ans, il devient graveur général des monnaies de France. Il grave le louis d'or de 4 livres avec le génie de la France gravant la constitution ainsi que l'écu d'argent de 6 livres. Il crée la nouvelle effigie de Louis XVI, le revers des pièces de 3 deniers, de 6 deniers et de 2 sols. En floréal an II (1794), il conçoit l'assignat de 1 000 livres et l'*union et force* des pièces de 5 francs de l'an IV (repris en 1848 pour une pièce de 5 F et en 1975 sur les pièces de 10 F et de 50 F à l'hercule !).

Il multiplie les projets de dessins de médailles et de jetons. Mais, avec l'arrivée de Bonaparte, il se heurte avec le directeur du Muséum, Vivant Denon, un protégé du premier consul et le 21 ventôse an XI (12 novembre 1803), quand Bonaparte visite l'hôtel des monnaies, c'est une médaille gravée par Tiolier qui lui est remise. Dupré est démis de ses fonctions.

⁴⁸ Le cours était établi selon que les monnaies étaient acceptées par les caisses publiques et les particuliers. Le roi et son contrôleur général des finances le faisaient varier suivant l'état des finances du royaume.

⁴⁹ Roger Faure, *Monnaies, revenus et prix au XVII^e siècle en Forez*, Mémoires et documents Diana, Tome XXXVIII, 2002, p. 3.

⁵⁰ Sous Louis XV, il y a 29 ateliers en France (voir en annexe la liste des ateliers monétaires).

⁵¹ A. Clairand, *Les monnaies de Louis XV*, Platt, 1996, p. 10/12.

Il continue à graver des médailles et participe à l'ornementation d'un coffret à bijoux pour l'impératrice Marie-Louise. Il retrouve une consécration officielle sous Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe avant de mourir à Armentières, dans le Nord, le 30 janvier 1833 ⁵².

La comptabilité

Jusqu'à la Révolution, les comptes de l'Etat se faisaient à l'échiquier (d'où le nom de chancelier de l'échiquier en Angleterre). Le comptable employait une sorte de boîte comportant des cases. Il commençait par la case de l'extrême droite, celle des deniers où il jetait 11 jetons ⁵³. Arrivé à 12, il enlevait les 11 jetons, il déjstait et les remplaçait par un seul dans la case plus à gauche, celle des sols. Puis il mettait 19 jetons dans cette case (mais de façon conventionnelle, 1 jeton dans le coin supérieur gauche valait 10 jetons, 5 dans le coin supérieur droit et 1 au milieu qui valait 4 pour faire 19. A 19 jetons, il déjstait et plaçait 1 jeton dans la case des livres, puis dans la case des 100 livres, puis des mille.

L'arrivée des assignats, émis à plusieurs milliards d'exemplaires, allait stopper l'usage de l'échiquier. La façon de compter allait aussi être changée par la création du système métrique et la réforme des monnaies due à la Révolution.

Pour bien compter il fallait du silence et bien écouter les nombres d'où le nom des *auditeurs de la cour des comptes* encore utilisés aujourd'hui ⁵⁴.

Les monnaies européennes

La stabilisation monétaire des monnaies se fit vers 1750. Fleury, ministre des Finances de Louis XV, profita de la réaction populaire à la faillite du système Law pour mettre fin à la dualité monnaie de compte / monnaie de paiement et à tous les abus qui en étaient résultés. Il commença l'émission de la livre tournois à 5 g d'argent dont la valeur restera longtemps inchangée jusqu'en 1785 et qui deviendra le franc dont le poids ne variera pas jusqu'en 1918.

Les monnaies des Etats voisins de la France devinrent, elles aussi, plus stables. En 1777, le florin hollandais, divisé en 24 sols, valait 2 livres, le ducat italien, 11 livres, soit ½ louis d'or, le kronthaler autrichien à la couronne valait 24 livres, la livre autrichienne 20 sols et le sol, 4 liards. Le douro espagnol, valait 8 reales et pesait 28 g ⁵⁵. Le real sera frappé jusqu'en 1742. A cette époque, le real d'argent (*real de plata*) devient monnaie de compte avec le real de billon (*real de vellon*), jusqu'à l'entrée de l'Espagne dans l'union latine en 1868. Le douro, émis après la découverte de l'Amérique, a été appelé piastre et pièce de 8 car il valait 8 reales. Il pèsera toujours de 25 à 28 g et sera remplacé en 1868 par la pièce de 5 pesetas.

Le thaler, monnaie d'argent et de compte des Etats allemands, d'Autriche et de Suisse a été frappé depuis 1486 et vient du nom des mines d'argent de la vallée de Joachim (*Joachimstal*) en Bohême dont était issu le métal. C'était une grosse pièce de 30 à 35 g. Elle devint monnaie de compte sous le nom de reichthaler. En Autriche fut crée le thaler de compte d'un poids constant de 19,489 g, correspondant à 1/12 du mark de Cologne, avec un cours fixé à 2 florins. En 1753, la convention de Vienne (Autriche) modifiera le rapport entre l'or et l'argent. Le thaler de compte ne pesait plus que 17,50 g et ne valait plus que 1, 5 florins et un nouveau thaler sera émis au poids de 18,57 g. Cela dura jusqu'en 1857.

Le thaler à l'effigie de Marie-Thérèse d'Autriche, frappé en 1780, se répandit au Moyen-Orient et en Afrique du Nord-Est où il fut utilisé largement. De nombreux ateliers européens fabriquaient des centaines de millions de pièces dont le succès perdura jusqu'en 1961 !

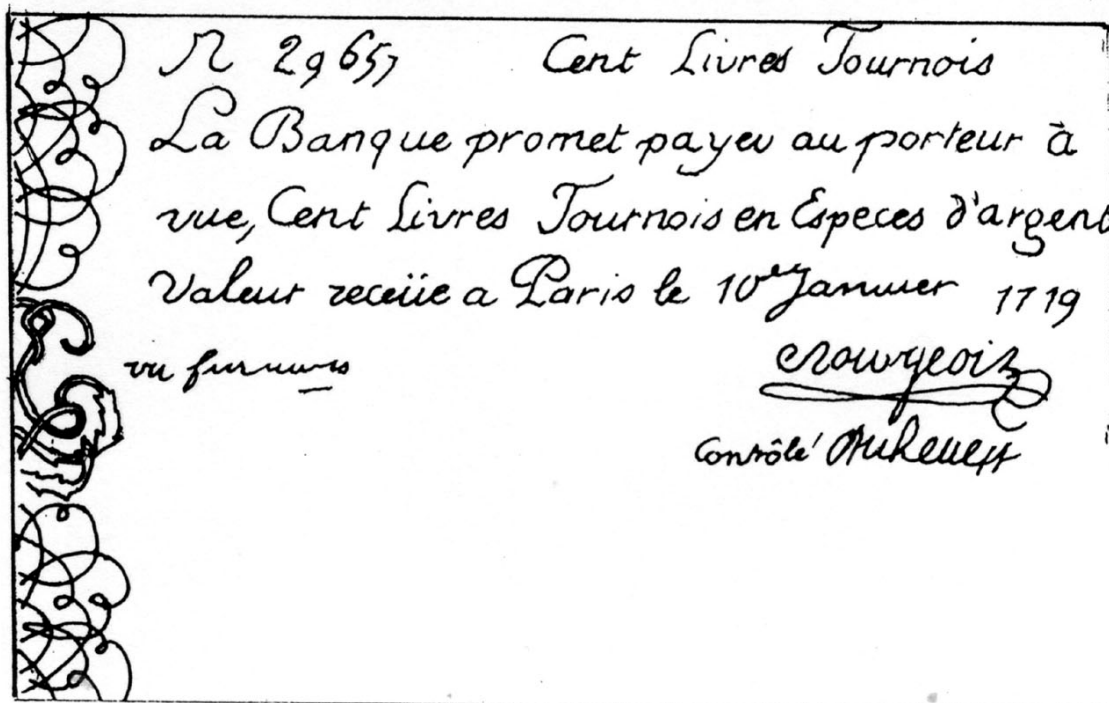
⁵² Numismatique et Change, n° 307, juillet-août 2000, p. 27.

⁵³ Le nom de jeton vient de là.

⁵⁴ Voir Roger Faure, "Compter et écrire autrefois", *Village de Forez*, n° 85/86.

⁵⁵ Le ducat de Venise, frappé depuis le XII^e siècle remplace le florin comme monnaie internationale comme le dollar aujourd'hui.

Le sol des Pays-Bas était appelé stuiver et valait 1/20 de florin. Au Portugal, on utilisait toujours l'escudo créé en 1470. En Angleterre, la livre sterling (du mot esterlin), pesait 1,512 g et valait 29 shillings. Aux Etats-Unis d'Amérique, la loi du 2 avril 1792 créa le dollar dont le nom venait du thaler autrichien comme unité monétaire, au poids de 24,75 grains d'or fin ou 25 grains d'argent fin ⁵⁶.



Billet de 100 livres tournois de la banque de Law du 10 janvier 1719

Monnaies de Louis XV



Sol de cuivre créé en 1719 :

Droit : LUDOVICUS XV . DEI GRATIA +
Tête enfantine à droite (regardant à droite)

Revers : NAVARRÆ REX 1719 FRANCIAE ET . A
Ecu de France couronné

Au-dessous lettre d'atelier (ici A, atelier de Paris)

Il existait aussi un demi-sol et un liard de cuivre au même type

⁵⁶ D'après Michel Galleazi, *Lexique numismatique*, 1993.

Les monnaies d'or



Louis d'or aux 8 L, créé en 1715, au poids de 8,10 g
 Droit : LVD . XV . D . G . FR . ET . NAV . REX .
 Buste enfantin lauré à droite
 Revers : CHRS . REGN . VINC . IMP .
 4 L doubles, couronnés en croix et cantonnés de 4 lis

Demi-louis d'or, au poids de 4,05 g, au même type



Double lois d'or aux insignes, frappé en 1716, au poids de 16,15 g
 Droit : LVD . XV . D . G . FR . ET . NAV . REX
 Buste jeune à droite
 Revers : CHRS . REGN . VINC . IMP .
 Ecu ovale couronné brochant sur un sceptre et une main de justice
 passés en sautoir
 Dessous marque d'atelier

Louis d'or aux insignes, au poids de 8,20 g, au même type

Demi-louis d'or aux insignes, au poids de 3,04 g, au même type



Double louis d'or de Noailles, frappé en 1717 / 1718, au poids de 12,20 g
 Droit : LVD . XU . D . G . FR . ET . NAV . REX .
 Buste enfantin couronné à gauche, dessous date
 Revers : CHRS . REGN . VINC . IMP .
 4 écus en croix, 2 de Noailles et 2 de France et Navarre
 Au centre lettre d'atelier



Louis d'or créé en 1715, au poids de 6,10 g
 Droit : LVD . XV . D . G . FR . ET NAV . REX date
 Tête enfantine couronnée à droite (regardant à droite)
 Revers : CHRS . REGN . VINC . IMP
 4 écus de France et de Navarre posés en croix et cantonnés de 4 lis en cœur

Demi-louis d'or, au poids de 3,05 g



Louis d'or de Malte, créé en 1718 / 1719, au poids de 9,75 g
 Droit : LVD . XV . D . G . FR . ET . NAV . REX . date
 Tête jeune laurée à droite
 Revers : CHRISTVS . REGNAT . VINCIT . IMPERAT
 Croix de Malte avec 3 lis en cœur

Demi-louis d'or de Malte, au poids de 4,90 g, au même type

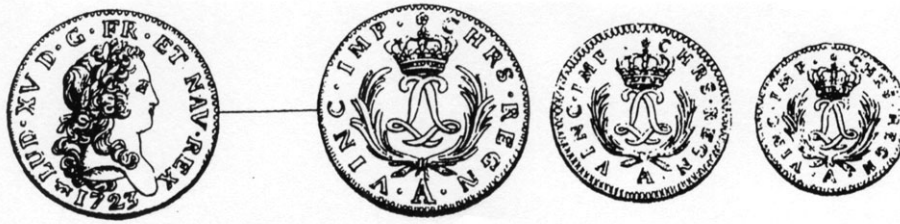


Louis d'or aux 2 L couronnés, créé en 1722, au poids de 9,75 g
 Droit : LUD . XV . D . G . FR . ET . NAV . REX
 Tête jeune laurée à droite, au-dessous date
 Revers : CHRISTUS . REGNAT . VINCIT . IMPERAT
 2 L adossés sous une couronne entre 2 lis
 dessous marque d'atelier

Demi-louis d'or aux 2 L, au poids de 4,90 g, au même type

L'édit du 20 août 1723 prescrivait une refonte déflationniste ⁵⁷ des monnaies d'or et la frappe d'une nouvelle série de monnaies, les *mirlitons*, monnaies de moindre valeur en référence à l'allure militaire du cardinal Dubois qui l'avait fait frapper. Elle était très mal acceptée.

⁵⁷ La déflation est la diminution du nombre de pièces en circulation en vue de provoquer l'augmentation du pouvoir d'achat d'une monnaie évaluée en or ou en marchandise.



Double louis d'or *mirliton*, frappé de 1723 à 1725, au poids de 12,95 g
 Droit : LUD . XV . D . G . FR . ET NAV . REX date
 Buste lauré à gauche
 Revers : CHR . REGN . VINC . IMP .
 2 L cursifs, entrelacés, entourés de 2 palmes surmontées d'une couronne
 dessous lettre d'atelier

Louis d'or *mirliton*, au poids de 6,40 g, au même type

Demi-louis d'or *mirliton*, au poids de 3,20 g, au même type



Louis d'or aux lunettes, frappé de 1726 à 1728, au poids de 8,15 g
 Droit : LUD . XV . D . G . FR . ET NAV . REX
 Buste drapé à gauche
 Revers : CHR . REGN . VINC . IMPER date
 Sous une couronne, 2 écus ovales penchés aux armes de France et de Navarre
 Dessous lettre d'atelier

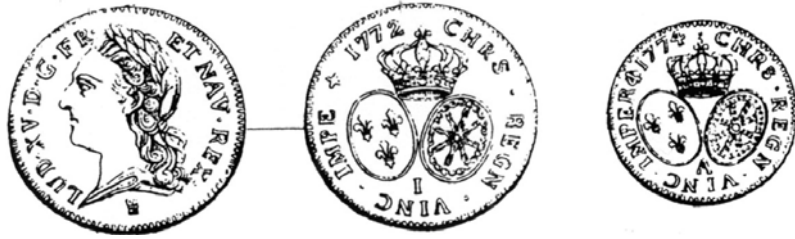
Demi-louis aux lunettes, au poids de 4,07 g, au même type



Double louis d'or au bandeau, frappé de 1740 à 1765, au poids de 16,25 g
 Droit : LUD . XV . D . G . FR . ET NAV . REX
 Tête ceinte d'un bandeau à gauche
 Revers : CHR . REGN . VINC . IMPE . date
 Sous une couronne, 2 écus ovales penchés avec les armes de France et de Navarre
 Dessous lettre d'atelier

Louis d'or au bandeau, au poids de 8,10 g, au même type

Demi-louis d'or au bandeau, au poids de 4,05 g, au même type



Double louis d'or à la vieille tête, frappé de 1765 à 1774, au poids de 16,25 g

Droit : LUD . XV . D . G . FR . ET NAV . REX

tête plus âgée laurée à gauche

Revers : CHRVS . REGNVS . VINCIT . IMPERIVM date

Sous la couronne, 2 écus ovales penchés avec les armes de France et de Navarre

Au-dessous lettre d'atelier

Louis d'or à la vieille tête, au poids de 8,10 g, au même type

Les louis d'or, à partir de 1740, sont plus lourds car la situation économique du royaume de France est plus prospère.

Les monnaies d'argent

Pour ces pièces, Louis XV reprend le système de Louis XIV avec des séries de cinq valeurs, comprenant l'écu, le demi, le quart, le dixième et le vingtième d'écu, sauf pour la série aux 3 couronnes qui n'en comprend que trois, l'écu, le demi et le quart.



Ecu d'argent aux trois couronnes, émis en 1715

Droit : LUD . XV . D . G . FR . ET . NAV REX

Buste enfantin drapé à droite

Revers : SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM . date

3 couronnes accompagnées de 3 lis

Au centre lettre d'atelier



Demi-écu au même type

Quart d'écu au même type



Ecu d'argent *vertugadin*⁵⁸ émis pour 5 livres, de 1716 à 1718
 Droit : LVD . XV . D . G . FR . ET . NAV . REX
 Buste enfantin drapé à droite
 Revers : SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM date
 Ecu de France rond couronné, dessous lettre d'atelier

Demi-écu d'argent au même type
 Quart d'écu d'argent au même type
 Dixième d'écu d'argent au même type
 Vingtième d'écu d'argent au même type



Ecu d'argent de Navarre, émis pour 6 livres, de 1718 à 1719
 Droit : LVD . XV . D . G . FR . ET . NAV . REX
 Buste drapé et lauré à droite
 Revers : SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM date
 Ecu couronné, écartelé de France et de Navarre, tranche inscrite
 Demi-écu d'argent de Navarre, au même type

⁵⁸ La dénomination *vertugadin* provient de la forme des robes des femmes et des enfants rendues bouffantes grâce à une baguette de forme ronde (*vertugado* en espagnol). La reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV, Espagnole, avait lancé cette mode au XVII^e siècle. Peut-être aussi en relation avec la forme circulaire de l'écu royal.



Quart d'écu d'argent de Navarre, au même type

Dixième d'écu d'argent de Navarre, au même type



Sixième d'écu d'argent de Navarre, au même type, accosté de XX - S

Douzième d'écu d'argent de Navarre, au même type, accosté de X - S



Ecu d'argent de France, émis pour 6 livres, de 1720 à 1724

Droit : LUD . XV . D . G . FR . ET . NAV . REX

Buste lauré et drapé à droite

Revers : SIT . NOME N . DOMINI . BENEDICTUM . date

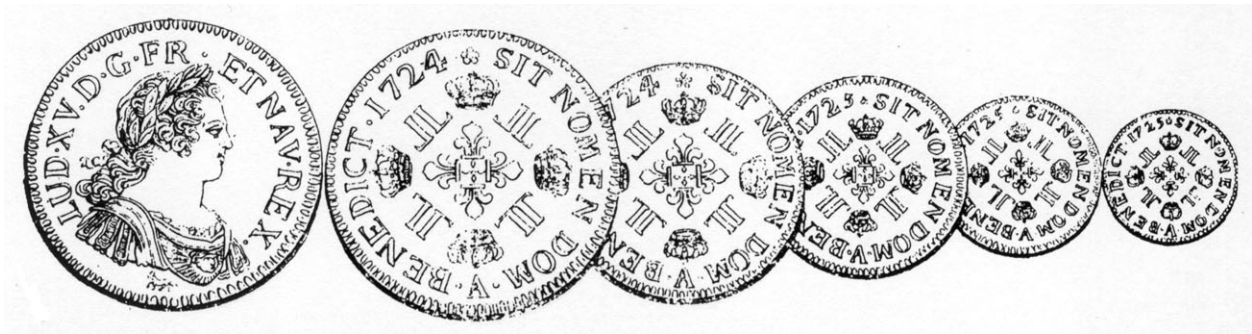
Ecu de France couronné, dessous lettre d'atelier, tranche inscrite

Demi-écu d'argent, au même type

Tiers d'écu d'argent, au même type

Sixième d'écu d'argent, au même type

Douzième d'écu d'argent, au même type



Ecu d'argent aux 8 L, émis pour 4 livres en 1724 / 1725

Droit : LUD . XV . D . G . FR . ET NAV . REX

Buste lauré, cuirassé à droite

Revers : SIT NOMEN DOM . BENEDICT . date

Quatre doubles L et quatre couronnes alternés, au centre 4 lis en croix

Dessous lettre d'atelier

Demi-écu d'argent, au même type

Quart d'écu d'argent, au même type

Huitième d'écu d'argent, au même type

Seizième d'écu d'argent, au même type



Ecu d'argent aux lauriers, émis pour 5 livres, de 1726 à 1740

Droit : LUD . XV . D . G . FR . ET . NAV . REX

Buste cuirassé à gauche, la poitrine ornée de la croix et du cordon du Saint-Esprit

Revers : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM date

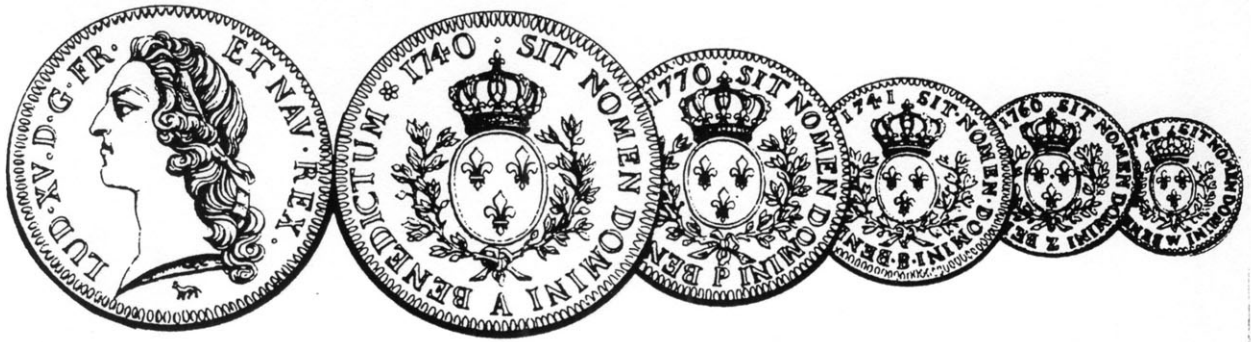
Ecu ovale couronné, entre deux branches de laurier, tranche inscrite, dessous lettre d'atelier

Demi-écu d'argent, au même type

Cinquième d'écu d'argent, au même type

Dixième d'écu d'argent, au même type

Vingtième d'écu d'argent, au même type



Ecu d'argent au bandeau, émis pour 6 livres, de 1740 à 1770, au poids de 29,488 g
Droit : LUD . XV . D . G . FR . ET NAV . REX .

Tête du roi, à gauche, ceinte d'un bandeau, coupant la légende du haut

Revers : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM date

Ecu de France ovale, couronné, entre deux rameaux d'olivier

Noués par un ruban sou l'écu, tranche inscrite, au-dessous lettre d'atelier

Petit écu d'argent de 3 livres, au même type

24 sols d'argent, au même type

12 sols d'argent, au même type

6 sols d'argent, au même type



Ecu d'argent à la vieille tête, émis pour 6 livres, de 1770 à 1774

Droit : LUD . XV . D . G . FR . ET NAV . REX

Buste vieilli lauré à gauche, avec bandeau

Revers : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM date

Ecu de France ovale, couronné, entre 2 rameaux d'olivier

Dessous lettre d'atelier

Petit écu d'argent de 3 livres à la vieille tête, au même type



24 sols d'argent, au même type

12 sols d'argent, au même type

6 sols d'argent, au même type



Pièce d'argent de 40 sols de Strasbourg, émis en 1716
 Droit : LVD . XV . D . G . FR . ET . NAV . REX cœur et étoile
 Buste drapé à droite
 Revers: MONETA NOVA ARGENTINENSIS
 Ecu couronné entre 17 – 16
 Dessous lettre d'atelier, ici BB liés



Petit louis d'argent, émis en 1720
 Droit : LUD . XV . D . G . FR . ET . NAV . REX
 Buste lauré et drapé, dessous 1720
 Revers : CHRQ REGN VINC IMP
 4 doubles L couronnés et posés en croix
 Au centre lettre d'atelier



Livre d'argent de la compagnie des Indes, valant 20 sols, émise en 1720
 Droit : LUD . XV . D . G . FR . ET . NAV . REX
 Buste drapé à droite
 Revers : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM date
 Deux L adossés sous une couronne, dessous, lettre d'atelier

Les monnaies de billon ⁵⁹



Double sol frappé de 1738 à 1770

Droit : LUD . XV . D . G . FR . ET NAV . REX .

Grand L couronné entre 3 fleurs de lis

Revers : SIT . NOM . DOM . BENEDICTUM . date

2 L feuillus, enlacés et couronnés, dessous lettre d'atelier

Sol au même type

Les monnaies de cuivre



Sol de cuivre créé en 1719

Droit : LUDOVICUS XV . DEI . GRATIA .

Tête enfantine à droite

Revers : FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX date

Ecu couronné, dessous lettre d'atelier

Demi-sol de cuivre au même type

Liard de cuivre au même type



Sol de cuivre d'Aix, frappé en 1767 / 1768

Droit : LUDOV . XV . D . GRATIA .

Tête laurée à droite

Revers : FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX

Ecu de France échancré et couronné

Demi-sol de cuivre au même type

Liard de cuivre au même type

⁵⁹ Alliage de cuivre et d'argent dans lequel la proportion de métal précieux est inférieure à 50 %, au cours du règne de Louis XV, cette proportion a dû diminuer petit à petit.



Sol de cuivre à la vieille tête, frappé de 1768 à 1774
 Droit : LUDOV . XV . D . GRATIA .
 Tête aurée à droite
 Revers : FRANCIAE ET NAVARRAE REX
 Ecu de France couronné, dessous lettre d'atelier

Demi-sol de cuivre au même type

Liard de cuivre au même type

*
 * *

Les monnaies de Louis XVI

Tout au long de son long règne de 1715 à 1774, Louis XV avait fait frapper 10 types de louis d'or (aux 8 L, aux insignes, de Noailles, de Navarre, de Malte, aux 2 L couronnés, *mirliton*, aux lunettes, au bandeau et à la vieille tête) et 8 types d'écus d'argent (aux 3 couronnes, vertugadin, de Navarre, de France, aux 8 L, aux lauriers, au bandeau et à la vieille tête).

Louis XVI a été beaucoup plus modeste, il a régné beaucoup moins longtemps, de 1774 à 1789, il n'a fait frapper que 3 types de louis d'or (aux palmes, aux lunettes et aux 2 écus côte à côte) et 2 types d'écus d'argent (aux palmes et aux lauriers).

Les monnaies d'or



Louis d'or aux palmes, frappé en 1774, au poids de 8,10 g
 Droit : LUD . XVI . D G . FR . ET NAV . REX .
 Buste à gauche avec habit, cordon et plaque du Saint-Esprit
 Revers : CHRS . REGN . VINC . IMPER date
 Ecu couronné reposant sur un sceptre et une main de justice et entouré de 2 palmes



Double louis aux lunettes, émis de 1775 à 1784, au poids de 16,20 g

Droit : LUD . XVI . D . G . FR . ET NAV . REX

Buste drapé à gauche

Revers : CHRS . REGN . VINC . IMPE date

Deux écus ovales penchés sous une couronne, aux armes de France et de Navarre

Dessous lettre d'atelier

Louis d'or aux lunettes, au poids de 8,10 g, au même type

Demi-louis d'or aux lunettes, au poids de 4,05 g, au même type



Double louis d'or, émis en 1786 / 1788, au poids de 15,30 g

Droit : LUD . XVI . D . G . FR . ET NAV . REX

Tête nue à gauche

Revers : CHRS . REGN . VINC . IMPER date

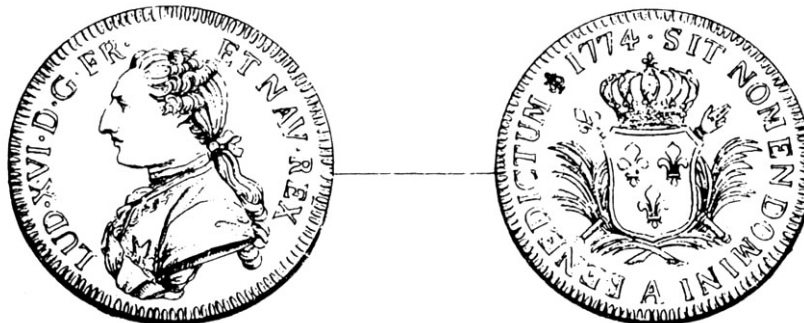
Sous une couronne, deux écus carrés aux armes de France et de Navarre

Dessous lettre d'atelier

Louis d'or, au poids de 7,65 g au même type

Louis d'or à la corne, frappé à Strasbourg en 1786

Les monnaies d'argent



Ecu d'argent aux palmes, essai, frappé en 1774

Droit : LUD . XVI . D . G . FR . ET NAV . REX

Buste habillé à gauche, avec plaque et cordon du Saint-Esprit

Revers : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM date

Ecu couronné sur sceptre et main de justice entre deux palmes



Ecu d'argent aux lauriers

Droit : LUD . XVI . D . G . FR . ET NAV . REX

Buste à gauche avec plaque et cordon du Saint-Esprit

Revers : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM date

Ecu de France couronné entre deux branches de laurier

En bas lettre d'atelier



Petit écu d'argent au même type

Pièce d'argent de 24 sols au même type



Pièce d'argent de 12 sols au même type

Pièce d'argent de 6 sols au même type

Les monnaies de cuivre



Sol de cuivre

Droit : LUDOV . XVI . D . GRATIA

Tête nue à gauche

Revers : FRANCIÆ ET . NAVARRÆ . REX date

Ecu carré de France, couronné

En bas lettre d'atelier

Demi-sol de cuivre au même type

Liard de cuivre au même type

(D'après Louis Ciani : *Les monnaies royales françaises*, 1928. Les monnaies de Louis XV, p. 461 et les monnaies de Louis XVI, p. 179)

Les ateliers monétaires royaux sous Louis XV

(* existe encore sous Louis XVI)

A Paris *

B Rouen *

C Caen (1715-1772)

D Lyon (fermé en 1771) *

E Tours (1715-1772)

F Angers (1715-1738)

G Poitiers (1715-1772)

H La Rochelle *

I Limoges *

K Bordeaux *

L Bayonne *

M Toulon *

N Montpellier *

O Riom (1715-1772)

P Dijon (1715-1772)

Q Perpignan *

R Orléans *

S Reims

T Nantes *

V Troyes (1715-1772)

X Amiens (1715-1772)

Y ou V Bourges (1715-1772)

Z Grenoble (1715-1772)

AA Metz *

BB Strasbourg *

MA Marseille (depuis 1786) *

C Besançon (1715-1772)

W Lille *

& Aix et 1774-1786 *

9 Rennes (1715-1772)

vache Pau *

3 - Salaires et revenus au cours du siècle

Comme au XVII^e siècle, la vie était très difficile pour les paysans et les ouvriers. Pour faire vivre une famille, il fallait au moins gagner 500 livres par an. Beaucoup n'y arrivaient pas. Les paysans pouvaient survivre sur leurs productions mais les ouvriers et les employés des villes étaient peu payés. Les salaires n'avaient pas augmenté depuis le siècle précédent. Pourtant ce siècle est une période de développement et de progrès malgré une crise économique importante.

Les ouvriers et journaliers étaient payés à la journée de travail de 10 à 13 h. Ils travaillaient de 200 à 240 jours par an et recevaient une partie de leur salaire en nature et le reste variait selon le métier, la qualification, l'âge, le sexe, le lieu (On était mieux payé en ville qu'en campagne)

En général, on était payé de 18 à 20 sols au début du siècle et de 30 à 40 sols à la fin, soit une livre par jour au début et 1 livre ½ à la fin. Seulement les prix avaient augmenté de 62 % au cours du siècle et les salaires de 26 %.

Voici quelques salaires journaliers d'ouvriers et d'ouvrières :

Maître maçon : 25 sols ;

Maçon : 18 sols ;

Menuisier : 14 sols ;

Compagnon menuisier : 14 sols ;

Manceuvre : 13 à 15 sols ;

Tapissier : 12 sols ;

Fondeur, forgeron : 20 à 30 sols ;

Moissonneur : 35 sols à Saint-Etienne ;

Ouvrier brasseur : 10 à 12 sols ;

Ouvrier agricole : 7 sols ;

Tisserand de toile : 8 à 10 sols en ville ;

5 à 6 sols à la campagne ;

Ouvriers spécialisés : de 15 à 20 sols ;

Charpentier, serrurier, imprimeur, graveur,

Agent de maîtrise du textile et des mines : plus de 30 sols ;

Armurier, horloger, bijoutier : plus de 40 sols.

Salaires dans les mines ⁶⁰ :
Gouverneur : 60 à 70 sols ;
Piqueur : 42 à 45 sols ;
Traîneur : 17 à 20 sols ;
Palefrenier : 20 sols ;
Toucheur de chevaux : 18 sols.

Salaires des femmes :
Couturière : 8 sols ;
Apprentie dentellière : 4 sols ;
Passementière : 20 sols ;
Ourdisseuse : 12 sols ;
Dévideuse : 14 sols ;
Ouvrière du textile : 8 sols ⁶¹.

Les domestiques étaient nombreux, avaient un salaire annuel avec en plus des prestations en nature, paire de sabots, vêtement, aunes de toile...

Salaires annuels :
Cuisinier : 950 livres ;
Laquais : 540 livres ;
Jardinier : 400 livres ;
Ouvrier agricole : 200 livres (1726) ;
Servante : 15 à 23 livres (1720) ;
Nourrice : 24 livres ;
Bergère : 28 livres ;
Postillon : 60 livres ;
Maître-valet : 60 livres ;
Femme de chambre : de 50 à 75 livres ;
Valet de peine : 70 livres (archives Diana).

Mais les salaires variaient avec le maître, les femmes étaient moins payées que les hommes. Il est vrai que tous étaient souvent nourris et logés.

Un maître d'école gagnait de 200 à 250 livres par an ⁶². Ce qui ne suffisait pas pour élever une famille. Il lui fallait compléter son traitement avec d'autres emplois : sonner de cloches, tenir l'harmonium à l'église, s'occuper des paperasses de la paroisse et même sabotier, cordonnier, menuisier.

En 1768, la portion congrue versée aux curés était de 500 livres et 200 livres pour les vicaires. Pour comparer, en 1730, un directeur de grenier à sel touchait 10 000 livres par an plus 150 livres de frais, plus le sel gratuit ⁶³ !

Les militaires étaient peu payés, la solde était de 5 à 8 deniers par jour en garnison et 6 à 9 deniers en campagne. Les officiers et sous-officiers étaient mieux payés, on avait besoin d'eux et de leur qualification, les soldats étaient facilement remplacés par le système des sergents recruteurs qui parcouraient les campagnes pour en trouver. Il y avait beaucoup de désertions.

Un capitaine touchait 2 400 livres par an ;

⁶⁰ Roger Faure, "Une exploitation de mines de charbon à Rive-de-Gier sous le Premier Empire", *Bulletin Diana*, tome L, n° 7, p. 88.

⁶¹ Selon Manceron, *Histoire de la Révolution*, tome V ; F. Droulers, "Le trésor de Satillieu (Ardèche)", *Numismatique et change* ; Brossard, *Histoire de la Révolution dans le département de la Loire* ; J. P. Poirier, *Turgot*, 1999, p.109 ; P. Goubert, *100 000 provinciaux à Paris au XVII^e siècle*, 1968 ; archives Diana et archives Thiollier. En 1727, Saint-Etienne comptait 4 000 ouvriers pour la forge, les limes, les armes, les serrures et les couteaux.

⁶² Vignon, *Histoire de Charly Vernaisson*, tome III, p. 160.

⁶³ *Bulletin d'émulation du Bourbonnais*, tome LXX, 2001, p. 465.

Un lieutenant, 900 livres ;
Un sous-lieutenant, 600 livres ;
Un sergent, 240 livres ;
Et un brigadier, 144 livres.

Les juges de seigneuries et les notaires percevaient 2 sols par livre sur les transactions qu'ils effectuaient et s'ils avaient de nombreuses affaires, ils pouvaient toucher des fortunes.

Les commerçants (marchands) qui vendaient de tout vivaient largement et achetaient des propriétés dans les environs de la ville. Ceux qui étaient plus importants pouvaient espérer devenir nobles en achetant une charge anoblissante comme secrétaire du roi ou conseiller du roi et ainsi être exonéré de la taille. Les fabricants de rubans de Saint-Etienne formaient l'aristocratie de la ville.

Les revenus du seigneur de la Valette, au sud de Saint-Etienne, donnent une idée des nobles fortunés de notre région (archives Thiollier, Diana) !

Revenus de Villeboeuf 1 500 livres par an ;
Revenus de Barjac 300 livres ;
Une maison rue Saint-Jacques 200 livres ;
Immeuble à Saint-Etienne 2 800 livres total : 5 000 livres annuelles.

Et en plus, il était seigneur de Charly et autres lieux dans le Rhône.

En 1765, La plus grosse fortune de Saint-Etienne était celle de Claude Chovet, 363 416 livres ! Jacques Bernou de Rochetaillée laisse à son décès, en 1758, 271 400 livres et la fortune de Claude Sauzée en 1785 est évaluée à 147 000 livres ⁶⁴. A Lyon, les fortunes les plus importantes atteignent 3 millions de livres et même plus en 1789. Il est vrai qu'il y avait dans la ville des banquiers italiens qui s'y étaient installés depuis le XVI^e siècle !

Les grands personnages de l'Etat, surtout ceux qui récoltaient les impôts, percevaient des revenus encore plus importants (voir la note 3 au premier chapitre). Choiseul bénéficiait de 800 000 livres de rentes par an, produits de pensions données par le roi, de ses placements et de l'exploitation de ses domaines ⁶⁵. La Fayette disposait en 1777 de 146 000 livres de revenus par an.

L'abbé Terray, natif de Boën-sur-Lignon était très riche. Il avait fait construire à ses frais le pont sur le Lignon qui existe encore aujourd'hui et il fit retomber sur sa famille des sommes très importantes, ce qui permit à sa nièce d'acheter un tènement de maisons à Montbrison, dans la Grande-Rue et un château pour ses plaisirs, les Peynots à Saint-Paul-D'Uzore.

Les rentes, billets, promesses, obligations font office d'instruments de crédit, rétribués à 4 % depuis 1715. Les nobles empruntent pour pouvoir acheter des terres, valeur symbole de l'Ancien Régime. A la Révolution, le Forez est sous l'emprise de la noblesse sur la terre et les hommes, comme dans les provinces fermées à forte dominante rurale.

Les rentes étaient un moyen facile de se procurer de l'argent. De grands seigneurs et même de petits hobereaux de province en profitaient.

Georges du Ligondès ⁶⁶, petit seigneur du Velay, en est un exemple parfait. C'est un personnage bien né, dépensier, joueur, brouillon, se faisant un devoir de mener grand train en multipliant les dettes et faisant le désespoir de sa famille. Né en 1761, il devient page de la grande écurie et seigneur du Viillard et de Lair, dans la paroisse de Laval-sur-Doulon, en Haute-Loire, aujourd'hui peuplée d'une centaine d'habitants. Il épouse le 13 mars 1782, dans une union arrangée par les parents, Charlotte d'Oradour, une Auvergnate de grande famille. Le contrat de mariage se fait au château de Saint-Diéry, en Auvergne, en présence d'Amas du Ligondès, chevalier profès de Saint-Jean-de-Jérusalem, cousin issu de germain. Les Oradour font de leur fille

⁶⁴ Josette Garnier, *Bourgeoisie et propriété immobilière en Forez aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1982, p. 208.

⁶⁵ Choiseul, *op. cit.*

⁶⁶ Christian de Sauve, "Note sur les châteaux disparus du Viillard et de Lair", dans *Cahiers de la Haute-Loire*, 2008, p. 55.

unique leur héritière universelle et lui donnent 3 000 livres de rentes. Les Ligondès font de leur fils unique, leur héritier universel et lui donnent la terre du Viallard avec son château.

Georges qui veut se consacrer aux armes, comme beaucoup de jeunes nobles de l'époque, achète une charge d'officier dans le régiment de Roussillon cavalerie. Il va mener la grande vie et accélérer sa chute en empruntant tout autour de lui et en multipliant les dettes. Profitant de ses appuis et de son rang, il se fait donner un capital à fonds perdus moyennant le paiement de rentes viagères. Ces rentes seront quittes de taille, retenue du dixième et du vingtième, avec un intérêt de 13 %. Il trouve des cautions dans sa famille, cousins de son épouse comme Grégoire, vicomte du Lac du Cluzel ou Claude et Grégoire, du Lac du Cluzel, père et fils et un compatriote, Jacques le Normand de Flagheac, capitaine de dragons et maître d'hôtel ordinaire du comte d'Artois, frère de Louis XVI, un grand personnage ! Son père, François du Ligondès donnera aussi sa caution.

Voyons les créanciers prêteurs :

En juillet 1788, Marie Mozeille de Riom, délivre à Georges un capital de 3 000 livres, en contrepartie d'une constitution de rente de 450 livres au profit de Jeanne Mozeille, sa sœur et réversible sur Marie Mozeille, fille naturelle de sa sœur Jeanne.

Il faut penser qu'à cette époque, il n'y avait pas de banque et de sociétés d'assurances comme il s'en trouve en quantité aujourd'hui. Les situations familiales étaient tout aussi compliquées et le numéraire était rare. Les familles hésitaient à faire confiance à des notaires et ne désiraient pas que la vie de leur famille s'étale devant n'importe qui. Aussi le système des rentes était très pratique et permettait de donner de l'argent discrètement sans impôt et facilement.

En août 1788, un mois après, Georges était déjà à court d'argent et recevait 3 000 livres de Geneviève Malouet, moyennant la constitution d'une rente jusqu'au décès de 375 livres ;

En février 1789, Antoine Lapeyre constitue une rente de 400 livres sur la tête de Jeanne Valeix, pour un capital de 4000 livres ;

En mai 1789, au moment des états généraux, notre marquis emprunte à Claude Chardon de Roche d'Agout, de Riom, 10 000 livres, moyennant une rente de 1 125 livres ;

En août 1789, c'est Amable Rochette de Malauzat qui, pour son fils, élève à l'école militaire d'Effiat, souscrit 200 livres de rente contre un capital de 2 000 livres

Il reçoit encore en 1790, 2 000 livres de Geneviève Malouet pour une rente de 250 livres et 2 000 livres d'Amable Rochette pour une de 200 livres ;

En 1790, Pierre Etienne Caille, feudiste et parent du notaire de Riom, souscrit une rente réversible sur la tête de son fils naturel de 300 livres, moyennant un capital de 3 000 livres ;

En juillet 1790, Georges emprunte 15 louis (360 livres) à un voisin, le chevalier de Boissieux de Servières. Il ne peut le rembourser et lui demande 25 louis de plus (600 livres) ;

En février 1791, Charlotte et Hector Solignat lui prêtent un capital de 7 000 livres contre une rente de 875 livres et un capital de 12 000 livres délivré par Françoise et Jeanne Domat et Marie Duvernin, leur mère pour une rente de 1 200 livres.

Le seigneur du Viallard inspire confiance et a de bonnes cautions mais il faudra un jour payer toutes ces rentes souscrites. C'est la catastrophe et le 1^{er} mars 1792, on vend le château du Viallard à Antoine Dosfant, notaire au Châtelet, avec le petit château de Lair et le bois de Francolon, ainsi que tous les meubles, moyennant la somme de 160 000 livres, plus pot de vin, ce qui représente une somme considérable

La plus grande partie de la population du royaume vivait dans la misère et les marchands, les avocats, les gens de justice, les collecteurs d'impôts et les nobles vivaient eux dans l'aisance. Il y avait une très grande différence de revenus entre eux.

4 - Le prix du pain

Comme aux siècles précédents, c'était la base de l'alimentation et le grand souci des gouvernants. Quand le pain était rare, c'était la famine et la maladie.

Il était toujours fabriqué avec un mélange de farine de froment et surtout de seigle. C'était un pain gris, compact, sec, que l'on coupait dans une soupe de légumes. On cuisait de grosses tourtes de 10 livres (4,22 kg), riches en croûte et qui duraient la semaine.

Dans les campagnes, le système du four banal avait disparu. Chaque paysan avait son four et cuisait son pain. Dans les villes, des boulangers vendaient des miches de pain blanc (au froment) et de pain noir (au seigle) de 2 livres (844 g) et de 4 livres (1 688 g). Il fallait au moins 4 livres de pain par personne et par jour. Le pain de 4 livres coûtait en moyenne 8 sols, mais il variait selon la récolte de céréales de 5 sols dans les années d'abondance (1716, 1754/1755, 1764) à 12 sols dans les années de mauvaise récolte, plus nombreuses : 1720/1725, 1735, 1736, 1767, 1770/1775, 1782/1783 et surtout 1788/1789.

Observons le budget d'un ouvrier, père de famille, ayant 2 enfants de 8 à 10 ans au milieu du siècle ⁶⁷ :

Recettes par semaine :

L'époux	6 livres
L'épouse	1 livre 10 sols
	<hr/>
total	7 livres 10 sols

Dépenses par semaine :

Pour l'époux 2 pains de 4 livres	16 sols,	
Pour l'épouse 1 pain de 4 livres	8 sols,	
Pour les 2 enfants 2 pains de 4 livres	16 sols	total : 2 livres
2 livres ½ de viande	12 sols 6 deniers	
légumes	4 sols	
¾ de livre de beurre salé	9 sols	
œufs, fromages, fruits pour 6 jours, le septième étant réservé à la viande	9 sols	
sel (obligation de la gabelle)	15 sols	total : 2 livres 9 s 6 d
loyer (30 livres par an)	12 sols	
chauffage	14 sols	
huile à brûler (éclairage)	2 sols 6 d	total : 1 livre 8 s 6 d

total des dépenses : 5 livres 18 sols

Il reste 1 livre 12 sols pour l'entretien de 4 personnes par semaine.

On voit bien que dans ce cas le prix du pain est primordial, lorsqu'il dépasse les 8 s la famille ne peut plus vivre. Aussi, lors de l'augmentation du prix des céréales, donc du pain, c'était l'émeute. Dans ce cas, si le pain de 4 livres coûte 12 sols, voire 16 sols, la somme dépensée pour 5 pains de 4 livres se monterait à 60 sols (3 livres) et même à 80 sols (4 livres), le pauvre ouvrier devait se restreindre et c'était la disette !

Depuis le milieu du siècle, le ravitaillement de Paris et des villes posait des problèmes délicats car le peuple restait très sensible à la moindre hausse du prix du pain. Les autorités cherchaient à constituer des stocks de grain. Elles faisaient construire des halles aux grains ou halles aux bleds. On y entreposait aussi des pois et des lentilles pour éviter les famines. Celle de Paris sera incendiée en 1802. Mais ces halles

⁶⁷ Cité par G. Rutilmann, *Les corporations, les manufactures et le travail libre à Abbeville au dix-huitième siècle*, Paris, Pirey, 1948, p.154.

n'étaient pas suffisantes et le pain manquait souvent. En 1774, l'année de la venue au pouvoir de Louis XVI, la récolte des céréales avait été médiocre. Elle avait été suivie d'un hiver 1774/1775, très long et très froid qui avait duré jusqu'à fin avril. Il gelait et le froid était rude. L'état des chemins avait empêché les mouvements des charrois et le blé avait été rare.

A Paris, le peuple, surtout des femmes, s'était rassemblé auprès des boulangeries pour réclamer du pain. Pourtant, Turgot avait publié un édit sur la liberté du commerce des grains. Le 15 avril 1775, le pain de 4 livres était à 13 sols, le 24 à 15 sols. On accusait le gouvernement de spéculer sur les grains pour acquitter l'énorme dette de Louis XV ! En mai, on pillait les boulangeries. C'était ce que l'on a appelé *la guerre des farines*. Turgot fit entrer des troupes à Paris et réprima durement les émeutes de cette guerre. On plaça des soldats auprès des boulangeries. Les émeutes s'étendirent en province, en Beauce, en Brie, en Normandie, en Bourgogne et certainement dans notre région. Les émeutiers imposaient un prix du pain⁶⁸.

A la fin du siècle, à cause de récoltes insuffisantes, le pain de 4 livres remontait à 12 sols (il vaudra 9 sols en juillet 1788, 12 sols en novembre et 14 sols au printemps 1789, à cause du terrible hiver 1788/1789)

Mercuriales de la grenette de Saint-Etienne

Prix du bichet en sols (27,30 litres)

Années	seigle	froment	avoine
1716	25	35	14 sols 13 deniers
1717	28	38	14 sols 12 deniers
1718	30	51	16
1719	48	<u>72</u>	23
1720	46	63	17
1721	36	52	12
1722	29	52	15 sols 13 deniers
1723	38	65	22
1724	42	65	25
1725	33	55	16 sols 15 deniers
1726	32	52	14
1727	34	50	14
1728	42	52	13 sols 14 deniers
1729	43	54	21
1730	35	55	14
1731	34	55	25
1732	33	50	12
1733	38	58	14
1734	38	51	13
1735	54	<u>66</u>	14
1736	<u>66</u>	<u>76</u>	13
1737	39	54	13
1738	50	<u>70</u>	15 sols 14 deniers
1739	48	65	18
1740	50	67	18
1741	46	<u>63</u>	19
1742	34	<u>72</u>	19

⁶⁸ Turgot, *op. cit.*, p. 232, aujourd'hui le pain vaut 4 euros le kg.

1743	29	49	14
1744	29	47	20
1745	29	46	14
1750	<u>53</u>	<u>71</u>	17
1751	48	<u>78</u>	24
1752	48	<u>68</u>	18
1753	40	<u>70</u>	<u>41</u>
1754	32	49	18
1755	37	59	19
1756	<u>52</u>	<u>68</u>	15
1757	46	<u>63</u>	16
1758	<u>65</u>	<u>77</u>	15
1759	44	50	-
1760	46	56	26
1761	30	40	16
1762	33	44	16
1763	16	39	17
1764	26	49	14
1765	30	45	20
1766	<u>52</u>	58	-
1767	<u>74</u>	<u>73</u>	-
1768	61	55	-
1769	35	53	22
1770	44	60	23
1771	<u>82</u>	<u>89</u>	<u>50</u>
1772	60	<u>73</u>	40
1773	56	<u>65</u>	<u>45</u>
1774	<u>62</u>	49	-
1775	<u>61</u>	<u>71</u>	-
1776	39	51	26
1777	44	53	-
1778	48	61	-
1779	<u>61</u>	<u>76</u>	36
1780	42	59	15
1781	35	56	26
1782	52	<u>77</u>	19
1783	<u>59</u>	<u>73</u>	17
1784	46	53	-
1785	41	58	-
1786	34	58	-
1787	35	<u>68</u>	-
1788	48	<u>73</u>	-
1789	<u>67</u>	<u>90</u>	-

D'après les archives Thiollier, pièce 894 (204).

Les prix les plus élevés des céréales sont soulignés.

5 - Le prix des denrées alimentaires

Les inventaires après décès ne mentionnent pas ces prix. Ils n'étaient pas estimés. J'ai pu en trouver dans d'autres documents. Cependant certains légumes secs étaient entreposés dans des caves et pouvaient être évalués.

Les fruits et légumes

On trouve le prix des pommes de terre qui commencent à être utilisées dans l'alimentation humaine à partir de 1735 environ. Elles valent 9 sols le bichet en 1780. Une livre de choux (422 g) vaut 6 sols. Quelques prix de légumes secs conservés dans les caves, en 1787, dans l'inventaire des biens du tanneur Aimé Vial de Montbrison, le bichet de pois blancs coûte 45 sols ; dans les archives notariales Diana, le boisseau de pois rouges, 2 livres 10 sols.

Le sucre

C'était toujours une denrée rare et chère. Il se vendait en pains coniques légèrement arrondis au sommet. Il venait des Antilles. J'ai trouvé un pain de sucre à 2 livres, en 1684 ⁶⁹, et sur une facture d'apothicaire un pain de 2 livres $\frac{3}{4}$ à 42 sols.

Le sel

C'était un aliment réglementé et une énorme source de revenus pour le royaume. Il faisait l'objet d'une taxe qui variait selon les provinces, instituée en 1383 par le roi Charles VI. Non seulement la vente du sel était un monopole de l'Etat, effectuée par un corps d'officiers royaux qui achetaient leur charge, les grenetiers ⁷⁰, mais les foyers (les feux) étaient obligés de consommer annuellement une certaine quantité de sel : *le sel du devoir*, réparti par paroisses. Il est vrai qu'on en consommait beaucoup pour conserver la viande. Il n'y avait pas de frigos !

Au XVIII^e siècle, il y avait six régions différentes dans le royaume :

- 1) Les pays francs qui étaient dispensés de taxe, soit ils étaient réunis au royaume récemment, soit c'étaient des régions productrices de sel où la fraude aurait été facile : Artois, Boulonnais, Calaisis, Cambrésis, Flandre, Hainaut, Béarn, parties de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou... ;
- 2) Les pays rédimés qui avaient acheté par un versement forfaitaire une exemption à perpétuité : restes de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou, Angoumois, Gascogne, Périgord, Marche, Limousin, Guyenne, Comté de Foix, Bigorre et Comminges ;
- 3) Les pays salins où l'Etat producteur de sel se payait à la récolte : Franche-Comté ⁷¹, Lorraine, Rethelois, duché de Bar, parties d'Alsace et du Clermontois en Argonne ;
- 4) Les pays de quart bouillon où l'on faisait bouillir le sable imprégné d'eau de mer dans des sauneries qui versaient le quart de leur produit dans les caisses royales : la Basse Normandie ;
- 5) Les pays de petite gabelle où la vente était assurée par les greniers à sel mais où la consommation était libre : Languedoc, Provence, Roussillon, Rouergue, Gévaudan, partie de l'Auvergne, Bresse, Bugey, Dombes, Lyonnais, **Forez**, Mâconnais, Beaujolais ;
- 6) Les pays de grande gabelle où l'on devait acheter environ 9 livres de sel par personne obligatoirement, ce qui transformait la gabelle en un véritable impôt indirect : Île de France, Picardie ⁷², Champagne, Orléanais, Perche, Normandie, Maine, Anjou, Touraine, Berry, Bourbonnais, Bourgogne.

⁶⁹ Cité par R. Faure, *Monnaies, revenus et prix au XVII^e siècle en Forez*, 2002, p. 41.

⁷⁰ Le grenier à sel de Montbrison subsiste dans la rue des Légouvés.

⁷¹ En Franche-Comté, les bâtiments des salines d'Arc et Senans ont été construits de 1775 à 1779 par Claude Nicolas Ledoux (1736-1806).

⁷² Dans le budget de l'ouvrier picard cité p. 9, on voit que le sel est imposé à 15 sols par semaine, pour une famille de 4 personnes, ce qui équivalait au prix de 2 pains de 4 livres.

La livre de sel valait 14 sols à Montbrison en 1780 ⁷³.

Ce système complexe provoquait de nombreux abus et des fraudes. La noblesse, le clergé, les officiers royaux y échappaient. Ils pouvaient bénéficier du *franc salé* moins cher. Une contrebande intense se développait entre les provinces où le sel était bon marché et celles où il était cher. Mais les faux-sauniers étaient punis de peines sévères : les galères pour la contrebande simple et la mort pour la contrebande armée. Ils allaient ramer sur les galères du roi jusqu'en 1748, date de leur suppression par Louis XV, certainement demandée par la marquise de Pompadour, révoltée par ce mode de punition inhumaine.

Dans notre région, la contrebande venait du Dauphiné ou d'Auvergne. Le sel valait de 2 à 60 livres le minot (32 kg), selon les régions, il y avait une énorme différence de prix d'où de nombreux abus. En Forez, il était à 41 sols le minot (25 sols le kg) ⁷⁴. Il était très cher et il était tentant de l'acheter en contrebande à moitié prix. Il ne fallait pas se faire prendre par les *gabelous*, employés qui pouvaient entrer dans les maisons et perquisitionner partout pour trouver le sel de contrebande !

La gabelle fut abolie par l'Assemblée constituante en 1790. Cela avait été demandé dans presque tous les cahiers de doléances.

L'huile vaut 11 sols la pinte en 1730 et 30 sols en 1748. Une livre d'huile de noix coûte 8 sols 6 deniers en 1764, un quintal d'huile d'olive, 80 livres à Saint-Chamond en 1773.

Une bouteille de **vinaigre** est à 4 sols, 1 petit baril à 12 sols (Champdieu).

Les œufs sont à 3 sols la douzaine, ils valaient 6 sols en 1694, année chère ⁷⁵.

La livre de **beurre** vaut 6 sols en 1738 et 8 sols en 1788 ⁷⁶. On trouvait à Paris des beurres plus réputés en 1780 :

La livre de beurre de Chartres, à 8 sols ;
Celle de Longjumeau, à 12 sols 6 deniers ;
Celle de Gournay (Normandie), à 15 sols 2 deniers ;
et la plus chère, celle d'Isigny (Calvados), à 16 sols ⁷⁷.

Une **fourme** de Roche-en-Forez de 2 kg était vendue de 12 sols à 15 sols 6 deniers sur le marché de Montbrison en 1726 ⁷⁸.

La viande était chère, aussi on n'en mangeait pas tous les jours. Elle était réservée pour le dimanche :

Une livre de bœuf valait de 7 à 12 sols ;
Une livre de mouton, 7 à 10 sols ;
Une livre de porc, 6 à 9 sols ;
Une poule, 8 sols ;
Une livre de lard salé, 7 sols ;
Une pièce de lard salé de 60 livres, 15 livres ⁷⁹ ;
Une livre de saindoux, 10 sols ;
1 livre de poisson, 6 sols.

Le prix du vin

La mesure de vin était l'année (ou charge de 30 à 100 litres) et pour les tonneaux, le muid. En Forez on appelait muid en réalité, le demi-muid de 600 à 800 litres.

⁷³ Archives notariales Diana.

⁷⁴ Stéphane Prajalas, "La gabelle et le sel dans la haute vallée du Lignon au XVIII^e siècle", dans *Bulletin de la Diana*, tome LXVI, n° 4, 2007, p. 444.

⁷⁵ R. Faure, *Monnaies, revenus et prix au XVII^e siècle*, op. cit., p. 42.

⁷⁶ P. Wirth, "La fièvre statistique" dans *revue de la Haute Auvergne*, tome XXXVII, n° 6, 1961, p. 348.

⁷⁷ Erckmann-Chatrion, *Histoire d'un paysan*, p. 240.

⁷⁸ Abbé Epinat, "Comptes d'E. Ollagnier" dans *Bulletin Diana*, tome XXXII, 1983, p. 22.

⁷⁹ Archives notariales Diana, archives Thiollier, Diana (pièce 871), inventaires 18, Aimé Vial et 20, Bedeau, Vignon, *Histoire de Charly-Vernaison*, op. cit.

En 1726, un muid de vin : 30 livres ;
1727, 2 ânées de vin, 7 livres, en 1737, et 1 bouteille de vin, 3 à 7 deniers ;
1738, une bouteille de bon vin, 9 sols ;
1740, 1 pièce de 3 ânées, 30 livres, en 1759, l'ânée, 24 livres ;
1770, Un baril de 200 bouteilles de vin d'Angoulême, 24 livres, une bouteille de vin, 6 sols ;
1774, l'ânée de vin nouveau du Lyonnais, 9 livres 5 sols ;
1786, l'ânée de vin, 9 livres 3 sols ;
1787, prix du vin de Bordeaux, le tonneau de 900 litres ;
Haut-Brion (Pessac), 1 200 à 1 300 livres, Château Margaux, 1 000 livres ;
Château Léoville (Saint-Julien), 1 000 livres ;
Château Latour (Saint-Lambert), 1 200 à 1 300 livres ;
Château Lafite (Pauillac), 1 200 à 1 300 livres ⁸⁰.

Prix du Champagne à la production, 2 à 3 livres la bouteille, à Paris, 5 à 82 livres ⁸¹ et il valait certainement plus cher en Forez.

Le quintal de savon était à 51 livres 10 sols à Saint-Chamond en 1773, la chandelle à 8 sols la livre.

Le **tabac** valait 32 livres 4 sols la livre (494 g) ⁸², le tabac de contrebande était 2 fois moins cher.

La livre de **café moka** 18 sols et le **café Java**, 8 sols,

Liste des inventaires utilisés

- 1 – **27 août 1714** – Les biens de **Jeanne Gay**, épouse de Jean Laurent à Essertines, paysanne ;
- 2 – **17 décembre 1716** – Biens de **Catherine Bessy**, veuve d'Antoine Gouilloud, émoleur (aiguiseur de couteaux) à La Chaleassière à Saint-Etienne, femme d'ouvrier ;
- 3 – **4 juillet 1718** – Biens de **Philippa Chazot**, épouse de Romain Thévenet, marchand à Saint-Etienne, notaire Dignaron à Saint-Etienne, femme de marchand ;
- 4 – **1751** – Entrain de ferme de **Mathieu Piney**, époux de Catherine Forissier à Saint-Etienne, paysan ;
- 5 – **26 novembre 1751** – Biens du **second couvent des Ursulines** à Montbrison, après sa suppression ordonnée par Maximilien Jean-Baptiste Carrier, prêtre économiste des communautés supprimées du diocèse de Lyon ;
- 6 – **2 juin 1755** – Meubles et effets de **Marguerite Vial**, notaire Dumont ;
- 7 – **4 septembre 1765** – Biens de **Catherine Jamier**, épouse de noble Claude Marie Dechavanne, docteur en médecine à Montbrison, à l'instigation de Maître Benoît Morel, notaire de M^{lle} Catherine Morel sa fille, héritière universelle de ladite dame Jamier ;
- 8 – **28 décembre 1767** – Les biens de noble, **Pierre Lattard du Chevalard**, chanoine à Montbrison, notaire Barrieu à Montbrison ;
- 9 – **25 février 1774** – Biens de **Claude Buer**, prêtre curé de Moingt, notaire Barrieu à Montbrison ;
- 10 – **12 avril 1776** – Biens de **Jeanne Vincent**, veuve de Claude Geney aux Colombons (Savigneux), notaire Barrieu à Montbrison ;
- 11 – **24 janvier 1778** – Biens de **Jacques Fouillouse**, vigneron à Champdieu, demandé par Georges Forestier, tuteur de l'enfant mineur, notaire Barrieu à Montbrison ;

⁸⁰ A. Girardet, *Jefferson à Bordeaux*, 1996.

⁸¹ M. Lachiver, *Vins, vignes et vigneron*, 1988.

⁸² *L'Histoire*, n° 111, 1988, p. 21/22.

12 – **1778** – Meubles et bestiaux cédés par **Jean Cizeron** à Barthelémy Burlat, son neveu (archives Thiollier, La Diana) ;

13 – **12 septembre 1779** – Biens de **Guillaume Cholat**, garde des eaux et forêts à Moingt notaire Barrieu à Montbrison ;

14 – **23 novembre 1779** – Biens de **François Chatel**, journalier au faubourg Saint-Jean à Montbrison, notaire Barrieu à Montbrison ;

15 – **23 janvier 1781** – Inventaire des biens d'**Etienne Thoynet**, conseiller du roi en cour des Aides à Paris et de sa femme **Christine Terray**, nièce de l'abbé Terray, contrôleur des finances de Louis XV de 1769 à 1774, dans sa maison à Montbrison entre la Grande-Rue (rue Martin-Bernard aujourd'hui) et la rue Neuve (rue des Légouvé) ;

Ce sont les biens d'un grand bourgeois riche, apparenté à un contrôleur général des finances par son épouse. En présence de Pierre Barrieu, notaire à Montbrison, de maître Antoine Chavassieu procureur en la cour de Forez, de François Thoynet, écuyer, trésorier général des Ponts et Chaussées (charge achetée très cher), demeurant à Paris et fils d'Etienne Thoynet décédé et de Christine Terray, épouse du défunt. (Les biens de cet inventaire seront signalés en gras dans le texte)

16 – **1^{er} juillet 1783** – Les effets de **Claude Ignace Brugière**, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Penthièvre, à Montbrison, notaire Barrieu à Montbrison ;

17 – **11 janvier 1786** – Biens de **François Philippe Marie Borne**, écuyer à Chambéon, notaire Barrieu à Montbrison ;

18 – **11 septembre 1787** – Meubles d'**Aimé Vial**, tanneur au faubourg Saint-Jean à Montbrison pour Claudine Gouilloud sa veuve, notaire Barrieu à Montbrison ;

19 – **30 octobre 1787** – Biens d'**Antoinette Bonhomme**, veuve d'André Fougerand, vigneron à Montbrison,

20 – **29 novembre 1789** – Donation de **Pierre Terrasse**, laboureur à Montmain (Saint-Etienne) et Marguerite Jacob, sa femme à Marguerite Terrasse, sa fille, femme de Pierre Jourjon, laboureur ;

21 – **Juin 1789** – Biens de **Mathieu Bedeau**, journalier, pour Catherine Geneyton sa femme, dans le domaine de Brioude à Montbrison, notaire Barrieu à Montbrison ;

22 – **18 août 1789** – Biens de **Jean Duchez**, meunier au moulin de Borgard (Beauregard) à Montbrison.

6 - Le prix du mobilier

Après le grand siècle de Louis XIV, on va revenir à un style de mobilier plus sobre avec le style Régence, puis Louis XV et les formes tourmentées, les courbes triomphent. Le meuble obéit à un phénomène de mode qui s'épanouit sous Louis XVI.

Le style Régence recouvre un quart de siècle et recherche l'intimité, le confort et le pratique. Le meuble le plus répandu dans toutes les provinces et toutes les couches de la société, c'est la commode à 3 tiroirs que l'on trouve dans tous les inventaires. Elle remplace le coffre peu pratique. Les sièges vont s'adapter à la mode des robes des femmes (à panier, à tournure, cette tournure que l'on retrouvera jusqu'au début du XX^e siècle), ils vont devenir larges et évasés avec des accoudoirs en retrait pour permettre le passage des robes.

Les meubles sont de dimensions plus réduites. Les sièges avec assises en canne apparaissent suivant une mode venue de Grande-Bretagne et des Pays-Bas. On invente la bergère plus confortable dont les côtés sont recouverts de tissus

De nombreuses petites tables d'appoint, volantes, pliantes, de jeux, de service, font leur apparition dans les inventaires. Très maniables, légères, elles sont très répandues, on les trouve pour remplacer les domestiques, à cause des revers de fortune du régime. Le banquier Law est passé par-là.

Sous Louis XV, on assiste à un développement important des arts et des lettres, sous l'impulsion de madame de Pompadour, une intellectuelle éclairée. Quand on veut acquérir un meuble, on se rend chez un marchand mercier et c'est lui qui le fait fabriquer par un menuisier ébéniste. Celui-ci, depuis 1751 est obligé d'apposer sur le meuble, une marque distinctive, l'estampille. Sur les sièges, elle est située sur la traverse arrière, sur les commodes et les secrétaires, sur le dessous. Elle est une garantie de fabrication. Le bureau plat, muni de tiroirs, est inventé par Boulle, un grand ébéniste de l'époque.

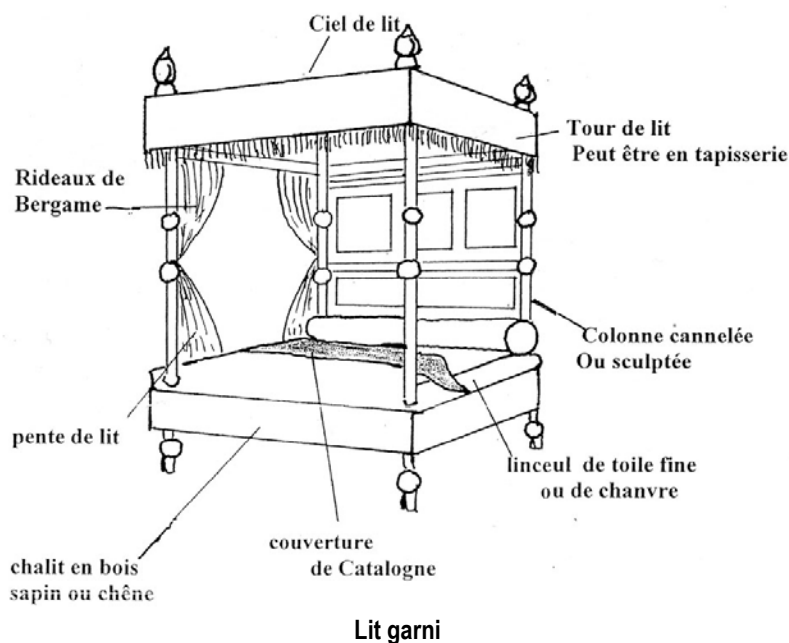
En 1748, la découverte en Italie de deux cités antiques, recouvertes par la cendre du Vésuve par une éruption du volcan en 79 avant J.-C. va bouleverser toute la fin du siècle. Une mission française, envoyée en Italie, constituée d'artistes, comme l'architecte Germain Soufflot, emmenés par le marquis de Marigny, frère de madame de Pompadour, ramène une énorme quantité de motifs antiques, d'ornements, de bas-reliefs, de colonnes, de chapiteaux qui vont provoquer la réhabilitation du gréco-romain et remplir les musées du royaume. C'est le retour du classicisme qui aboutit au triomphe de la ligne droite sous Louis XVI. La reine Marie-Antoinette lance plusieurs modes et adopte un retour à la nature ⁸³.

Les lits

Ils sont divers. Il est dit à l'anglaise, quand il est muni de roulettes, il peut être aussi à la polonaise placé en travers, à la turque, ou à la duchesse avec la tête contre le mur.

Bien souvent, dans les intérieurs modestes et dans les chambres des domestiques, on ne trouve que des couchettes légères ou des lits grossièrement fabriqués par le paysan lui-même.

Dans les maisons paysannes, les lits sont parfois enfermés dans des placards dans le mur. En 1768, un lit à deux portes, en sapin, garni, coûte 42 livres et un placard formant lit avec couverture en laine de pays, 54 livres ⁸⁴.



Les lits des domestiques sont des lits de sangles composés de deux châssis croisés en X sur lesquels sont tendues des bandes de cuir ou de toile solide. Une couchette garnie vaut de 40 à 50 livres ⁸⁵. Les châlits sont de simples bois de lit supportant le matelas, au prix de 12 à 24 livres ⁸⁶.

Le lit de la classe moyenne est le lit à colonnes qui vaut de 30 à 45 livres selon le bois et le tissu utilisé : un lit garni comprend le bois de lit, surmonté d'un ciel de lit, un garde-paille (paillasse), un matelas de crin, un de laine, des linceuls (draps) de toile fine, des couvertures de laine de pays, ou de Catalogne en laine verte, parfois un couvre-lit en satin piqué, un entour de lit avec franges et rideaux ⁸⁷.

Les lits des marchands et des nobles sont beaucoup plus luxueux. Deux modèles ont beaucoup de succès :

⁸³ D'après Francis Rousseau, "Le grand livre des meubles", *Sélection du Reader's digest*, 1998.

⁸⁴ Archives notariales Diana.

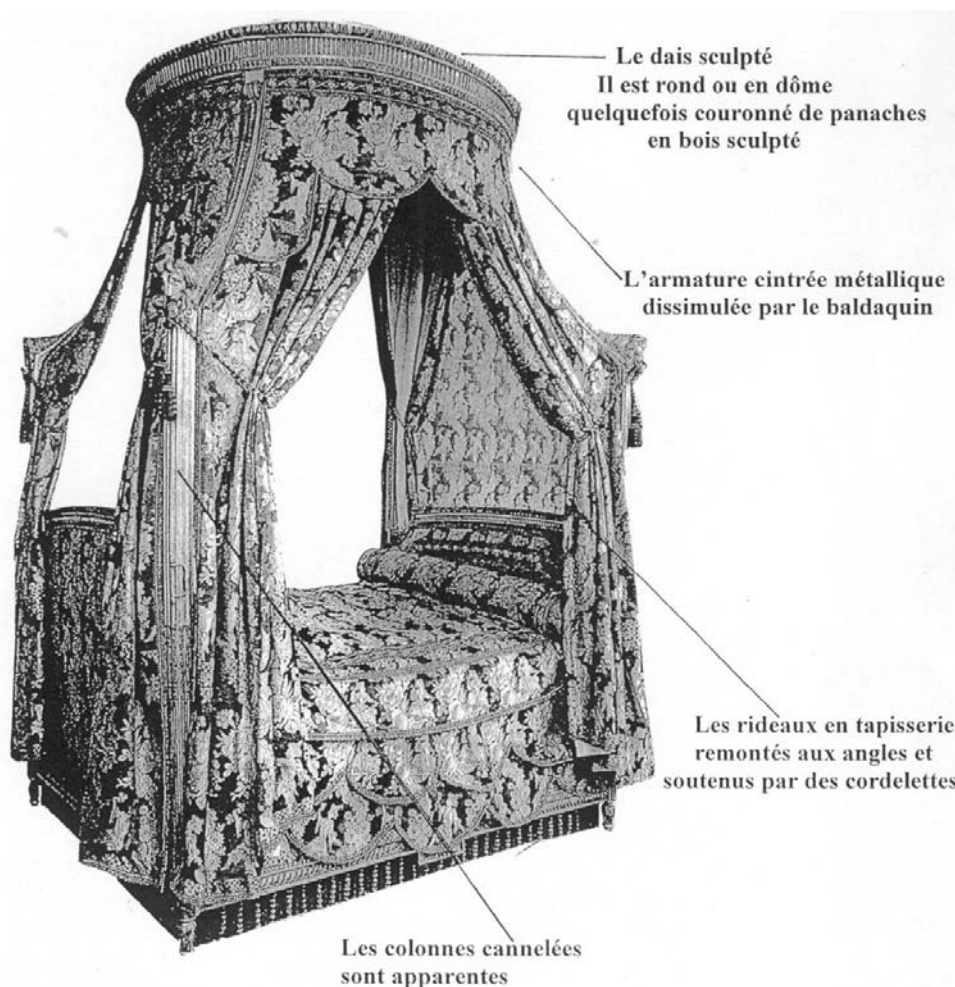
⁸⁵ Inventaire 6, Vial, 1783 et 15, Bedeau, 1789.

⁸⁶ Inventaire 9, Buer, 1774 et Vincent, 1776.

⁸⁷ Inventaire 11, Fouillouse, 1778, 13 Cholat, 1779, 14 Chatel et 18 Aimé Vial, 1783.

Le lit à la duchesse, disposé la tête contre le mur et recouvert sur toute sa longueur par un dais suspendu, est très apprécié et vaut de 150 à 200 livres, selon le bois et les tissus employés ⁸⁸ ;

Le lit à la polonaise en bois sculpté, dais et armature cintrée apparente, cachée par un baldaquin de passementerie. Sa fabrication développe l'industrie passementière de Saint-Etienne. Les colonnes sont cannelées et ils peuvent aller jusqu'à 450 / 500 livres.



Lit de style Louis XV (château de Versailles)

Les garde-robes

Leur nom vient du verbe *rober* qui signifie voler. Ce sont des meubles fermant à clé et qui dissuadent les voleurs.

Dans les intérieurs paysans, elles étaient simples avec deux portes superposées et ne valaient que de 30 sols ⁸⁹ et 55 sols à 8 livres ⁹⁰. On trouvait des garde-robes à 2 portes et 1 tiroir (layette) à 18 livres ⁹¹, à 4 portes, à 40 livres ⁹², à 4 portes et 2 tiroirs, de 12 à 54 livres ⁹³. Enfin, on a une garde-robe plus chère, certainement en chêne sculpté, à 2 portes à 120 livres ⁹⁴.

⁸⁸ Inventaire 15, Thoynet.

⁸⁹ Inventaire 1, Jeanne Gay, 1714.

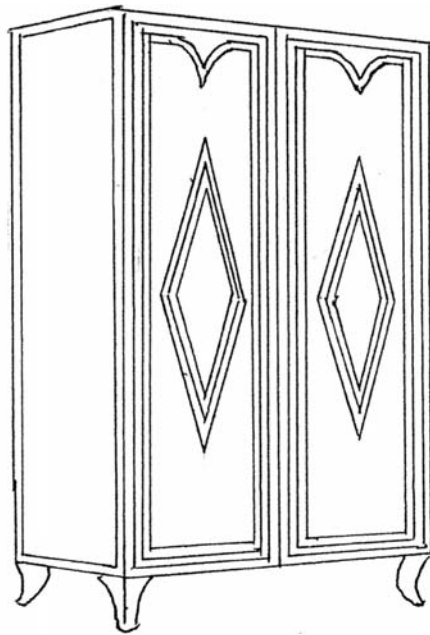
⁹⁰ Inventaires 2, Cholat, 1716, et 11, Fouillouse, 1778, archives notariales Diana.

⁹¹ Inventaire 5, les Ursulines, 1751.

⁹² Archives Thiollier, pièce 103.

⁹³ Inventaire 3, Chazot, 1718 et 5 Vial, 1751.

⁹⁴ Archives Thiollier, pièce 295.



Garde-robe à deux portes à 120 livres

Les armoires

Les armoires actuelles n'existaient pas à cette époque. Il y avait des meubles de dimensions réduites où l'on rangeait le linge de maison et les vêtements. Une armoire à 2 portes coûtait de 18 à 20 livres ⁹⁵.

Dessus de marbre



Marqueterie rehaussée de dorures

1,80 m de haut

Armoire Louis XV

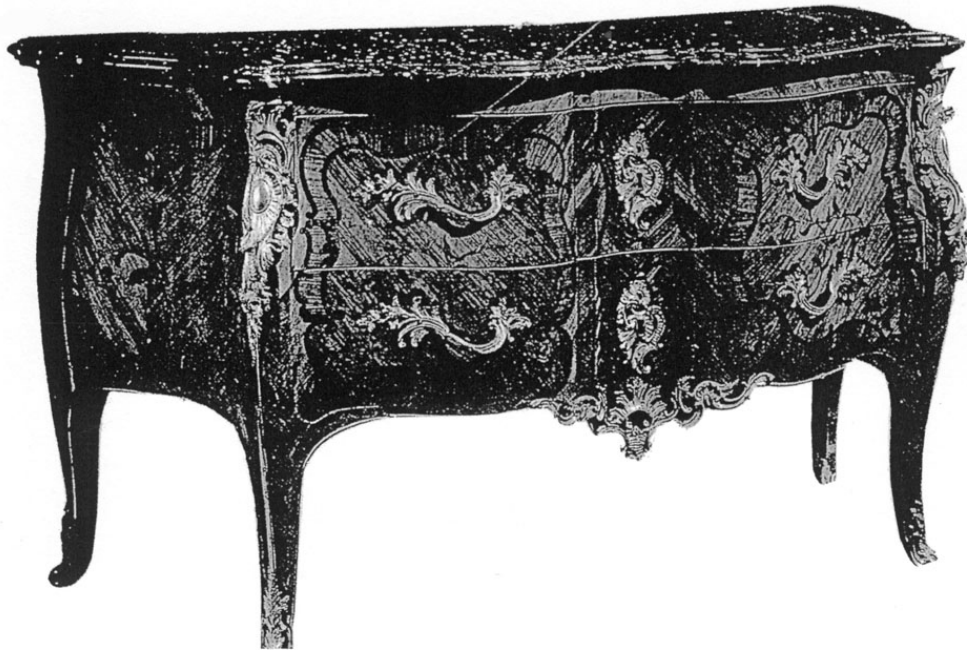
Les commodes

⁹⁵ Archives Thiollier, 1785.

C'est le meuble de l'époque Louis XV par excellence. Il remplace les coffres malcommodes et rustiques. Elles sont élégantes avec des pieds allégés et incurvés. Elles sont à 2 ou 3 tiroirs, avec des poignées fixes et ouvragées. Les tiroirs étaient séparés par une traverse et à partir de 1750, sans traverse. Les formes galbées et les façades ornementées étaient de règle dans ces meubles de style rocaille. On utilisait la marqueterie dans les meubles les plus luxueux des maisons nobles. Les bronzes dorés s'ajoutaient à la décoration. Un décor de laque de Chine se généralisait.

Vers le milieu du siècle, apparaît la commode à vantaux qui dissimule ses tiroirs derrière une double porte marquetée et plaquée de panneaux de laque.

Les inventaires nous présentent des commodes rustiques, paysannes, robustes à 3 tiroirs à 18 livres et à 24 livres ⁹⁶. Mais dans les intérieurs cossus, on peut trouver des commodes plus chères et même très chères, avec des ornementations dorées.



Commode en marqueterie avec poignées fixes et asymétriques feuillagées

Les fauteuils, les salons

Ils sont produits par des chaisiers (menuisiers en sièges) sur les indications des tapissiers-merciers et des ornementalistes. On distingue 2 sortes de fauteuils :

- Les sièges à la reine dont le dossier est droit ;
- Les sièges en cabriolet dont le dossier est incurvé.

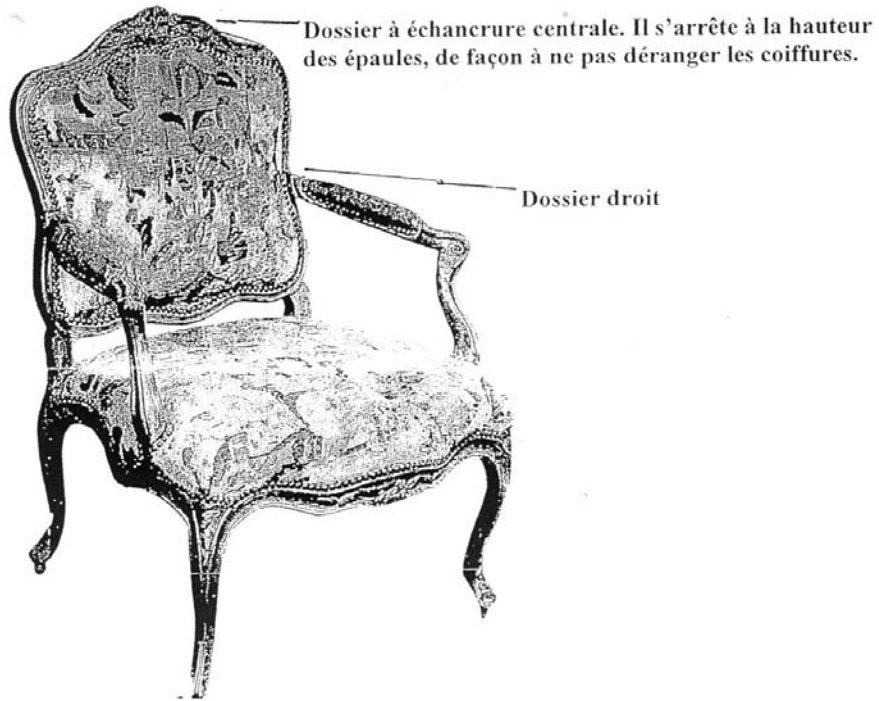
Ils obéissent à des règles extrêmement précises. Les traverses ont disparu. Les pieds galbés se terminent par un enroulement reposant sur un minuscule dé cylindrique. Les supports d'accotoirs sont dirigés vers l'extérieur. Le bois du dossier apparaît et celui-ci est légèrement incliné vers l'arrière.

Les sièges à la reine sont disposés le long des murs, leur dossier ne doit pas dépasser le lambris bas contre lequel ils sont disposés. Leur assise est à 35 / 40 cm du sol.

Les sièges en cabriolet sont destinés à être déplacés dans la maison. Ils doivent être plus légers et faciles à manipuler. On les dispose au centre des pièces.

Le XVIII^e siècle a été le siècle de la conversation d'où une importante quantité de salons et de fauteuils dans les intérieurs bourgeois.

⁹⁶ Inventaires 3, Buer, prêtre, 1774 et 18, Gouilloud, 1787, archives Thiollier, pièce 293.

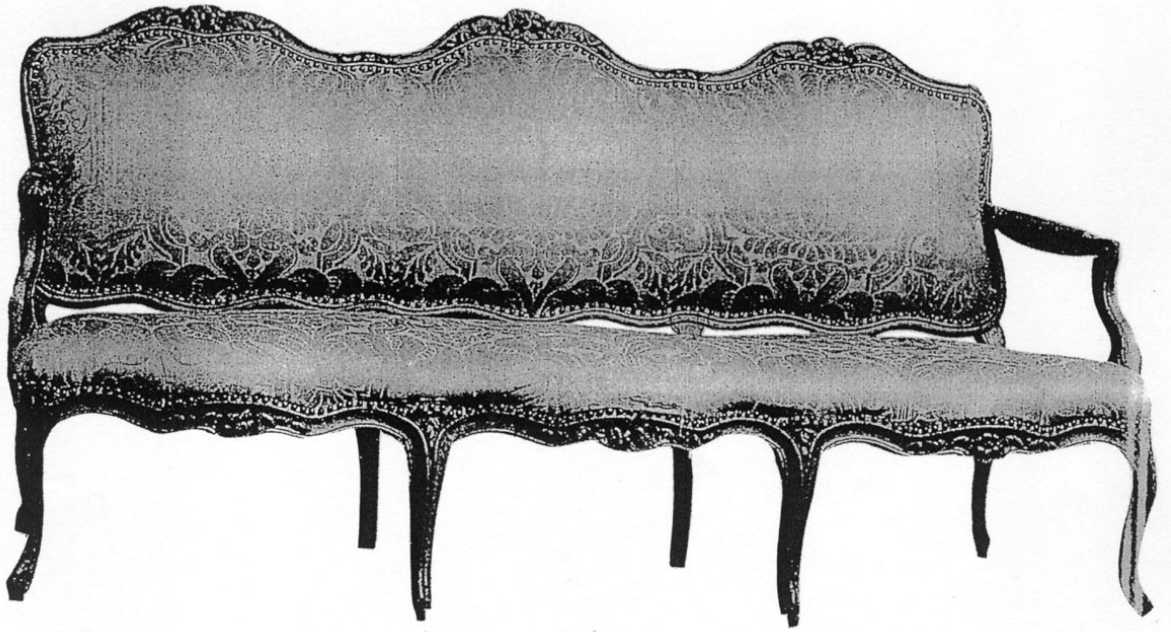


Enroulement appelé aussi coquillard. C'est l'une des caractéristiques du piétement Louis XV. Il repose sur un minuscule dé cylindrique

Siège à la reine



Siège en cabriolet au dossier légèrement incurvé



Banquette

Il existait des banquettes à 3 ou 4 places sur 6 ou 8 pieds, à décor de fleurs stylisées, avec des pieds cambrés et recouverts de tissu ou de tapisserie et des ottomanes, sortes de grands sièges avec dossier, en usage dans les pays orientaux.

On trouvait aussi des bergères à la duchesse, dites en confessionnal, avec des oreillettes, à décor de fleurs stylisées, sur des pieds galbés.



Bergère à oreillettes

La famille Thoynet possédait un salon de 12 fauteuils en cabriolet, avec un sofa à 3 places, garni de tapisserie, une bergère à oreillettes, 2 ottomanes garnies de tissu moiré, une commode à 3 tiroirs, 3 tables de jeux pliantes, 3 fauteuils à galon de livrée ⁹⁷ pour 490 livres.

Il y avait encore une chambre avec 3 pentes de tapisserie, 6 fauteuils en tapisserie, une bergère à galon de livrée, 1 table de jeux, 1 commode à 3 tiroirs, des rideaux et 2 fauteuils de jonc pour 163 livres.

Dans les intérieurs modestes, on trouve des fauteuils rustiques entre 2 et 4 livres ⁹⁸, 2 fauteuils garnis de tapisserie pour 24 livres et une bergère pour 33 livres ⁹⁹.

Les tables volantes, pliantes

A cette époque, une multitude de tables légères apparaissent. Les plus connues et les plus répandues sont les tables de jeux. On trouve aussi des tables de chevet près des lits. Elles sont enfermées dans des garde-robes et sorties le soir. Les tables d'en-cas sont destinées à de petites collations, avec des tiroirs. Les tables de cabaret reçoivent des tasses et la verseuse de café ou de chocolat, très prisé à l'époque. La table chiffonnière, perchée sur de hauts pieds, comportait plusieurs tiroirs et une tablette à écriture. Enfin, il y a aussi des tables à toilette, habillées de tissu et garnies de coffrets et de tout ce qu'il faut pour la toilette des dames.

Les tables de jeux avec chaises : 5 livres 10 sols

3 tables pliantes : 20 livres

1 table de jeux : 24 livres



Table de jeux

Table à toilette garnie de toile de coton, bordée d'un falbalas d'indienne (volant, bande de tissu froncée), avec une serviette à la Venise, 2 grands coffrets en carton verni, 2 boîtes à poudre, 2 boîtes à mouches (petites pastilles de taffetas noir que les femmes posaient sur leur figure), une petite commode en

⁹⁷ Inventaire 15, Thoynet, 1781. Le galon de livrée était aux couleurs du blason de la famille Thoynet : d'or à trois œillets de gueules, tigés et feuillés de sinople ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

⁹⁸ Inventaire 6, Marguerite Vial, 1755, et 13, Cholat, 1779, archives Thiollier, pièce 293.

⁹⁹ Inventaire 7, Catherine Jamier, 1765.

carton avec 2 tiroirs garnis de papier doré, 1 miroir de toilette avec cadre verni, le tout pour 16 livres ¹⁰⁰ ; une table de toilette, 1 table de nuit, 1 bidet, 1 rideau pour 24 livres ¹⁰¹.



Table chiffonnière ou écritoire en marqueterie,
munie d'une tablette et d'un tiroir reposant sur des pieds galbés appelés pieds de biche très fins et très légers.

Les chaises

Sous Louis XVI, le piètement est droit, les pieds arrière sont un peu inclinés. A la fin du règne, ils adopteront un profil à l'étrusque qui annonce le style Directoire. La découverte de Pompéi est passée par-là.

Les dossiers, qu'ils soient droits (à la reine) ou incurvés (en cabriolet), sont d'une grande variété. Ils sont souvent de forme carrée.



Chaise à la reine à dossier carré avec des pieds fuselés et cannelés

¹⁰⁰ Inventaire 15, Thoyne, 1781.

¹⁰¹ Inventaire 7, Catherine Jamier, 1765.



Chaise de canne à la reine au dossier carré aux pieds cannelés

Les meubles de cuisine

La cuisine est souvent la seule pièce chauffée de la maison. On y vit, on y mange, on y prépare les repas et même on y dort. Les meubles sont simples, rustiques et de peu de valeur. On peut distinguer 2 sortes :

1) Dans la cuisine des petites gens (journaliers, paysans, ouvriers, veuves, manœuvres) on y trouvait :

- une table en sapin, grossière avec 2 bancs, avec des tiroirs à 7 livres ¹⁰² ;
- une table ronde à 1 livre 10 sols ¹⁰³ ;
- une table avec 2 bancs en pin à 2 livres / 2 livres 10 sols ;
- un vaisselier avec 10 pièces de faïence à 6 livres ¹⁰⁴ ;
- 66 pièces de faïence pour 10 livres ¹⁰⁵ ;
- 6 chaises en noyer à 3 livres ;
- une table sapin avec tiroirs à 4 livres ;
- une maie en sapin à 2 livres ¹⁰⁶ ;
- un buffet vaisselier à 7 livres ¹⁰⁷, avec 26 assiettes de faïence,
- un dressoir à 2 portes en noyer à 6 livres ¹⁰⁸.

L'ensemble table et bancs coûte de 1 à 7 livres dans les milieux modestes et le vaisselier qui commence à se répandre avec les assiettes de faïence, de 10 à 12 livres.

Le pain étant toujours l'aliment principal, la maie ou pâtière est un meuble courant et d'un prix minime.

2) Dans les intérieurs de marchands, prêtres, médecins et nobles : tous ces meubles ne sont pas plus chers, la cuisine est un lieu pour les domestiques.

¹⁰² Inventaire 1, Jeanne Gay, 1714.

¹⁰³ Inventaire 6, M. Vial, 1755.

¹⁰⁴ Inventaire 13, A. Bonhomme, 1787.

¹⁰⁵ Inventaire 20, Bedeau, 1789.

¹⁰⁶ Archives Thiollier, pièce 293.

¹⁰⁷ Inventaire 3, Chapot, 1718.

¹⁰⁸ Inventaire 20, Terrasse, 1789.

La cheminée est l'élément principal de la cuisine. Elle sert à se chauffer, à cette époque très froide l'hiver et à préparer les repas. On brûle du bois et dans certaines familles plus aisées, du charbon produit à Saint-Etienne et sa région.

Pour supporter les bûches, on dispose de chenets, les deux valent de 1 à 4 livres ¹⁰⁹. Au-dessus, pour suspendre les chaudrons ou marmites, on accroche une crémaillère, instrument de fer, muni de crans et recourbé à son extrémité valant de 1 livre à 4 livres 4 sols ¹¹⁰. Les chaudrons en cuivre rouge étaient à 1 livre 13 sols ¹¹¹ et ceux en cuivre jaune, de 1 livre 15 sols à 2 livres 5 sols ¹¹².

On trouve des marmites en fonte, avec ou sans couvercle de 1 livre 2 sols à 4 livres 11 sols ¹¹³.

Les chaudières, grands récipients en cuivre rouge ou en fonte valent de 3 livres à 10 livres ¹¹⁴.

Les lèche-frites, ustensiles mis sous la broche pour recevoir les graisses et le jus de la viande, valent de 15 sols à 1 livre ¹¹⁵.

Une grille à feu de charbon, 6 livres ¹¹⁶.

Un tournebroche, 8 livres ¹¹⁷.

On a une bassine en cuivre rouge pour 5 livres ¹¹⁸.

Les poêles à frire valent entre 1 livre 4 sols et 2 livres 5 sols ¹¹⁹,

les poissonnières en cuivre rouge, de 2 livres à 3 livres ¹²⁰,

les bassinoires pour chauffer les lits, de 2 livres à 3 livres 5 sols ¹²¹,

On trouve une bassinoire en cuivre jaune à 8 livres ¹²².

Les balances

Prix d'une balance romaine, appelée aussi poids ou crochet : de 4 à 8 livres ¹²³.

Inventaire de la cuisine d'une maison noble :

*Dans la cuisine s'y est trouvé deux crémaillères
deux chenets, une pelle et une pince, une hâtère ¹²⁴
un tournebroche garny de sa chaîne, corde
et poids, une lèche-frite, une broche, le tout
fer, deux poêles à frire, une servante
une table, bois sapin avec ses tiroirs, deux bancs, une*

¹⁰⁹ Inventaires 5, Ursulines de Montbrison, 1751 - 2 livres 3 sols, 7, Jamier, 1765 - 1 livre et 4 livres.

¹¹⁰ Inventaires 5, Ursulines, 1751 - 4 livres 4 sols ; 7, Jamier, 1765 - 3 livres ; 10, Vincent, 1776 - 1 livre ; 22, Duchez, 1789 - 3 livres. et une crémaillère, avec un gril, une écumoire, une fourchette, à 7 livres dans l'inventaire 20, Bedeau, 1789.

¹¹¹ Inventaire Ursulines.

¹¹² Inventaires 6, M. Vial, 1753 - 1 livre 15 sols et 7, Jamier, 1765 - 2 livres 5 sols.

¹¹³ Inventaires 7, Jamier, 1765 - 1 livre 2 sols, 18, A. Vial, 1787 - 1 livre 15 sols, 11, Fouillouse, 1778 - 2 livres 2 sols, 10, J. Vincent, 1776 - 2 livres 7 sols, 19, Bonhomme, 1787 - 2 livres 8 sols (avec couvercle), 8, du Chevalard, 1767 - 3 livres, 20, Bedeau, 1789 - 3 livres 4 sols et 5, Ursulines, 1751 - 4 livres 11 sols.

¹¹⁴ Inventaires 20, Bedeau, 1789, de fonte, de 3 et 4 livres 5 sols ; 13, Cholat, 1779, 2 chaudières de cuivre rouge - 8 livres ; 5, Ursulines, 1751- de cuivre rouge de 4 seaux 5 livres ; 11, Fouillouse, 1778, cuivre rouge - 6 livres ; 9, Buer, 1774, cuivre rouge de 3 seaux - 7 livres ; 6, Jamier, 1768, cuivre rouge - 10 livres.

¹¹⁵ Inventaires 6, M. Vial, 1755 - 15 sols, 7, Jamier, 1765 - 1 livre et 13, Cholat, 1779 - 1 livre.

¹¹⁶ Inventaire 12, Cizeron, 1778.

¹¹⁷ Inventaire 9, Buer, 1774.

¹¹⁸ Inventaire 2, Catherine Bessy, 1716.

¹¹⁹ Inventaires 19, Bonhomme, 1787 - 1 livre 4,5 sols, Ursulines, 1751 - 1 livre 14 sols et 9, Buer, 1774 - 2 livres 5 sols.

¹²⁰ Inventaire 7, Jamier, 1765.

¹²¹ Inventaires 6, M. Vial, 1755 - 2 livres 5 sols, 10, Jeanne Vincent, 1776 - 2 livres 15 sols, 11, J. Fouilloux, 1778 - 3 livres 5 sols et 9, Buer, 1774 - 3 livres 10 sols.

¹²² Inventaire 20, Bedeau, 1789

¹²³ Inventaires 10, J. Vincent, 1776 - 4 livres 10 - R. Faure, *Monnaies, revenus et prix en Forez au XVII^e siècle*, 2002, p. 72, Inventaire, Jean Besset, laboureur à Saint-Julien-la-Vêtre, 1709 - 5 livres et André Dubreuil, cergier à Saint-Etienne, 1710 - 8 livres.

¹²⁴ Hâtère ou hâtier, espèce de grand chenet de cuisine, muni de plusieurs crochets superposés qui servent à appuyer les broches quand elles tournent.

*patière même bois, six fers de potager ¹²⁵ trois triangles ¹²⁶
onze casseroles dont quatre ont leur couvercle, une tourtière
un four de campagne, le tout cuivre rouge, deux poissonnières
aussy cuivre, deux marmittes fonte, six couvre-plats, une
lanterne de fer blanc, deux casseroles de tôle, deux tables
bois sapin, un moulin à poivre, sis chaises paillées
une chaudière de fonte, deux chaudrons, cuivre rouge, une
autre grande chaudière avec son trépied de fer, tous
lesquels articles estimés en particulier et
par l'addition qu'il a faite de tous les prix, le total s'est
trouvé de cent cinq livres dix sols cy 105 livres 10 sols ¹²⁷*

Les horloges

- Les horloges franc-comtoises valent de 60 livres à 69 livres ¹²⁸. J'ai vu une montre en argent à 32 livres ¹²⁹ ;
- une montre en or à répétition à 240 livres ¹³⁰, montre dotée d'un mécanisme pouvant être actionné à volonté, indiquant les heures et les fractions d'heures, inventé par Abraham Louis Bréguet, ingénieur mécanicien ;
- une montre en or avec des aiguilles en or et une clé en or à 66 livres ¹³¹.

La vaisselle

Elle est d'étain dans les maisons modestes, comptée au poids de métal :

20 livres-poids à 3 livres 6 sols la livre-poids : 6 livres,

17 livres-poids à 8 livres 10 sols

une aiguère et son bassin d'étain de 8 livres-poids à 12 sols la livre-poids : 4 livres 16 sols ¹³².

La vaisselle en faïence commence à se répandre vers 1740 / 1750. Les assiettes sont placées sur des rayons dans les vaisseliers et participent à la décoration des cuisines.

2 douzaines d'assiettes en faïence : 3 livres ;

2 douzaines d'assiettes en faïence et 3 plats : 4 livres 5 sols ;

14 assiettes en faïence, un pot, une salière : 3 livres 10 sols ;

9 plats en faïence : 1 livre 16 sols ¹³³.

La vaisselle en porcelaine

En 1768, à Saint-Yriex-la-Perche, en Limousin, on découvre un gisement de kaolin. Turgot, intendant du Limousin de 1761 à 1774, provoque la création de la première manufacture de porcelaine à Limoges en 1771.

On trouve ainsi :

1 service à café de 6 tasses en porcelaine de Limoges en 1772 à 120 livres (5 louis d'or) ¹³⁴ ;

¹²⁵ Le potager est un foyer élevé pour la cuisson des potages.

¹²⁶ petite grille en forme de triangle, avec trois pieds.

¹²⁷ Inventaire 15, Thoynet, 1781.

¹²⁸ Inventaire 20, Bedeau, 1789 - 60 livres, archives Thiollier, Diana, pièce 293 - 66 livres.

¹²⁹ Inventaire 9, Buer, 1774.

¹³⁰ Inventaire 15, Thoynet, 1781.

¹³¹ Inventaire 16, Brugière, 1783.

¹³² Inventaire 2, Catherine Bessy, 1716.

¹³³ Inventaires 7, C. Jamier, 1765, 8 du Chevalard, 1767, 15, Cholât, 1779 et 9 Buer, 1774.

¹³⁴ Archives notariales Diana.

29 assiettes, 4 saladiers, 1 compotier en porcelaine en 1783 : 9 livres ;
12 compotiers et 24 assiettes en porcelaine : 6 livres ;
24 assiettes, 9 tasses à café , 1 sucrier en porcelaine : 7 livres ¹³⁵.

La vaisselle d'argent, l'argenterie

Les familles nobles utilisaient de la vaisselle d'argent et des couverts d'argent. De temps en temps, le roi, qui était toujours à court de métal précieux pour frapper ses pièces, demandait à ceux qui en possédaient, de la porter à la monnaie pour la faire fondre et récupérer le métal.

Elle était aussi estimée au poids et son prix dépendait du cours de l'argent. La famille Thoynet ¹³⁶ possédait :

2 grands plats ovales, 2 petits plats ovales, 14 plats ronds, 1 grand plat rond et 2 compotiers pour 80 marcs 5 onces et demie (ce qui fait environ 20 kg, le marc pesait 244,75 g et valait 8 onces), pour la somme très importante de 4 199 livres, ce qui représente le prix d'un petit domaine ;
1 porte huilier, une écuelle, 4 flambeaux, 1 cafetière, pesant 16 marcs et demi (environ 4 kg d'argent) ;
8 grandes cuillères, 29 cuillères à bouche, 30 fourchettes, 23 cuillères à café, 2 cuillères à sucre, pour 146 livres 7 sols 6 deniers ;
5 paires de flambeaux, 2 girandoles (flambeaux à plusieurs branches), 1 petit réchaud, le tout d'argent, pesant 72 livres-poids.

On trouve aussi des couverts d'argent dans quelques inventaires de bourgeois :

Une demi-douzaine de couteaux d'argent : 6 livres ;
12 couverts d'argent, 2 cuillères à ragoût : 3 livres ;
12 autres pesant 9 marcs et 7 onces (2,3 kg) à 43 livres le marc soit 474 livres ¹³⁷ ;
1 tasse en argent à 12 livres ¹³⁸.

Les miroirs et glaces

Miroirs de toilette :

1 miroir cadre doré : 4 livres 10 sols ;
1 petit miroir de toilette : 1 livre ;
1 miroir avec cadre doré à l'antique : 40 livres ;
1 miroir, hauteur 21 pouces (56,7 cm), largeur 17 pouces $\frac{1}{4}$ (47,25 cm) : 24 livres ¹³⁹.

Une glace en 2 pièces (on ne pouvait fabriquer que des glaces de petite dimension d'où des glaces coupées comme dans la galerie des glaces du château de Versailles) 120 livres et une autre de 60 livres, dans l'inventaire Thoynet.

Les moulins à café

Fabriqués à Saint-Etienne depuis le XVII^e siècle ils se sont largement répandus et ont baissé de prix. On trouve un moulin à 3 livres en 1686 ⁹⁰ et un autre à 1 livre 4 sols en 1765 (Inventaire 7, C. Jamier).

¹³⁵ Inventaire 16, Brugière, 1783, on peut remarquer que c'est en 1789 que la maison Revol à Eregny dans l'Oise qui commence à fabriquer des marmites en porcelaine à feu.

¹³⁶ Inventaire 15, Thoynet, 1781.

¹³⁷ Inventaire 9, Buer, 1774.

¹³⁸ Inventaire 19, Bonhomme, 1787.

¹³⁹ Inventaires 6, M. Vial, 1755, 7, C. Jamier, 1765.

Les tapisseries

L'époque était encore froide et il fallait se protéger des vents glacés avec des tentures appelées pentes et de grandes tapisseries.

6 tapisseries : 116 livres 18 sols (environ 20 livres l'une) ;

1 petite tapisserie : 8 livres ¹⁴⁰ ;

5 pièces de tapisseries : 96 livres (environ 19 livres l'une) ¹⁴¹.

En 1738, une tapisserie de 5 aunes à 59 livres l'aune : 885 livres.

En 1777, une tapisserie de la manufacture des Gobelins vaut 40 000 livres.

Les tableaux, la décoration intérieure

Ce sont surtout des tableaux religieux :

Chez les Ursulines :

2 tableaux représentant l'Ange Gardien et une descente de croix : 4 livres 5 sols ;

Saint-Charles-Boromé ¹⁴² : 2 livres 12 sols ;

Notre-Seigneur : 1 livre 10 sols ;

La Sainte-Vierge : 1 livre 15 sols ;

Saint-Georges : 2 livres 5 sols ;

Saint-Augustin : 1 livre ;

Un grand tableau de l'Assomption : 8 livres 9 sols.

Chez Catherine Jamier :

La Sainte-Vierge : 6 livres

Chez Lattard du Chevalard :

Le diacre Pâris ¹⁴³ : 5 sols ;

Saint Bruno ¹⁴⁴ : 6 livres ;

Madame de Chantal ¹⁴⁵ : 6 livres ;

La Sainte-Vierge : 10 livres.

Chez Brugière :

2 tableaux de paysages : 1 livre 7 sols.

Les objets religieux, dans les inventaires d'un chanoine et du curé de Moingt.

1 surplis : 21 livres ;

1 prie-Dieu en noyer : 20 livres ;

4 bréviaires : 6 livres (1 livre 10 sols l'un) ;

1 crucifix : 7 livres ;

1 missel et son pupitre : 6 livres ;

2 chasubles : 36 livres (18 livres l'une) 1 étole : 12 livres.

Les chandeliers

Ils étaient en fer blanc à 8 sols la paire ¹⁴⁶,

en laiton à 2 livres 8 sols la paire ¹⁴⁷,

¹⁴⁰ Inventaire 15, Thoynet, 1781.

¹⁴¹ Inventaire 7, Catherine Jamier, 1765.

¹⁴² Charles Boromé (1538 † 1584), cardinal de Milan, connu pour sa charité et sa bonté.

¹⁴³ François de Pâris (1690 † 1727), né et mort à Paris, diacre janséniste, célèbre pour sa vie austère. Il fut enterré au cimetière Saint-Médard où sa tombe devint le lieu de rendez-vous des convulsionnaires.

¹⁴⁴ Saint Bruno (1035 † 1101), né à Cologne, fondateur de l'ordre des Chartreux et de l'abbaye de la Grande-Chartreuse en Dauphiné en 1086.

¹⁴⁵ Jeanne de Chantal (1572 † 1641), née à Dijon, grand-mère de madame de Sévigné, elle créa l'ordre de la Visitation avec saint François de Sales.

¹⁴⁶ Inventaire 7, C. Jamier, 1765.

en cuivre jaune à 2 livres la paire ¹⁴⁸.

Il existait aussi des porte-mouchettes et des mouchettes pour éteindre les bougies en cuivre jaune à 2 livres. Chez les bourgeois et les nobles, les chandeliers étaient en argent et comptés avec l'argenterie.

7 - Prix des vêtements

Le linge de maison comprenait :

Les mouchoirs dont le prix variait selon le tissu dont ils étaient faits :

Le mouchoir ordinaire de 27 à 32 sols,

Le mouchoir de poche 14 sols ¹⁴⁶,

Le mouchoir de mousseline 7 livres 5 sols ¹⁴⁹.

Les draps (de 2 à 6 livres la paire au XVII^e siècle)

Les draps de maître entre 8 et 15 livres la paire

Les draps de domestique entre 2 et 8 livres la paire ¹⁵⁰.

Chez Thoyonet on trouvait :

45 douzaines de serviettes de toile de ménage ;

46 nappes ;

44 paires de draps de maître ;

31 paires de draps de domestiques ;

124 torchons ;

22 tabliers de cuisine pour un total de 1 569 livres.

Les nappes :

4 nappes et 2 serviettes : 5 livres 10 sols ¹⁵¹ ;

6 nappes et 6 serviettes : 9 livres ¹⁰⁰ ;

1 nappe : 3 livres ⁹⁸ ;

20 nappes et 20 serviettes : 40 livres ¹⁰¹.

Les serviettes :

3 douzaines de serviettes à 10 sols pièce, 18 livres ¹⁴⁶ ;

1 douzaine de serviettes en coton : 6 livres ¹⁵² ;

11 serviettes à 15 sols pièce ¹⁵³ ;

2 serviettes à 6 livres et 24 à 15 livres ¹⁵².

Les nappes valaient de 15 sols à 3 livres selon le tissu employé et les serviettes de 10 sols à 15 sols pièce.

Les serviettes de toile à essuyer, 4 sols pièce et se vendaient à la douzaine.

Les tissus

Prix des tissus chez le marchand-mercier. Ils étaient vendus à l'aune (1,24 m en Forez)

Toile de canevas (toile de chanvre) 28 sols l'aune ;

Toile à matelas (1773) 50 sols,

Crin pour matelas (1758) 15 sols la livre ¹⁵³,

Toile de bureau (grosse étoffe de laine) 12 livres l'aune ¹⁵⁴ ;

¹⁴⁷ Inventaire 9, Buer, 1774.

¹⁴⁸ Inventaire 16, Brugières, 1783.

¹⁴⁹ *Bulletin historique du Périgord*, tome CXV, 1988, p. 142.

¹⁵⁰ Inventaire 7, Catherine Jamier, 1765.

¹⁵¹ Inventaires 3, Buer, prêtre, 1774 et 18, Gouilloud, 1787, archives Thiollier, pièce 293.

¹⁵² Inventaire 8, du Chevalard, 1767.

¹⁵³ Archives notariales Diana.

Toile de cadis (tissu de laine) (1773)	22 sols l'aune ;
Toile de coton (1773)	37 sols
1 livre de laine à matelas	18 sols ¹⁵³ .

La plupart des gens de la campagne et les ouvriers et artisans des villes s'habillaient chez le fripier, marchand de vêtements usagés. Dans les bourgs et les villages, il y avait des tailleurs d'habits qui confectionnaient des vêtements pour les habitants. Les bourgeois et les nobles avaient des vêtements dans des tissus de meilleure qualité et d'un prix plus élevé.

Les vêtements d'hommes

Les hommes portaient l'habit à la française, souvent brodé et soutaché de rubans, un gilet et une culotte jusqu'aux genoux, des bas de toile ou de soie et des souliers à boucles. Ils avaient une perruque, moins volumineuse que sous Louis XIV et un tricorne noir. Sous Louis XVI, la mode devint plus simple avec moins d'ornements et de broderies. Le veston apparu vers 1769 se répandit. La culotte était à pont ou à la bavaroise. Ils portaient des caleçons. L'habit était en ratine (étoffe de laine) ou en coutil (étoffe de coton), la cravate en taffetas noir, les manches ne s'évasaient plus. On utilisait des tissus de velours en hiver ainsi que le bouracan (tissu de laine grossière), le bougran (étoffe forte et gommée) et en été le nankin (tissu de coton de couleur jaune clair qui se fabriquait à Nankin, en Chine). Les gentilshommes portaient l'épée.

Les inventaires nous informent sur le prix des vêtements des Foréziens :

chapeau	18 sols ¹⁵⁵ ;
	1 livre 14 sols ¹⁵⁶ ;
perruque	1 livre ¹⁵⁷ ;
support de perruque	10 sols ¹⁵⁸ ;
habit de droguet	1 livre 5 sols ;
habit en drap de Montauban	12 livres ¹⁵⁵ ;
habit de deuil noir	7 livres ¹⁵³ ;
2 habits (1753)	25 livres ¹⁵⁹ ;
habit de camelot (étoffe de laine sans grande valeur)	24 livres ¹⁵⁶ ;
habit (veste avec culotte) en drap d'Elbeuf marron	16 livres ¹⁵⁶ .

Les habits des bourgeois et des nobles devaient coûter de 30 livres à 100 livres selon le tissu et les broderies utilisées, et même plus.

Les gilets coûtaient de 5 à 15 livres.

Les chemises

1 douzaine de chemises	12 livres ¹⁵⁵ ;
2 douzaines de chemises	72 livres (36 livres la douzaine) ;
2 chemises	5 livres 10 sols (1 livre 5 sols l'une) ¹⁵⁷ ;
2 chemises de toile de ménage	4 livres 10 sols ¹⁵⁶ ;
15 chemises	18 livres ¹⁶⁰ ;
1 chemisette en molleton	6 livres ¹⁵⁷ ;
6 chemises de nuit	6 livres 12 sols (1 livre 2 sols l'une) ¹⁵⁶ .
1 douzaine de bonnets de nuit	6 livres (10 sols l'un) ¹⁶¹ ;
6 bonnets de nuit	6 livres 10 sols ¹⁶⁰ .

¹⁵⁴ *Cahiers d'histoire*, tome XXXXII, 1987, p. 254.

¹⁵⁵ Inventaire 8, Jean Robert, 1765.

¹⁵⁶ Inventaire 16, Brugière, 1783.

¹⁵⁷ Inventaire 3, Lattard du Chevalard, 1767.

¹⁵⁸ Inventaire 9, Cholat, 1778.

¹⁵⁹ Archives notariales Diana.

¹⁶⁰ Inventaire 18, A. Vial, 1787.

¹⁶¹ Inventaire 9, Buer, 1774.

Une paire de manchettes de dentelle d'Alençon de 100 à 200 livres,
Jusqu'à 2 000 livres en 1779 ¹⁶².

Une paire de boutons de manchettes d'argent 24 livres ¹⁵⁷.

La culotte, elle s'arrête aux genoux où elle est tenue par des rubans.
2 culottes noires 3 livres (1 livre 10 sols l'une) ¹⁵⁶.

le caleçon

5 caleçons 3 livres (12 sols l'un) ¹⁵⁶ ;

2 paires de caleçons de flanelle 1 livre 4 sols (12 sols l'un).

une robe de chambre 15 livres ¹⁶¹.

les paires de bas

2 paires 1 livre 10 sols ¹⁰⁸ ;

3 paires de bas de soie 15 livres (5 livres la paire) ¹⁵⁷ ;

4 paires de bas de soie 6 livres (1 livre 10 sols l'une) ¹⁵⁶ ;

5 paires de bas de laine 5 livres (1 livre l'une) ¹⁶¹ ;

2 paires de bas de laine 12 sols (6 sols l'une) ;

6 paires de bas de coton blanc 3 livres (10 sols l'une) ;

3 paire de bas de serge blanche 12 livres (4 livres l'une) ¹⁵⁶ ;

13 paires de bas 6 livres (4 livres 12 sols l'une) ¹⁶⁰.

Les souliers à boucles

1 paire de souliers 2 livres 15 sols ¹⁵⁴ et 4 livres 6 sols en 1776 ;

La paire de sabots était payée de 5 à 6 deniers au sabotier en 1776.

1 paire de souliers 2 livres 15 sols ¹⁵⁴ ;

1 paire de souliers 5 livres 10 sols ¹⁵⁹ ;

6 paires de souliers 33 livres (5 livres 10 sols la paire) ;

2 paires de souliers 2 livres ¹⁵⁷ ;

4 paires de souliers 8 livres (2 livres la paire) ¹⁶¹ ;

La paire de souliers coûtait de 2 livres à 6 livres.

1 canne à pommeau d'or

Les gentilshommes portaient l'épée, on en trouvait de 8 à 10 livres.

Le manteau en hiver

1 manteau de cuir 10 livres ;

1 manteau court 8 livres ¹⁵⁷.

Les vêtements de femmes

Les femmes portaient des coiffes, les nobles, des chapeaux volumineux avec des plumes, d'influence anglaise ou des coiffures très hautes, mises à la mode par Marie-Antoinette, avec des postiches et des poufs, pièces de gaze ou de faux cheveux introduits entre les mèches, permettant l'implantation d'accessoires variés : panaches de plumes, fleurs et même une frégate modèle réduit (coiffure à la Belle Poule).

Elles avaient des robes amples en satin ou en velours et des fichus de linon. A la fin du siècle, les robes à panier ont succédé au vertugadin avec une tournure à l'anglaise. Elles étaient souvent vendues avec un jupon assorti. On trouvait des robes couleur citron, gorge de pigeon (sorte de gris cendré et mordoré) et bleu de ciel. Certaines étaient en tissu broché ou agrémentées de dentelle ou de mousseline.

La mode était aux corsets qu'elles faisaient lacer par leurs femmes de chambre, pour affiner leur taille. En hiver, pour se protéger du froid, elles mettaient des manteaux ou des mantelets, sortes de manteaux courts.

¹⁶² Manceron, *op. cit.*, tome II.

Les robes	
Robe de laine	36 livres ¹⁶³
Dans l'inventaire de Catherine Jamier, femme élégante, on trouve :	
Une robe, avec jupon	18 livres ;
Une robe en taffetas des Indes, avec jupon	96 livres ;
Une autre robe en taffetas, avec jupon	36 livres ;
Une robe et un tablier de drap	17 livres ;
Une robe brochée, avec jupon	42 livres ;
Une robe de cotte, brochée avec jupon	14 livres ;
Une robe en taffetas de Chine, avec falbalas (volant, bande d'étoffe plissée que l'on met comme ornement) grise, avec jupon	92 livres ;
Une robe en taffetas, couleur paille, avec jupon	92 livres ;
Une robe de mariée	20 livres ¹¹³ ;
Une robe bleu de ciel	72 livres ;
Une robe gorge-de-pigeon	40 livres.
Les coiffes	
Une coiffe noire	45 sols ¹⁶⁴ ;
5 grandes coiffes et 11 petites	15 livres ¹⁶⁵ ;
1 coiffe de nuit	8 livres ¹⁶⁵ ;
12 bonnets garnis de dentelle	27 livres (2 livres 5 sols l'un) ¹⁶⁵ .
2 déshabillés d'indienne	10 livres (5 livres l'un) ¹⁶⁵
Les corsets	
2 corsets et une jupe	2 livres ¹¹⁶ ;
13 corsets en basin (tissu de coton)	26 livres ;
1 corset	38 livres ¹⁶⁵ .
Une robe de chambre	7 livres ¹⁶⁶
Les chemises	
8 chemises toile blanche	55 sols (7 sols l'une) ;
26 chemises	23 livres (18 sols l'une) ¹⁶⁶ ;
24 chemises	55 livres (2 livres 6 sols l'une) ¹⁶⁵ .
12 mouchoirs de col de mousseline	16 livres (1 livre 6 sols l'un) ¹⁶⁵
Jupes	
Une jupe en satin	6 livres ¹⁶³ ;
Une jupe en satin blanc piqué	7 livres ¹⁶⁵ .
Jupons	
3 jupons	24 livres (8 livres l'un) ;
Un jupon en indienne piqué	5 livres ;
Une cotte montée en jupon	18 livres ;
8 jupons de coton	26 livres (3 livres 5 sols l'un).
Un justaucorps et une jupe en serge de Londres noire	
Un coteron en serge violette	7 livres ¹⁶⁷

¹⁶³ Archives notariales Diana.

¹⁶⁴ Inventaire 2, Catherine Bessy, 1716.

¹⁶⁵ Inventaire 7, Catherine Jamier, 1765.

¹⁶⁶ Inventaire 6, M.Vial, 1755.

¹⁶⁷ Inventaire 2, Catherine Bessy, 1716.

Les tabliers

2 tabliers 7 livres (3 livres 10 sols l'un) ¹⁶⁵ ;
un tablier de lin en indienne rose 5 livres ¹¹⁷ ;
3 tabliers d'indienne et de lin 8 livres (2 livres 13 sols l'un) ¹⁶⁸.

Les paires de bas

2 paires de bas de laine 2 livres ;
4 paires de bas et 4 mouchoirs 1 livres 4 sols ¹⁶⁶ ;
15 paires de bas usés 15 livres ¹¹⁹ ;
12 paires de bas de laine 1 livre 4 sols (2 sols la paire) ¹⁶⁸.

gants

11 paires de gants de fil 8 livres ¹⁶⁹

Les manteaux

2 mantelets en coton blanc avec falbalas en mousseline 16 livres (8 livres l'un)
1 mantelet 6 livres ¹⁶⁹
6 manteaux en taffetas 24 livres (4 livres l'un)
2 manteaux 10 livres (5 livres l'un)
3 mantelets 15 livres (5 livres l'un) ¹⁶⁹

Les souliers à boucle valaient de 4 à 8 livres la paire.

On remarque aussi

Un fer à passer le linge 1 livre 10 sols et 3 fers à repasser 2 livres 5 sols ¹⁶⁹
Une corbeille à linge 5 sols ¹⁷⁰

¹⁶⁸ Inventaire 22, J. Duchez, 1789.

¹⁶⁹ Inventaire 7, C. Jamier, 1765, et archives Thiollier, pièce 251.

¹⁷⁰ Inventaire 10, J. Vincent, 1776.

Vêtements de paysans au XVIII^e siècle



Coiffe :	18 sols
Mouchoir de col :	24 sols
Chemise :	16 sols
Robe et jupon en basin :	10 livres
Tablier :	15 sols
Paire de bas de toile :	20 sols
Paire de souliers	2 livres

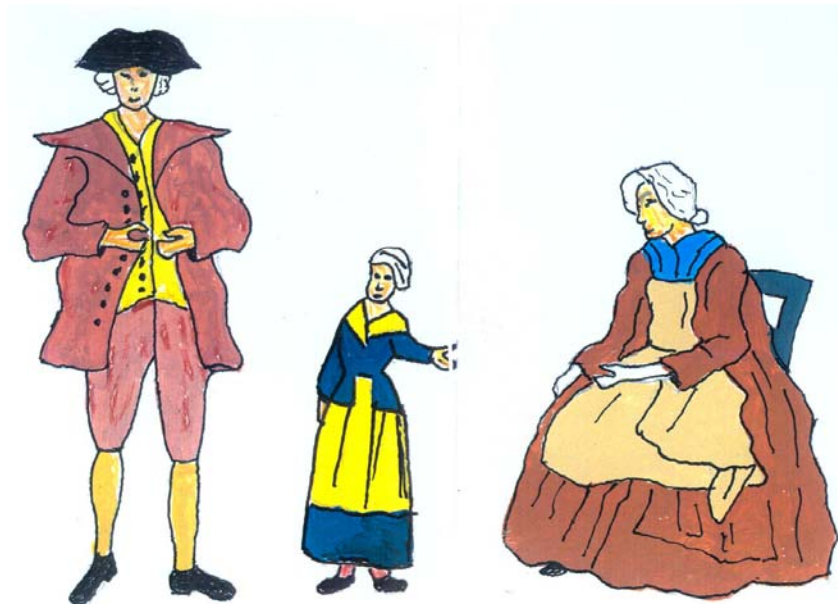
16 livres 13 sols



Chapeau :	18 sols
Habit de droguet :	25 sols
Gilet :	16 sols
Chemise :	22 sols
Culotte :	30 sols
Caleçon :	25 sols
Paire de bas de toile :	20 sols
Paire de souliers :	44 sols

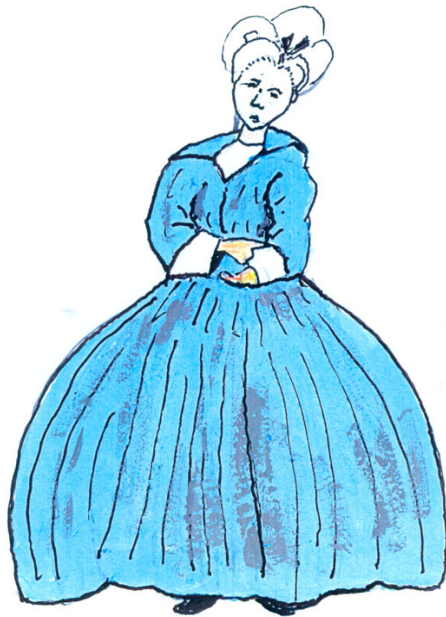
10 livres

Vêtements populaires



Fabriqués à la maison ou achetés chez les marchands fripiers de la ville voisine. Les enfants étaient habillés comme les adultes avec des vêtements récupérés sur les frères et sœurs ou confectionnés avec des tissus prélevés sur d'anciens vêtements.

Vêtements de bourgeois en 1770



Robe bleu de ciel :	100 livres
Chemise :	28 livres
Corset :	38 livres
Jupon :	10 livres
Paire de bas :	3 livres
Souliers :	8 livres
	187 livres

Perruque :	3 livres
Chapeau :	4 livres
Habit :	25 livres
Gilet :	10 livres
Chemise :	2 livres
Caleçon :	15 sols
Culotte :	5 livres
Paire de bas :	5 livres
Souliers :	10 livres
	64 livres 15 sols

Vêtements de bourgeois



Elégante en 1778
Robe gorge-de-pigeon : 72 livres ; coiffe : 20 livres

Habit de gentilhomme en 1784

Vêtements de gentilshommes



Habit de chasse 1755
120 livres (évaluation)



Habit de gentilhomme 1760
100 livres (évaluation)

Vêtements de nobles



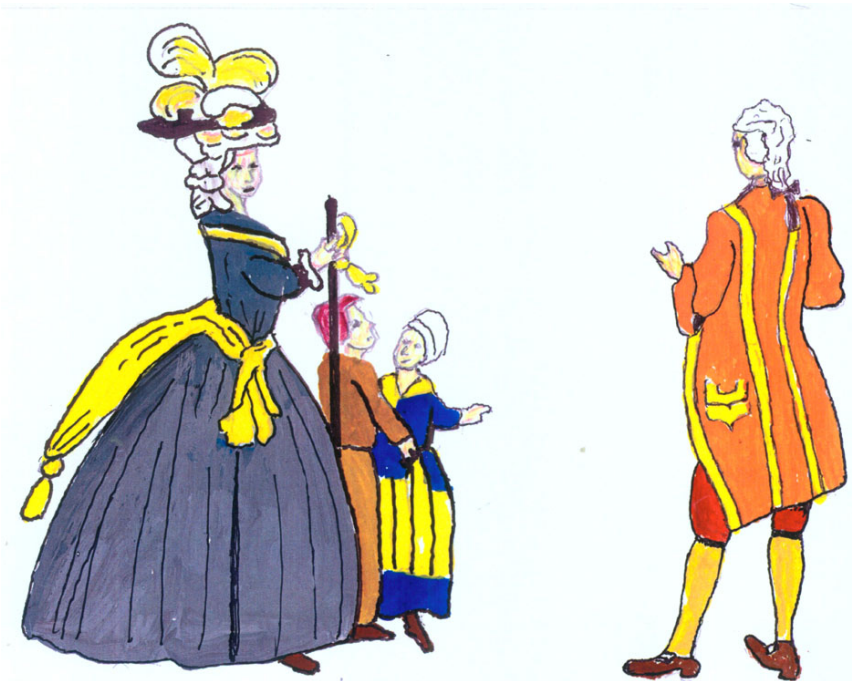
Au bal en 1762

Robe citron	72 livres
Jupon	12 livres
Chemise	30 livres
Corset	45 livres
Paire de bas	6 livres
Souliers	10 livres
	175 livres

Perruque	4 livres
Habit	30 livres
Chemise	5 livres
Gilet	15 livres
Culotte	6 livres
Paire de bas	6 livres
Souliers	20 livres
	86 livres

Laquais en livrée	60 livres
Les fauteuils et bergères étaient recouverts avec des galons en tissu de livrée aux couleurs du blason (inventaire Thoynet)	

Vêtements de nobles



1774

Robe	120 livres
Chapeau à plumes	25 livres
Enfants vêtements	20 livres

1785

Habit	40 livres
-------	-----------

Vêtements de nobles



Costume de gentilhomme
1775

Habit 100 livres (évaluation)

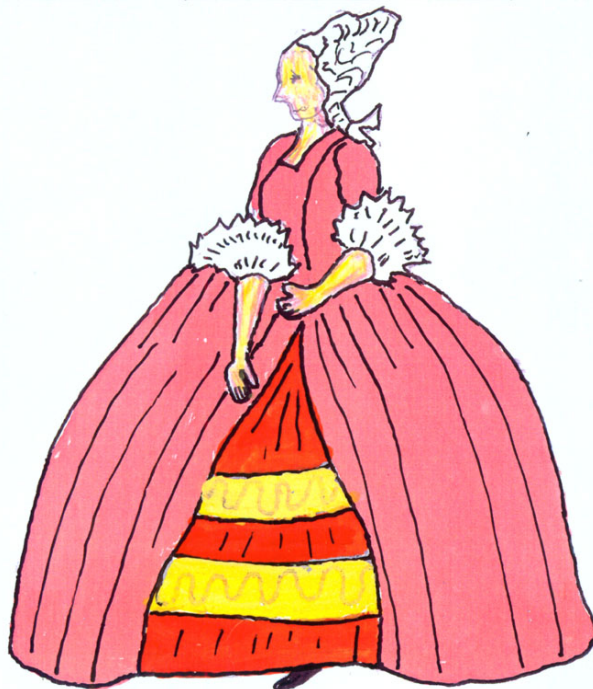
Robe de cérémonie
1780

Robe 150 livres (évaluation)

Vêtements d'ecclésiastiques



Habit d'abbé de cour
1770
160 livres (évaluation)



Dame en grande toilette
1775
350 livres (évaluation)

Vêtements de nobles



1774

D'après un tableau de Michel Garnier (1782-1819) de 1779

Le départ du dragon pour la guerre d'Amérique

Les peintres de l'époque prenaient leurs modèles dans la noblesse, la seule qui pouvait les payer.

Vêtements de nobles



Habit à la française
1779



Robe à l'anglaise
1770

Tenue militaire 1785



Porte-drapeau
Habit blanc à la française, avec revers bleu pour l'infanterie

Madame de Pompadour (1756) avec la robe couleur de lune (souvenir de *Peau d'âne* de Perrault 1694)
d'après un tableau de François Boucher (1703-1770)



Marie-Antoinette (1784)
Elle donnait le ton à la mode de l'époque



Le costume masculin

Le vêtement à la française comprenait le vêtement de dessus appelé justaucorps, le vêtement de dessous, la veste qui deviendra le gilet et un vêtement qui descendait jusqu'aux genoux, la culotte, vont former l'habit. A la fin du règne de Louis XV, l'habit s'ouvre sur une veste courte, le jabot de la chemise ne sort plus. La culotte collante à la bavaroise est à la mode et le tricorne se porte sous le bras pour ne pas abîmer la perruque. Les hommes portent à la ceinture des breloques qui tintent. C'est le grand chic !

A la fin du siècle, l'habit s'écarte de plus en plus, le gilet sans manches se répand et on voit apparaître les bretelles, sortes de rubans qui croisent dans le dos et qui supportent la culotte. On voit apparaître les habits en couleurs, le noir ne se porte plus

A partir de 1725, on avait porté la redingote, mode venue d'Angleterre. Après 1750, la cravate noire remplace le jabot, la perruque diminue de volume et disparaît pour être remplacée par les cheveux longs, serrés sur la nuque par un ruban noir ou en catogan, du nom de Catogan, général anglais au service de la reine Anne ¹⁷¹.

A partir de 1770, on pouvait trouver des habits tout faits, première confection, chez un tailleur parisien nommé Dartigalongue qui expédiait en province et à l'étranger les habits commandés. C'était la première vente par correspondance sur catalogue ¹⁷². Les messageries royales à partir de Paris étaient organisées.

Le costume féminin

Il était plus fastueux, fabriqué dans des tissus plus riches et très colorés. La robe de dessus laisse voir la robe de dessous ou le jupon. Elle s'appuie sur des paniers formés de structures en osier ou en jonc qui se séparent en deux vers 1750 et s'aplatissent vers 1770.

Vers 1720, la robe volante devient la robe à la française, avec des doubles plis dans le dos. Le corsage est ajusté sur le devant, elle s'ouvre sur une jupe. La coiffure est fixée par un petit coussin de taffetas noir, rempli de crin où l'on plante des fleurs ou des aigrettes. Elle monte en hauteur par des postiches et des plumes.

A partir de 1770, la mode anglaise prédomine, présentée par Marie-Antoinette qui devient l'arbitre de la mode. Le corsage est encore plus ajusté et se termine en pointe dans le dos. La jupe est ample et est montée en petits plis. Elle est rejetée en arrière par une tournure (le faux cul). On voit apparaître la robe à la française, avec des volants de dentelle, des rubans, bien prisés par Saint-Etienne qui les fabrique, des bouillons de gaze, des perles et des pierreries chez les nobles et à la cour ; la robe à la polonaise, après 1772, date du partage de la Pologne entre la Prusse, la Russie et l'Autriche, ce qui a été très mal vu en France ¹⁷³.

La robe est moins encombrante, un petit panier appelé *polisson* lui donne un peu d'ampleur. En 1750, une robe à la tsarine est apparue, faisant référence à Catherine II, impératrice de Russie. A partir de 1775, on trouve des robes à la lévite, créées à cause de la représentation d'*Athalie* au théâtre français. Marie-Antoinette l'avait adoptée lors de sa première grossesse en 1778. Elle avait perdu des cheveux, ce qui explique les postiches portés par les dames qui leur faisaient un échafaudage sur la tête, terminé par des fruits, des fleurs, des oiseaux, des plumes et même une frégate en réduction (coiffure à *la Belle Poule* en 1778, du nom d'un navire de guerre de la marine royale ¹⁷⁴) mais, à partir de 1780, la mode anglaise

¹⁷¹ Anne Stuart, reine d'Angleterre de 1702 à 1714, fille de Jacques II, épouse du prince Georges de Danemark. Née en 1665, elle a eu 17 enfants qui sont tous morts en bas âge.

¹⁷² D'après François Boucher, *Histoire du costume en occident*, Flammarion, 2008, p. 257 à 283, et François Marie Grau, *Histoire du costume*, PUF, Que sais-je, 2007, p. 61 à 69.

¹⁷³ Déjà une mode polonaise était apparue en 1725, au moment du mariage de Louis XV avec la Polonaise Marie Leczinska.

¹⁷⁴ En souvenir du combat du 17 juin 1778, premier engagement de la guerre d'Amérique. La frégate *Belle Poule* de 26 canons de 12, commandée par le lieutenant de vaisseau de la Clocheterie, engage un duel d'artillerie avec la frégate anglaise *Arethuse* devant le port de Brest et remporte la victoire. Il rentre au port dégradé et criblé de coups. Cette affaire a eu un important retentissement en France à l'époque (*Histoire de la marine, op. cit.*, p. 161).

prédomine. Aux premières courses de chevaux, venues d'Angleterre, on doit la mode des grands chapeaux, ce qui provoque la création des coiffeurs et des marchandes de modes : les modistes. On voit aussi les premiers journaux de mode qui donnent le ton : en 1785, *le cabinet des modes* paraîtra jusqu'en 1793.

Vers 1778-1779, la robe en chemise est à la créole et, à partir de 1780, la robe fourreau sans baleines commence à être portée. Les femmes tenaient compte des recommandations d'hygiène qui se répandaient et qui leur demandaient de moins serrer leur corps. Puis, suivant toujours Marie-Antoinette, on en arrive aux robes blanches toutes simples pour la vie à la campagne. C'est l'époque du hameau de la reine à Trianon.

Des créateurs spécialisés, comme François Bony, inventent des modèles de robes ou de gilets brodés avec des fleurs, des fruits, des animaux ou des personnages. C'est le début des grands couturiers parisiens. Lyon devient un centre de création de tissus et se développe énormément, entraînant dans son sillage les marchands de rubans de Saint-Etienne qui réclament de la main-d'œuvre supplémentaire. Ils commencent à installer des métiers à tisser dans les environs. La vogue des cotonnades peintes à la main fait la fortune de Roanne et de sa région. A la fin du siècle, on adopte les paniers plus réduits

à guéridon, en forme d'entonnoir,
à coupole, arrondis par le haut,
à bourrelets, en s'évasant, à gondole, à coude...

Enfin le parapluie apparaît à la fin de ce siècle de création de modes continue.

L'habit militaire est réglementé. Il est blanc pour l'infanterie, bleu pour l'artillerie, le génie et la cavalerie. Les soldats vont avoir des parements (au bout des manches), des collets et des retroussis (au bout des basques de l'habit) d'une couleur différente selon les régiments pour les distinguer.

8 - Valeur des domaines et des maisons

N'oublions pas, qu'à cette époque, la richesse provenait des terres possédées. Les nobles essayaient d'agrandir leurs propriétés et les bourgeois tentaient d'acheter des domaines et des maisons en ville pour se donner une puissance nobiliaire.

Comme exemple, penchons-nous sur la vente, le 19 octobre 1771, du domaine de Magneux-Hauterive, au prix énorme de 350 000 livres, par Durand de Lavieu, seigneur de Magnieu et son épouse Françoise Dugast, à Jean Hector Montagne de Poncins. On a là une famille ruinée par les dettes (on dirait aujourd'hui surendettée) et qui est obligée de liquider ses biens à une autre en pleine ascension, celle du chevalier de Poncins, seigneur de l'Olme (Ecotay), La Salle (près de Feurs), Les Perichons (Poncins), La Pierre (Chazelles-sur-Lavieu) et Saint-Clément (Montverdun), officier de la compagnie des gendarmes de la garde du roi Louis XV, demeurant en son château de Poncins.

On commence à voir dans cette vente un changement de société. La féodalité est en train de disparaître. Il n'est plus possible aux familles nobles de tenir leur rang comme par le passé avec des droits seigneuriaux qui n'ont pas augmenté depuis très longtemps, des fermages de moins en moins rentables et une hausse des prix continue.

Ces biens consistent en château, terres, jardin, verger, prés, bois et neuf fermes composées de leurs bâtiments, prés, terres, bois et étangs, bestiaux, foin et paille. Au château, ils vendent aussi les meubles meublants et les effets mobiliers qui garnissent les appartements

On pense bien qu'une telle somme n'a pu être réglée entièrement au comptant. L'acquéreur a payé 100 000 livres, puis a réglé les dettes du seigneur de Magnieu :

- | | |
|--|--------------|
| 1) aux sieurs frère et sœur Jamier, cohéritiers de maître Jamier, notaire royal à Montbrison | 1 500 livres |
| 2) au sieur Jullien, receveur des domaines du bailliage de Forez | 5 000 livres |
| 3) à la demoiselle Guyot | 3 000 livres |
| 4) à la dame Dupuy, veuve de Claude Marie Martin des Pomeys | 3 000 livres |
| 5) au nommé Grange du Fressard | 400 livres |

et le reste, soit la somme de 236 100 livres en une rente annuelle de 9 444 livres, rente qui continuera aussi longtemps que l'acquéreur aura remboursé cette somme.

L'acquéreur s'engage à payer annuellement les pensions, fondations et rentes suivantes :

- au chapitre Notre-Dame de Montbrison	216 livres 8 sols 4 deniers
- aux curés, prêtres, sociétaires de l'église de Feurs	287 livres
- aux Minimes de la ville de Feurs ¹⁷⁵	35 livres
- au curé de Magneux-Hauterive	53 livres
- aux pauvres de la paroisse de Magneux	115 livres
- au prieur de Magneux	115 livres
- au curé de Chalmazel	30 livres
- au curé de la Madeleine de Montbrison	4 livres 10 sols
- au curé de Montbrison	10 livres
- aux Cordeliers de Montbrison	30 sols

Il réglait aussi 1 269 livres 10 sols 8 deniers de droits de loads ¹⁷⁶.

Ces ventes de domaines étaient dues à la dégradation de la fortune des familles nobles de la région. Elles vendaient pour payer leurs dettes

On peut distinguer :

Les petits domaines vendus à moins de 20 000 livres :

- 3 099 livres, le domaine du Pont à Champdieu, en 1781 ;
- 4 000 livres, le domaine de Faverges à Saint-Bonnet-le-Courreau, vendu par Gabriel Jamier, greffier à Montbrison et Marie Elisabeth Jamier, sa sœur, épouse de Jean-Baptiste Chassain, conseiller du roi, châtelain de Saint-Germain-Laval à Jacques Couchaud, laboureur à Faverges, en 1787 ;
- 4 000 livres, un domaine à l'Hôpital-le-Grand, vendu par Antoine Michel de l'Hôpital-le-Grand à Jean Monnet, commissaire aux droits seigneuriaux et Jean-Marie Labbe, boulanger à Montbrison, en 1784 ;
- 4 400 livres, un domaine situé à Contéol (à 5 km au nord de Bard), vendu par Mathieu Paley, Etienne Claude Brunel et Georges et Antoine Lafont à Ambroise de Boubée, écuyer, garde du corps du roi Louis XV, capitaine de cavalerie à Montbrison, en 1768 ;
- 6 000 livres, le domaine de Fougerolles (à Bard, à 2 km à l'est de Lérigneux), vendu par noble Jacques François Punctis de Cindrieux d'Ecotay, conseiller du roi à Montbrison et Jean-Baptiste Punctis, son frère, gendarme de la maison du roi Louis XVI à Paris à Philippe Peyrat et André Crozet son gendre, fermiers du domaine, en 1785 ;
- 6 000 livres + 200 livres d'étrennes, le domaine de Chartre à Saint-Etienne-le-Molard, vendu par Antoine Chaland, ancien procureur à Montbrison à dame Alexis Goutalier, veuve de Barthélémy de Borne, chevalier à Montbrison, en 1787 ;
- 10 000 livres, le domaine de Fougerolles à Noirétable (à 2km à l'est de Cervières), vendu par noble Jean-Marie Jallet, conseiller du roi, châtelain de Marcilly et Châtelneuf, demeurant à Montbrison, à Pierre Villeneuve, laboureur aux Salles ;

¹⁷⁵ Ordre religieux mendiant, fondé par saint François de Paule (1416 † 1507) en 1502. Au XVI^e siècle, il comptait plus de 400 maisons.

¹⁷⁶ Archives notariales Diana. L'église de La Madeleine à Montbrison a été démolie en 1796.

- 10 000 livres, le domaine du Buisson à Saint-Victor (actuellement sur Saint-Etienne et à 1,5 km à l'est de Roche-la-Molière), vendu par Joseph Achard de Chalon-sur-Saône, en 1783 ¹⁷⁷ ;
- 16 300 livres, domaine du Montet (Gumières, vendu par Jacques Montet, père d'Antoinette Montet en 1779 ;
- 18 000 livres, domaine de l'étang du Marais à Saint-Etienne-de-Furan en 1752, vendu par Planelly de la Valette à Jacques Pélissier, juge de la Valette, payable en 3 versements de 6 000 livres ¹⁷⁸ ;
- 19 000 livres, domaine du Val-Joly à Sorbiers, vendu par noble Damas Camlemard, seigneur de Montjoly (Craponne-en-Velay) à Pierre Royet, marchand bourgeois à Saint-Etienne en 1751.

Depuis le XVIII^e siècle, les défrichements encouragés par le roi se développaient et au cours de la deuxième moitié du siècle, ils s'étendaient beaucoup sous l'impulsion des physiocrates ¹⁷⁹. Ces derniers contribuaient à l'engouement général pour l'agriculture, favorisaient les progrès techniques : nouveaux outils pour travailler le sol, engrais.

Ils préconisèrent de redonner la liberté du commerce des grains qui fut instituée par Turgot en 1774. Des gentilshommes agriculteurs fondèrent la société agricole du Forez pour mettre en pratique ces nouveautés. L'arrêt du 16 août 1761 leur donnait des exonérations fiscales et celui du 14 juin 1764, l'exemption de l'impôt et de la dîme pour 20 ans.

Les grands domaines

- 30 000 livres, domaine de Boisset en 1789 ;
- 32 000 livres, domaine de La Corée à Champdieu en 1779 ;
- 47 750 livres, domaine de La Faye à Marlihes en 1742 ;
- 50 900 livres, domaine du Colombier à Saint-Marcellin en 1780 ;
- 75 000 livres, domaine et seigneurie du Poyet à Chazelles-sur-Lavieu en 1771, vendu par Aymard Chappuis de la Goutte à Jean Hector Montagne de Poncins
- 100 000 livres, domaine de La Valette (au sud de Saint-Etienne) en 1759¹⁸⁰

Les seigneuries

Dans la région, elles s'achetaient de 11 700 livres à 350 000 livres selon leurs revenus :

- 11 700 livres, vente de la seigneurie de la Durrière (Jonzieux) en 1768 ;
- 35 000 livres, prix du fief de Vaure (Montbrison) en 1772 ;
- 35 000 livres, prix du fief de la Prunerie (Saint-Maurice-en-Gourgois) en 1772 ;
- 50 000 livres, prix du fief du Poyet en 1772 ;
- 68 300 livres, vente de la seigneurie de Saint-Thomas-la-Garde en 1774 ;
- 68 700 livres, vente de la seigneurie de Saint-Just-en-Velay (Haute-Loire) en 1771 ;
- 100 000 livres, vente de la seigneurie de Marclopt en 1772 ;

¹⁷⁷ Toutes ces ventes sont trouvées dans les archives notariales Diana.

¹⁷⁸ Archives Thiollier, pièce 911 (281).

¹⁷⁹ Physiocrates : école d'économistes français qui apparaît entre 1756 et 1780, dirigée par François Quesnay, chirurgien de Louis XV assisté de madame de Pompadour. Ils exposèrent leurs idées dans l'article « fermiers et grains » de *l'Encyclopédie*, dans son tableau économique en 1758 et dans les maximes générales de gouvernement économique d'un royaume agricole en 1760. Turgot partageait leurs idées.

¹⁸⁰ Archives Thiollier, Diana, pièce 932 (242).

- 150 000 livres, vente de la seigneurie et terre de Grézieux en 1772 (voir plus loin le document de cette vente) ;
- 178 000 livres, vente de la seigneurie de Roche-la-Molière en 1772 ;
- 300 000 livres, vente de la seigneurie de Marlhès en 1772 ;
- 350 000 livres, vente de la seigneurie de Magneux-Hauterive en 1772.

Le petit Trianon, construit pour Louis XV en 1770 avait coûté 736 056 livres ¹⁸¹.

Pour avoir une idée de l'augmentation de la valeur de l'immobilier au cours du siècle, regardons les ventes successives du château de Roche-la-Molière de la fin du XVII^e siècle à 1772 ¹⁸² :

- 1683 / 1684 - 76 000 livres ; vendu par Angélique de Capponi, dame de Roche-la-Molière et son époux Pierre Hector de Charpin, pour régler leurs dettes à Pierre Duon, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Lyon ;
- 24 avril 1719 - 74 000 livres ; vendu par la veuve de Pierre Duon, Magdeleine Chappuis de la Faye à Jean Perrin, seigneur de Vieuxbourg, échevin de Lyon ;
- 25 février 1745 - 136 000 livres ; vendu par le fils de Jean Perrin de Vieuxbourg à Jean Louis Girard, écuyer, contrôleur de la manufacture d'armes de Saint-Etienne. Il meurt en duel en 1746 ;
- 1772 - 295 000 livres ; vendu par les héritiers de Jean Louis Girard, sa sœur et son beau-frère à Armand Joseph de Bethune, duc de Charost (de la famille de Sully).

De 1719 à 1772, l'inflation immobilière a été importante (près de 300 % en 53 ans !).

Les biens ecclésiastiques étaient importants en Forez. Par exemple, les Ursulines de Montbrison possédaient :

- le domaine de Perdriat (sur Chalain-le-Comtal), de 47 ha, acquis en 1656 ;
- le domaine de Fontannes (sur Chalain-le-Comtal), de 39 ha, acquis en 1720 ;
- le domaine de Bigny (sur Feurs), hérité des Ursulines de Feurs supprimées en 1712 ;
- le domaine de la Vizelle (sur Saint-Paul-d'Uzore), provenant du deuxième couvent des Ursulines, supprimé en 1751, de 72 ha ;
- le domaine des Granges (sur Précieux), acquis en 1656 ;
- le domaine de la Réserve (sur Précieux), acquis en 1656 ;
- le domaine du Poulailleur (sur Précieux), acquis en 1714 ;
- le domaine de la Cotille (sur Mornand), ces quatre domaines de 122 ha.

Tous ces domaines exploités par des fermiers devaient donner un revenu confortable au couvent et seront vendus à la Révolution comme biens nationaux. Les bourgeois achetaient des domaines pour augmenter leur richesse et avoir toutes les apparences de la noblesse. Les laboureurs vendaient leurs biens et devenaient locataires ¹⁸³. Sur les cahiers de la Haute-Loire, nous trouvons la fortune la plus importante du Velay, celle de Jean Hector de Fay, marquis de La Tour Maubourg, maréchal de France en 1757. Il possédait 7 seigneuries et domaines rapportant 15 000 livres par an (le revenu d'une ferme était de 800 à 950 livres par an en 1713). Il va créer les forges de Gueugnon en 1719 / 1720, un haut fourneau et 2 feux de forge pour produire le fer des cloutiers de Saint-Etienne ¹⁸⁴.

¹⁸¹ Manceron, tome I, *op.cit.*

¹⁸² J.-C. Saby, *Ombres et lumières*, 2009, p. 71.

¹⁸³ Guy Haspel, *L'exploitation agricole dans le Montbrisonnais*, 1992, mémoire, p. 29/30.

¹⁸⁴ *Cahiers de la Haute-Loire*, 2006, p. 35.

Les maisons

Au XVII^e siècle, avec 500 à 600 livres, on pouvait construire une maison dans la plaine avec les matériaux locaux, pisé pour les murs et tuiles rondes pour le toit. En montagne, les maisons étaient en granit, les toits en tuiles. Dans les villes, on utilisait des pierres de taille revenant plus cher.



Château et domaine du Poyet (Chazelles-sur-Lavieu)
vendus en 1771 pour 75 000 livres



Château et domaine des Peynots (Saint-Paul-d'Uzore)
propriété de la famille Thoynet



Château de Val-Joly à Sorbiers, vendu pour 19 000 livres en 1751
par noble Damas Calemar, seigneur de Montjoly (Craponne-en-Velay)
à Pierre Royer, marchand bourgeois à Saint-Etienne



Une maison à aître à Saignelonge (commune de Champoly)
Prix de la rénovation de l'aître : 106 livres 10 sols en 1786

Vente de la terre et seigneurie de Grézieux-le-Fromental

le 1^{er} juillet 1775 pour 150 000 livres

[page 1]

Etat des sommes déléguées par monsieur
Antoine BERARDIER de Grézieux ¹⁸⁵ écuyer,
seigneur de Grézieux et Anne Marie Françoise Barthelémy
Rousset de Saint Eloy son épouse, être payés en
leur acquit par M Armand Chappuis de la Goutte ¹⁸⁶
écuyer, lieutenant de nos seigneuries les Maréchaux
de France, par le contrat de vente qu'ils lui ont passé
de sa terre et seigneurie de Grézieu par acte de
ce jourd'hui, premier juillet mil sept cent soixante
quinze, reçu des notaires soussignés, le présent état signé
des parties et des notaires joint la vente à la minute
du contrat de vente suivant le désir d'iceluy

Sera payé à mademoiselle Marguerite Berardier
de Grézieu l'aînée, sœur de M. de Grézieu, la somme
de treize mille livres en capital pour le restant de ses
droits légitimaires ¹⁸⁷, cy 13 000 livres

plus pour intérêts, compte arrêté avec ladite
demoiselle jusqu'au vingt octobre prochain
mille livres, cy 1 000 livres

à demoiselle Marie Marguerite de Grézieu
de Laferre, acompte du capital de ses droits
légitimaires, six mille livres, cy 6 000 livres

à madame Pélissier de Saint-Etienne la somme
de vingt neuf mille neuf cent livres en
capital, cy 29 900 livres

pour intérêts jusqu'au jour de Toussaint
prochain trois mille deux cent soixante
deux livres, cy 3 262 livres

Total 53 162 livres

[page 2]

De l'autre part, cy 53 162 livres

A M. Trablaine, notaire à Saint-Etienne, en capital
vingt sept mille quatre-vingt-dix livres
Cy 27 090 livres

¹⁸⁵ Antoine Bérardier, seigneur de Grézieux, La Chazotte (sur La Talaudière), Saint-Jean-Bonnefonds. Blason : de gueules au chevron d'or, accompagné de trois têtes de léopard d'or.

¹⁸⁶ Blason des Chappuis de la Goutte, d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe.

¹⁸⁷ Droits légitimaires, portion de l'héritage des parents, assuré par la loi aux enfants et qu'un testament ne peut leur ôter, aujourd'hui droits réservataires.

pour intérêts jusqu'à Toussaint prochain deux mille trois cent huit livres	2 308 livres
A M. Dulac, médecin à Saint-Etienne en capital sept mille cinq cent livres, cy	7 500 livres
A M. de La Valette ¹⁸⁸ , officier aux gardes françaises trois mille quarante six livres Cy	3 046 livres
A M. Praire l'aîné, négociant à Saint-Etienne trois mille trois cent livres	3 300 livres
A M. Mesence, releveur de tailles à Saint-Etienne pour imposition royale dix sept cent soixante six livres, cy	1 766 livres
A M ^{elle} Marguerite Bérardier la somme de quinze cent livres pour un capital de rente, cy	1 500 livres
plus à ladite demoiselle la somme de sept cent livres pour prêt billet, cy	700 livres
A M. Prost, ancien procureur à Montbrison deux mille cent vingt sept livres, cy	2 127 livres
A M le doyen chanoine du chapitre de Notre-Dame de Montbrison ou aux cordeliers de la même ville, mille livres	1 000 livres
	<hr/> 104 499 livres

[page 3]

De l'autre part	104 499 livres
A M. Dujart, ancien élu à Montbrison ¹⁸⁹ pour un capital de trente deux mille livres, cy	32 000 livres
au même pour intérêt jusqu'au quatre octobre prochain quatorze cent vingt quatre livres, cy	1 414 livres
Aux héritiers de M. Charles ancien vicaire de Grézieu pour capital de rente et intérêts trois mille deux cent cinquante livres, cy	3 250 livres


¹⁸⁸ Laurent Planelly de Mascrary de la Valette, né le 22 décembre 1707 et mort en 1792, fils de Jean-Baptiste Planelly de Mascrary de la Valette et de Claudine de Serre, seigneur de Charly (Rhône), de la Valette (Saint-Etienne), Rochefort (Rhône) et autres lieux. Les Planelly sont venus du royaume de Naples à Lyon en 1574 (archives de la Valette, pièce 871 (181), anoblis par charge de président trésorier de France à Lyon au XVII^e siècle, blason : écartelé aux 1 et 4, coupé de gueules et de sable, à la fasce écotée d'or (qui est Pianelly), aux 2 et 3 d'azur à 3 fleurs de lys d'or, au chef du même chargé d'un lion naissant de gueules (qui est de la Valette).

¹⁸⁹ Le Forez était pays d'élection où les officiers royaux, appelés élus, exerçaient leur juridiction qui consistait à percevoir les impôts royaux.

A M. Dager, notaire à Saint-Etienne douze cent soixante livres, cy	1 260 livres
A M. Devillier, écuyer, ancien chevalier d'honneur en la cour des monnoyes à Lyon, deux mille quatre cent quarante livres, cy	2 440 livres
A M. Dulac, avocat du roi à Montbrison en principal et intérêts jusqu'à Toussaint prochain, trois mille neuf cent quinze livres, cy	3 915 livres
Aux sieurs Carrier et Marmet, négociants à Lyon la somme de sept cent vingt deux livres	722 livres
A M. Caze, avocat à Saint-Etienne, deux cent Quatre-vingt dix livres, cy	290 livres
total	150 000 livres

Etat des sommes Deliquées par M^{rs}.
 Antoine Bernard de Degrezieu Languedoc
 seigneur de grezieu et de la marais francoise de castelant
 Rouret de St. Loy son épouse, être payées en
 leur acquit par M^{rs}. Aimard Chappuis de la outre
 Languedoc. Tenant de nos seigneurs les marchans
 de France par le contrat de vente qu'ils ont passé
 de la terre de Degrezieu de grezieu par acte de
 ce jourd'uy premier juillet mil sept cent soixante
 quinze tenu des not^{rs} fousignés, le present Etat signé
 des parties & des not^{rs} joint & annexé à la minute
 du Contrat de vente suivant & au desir d'icelluy.

sera payé à Mad ^{lle} Marguerite Bernard de grezieu Languedoc de St. de grezieu de la somme de quinze mille livres en Capital pour l'estant des droits legitimes &c.	13000
plus pour intérêts compte ouvert avec lad ^e demoiselle jusqu'en cinq octob ^r prochain mille livres &c.	1000
à dem ^{lle} Marie (Honor) Marguerite de grezieu de Lafenac compte de Capital des droits legitimes six mille livres &c.	6000.
à Madame pelissier de St. Etienne de la somme de vingt neuf mille neuf cent livres en Capital &c.	29900.
pour intérêts jusqu'en jour de l'ouffrir prochain trois mille deux cent soixante deux livres &c.	3262.
	53162 ⁴

premier pag^e 

de la Cour de l'Éy	30162 ⁰⁰
à M. Trubline no. ad. l'Éy de l'Éy vingt sept mille quatre vingt dix livres Éy	27090 ⁰⁰
pour interest sur l'Éy de l'Éy deux mille trois cent huit livres	2308.
à M. de la Cour de l'Éy Capital sept mille cinq cent livres Éy	7500.
pour interest sur l'Éy de l'Éy mille livres Éy	1000.
à M. de la Cour de l'Éy français trois mille quatre cent livres Éy	3046.
à M. de la Cour de l'Éy trois mille deux cent livres	3200.
à M. de la Cour de l'Éy ad. l'Éy pour l'Éy de l'Éy dix sept cent soixante dix livres Éy	1766.
à M. de la Cour de l'Éy de quinze cent livres pour l'Éy de l'Éy Éy	1500.
pour l'Éy de l'Éy de l'Éy cent livres pour l'Éy de l'Éy Éy	700
à M. de la Cour de l'Éy deux mille deux cent dix livres Éy	2127.
à M. de la Cour de l'Éy notre Dame de l'Éy de l'Éy de la même ville mille livres Éy	1000.
	<hr/> 104499 ⁰⁰

de la Cour de l'Éy

De La autre part cy 104499

à M. Dujart Ancien Ecu. de Montbison
pour sa Capital de cent mille. Vingt deux
mille livres cy 20000

au même pour intérêt jusqu'à quatre
octobre prochain quatre cent vingt quatre
livres cy 424

aux héritiers de M. Charles Ancien
vicarier de greffier pour Capital de cent
ou intérêt trois mille deux cent cinquante
livres cy 2250.

à M. Dague no. 2. St. Pierre Douze
cent cinquante livres cy 1260.

à M. Devillain Ecuier Ancien Chevalier
d'honneur en la Cour de monnoye
de Lyon deux mille quatre cent quarante
livres cy 2440.

à M. Dulac avocat Duches a Montbison
En principal de intérêt jusqu'à tenoir
prochain trois mille neuf cent quinze
livres cy 3915.

aux M. Perrin & associés négociants à Lyon
La somme de sept cent vingt deux livres 722.

à M. Caze avocat. ap. St. Pierre deux cent
quatre vingt dix livres cy 290.

aux M. Gagnaire négociant ap. St. Pierre 200.

deux cent livres cy
Total cent cinquante mille 130000

Troisième page

Au XVIII^e siècle, il faut de 700 à 1 200 livres pour bâtir une maison. Dans la plaine du Forez, la petite ferme comprenait la maison d'habitation avec un étage. Au rez-de-chaussée, la cuisine avec la cheminée (la pièce à vivre) et une chambre avec de petites ouvertures, à l'étage, avec escalier extérieur et aître (être), balcon avec barrière ouvragée en bois, où l'on pouvait faire sécher les récoltes, une chambre et un grenier.

A côté l'étable avec fenièrre au-dessus, autour de la cour, on avait construit plusieurs bâtiments : étable à porcs, poulailler, clapier, écurie pour un cheval, cuvage, pigeonnier. On remarquait l'insalubrité des lieux avec le fumier au milieu de la cour...

Les maisons de plaine, de 400 à 1 600 livres

400 livres

- une maison à Saint-Rambert ¹⁹⁰ ;
- une maison aux Bessonets (Saint-Georges-Hauteville), vendue par Claude Vinols, laboureur à François Blanc, journalier, en 1781 ;

500 livres

- une maison à Saint-Romain-le-Puy, vendue par Antoine Bouchet à Vital Meunier de Saint-Romain, en 1771 ;
- une maison à Saint-Germain-Laval, vendue par Gaspard et Martin Dulac, laboureurs à Albieux à Pierre Veillard, vigneron à Saint-Germain, en 1784 ;
- une maison avec jardin à Lussenol (Saint-Romain-le-Puy), vendue par Fleurie Large, veuve de Jean Vanel, laboureur, à Antoine Malard, vigneron à Saint-Priest-en-Rousset, en 1776 ¹⁹¹ ;

860 livres

- une maison avec jardin de 6 cartonnées (5 700 m²), à La Rive (Veauchette), vendue par Jean Mont, commissaire aux droits seigneuriaux à Montbrison à Pierre Faverjon, journalier à La Rive en 1780.

1000 livres

- une maison à Montrond, avec jardin, 2 terres et 1 pré ¹⁹².

1 200 livres

- une maison au bourg de Chalain-le-Comtal, 2 terres de 7 cartonnées et un jardin d'une demi-coupe (56 m²), vendue par Martin Chavane, journalier à Magneux-Hauterive à Michel Vincent, granger du domaine des Royons à Chalain-le-Comtal, en 1776.

1 300 livres

- une maison, proche du château de Magneux-Hauterive, vendue par Antoine Voley, laboureur à Vaugirard (Champdieu) à Michel Lafont, laboureur à Magneux-Hauterive), en 1783.

1 600 livres

- une maison avec grange, étable, colombier, jardin et 4 métérées de terre, à La Fouillouse, vendue par Antoine Pélissier, marchand à La Fouillouse et sa femme à Pierre David, en 1725 ¹⁹³.

Les maisons de montagne de 500 à 2500 livres

500 livres

- une maison avec jardin de 2 coupes (224 m²) et une terre à Bard, Jean Menaide, laboureur à Saint-Bonnet-le-Courreau à Etienne Rondel, tailleur à Bard, en 1775.

600 livres

- un corps de bâtiment avec jardin d'une coupe (112 m²) à Saint-Thomas-la-Garde, vendu par Barthélemy Rival, meunier à Moingt et Michel Grange à Lézigneux à Michel Thinet, journalier à Saint-Thomas-la-Garde, en 1779.

¹⁹⁰ Archives Thiollier (La Valette), pièce 315.

¹⁹¹ Archives notariales Diana.

¹⁹² Archives Thiollier, pièce 83.

¹⁹³ Archives notariales Diana.

2 500 livres

- un moulin à bled à Laroche (Saint-Georges-Hauteville), vendu par Claude Aimé Goulard de Curraize à Précieux, chevalier, seigneur de Curraize, Précieux, Chalain-le-Comtal à Michel Garassus, laboureur à Laroche, en 1771 ¹⁹⁴.

Les maisons de ville

700 livres

- une maison avec jardin à Néronde, vendue par Mathieu Magnier, imprimeur à Montbrison à Catherine Goutalon, épouse de Jacques Balanjard, cabaretier à Néronde, en 1787.

1 000 livres

- une maison avec 2 boutiques et jardin à Villars, vendue par Jean Palle, armurier à Saint-Priest à Jean Verrier, armurier à Villars, en 1784 ¹⁹⁵.

21 000 livres

- un immeuble avec une maison à Saint-Bonnet, un domaine au village de Broutillière (Estivareilles), un domaine aux Moulins et un domaine à Crépinge, à Saint-Nizier-de-Fornas, vendus par Jean Baleignier, marchand à Saint-Bonnet à Dominique Malboz, marchand dans la même ville, en 1789 ¹⁹⁶.

Les maisons à Montbrison

Ces maisons sont beaucoup plus chères, de 600 à 11 000 livres :

600 livres

- une maison, rue du Bourgneuf, vendue par Blaise Faure, maître serrurier à Montbrison et sa femme à Benoît Coupât, laboureur vigneron au Bourgneuf, en 1771 ;
- une maison, rue des Cordeliers, vendue par Jean-Claude Gonnet, maître tailleur à Jean Père, maître tourneur dans la même ville, en 1771.

800 livres

- deux maisons, rue des Clercs, vendues par noble Gaspard Seminol, avocat au parlement et cours de Forez et sa femme à Charles Sibot à Montbrison, en 1771.

912 livres

- une maison, rue des Cordeliers, vendue par Marthe Ravaud, veuve de Jean Morel, horloger à Roanne à Annet Desverney, en 1776.

1 350 livres

- une maison, allant de la Porcherie au cloître Notre-Dame, vendue par Pierre Chassagneux, maître boulanger à Montbrison à François Gonnard, vigneron, en 1772.

1 548 livres

- une maison à Montbrison, vendue par Anatole Lhéritier, marchand à Jean Chaland, apprenti boulanger, en 1774.

1 600 livres

- une maison avec jardin de 2 cartonnées $\frac{1}{2}$ (2 375 m²), au faubourg de La Madeleine, vendue par Jean Mathieu, huissier royal à Saint-Bonnet-le-Château, à Jean Pommet, vigneron à Montbrison, en 1767.

1 700 livres

- une maison, une vigne de 6 journalées (4 500 m²) et une tour du mur de la ville, vendues par Michel Bonnefoy, docteur en médecine à Feurs demeurant dans son château de Veynon, à Savigneux à Claude Denis, vigneron au Bourgneuf, en 1784.

2 090 livres

- une maison, vendue par noble Henri Dupuy, conseiller du roi, maître des Eaux et Forêts à Pierre Chevalard, maître boulanger, en 1785.

¹⁹⁴ Archives notariales Diana.

¹⁹⁵ Archives Thiollier, pièce 395.

¹⁹⁶ Archives notariales Diana.

2 356 livres

- une maison, rue des Cordeliers, vendue par Toussainte Real à Jacques Ponchery, maître cordonnier, en 1785.

2 400 livres

- une maison sur la Grande-Rue (aujourd'hui rue Martin-Bernard), vendue par Catherine Bouchetal à Benoît Faure, en 1773.

2 600 livres

- une maison, vendue par Claude Chantelauze de Moingt à Antoine Tezenas, greffier en chef à Montbrison, en 1778.

3 144 livres

- une maison dans la Grande-Rue, vendue par noble Nicolas Desentcharier, avocat et la dame Gaulne, son épouse à Pierre Challaye écuyer, conseiller au parlement des Dombes, en 1769.

6 000 livres

- une maison, vendue par demoiselle Geneviève Beraud à noble Etienne Metayer Descombes, conseiller du roi, en 1768.

8 000 livres

- une maison, rue de la Croix, plus remises et écuries dans la rue des Clercs, vendues par Antoine Joseph La Pierre de Saint-Hilaire, écuyer, seigneur de Saint-Hilaire et Valprivas, demeurant à Montbrison à noble Tristan Reymond du Bouchet, conseiller du roi, en 1776.

11 000 livres

- une maison, rue Saint-Pierre avec écurie, remise, grenier, jardin donnant sur la rue des Prêtres, entre le presbytère et l'église Saint-Pierre, vendue par Chappuis de Mouton, chevalier, seigneur de Nervieux, Grénieux, La Salle, ancien officier de dragons à Montbrison à dame Marianne Staron, veuve de Battant de Pommerol, conseiller du roi, premier conseiller au bailliage de Montbrison, en 1786.

Selon les emplacements et les dépendances qui y sont rattachées, écuries, remises, greniers, cour, jardin, les prix varient beaucoup et peuvent atteindre de 10 000 à 11 000 livres ¹⁹⁷.

Les locations

On pouvait trouver à louer une chambre, une boutique pour moins de 100 livres par an :

- 12 livres - location d'une maison au bourg de Champdieu, avec cuisine, cellier, 2 chambres, écurie, fenièrre, jardin, en 1731,
- 12 livres - une chambre, au premier étage, rue de Lyon à Saint-Etienne, louée par Catherine Vial à Joseph Peyret, maître coutelier en 1773 ¹⁹⁸,
- 15 livres - location d'une forge ¹⁹⁹,
- 22 livres - une chambre et un grenier, loués par Gaspard Foriat, journalier à Saint-Etienne à Mathieu Blanchard, maître tailleur à Valbenoîte, en 1762,
- 30 livres - une chambre louée par Didier et Benoît Lanselin à André Berinche, en 1775,
- 30 livres, une molière (atelier) louée par Jacques Bérard du Chambon-Feugerolles à Jean Gidel, émoleur (aiguiseur de couteaux), en 1745,
- 30 livres - une boutique avec jardin, au quartier des Gauds à Saint-Etienne,
- 55 livres - une boutique rue de Lyon à Saint-Etienne, louée par Imbert Laroère, coutelier à Antoine Bonnet, couturier, en 1771,
- 68 livres - une boutique avec cuisine, louée par Antoine Lautru, coutelier à Joseph Bernard, en 1777,
- 79 livres - une boutique à 2 forges, vendue par la veuve Murgue, cabaretière à Jean Chapelon, fabricant de canons de fusils, en 1775,

¹⁹⁷ Toutes ces ventes sont tirées des archives notariales Diana.

¹⁹⁸ Archives Thiollier, pièce 279.

¹⁹⁹ Archives notariales Diana.

- 82 livres - deux chambres garnies avec cave, louées par Jean-François Coulon, bourgeois à Saint-Etienne à Dentressure, maître perruquier, en 1779,
- 86 livres - une boutique avec cuisine, chambre, louée par Bathélemy Bautru, marchand, rue de la Vierge à Saint-Etienne à Jean Fayet, armurier, en 1776,
- 90 livres - une maison rue Polignais, à Saint-Etienne, par Jean Bonnefond, maître menuisier à Claude Reynaud, maître coutelier, rue Mi-Carême, en 1778 ²⁰⁰,

D'autres locations plus chères se trouvaient à Saint-Etienne dans des quartiers plus chics :

- 120 livres - une maison louée rue de l'Hôpital par Jean Mallet à Augustin Danguin, en 1770,
- 200 livres - une maison, rue Notre-Dame, louée par Catherine Pacalay, veuve d'Antoine Ducoing, marchand à Antoine Forette, boulanger, en 1763,
- 270 livres - une maison louée par les recteurs de la maison de la Charité à Jean-Baptiste Salomon, serrurier et cabaretier, en 1769.

Le loyer du domaine de La Valette était de 300 livres par an ²⁰¹.

Les baux et fermages

Ils étaient de 6 à 9 ans et commençaient à La Toussaint.

Le bail à fermage, avec revenu en argent, les fermiers hypothéquaient leurs biens s'ils ne pouvaient s'acquitter des termes du bail,

Le bail à grangeage, propre au Forez, le propriétaire apportait la terre, le cheptel vif, une partie des semences et la main-d'œuvre pour les grands travaux, le granger apportait le cheptel mort, un dû en argent, la pitance (beurre, œufs et fromages) et un nombre fixé à l'avance de charrois (les autres étant rétribués) et veillait à l'entretien des toitures ; il pouvait cultiver pour lui certaines parcelles pour certains produits déterminés. Il recevait avant la fin du bail un droit de colon (le granger ou le fermier ayant ensemencé les champs, avant de quitter le domaine pour cause de vente, recevait un droit sur la moitié de la récolte), Chaque point du contrat était discuté longuement et àprement.

Le bail à cheptel, on confie à un fermier des bêtes à nourrir et à soigner ²⁰².

- 70 livres par an pour la ferme du Pizay, à Champdieu, en 1772 ;
- 107 livres pour une ferme au Chambon-Feugerolles, bail passé par Jean Duplay, menuisier à Barthélemy Bargier, voiturier, en 1748 ;
- 130 livres, bail à grangeage pour 6 ans à moitié fruit du domaine de Pierafol à Saint-Genest-Lerpt, passé par dame Antoinette Cancet, veuve de Jean -Baptiste Martin, marchand à Saint-Etienne à Jacques Grange, laboureur, à Saint-Genest-Lerpt, en 1776 ;
- 142 livres, bail à grangeage pour 6 ans, à moitié fruit, passé par Jean-Baptiste Bertholon, marchand à Saint-Etienne, à Fouillouse, laboureur, en 1771 ²⁰³.

9 - Les matériaux de construction

On les trouve dans les *sommaires à priser* (sortes de devis établis par les notaires avec les artisans) et dans les factures ou notes rajoutées.

Les tuiles. Le Forez est dans une région de tuiles rondes (de la forme de la tuile romaine), avec 2 500 tuiles, on pouvait recouvrir de 120 à 150 m². Il fallait de 30 à 40 tuiles par m². La tuile forézienne mesurait 37 cm de

²⁰⁰ Archives Thiollier, pièces, 135, 1155, 307, 261, 327, 299, 349, 320, 322.

²⁰¹ Archives Thiollier, pièces 295, 248, 226, 234, 871. D'après Manceron, *op. cit.*, p. 61, on louait pour 120 livres par mois un cabinet à Versailles et il fallait déboursier 200 livres pour un appartement en 1789.

²⁰² Voir le glossaire en annexe.

²⁰³ Archives notariales Diana et archives Thuillier, pièces 52, 318, 262.

longueur. Elles étaient vendues par 100, de 20 à 60 sols le cent ²⁰⁴. J'ai trouvé aussi des tuiles plates, beaucoup plus chères à 12 livres 16 sols le cent.

Un tombereau de sable coûtait 8 sols,
Une benne de sable 4 sols (sommaire La Bâtie).

Le quintal de chaux (48 à 85 kg, poids très variable) 1 livre 10 sols ²⁰⁵ en 1738, 18 sols en 1771,
La charge de chaux (30 à 40 kg), 2 livres 5 sols en 1759, 25 sols en 1716 (réparations au château de La Valette à Saint-Etienne).

Les briques 500 pour 2 livres en 1734.

Les murs de façade en pierre et chaux : 14 toises à 2 livres la toise soit 308 livres.

Les murs de clôture : 4 livres la toise. On a aussi 15 toises à 22 livres la toise (286 livres), 30 toises à 2 livres la toise (600 livres) (mur plus simple) ²⁰⁶, 64 toises à 30 livres la toise (1 920 livres, beau mur de clôture) ²⁰⁷, 40 toises de mur à 19 livres la toise (817 livres) ²⁰⁸.

Les fermes de la plaine étaient construites en **pisé** (maçonnerie de terre argileuse comprimée sur place et recouverte d'un crépissage de chaux pour éviter l'humidité).

La formée de pisé coûtait de 25 sols à 3 livres 10 sols la toise ²⁰⁹.

Le crépissage, 2 livres la toise.

La formée de mortier, 2 livres la toise.

Note de réparations effectuées sur une maison à Saint-Etienne
(document ci-dessous)

Je soussigné et reconnaît avoir reçu de Claude
Ferriol Danjelin, granger à M. Pélissier
de ce qui ferait savoir premier 25 toises planches

A 28 sols la toise monte	35 livres
second 22 onces de clous à 6 sols l'once	6 sols 12 deniers
troisième 600 tuiles à 15 sols	13 sols 10 deniers
quatrième 9 quintaux de chaux à 18 sols le quintal	8 sols 2 deniers
cinquième pour eparre (ferrure)	2 sols 6 deniers
sixième 35 journées	35 livres

dont j'ai fourni et fait dans le bâtiment
Danjelin pour rapiécer et recouvrir tous les
bâtiments à taille ouverte et remailler
les murs et rapiécer les portails et portes
dont le tout était en très mauvais état
dont j'ai reçu la somme de cent trois livres dix sols

fait le 26 mai 1771 Forissier

en bas à gauche
opération

²⁰⁴ Sommaires à priser, Le Comte en 1786 et La Bâtie.

²⁰⁵ Archives notariales Diana et facture Forissier (reproduite) en 1771.

²⁰⁶ Sommaire à priser Chevallard en 1781.

²⁰⁷ Sommaire à priser pour des réparations au château de la Bâtie en 1759 et 1778.

²⁰⁸ Sommaire à priser Monat en 1770.

²⁰⁹ 28 sols en 1720, 2 livres en 1773, 3 livres 10 sols dans le sommaire Le Conte en 1786.

Je fonsine et reconnoit avoir reçu de Claude
 Ferriol d'anjelin Grangé à M^r pelicis
 De ce qui fuis seuors ^{premier} 25 toises planche
 Liwood a 28 s la toise monte --- 35⁴
 Deux - 22 s de Clap a 6 s --- 64 12 s
 Troisième 6 Cent tuilles a 45 s --- 134 10 s
 quatrième 9 quintaux de Chaux a 18 s --- 84 2 s
 Cinquième pour l'Esuvre --- 24 6 s
 Sixième 38 gornis --- 38 s
 Dont jay fourny et fait dans Les Bâtiments
 d'anjelin, pour reparer et re Couvrir tous Les
 Bâtiments a tailles ouverte, et remailler
 Les Murs et reparer Les portailles et portes
 Dans Le tout Etait en tres mauvais Etat
 Dans jay reçu La somme de Cent trois livres de
 fait le 26 May 1771 fornis

35
 6: 12
 13: 10
 8: 2
 2: 6
 98: 10
 103:
 12:
 120:

On trouve aussi 36 marches d'escalier en pierre de taille pour 66 livres ²¹⁰.
 Une cheminée 57 livres et une bretagne 8 livres ²¹¹.

Le carrelage

Carrelage d'une cuisine 9 toises à 10 livres la toise 90 livres ²¹²,
 Carrelage d'un cuvage 9 toises à 9 livres la toise 81 livres ²¹³,
 Carrelage de 2 toises ¼ à 8 livres la toise 18 livres ²¹⁰.

Les charpentes et planches

1 douzaine de chevrons 40 livres en 1797,
 1 toise de planches 28 sols en 1771,
 25 toises de planches à 28 sols la toise 35 livres en 1771,
 11 toises de planches à 10 livres la toise 110 livres en 1786 ²¹¹,
 2 douzaines de planches à 13 livres 10 sols la douzaine 27 livres en 1781 ²¹⁴,

²¹⁰ Réparations à La Bâtie en 1759.

²¹¹ Sommaire à priser Marianne Chau en 1772.

²¹² Sommaire à priser de M. le Conte à Chambéon en 1786.

²¹³ Sommaire à priser Chevallard en 1781.

²¹⁴ Sommaire à priser Guyot.

25 toises de planches à 28 sols la toise 35 livres en 1771 (note Forissier),
 Refaire le plancher d'un cuveau, 9 toises à 15 livres la toise (planches épaisses pour supporter le poids du pressoir), 135 livres,
 Le plafond en lambris d'une chambre 9 toises à 18 livres la toise, 135 livres ²¹⁵, en 1781,
 Couvre-joints en érable 8 livres 10 sols pour 100 toises, pour les rambertes (barques à fond plat pour le transport du charbon depuis le port de Saint-Rambert).

Les portes et les fenêtres

Une porte d'entrée en chêne	36 livres, en 1758,
une porte de jardin à claire-voie	6 livres,
une porte d'écurie	6 livres,
Une porte et fenêtre de cuisine	7 livres,

Prix d'un aître (être, galerie en bois pour sécher les récoltes)

5 pieds-droits de 10 pieds de haut	30 livres
5 toises et demi de planches	55 livres
barrière de 5 toises ½ à 3 livres la toise	16 livres 10 sols
escalier extérieur	15 livres

116 livres 10 sols ²¹⁶

Châssis et contrevents de fenêtres	60 livres,
Châssis et contrevents d'un cabinet	18 livres,
Une porte donnant sur la galerie	15 livres,
Un escalier extérieur	66 livres ²¹⁷ ,
Une porte avec serrure et clé	36 livres ²¹⁸ ,
Deux grandes portes d'entrée	35 livres,
Deux fenêtres	50 livres,
Une porte de grenier, plus simple	12 livres ²¹⁹ ,
Une porte d'entrée	24 livres ²²⁰ .

Les portes d'entrée en chêne valaient de 24 à 36 livres, on avait une porte d'écurie ou de jardin pour 6 livres. Les fenêtres, avec ferrures et contrevents, valaient de 18 livres à 60 livres selon le bois utilisé.

La livre de clous coûtait de 4 sols à 15 sols la livre (4,22 g)

Une serrure 8 sols en 1733, 6 livres en 1759,

Un gond de fenêtre 12 livres ²²¹.

10 - Le prix des terres

Au XVIII^e siècle, dans le jardin clos de murs, on trouvait des aulx, oignons, échalotes, salades, poireaux, pommes de terre (les truffes à partir de 1730 / 1740), raves, pois, pezettes (sortes de pois), fèves, lentilles, navets.

²¹⁵ Sommaire à priser Chevallard.

²¹⁶ Sommaire à priser du 19 mai 1786 pour Hubert Le Conte à Chambéon pour un bâtiment acquis le 7 août 1786 à Jean Bouchet, laboureur à Moingt. Archives Diana, notaire Barrieu.

²¹⁷ Sommaire à priser du Chevallard en 1781.

²¹⁸ Réparations à la Bâtie en 1778.

²¹⁹ Sommaire à priser Monet.

²²⁰ Sommaire à priser de Fornier de Changeux en 1769.

²²¹ Sommaire à priser Guyot en 1781.

Dans les terres, les rendements étaient médiocres. Pour le froment, on récoltait 6 à 7 bichets de grains pour un semé, pour le seigle, 5 à 8 bichets dans les bonnes années, 4 bichets dans les mauvaises et pour le chanvre, cultivé pour en tirer des fibres, 50 boisseaux pour un semé. Une cartonnée de pré (950 m²) donnait un char de foin.

Les fermiers prenaient le bail à la Toussaint et pratiquaient l'assolement. Il ne fallait pas "retroubler" la terre mais la laisser se reposer, en friche tous les 2 ans, ni dessoler (rompre l'assolement). Il fallait rouir le chanvre dans l'eau, ce qui provoquait la pollution des eaux et les fièvres occasionnées par ces mares stagnantes.

Une bonne partie des terres était possédée par des gens qui ne la cultivaient pas eux-mêmes mais qui la louaient à des laboureurs. Ils se contentaient de vivre des locations perçues ainsi que des produits fermiers apportés par les locataires. C'était dans les contrats.

La paroisse de Chalain-le-Comtal était formée de 27 domaines, 19 possédés par des privilégiés, 5 par des forains n'habitant pas la paroisse et seulement 3 par des laboureurs. A Saint-Romain-le-Puy, sur 27 domaines, 24 appartenaient à des privilégiés²²².

Le prix des terres

Elles sont évaluées en cartonnées ou métérées (la cartonnée ou la métérée mesurait 950 m²). Elles coûtaient de 28 livres à 80 livres la cartonnée ou la métérée²²³.

En montagne :

- 28 livres la cartonnée pour une terre de 5 cartonnées (47 ares ½), à Champdieu, pour 140 livres et 6 livres d'étrennes en 1738,
- 30 livres 10 sols pour une terre de 47 cartonnées (plus de 4 hectares), pour 1 434 livres, vendue par Claude Antoine Duguet à Mathieu Jounard en 1771,
- 38 livres 2 sols pour plusieurs terres, au total de 29 cartonnées ½ (2 hectares 80 ares), pour 124 livres, vendues par Marie Madeleine Vial à Verrières à Benoît Ribon, laboureur à Saint-Georges-Hauteville en 1780,
- 41 livres 12 sols, pour une terre de 24 cartonnées (2 hectares 28 ares), vendue par Claude Solle, laboureur à Gumières à Jean Meyssonier, laboureur, même paroisse en 1772,
- 77 livres pour une terre de 3 cartonnées (28 ares ½), vendue par Etienne Roux, laboureur à Jean Peragut, laboureur à Bard en 1782,
- 84 livres, pour une terre de 6 cartonnées (57 ares), à Rigaud à Montbrison, vendue par Jean-Baptiste Thévenon à Antoine Fouillouse en 1769.

En plaine

- 120 livres, pour une terre de 10 cartonnées (95 ares), au prix de 1 200 livres, vendue par Jean Guillermin, laboureur à Villeneuve (Chambéon) à André Borne de Gagère, écuyer, capitaine au corps royal du génie, habitant Le Havre en 1787,
- 153 livres 18 sols, pour une terre de 13 cartonnées à Moingt (1 hectare 23 ares), pour 2 000 livres, vendue par Etienne Pasturel, chanoine de l'église Notre-Dame de Montbrison à Benoît Jay, laboureur à Moingt en 1772,
- 163 livres 12 sols, pour une terre de 11 cartonnées (1 hectare 43 ares), pour 1 800 livres, vendue par Jean-Jacques Vidal, chirurgien à Montbrison à Claude Marie Martin des Pomeys, bourgeois à Montbrison en 1776,
- 199 livres, pour une terre d'une cartonnée à Précieux, pour 199 livres et 19 sols d'étrennes, vendue par Jean Jardin, laboureur à Claude Blaise, laboureur en 1787,
- 200 livres c'est le prix de la cartonnée de terre à Champdieu²²⁴,

²²² Guy Haspel, *op. cit.*

²²³ Au XVII^e siècle les prix variaient de 5 à 10 livres la cartonnée. On voit l'énorme augmentation des prix des terres au cours du siècle. La demande devait être plus forte que l'offre !

- 213 livres, pour une terre de 5 cartonnées (47 ares 50 centiares), pour 1 069 livres, vendue par Pierre Chassagnieu, garçon boulanger, héritier de son oncle, Jean Faure, menuisier à Montbrison à Claude Merle, laboureur à Rigaud (Montbrison) en 1750 ²²⁵.

11 - Le prix des prés, prairies, pâquiers, bois et vignes

- 34 livres la cartonnée, pour un pâquier (parcelle de peu de valeur où paissaient des bestiaux) de 3 cartonnées, pour 99 livres et 19 sols d'étrennes à Saint-Jean-Soleymieux, vendu par Sébastien Mure, laboureur à Saint-Jean à Jacques Crozet, laboureur à Marols, en 1771,
- 35 livres, pour un pâquier de 11 sestérées (17 hectares ½), pour 6 000 livres, vendu par Laurent Flachet d'Apinac à Joseph Carey, marchand de bestiaux à Saint-Etienne, en 1787,
- 60 livres, pour un pré de peu de valeur, de 10 cartonnées (95 ares) aux Poizats (Verrières), pour 600 livres et 48 livres d'étrennes, vendu par Jean Chaperon, laboureur à La Coste (Verrières) à Guillaume Delorme, laboureur aux Poizats, en 1787,
- 150 livres, pour un pré assez bon et productif de 2 métérées (19 ares), vendu par André Rousset, journalier à Saint-Jean-Bonnefonds à Joseph Merley, cloutier dans la même paroisse, en 1787,
- Une métérée de pré valait 263 livres à Champdieu, d'après Jean Guillot,
- 325 livres 6 sols, pour un pré d'une cartonnée et demie, de très bon rapport, pour 488 livres, vendu par Etienne Comte de Sail-sous-Couzan à Claude Dessaigne, laboureur, en 1781 ²²⁶.

Le prix des bois

- 28 livres la cartonnée, pour un bois de 13 cartonnées (1 hectare 23 ares 50 centiares) à Saint-Georges-Hauteville, vendu par Michel Garassus, laboureur à Saint-Georges, à Michel Romestaing, laboureur à Bazourges (Saint-Priest-en-Rousset), en 1771.

Le prix des vignes

Elles sont évaluées en journalées (surface pouvant être travaillée en une journée et mesurant 750 m²) ou en cartonnées.

On distingue :

Les vignes cultivées par le laboureur pour sa propre consommation et qui produisent une affreuse piquette :

- 54 livres la journalée, pour une vigne de 3 journalées (28 ares ½), pour 162 livres, vendue par Philippe Vanet, laboureur à Lavieu à Auguste Chapuis de la Goutte, écuyer, seigneur du Poyet, à Montbrison en 1771,
- 58 livres, pour une vigne de 16 journalées, pour 924 livres (1 hectare 20 ares), vendue par Claude Antoine Duguet, écuyer, à Montbrison, à François Gonin, vigneron à La Madeleine (Montbrison) en 1771,
- 84 livres, pour une vigne de 6 journalées (4 ares ½) à Saint-Georges-Hauteville, pour 500 livres, vendue par Antoine Janisson, laboureur à Jean Arthaud, laboureur à Verrières en Forez en 1779,
- 103 livres, pour une vigne de 3 journalées (22 ares ½), pour 369 livres, vendue par Jean et Antoine Vial de Vinols (Bard) à Jacques Mure de Sanzey (Bard) en 1778,
- 104 livres, pour une vigne de 6 journalées (4 ares ½) à Martel (Montbrison), pour 624 livres, vendue par Madeleine Attendu, veuve de Thomas Brun, maître boulanger à Montbrison à Damien Attendu (son frère ?), marchand boucher à Montbrison en 1769,
- 111 livres, pour une vigne de 9 journalées (67 ares ½) à La Planette à Boën, pour 999 livres, vendue par Gaspard Morel, commissaire en droits seigneuriaux à Boën à noble Antoine Rousset, avocat au parlement de la cour de Forez, juge à Boën en 1784,

²²⁴ D'après Jean Guillot, merveilleux érudit de Champdieu, qui savait tout sur le prieuré, l'église, le vingtain, les maisons, les habitants de cette paroisse forézienne, qui nous a quittés en 2009 et qui nous manque beaucoup.

²²⁵ Toutes ces ventes ont été relevées dans les archives notariales Diana.

²²⁶ Archives notariales Diana. Au XVII^e siècle, la métérée de pré valait de 20 à 100 livres (Roger Faure, *op. cit.*).

- 118 livres, pour une vigne de 7 journalées (32 ares ½), pour 824 livres à Lunard (Moingt), vendue par Jean Servet de Moingt à Antoine Naime, jardinier à Montbrison en 1770.

Les autres vignes destinées à une production de vin plus importante, de meilleure qualité et pour le commerce étaient à des prix plus élevés :

- 149 livres 15 sols, pour une vigne de 4 journalées (30 ares), pour 599 livres et 19 sols d'étrennes, à Saintilleux (Moingt), vendue par Gabriel Bertholet, tailleur de pierres à Jean Granger en 1787,
 - 184 livres, pour une vigne de 3 journalées (22 ares ½) à Montbrison, pour 530 livres, vendue par Pierre Claveloux, jardinier à Pierre Curtil, jardinier en 1780,
 - 199 livres 18 sols, pour une vigne de 7 journalées (52 ares ½) à Montbrison, pour 1 399 livres et 19 sols d'étrennes, vendue par François Crozet, vigneron à Claude Merlon en 1782 ²²⁷.
- (A Champdieu, la journalée pouvait aller jusqu'à 400 livres.)

12 - Le prix des outils du laboureur

Les outils du paysan avaient peu évolué. Il labourait toujours à l'araire (parfois avec un soc en bois qui s'usait vite), passait un rouleau (la plane), une herse rudimentaire, fauchait à la faucille ou à la faux, ramassait la récolte au râteau à dents de bois, battait les gerbes au fléau et rentrait la paille à la fourche. Il utilisait la tarière pour forer des trous

Prix de quelques instruments aratoires :

- Charrue, araire de 6 à 9 livres (1768 / 1776) 10 à 20 sols au XVII^e siècle,
- Pioche 7 sols, 14 sols, en 1751, 4 livres ²²⁸,
- Hache 18 sols à 1 livre 5 sols ²²⁹,
- Faux 10 à 30 sols, 15 à 18 livres avec volant ²³⁰, 10 à 20 sols au XVII^e siècle,
- Fourche de 1 à 2 livres ²³¹,
- Râteau 7 sols ²³²,
- Arrosoir en fer blanc 6 livres 5 sols ²³³.

13 - Prix des animaux de ferme

Les bovins

Ils sont chers et leur prix va augmenter au cours du siècle. Pour avoir une vache, il fallait compter de 30 livres en 1717 à 73 livres en 1783 :

en 1720, 36 livres, de 1721 à 1724, 24 livres, en 1726, à Champdieu, 50 livres, en 1760, de 30 à 50 livres, en 1768, 46 livres, en 1776, 54 livres, en 1778, 66 livres, en 1780, de 40 à 70 livres, à Champdieu, en 1783, 73 livres ²³⁴.

On trouve 2 vaches pleines pour 50 livres en 1751 et 90 livres en 1770.

²²⁷ Au XVII^e siècle, les vignes étaient beaucoup moins chères, de 34 à 43 livres la journalée. Les documents proviennent des archives notariales Diana.

²²⁸ Inventaires 1, Gay, 1714 et 5, Ursulines, 1751.

²²⁹ Archives notariales Diana.

²³⁰ Inventaires 1, Gay, et 5, Ursulines.

²³¹ Inventaires 10, J. Vincent, 1776, 4, Chazot, 1751 et archives notariales Diana.

²³² Archives notariales Diana, 1771.

²³³ Archives notariales Diana, 1723.

²³⁴ Archives Thiollier, pièce 388. Tous les autres prix proviennent des archives notariales Diana. Au siècle précédent, une vache valait de 9 à 30 livres.

Le veau se vendait de 11 livres en 1763 à 66 livres en 1778, un taureau de 34 livres en 1778 à 54 livres en 1789. La paire de bœufs de labour coûtait encore plus cher, de 90 livres en 1767 à 356 livres en 1790. Le fer de bœuf se payait 3 sols en 1764, chez le forgeron du village et les jougs, 6 livres.

Les chevaux

- Un cheval à la foire de La Bouteresse était à 100 livres en 1764,
- une jument et son poulain 99 livres en 1767,
- une jument 24 livres,
- un mulet 48 livres,
- une selle et une bride 6 livres en 1720, d'après les inventaires.

Les porcs

- Un porc gras : 21 livres en 1780,
- une truie et 4 porcelets : 48 livres en 1771,
- une truie et 5 porcelets : 27 livres en 1786,
- une truie et 5 porcelets : 45 livres en 1786, les prix dépendaient du poids des animaux.

Les moutons

- Un mouton : 6 livres en 1726,
- une brebis pleine : 14 livres en 1738.

Les chèvres

- Une grosse chèvre et son chevreau : 17 livres,
- une chèvre et un bouc : 12 livres ²³⁵,
- une petite chèvre : 8 livres en 1778,
- un chevreau : 28 sols en 1774.

La basse-cour

- 12 poulets : 3 livres (5 livres l'un) ²³⁶,
- une poule : 6 sols en 1773,
- 9 poules : 45 sols en 1778 (5 sols l'une),
- une paire de pigeons : 6 sols en 1778,
- 8 dindes : 8 livres (20 sols l'une),
- une cane : 8 sols,
- une cane et un canard : 12 sols en 1786.

Les réserves de fourrage

- 1 200 gerbes de froment à 45 sols le bichet (10 bichets pour 100 gerbes), 1 080 livres,
- 80 boisses (poignées) de chanvre à 3 sols la poignée, 3 livres,
- 2 bichets de colza : 2 livres le bichet, 4 livres,
- foin : 50 sols le quintal en 1770 ²³⁷,
- une charretée de foin : 12 sols,
- 100 bottes de paille : 14 livres en 1756,
- le quintal de graines de lin : 90 livres en 1783.

Les chars et charrettes

Les chars étaient appelés des *massots* et ce qu'ils transportaient une *massotée*.

- 2 chars : 20 livres en 1776 ²³⁸,
- un char : 18 livres 10 sols en 1720,

²³⁵ Archives Thiollier, pièce 906.

²³⁶ Archives Thiollier, pièce 184.

²³⁷ Archives Thiollier.

²³⁸ Inventaire J. Vincent, en 1776. Au siècle précédent, les chars coûtaient de 3 à 8 livres.

- un char ferré : 12 livres ²³⁹,
- 2 chars et un tombereau : 144 livres en 1788.
- Un cabriolet à deux roues, dedans garni de coton rayé : 36 livres en 1781 ²⁴⁰,
- Un cabriolet à deux roues 36 livres en 1783 ²⁴¹.

14 - Les outils du vigneron

- Cuve en sapin, capacité de 5 à 6 bennes : 8 livres ²⁴²,
- cuve de 9 bennes : 25 livres ²⁴³,
- bennes de vendanges,
- 4 bennes : 6 livres en 1778 (1 livre 10 sols la benne) ²⁴⁴,
- 2 bennes : 2 livres en 1751 (1 livre la benne) ²⁴⁵,
- 2 tonneaux capacité de 10 à 12 ânées, 13 livres ²⁴¹,
- 3 tonneaux de 6 ânées : 6 livres,
- un petit baril : 1 livre ²³⁷,
- tonneau de 2 ânées de vin rouge à 12 livres l'année, 24 livres,
- 3 ânées de vin rouge à 6 livres l'année, 18 livres,
- 1 année ¼ de vin rouge du pays, 7 livres 10 sols ²⁴⁶,
- un pressoir garni, 9 livres ²⁴¹.

Stéphane Prajalas signale que le pressoir banal du sire de Couzan avait été vendu en 1776 par Louis de Luzy à André Durris pour 630 livres, ce qui prouve qu'il ne servait plus comme pressoir banal, certainement depuis plusieurs années, car il était en très mauvais état et nécessitait pour 624 livres de réparations. Ainsi les droits féodaux étaient en train de disparaître petit à petit ²⁴⁵.

15 - Chez les artisans et les marchands

Chez le forgeron :

- Une enclume à 50 livres 5 sols,
- une grosse enclume mixte au poids de 330 livres (247,5 kg) : 156 livres 15 sols ²⁴⁷,
- fer et acier pour 315 livres,
- un soufflet 2 livres.

Chez le tanneur :

- Une peau de bœuf tannée et corroyée (amenée au cuir fin) : 110 livres le quintal en 1790,
- dans la boutique d'Aimé Vial, tanneur au faubourg Saint-Jean à Montbrison ²⁴⁸,
- 12 cuirs tannés à 16 livres 5 sols pièce, 195 livres,
- 20 cuirs de vaches à 15 livres pièce, 300 livres,
- 11 cuirs de vaches à 14 livres pièce, 154 livres,
- 6 peaux de veaux à 55 sols pièce, 7 livres 10 sols

²³⁹ Inventaire 20, Bedeau en 1789.

²⁴⁰ Inventaire 15, Thoynet en 1781.

²⁴¹ Inventaire 16, Brugière en 1783.

²⁴² Inventaire 1, Jeanne Gay en 1714.

²⁴³ Inventaire 5, Ursulines en 1751.

²⁴⁴ Inventaire 11 de Jacques Fouillouse, vigneron à Champdieu.

²⁴⁵ Inventaire 4, Mathieu Piney à Saint-Etienne.

²⁴⁶ Stéphane Prajalas, *Bulletin de la Diana*, tome LXVI, 2007, p. 42.

²⁴⁷ Inventaire 2, Catherine Bessy, 1716.

²⁴⁸ Inventaire 18, Aimé Vial en 1783.

- 1 peau de génisse 8 livres 10 sols,
- 4 cuirs de vaches 50 livres,
- 3 peaux de génisses 22 livres 10 sols,
- 9 peaux de moutons 8 livres.

Dans la boutique d'un marchand à Saint-Etienne :

- Une banque en sapin : 30 sols,
- Deux auges de pierre à tenir l'huile : 10 livres,
- 30 boîtes pour la vente au détail : 3 livres,
- une paire de balances en cuivre jaune : 2 livres,
- 2 présentoirs garnis de fer de fer pour mettre sur la banque : 15 sols ²⁴⁹.

16 - Les prix industriels

La région de Saint-Etienne était au XVIII^e siècle la première région industrielle de France à cause du charbon que l'on exploitait et une main-d'œuvre abondante et qualifiée.

Les couteaux, la claincaille(quincaillerie) :

Il y avait au début du siècle, 4 000 ouvriers forgerons à Saint-Etienne ²⁵⁰. Le fer provenait de Bourgogne. Les plateaux calcaires vers Autun, Le Creusot, Montchanin, Blanzay, et Montceau-les-Mines contenaient de l'oolithe ferrugineuse qui, avec du charbon de bois, produisaient du fer ²⁵¹.

Les forges de Gueugnon

Fondées en 1721 et 1724, sous le nom de forges de Villefay par Jean Hector de Fay, marquis de La Tour-Maubourg en Velay, inspecteur général de l'infanterie de Louis XV, elles comprenaient 2 hauts-fourneaux et 3 feux de forge et produisaient du fer à partir du minerai bourguignon, transformé en verges (petites baguettes) pour les forgerons de Saint-Etienne.

En 1764, ces forges étaient revenues par héritage au comte de Barbanson, puis l'Anglais Michel Alcook y faisait une expérience malheureuse entre 1767 et 1770. Les forges seront rachetées en 1788 par Jean-Baptiste Perrot, conseiller du roi ²⁵².

- En 1788, le fer ordinaire était à 50 livres le quintal,
- le fer très fin de Gueugnon à 75 livres le quintal,
- l'acier à 50 livres le quintal.

Le fer provenait aussi de Franche-Comté et revenait à 54 livres le quintal, rendu à Saint-Etienne par voiturage à 9 livres le quintal. Il coûtait 45 livres à la production. Il y avait aussi du fer suédois à 53 livres rendu à Saint-Etienne (34 livres à la production) mais le transport en était beaucoup plus onéreux : 19 livres le quintal.

En 1778, d'après Gras, le prix du fer avait baissé. Le fer en verges coûtait de 18 livres 5 sols à 23 livres le quintal, le fer en barre, pris à Lyon de 16 livres 10 sols à 29 livres 10 sols le quintal, le fer de Franche-Comté, 27 livres le quintal et le fer suédois, 17 livres à Lyon, 27 livres à Saint-Etienne ²⁵³.

²⁴⁹ Inventaire 3, Philippa Chazot, épouse de Romain Thévenon en 1718.

²⁵⁰ L.-J. Gras, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie à Saint-Etienne*, 1904, p. 51.

²⁵¹ Et pourtant, en 1735 pour la première fois, en Angleterre, on avait mis au point les procédés modernes de la métallurgie. La substitution du coke au charbon de bois était réussie par Abraham Darby. La production en gueuses (masses de fonte brute) en vue d'une seconde fusion dans un cubilot (four destiné à la fusion de la fonte) était inventée par Réaumur et construite et perfectionnée par John Wilkinson.

²⁵² Philippe Jobert, *Patrons du Second Empire, Bourgogne*, Picard, 1991, p.140. En 1845, Pierre Joseph Campionnet (1808 † 1888) rachète les forges et les développe considérablement. Il devient ce que l'on a appelé un *maître de forges*.

²⁵³ L.-J. Gras, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie à Saint-Etienne*, 1904, p. 51.

Pour le prix des couteaux, voir l'inventaire de Jean-Baptiste Alléon, marchand bourgeois à Saint-Etienne du 5 mai 1702 ²⁵⁴, voici quelques exemples de prix :

- 6 douzaines de grands couteaux à 10 livres 9 sols la grosse (douze douzaines soit 144 couteaux),
- 2 grosses de grands couteaux de buis à 8 livres 2 sols 6 deniers la grosse,
- 3 grosses de petits couteaux à 3 livres 11 sols 3 deniers la grosse,
- 1 grosse de moyens couteaux à 8 livres 11 sols,
- 2 grosses de petits couteaux de corne à 5 livres 14 sols la grosse,
- 4 grosses de petits couteaux à 3 livres 6 sols 6 deniers la grosse,
- 2 grosses de moyens couteaux à pain à 6 livres 3 sols 6 deniers la grosse,
- 2 grosses ½ de grands couteaux ronds à 8 livres 11 sols la grosse,
- 4 grosses de moyens couteaux à 4 livres 5 sols 6 deniers la grosse,
- 6 grosses de grands couteaux à 9 livres 10 sols la grosse.

Chaque série de couteaux vendus était suivie du nom de celui qui les avait fabriqués. Certains ateliers devaient être plus côtés que d'autres.

On peut évaluer le prix des couteaux à 3 livres la douzaine pour les petits, de 5 à 6 livres pour les moyens et de 10 à 12 livres pour les grands.

En 1789, ils coûtaient selon la qualité :

- Première qualité 13 livres la grosse de 12 douzaines,
- Deuxième qualité 10 livres,
- Troisième qualité 9 livres,
- Quatrième qualité 7 livres 10 sols,
- Cinquième qualité 4 livres 15 sols.

La production hebdomadaire de Saint-Etienne et du Chambon-Feugerolles était de 1 000 douzaines de couteaux, forgés à la main et occupait 700 ouvriers.

En 1786, on vit arriver les couteaux anglais de Sheffield, supérieurs en qualité pour leur poli et leur finition, à prix égal, seul le faible prix de l'*eustache* stéphanois permit le maintien de cette production de coutellerie jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Mais le manque d'investissement, la chute de la qualité de fabrication si mal payée et la loi Le Chapelier de 1791 qui supprimait les contrôles, amena l'abandon de cette fabrication, ainsi que celle de la clouterie.

Le prix des rubans

Cette industrie se transforme vers le milieu du siècle avec l'apparition des métiers à la barre qui peuvent tisser un grand nombre de pièces à la fois. En 1789, 1 200 métiers de ce type fonctionnent dans la région. Les marchands de rubans commencent à faire construire, à Saint-Etienne et dans les environs, des maisons de passementiers avec des ateliers à grandes fenêtres pour 2 ou 3 métiers. Ils y installent des petits patrons qui font travailler des ouvrières.

Les marchands propriétaires de la soie payent le travail à domicile, contrôlent la teinture des pièces et commercialisent la production.

En 1780, un métier à la zurichoise vaut de 500 à 700 livres ²⁵⁵.

Un inventaire du 22 juin 1673 ²⁵⁶ nous donne le prix de différentes sortes de rubans à Saint-Etienne :

- 470 pièces de rubans n°1 ordinaires à 35 sols pièce 822 livres 10 sols,
(les prix peuvent aller jusqu'à 50 sols pièce)

²⁵⁴ R. Faure, "Monnaies, revenus et prix au XVII^e siècle", *op. cit.*, p. 72.

²⁵⁵ *Bulletin Diana*, tome LXXVI, 2007, p. 241.

²⁵⁶ Inventaire des biens de Fleury Brisson, marchand de rubans à Saint-Etienne, cité dans R. Faure, "Economie, revenus et prix au XVII^e siècle", *op. cit.*, p. 81.

- | | |
|---|---------------|
| ○ 150 pièces n°2 à 5 livres pièce | 750 livres, |
| ○ 450 pièces n°3 de Lyon, ordinaires à 4 livres pièce | 1 800 livres, |
| ○ 40 pièces n° 6 à 10 livres pièce | 400 livres, |
| ○ 55 pièces n° 8 à 17 livres pièce | 935 livres, |
| ○ 30 pièces n° 10 à 20 livres pièce | 600 livres |
| | |
| ○ 15 livres d'organsin ²⁵⁷ de Milan à 11 livres la livre - poids | 168 livres, |
| ○ 34 livres de trame à 11 livres la livre - poids | 374 livres |

Le prix des armes

Au XVIII^e siècle, Saint-Etienne était toujours le plus grand centre de fabrication d'armes de France, armes blanches, fusils de guerre et de chasse. De nombreux armuriers travaillaient l'acier et le bois dans de petits ateliers disséminés dans la ville et ses environs. Ils avaient, par un savoir-faire transmis de père en fils, apporté des améliorations et des perfectionnements à ces fabrications de haute précision. En 1712, les premiers fusils de chasse à deux canons étaient inventés par les armuriers stéphanois.

Le travail était artisanal et très diversifié. Pour fabriquer les épées que tout gentilhomme devait porter, il y avait des étireurs d'acier, des rabatteurs et des soudeurs de lames, des faiseurs, des graveurs et des enrichisseurs de gardes d'épées, des fourbisseurs (polisseurs de lames), des faiseurs de fourreaux d'épées et des doreurs pour la décoration des gardes. Pour les fusils, on trouvait des arquebusiers (au début du siècle), des canonniers ²⁵⁸, des graveurs d'armes, des fabricants de platines, des faiseurs de crosses en bois de noyer, des faiseurs de bretelles et de baïonnettes.

Prix des épées

Elles valaient de 8 à 15 livres selon leur décoration. On trouve une épée damasquinée, incrustée de filets d'or, à 9 livres ²⁵⁹.

Prix des fusils de guerre

Le mousquet, de calibre 22 à 24, longueur 5 pieds (1,58 m), portée de 120 à 150 m, restait l'arme la plus utilisée par l'armée française jusqu'en 1710 (guerres de Louis XIV). Il sera remplacé graduellement par le fusil à silex, modèle 1717 avec l'apparition de la platine carrée. Il coûtait de 3 à 5 livres. En 1702, le fusil à baïonnette apparaît dans notre armée. On fabrique encore des arquebuses qui étaient apparues vers 1670.

On utilisait la poudre noire, mélange de 75 % de salpêtre, 12,5 % de soufre et 12,5 % de charbon de bois. Les soldats avaient la bouche noire car ils devaient déchirer avec les dents la cartouche contenant la poudre. En 1741, la baguette pour charger l'arme, qui était en bois, est fournie en fer ²⁶⁰.

On trouve un fusil modèle 1763 d'occasion pour 29 livres 13 sols 9 deniers ²⁶¹.

Mais en 1777, on invente une nouvelle arme, le fusil modèle 1777 avec une culasse fixe, se chargeant par la bouche du canon, le chien armé d'un silex, mesurant 1,515 m (1,95 m avec la baïonnette) et pesant 4,375 kg. Le fusil de dragon était plus court de 5 cm. C'était une arme d'une utilisation compliquée qui

²⁵⁷ L'organsin est un fil de soie, formé de 2 fils de soie grège tordus chacun dans le même sens puis retordus ensemble pour servir de chaîne.

²⁵⁸ Le canon de fusil se fabriquait à partir de plaques d'acier de 18 livres qui étaient courbées et soudées par forgeage pour en faire un tube.

²⁵⁹ Inventaire 16, Claude Brugière, capitaine au régiment de Penthievre.

²⁶⁰ Russel Bouchard, *Les armes à feu en Nouvelle-France*, 1999.

²⁶¹ *Revue de Haute Auvergne*, tome LXV, p. 362.

obligeait les soldats à se placer sur plusieurs rangs pour permettre de recharger les armes. Un rang tirait, l'autre chargeait.

Le fusil de guerre modèle 1777

Calibre : 17,48 mm

Longueur : 1,515 m

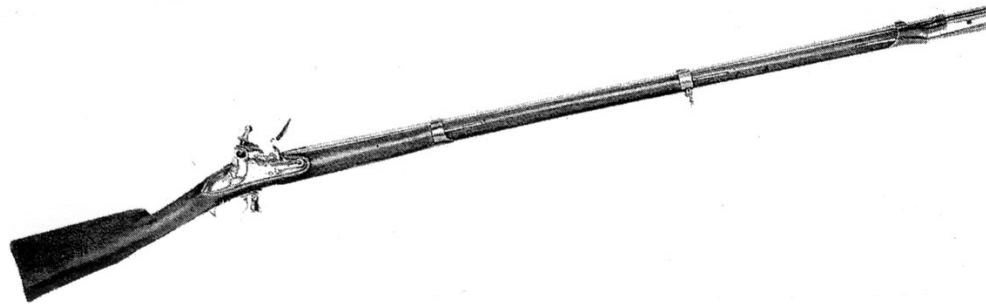
Poids : 4,375 kg

Poids de la balle : 27,16 g

Portée utile : 140 à 160 m

Longueur du canon : 1,37 m

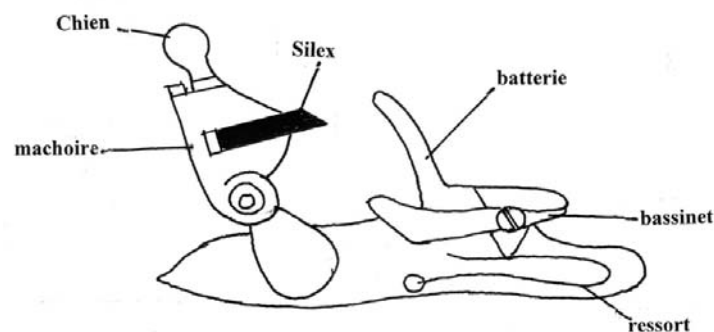
Il a été fabriqué plus de 2 millions d'exemplaires de cette arme jusqu'en 1822.



Principe de la mise à feu :

- 1) mettre la poudre noire dans le bassinet
- 2) fermer la batterie
- 3) le silex vient frapper la batterie et provoquer l'étincelle
- 4) l'étincelle met le feu à la poudre du canon par la lumière

C'est un fusil qui se chargeait par le canon à l'aide d'une baguette.



La platine

La lumière était un petit trou dans la base du canon, par lequel se propageait le feu du bassinet à la poudre à canon

Il y avait des manufactures royales d'armes à Charleville, Maubeuge, Tulle et Saint-Etienne, où elle avait été créée en 1764 sous la direction de M. de Montbéliard, inspecteur de la manufacture de Charleville. La production y était de 760 fusils par mois. Sous Louis XVI, pour la guerre d'Amérique, elle atteindra 150 000 fusils par an.

Le fusil modèle 1777 valait 27 livres en 1789 (achat de 12 000 fusils pour 324 000 livres). On trouve un fusil de ce type en 1792 à 40 livres ²⁶².

²⁶² Louis de Roure, "Le fusil français modèle 1777 et ses successeurs", dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, tome XII, 2001, p. 3. Le fusil Chassepot de 1866 lui succéda, de calibre de 11 mm, utilisé pendant la guerre 1870 / 1871. Ensuite, le fusil Lebel de 1886 sera utilisé pendant la guerre de 1914 / 1918.

En 1792, équipement d'un dragon :

- Pantalon : 34 livres,
- Col noir et bonnet de police : 9,5 livres,
- Habit : 20 livres,
- Chemise : 9 livres,
- Paire de souliers : 9,5 livres,
- Equipement du cheval (selle, harnachement) : 22 livres,
- Une pique : 6 livres 13 sols,
- Baïonnette : 12 livres,
- Fusil : 15 livres,
- Solde : 15 sols par jour ²⁶³.

En 1752, l'armurier stéphanois Jean Bouillet (1707 † 1776) exécuta sur commande de Louis XV un fusil à 3 coups à une seule platine, gravé par Louis Jaley. Il inventa en 1767 un fusil à 1 canon qui tirait 24 coups de suite ²⁶⁴.

Les fusils de traite étaient fabriqués à Tulle et à Saint-Etienne pour les Indiens du Canada auxquels des marchands souvent peu scrupuleux les vendaient contre 2 peaux de castor pour un fusil.

En 1750, le fusil boucanier valait de 30 à 40 livres, le fusil de traite de Saint-Etienne entre 15 et 20 livres et le fusil de traite ordinaire de Tulle, plus rudimentaire, entre 9 et 15 livres. C'est la guerre d'Amérique en 1776 qui fera monter les prix. Les Indiens arrivaient à payer un fusil 5 peaux de castor et refusaient de payer si cher. Les marchands anglais en profitaient pour concurrencer les Français. Les colons des 15 colonies d'Amérique se révoltent contre la monarchie anglaise, le 4 juillet 1778, et déclarent leur indépendance. Cette guerre durera jusqu'en 1783.

La France, déçue par le traité de Paris de 1763 imposé par l'Angleterre, s'engage à aider les insurgents américains en leur fournissant des armes, puis en signant avec eux, le 6 février 1778, un traité d'alliance qui va provoquer la déclaration de guerre de l'Angleterre.

Les premiers combats seront des luttes de navires près des côtes françaises, comme le combat de *La Belle Poule* près de Brest, puis un corps expéditionnaire sera envoyé en Amérique avec les escadres du comte d'Estaing, du comte de Grasse et des comtes de Guichen et de Ternay.

Parties de Toulon le 13 avril 1778, elles arriveront près des côtes américaines, à l'embouchure de la rivière Delaware, le 3 juillet ²⁶⁵.

Elles transportaient 13 régiments d'infanterie de ligne.

Beaumarchais (1732 † 1799) a milité pour une intervention en Amérique. Louis XVI et Vergennes le chargeront d'organiser la livraison d'armes aux insurgents. Mais l'affaire coula avec ses bateaux de transport.

La manufacture royale d'armes de Saint-Etienne a fait fabriquer par les artisans armuriers de la ville plusieurs centaines de mille de fusils pour cette guerre.

Un canon de fusil était aiguisé par un procédé d'émouillage latéral imaginé par M. de Montbelliard. La meule était remplacée après l'aiguisage de 10 000 canons. L'épreuve des canons devint obligatoire au début du siècle ²⁶⁶.

²⁶³ "Revue de Haute Auvergne", tome LXV, *op. cit.*, p. 362.

²⁶⁴ Paul Maguin, *Les armes de Saint-Etienne*, 1993, p. 59.

²⁶⁵ L'escadre du comte d'Estaing comprenait Le Languedoc, vaisseau amiral, Le Zélé, Le Fantasque, Le Magnifique, Le Tonnant, Le Protecteur, Le Fier, La Provence, L'Arlésien, Le Guerrier, L'Amphion, Le Marseillais, Le César, Le Vengeur, L'Annibal, La Prudente, La Concorde, La Chimère, L'Alcmène ; L'Etourdie, L'Aimable, L'Andromaque, La Blanche, Le Fendant, L'Alerte, soit 24 vaisseaux.

L'escadre du comte de Grasse comprenait 23 vaisseaux, *Le Ville de Paris, L'Aigrette, Le Diadème, L'Engageante, Le Concorde, Le Magnanime, L'Ivelly, Le Northumberland, Le Scipion, Le Sceptre, La Couronne, Le Pluton, La Bourgogne, Le Glorieux, Le Caton, L'Auguste L'Hector, Le Sagittaire, Le serpent, La Diligente, Le Saint-Esprit, L'Amazone, L'Expériment.*

Celle du comte de Guiche comprenait 16 vaisseaux.

²⁶⁶ Paul Maguin, *op. cit.*

Les armées de la Révolution avaient besoin de nombreux fusils, en 1789, 12 000 pour une somme de 324 000 livres (27 livres l'un). Du 30 août 1794 au 19 mai 1796, 170 858 fusils furent livrés aux armées ²⁶⁷. Le registre de La Valette nous donne le prix de revient d'un fusil d'officier et de ses éléments en 1771 (voir document ci-dessous).

Etat d'un fusil d'officier		
Baguette d'acier trempé poli	1	
Baïonnette fine polie	2	
Canon fin éprouvé	2	
Le talon et sous garde	2	
Boucles, grenadière et capucine	3	
La platine bridée au bassinet	5	
La monture	2	
Le bois mi fin et ses clous	1	
La gravure et finissage	0	10
Estampage de la platine	0	16
L'achevage du canon	0	6
Le damasquinage du canon	3	0
		<u>27:12</u>
Etui de cadis		14
		<u>28:6</u>

Arrêté le 20 juillet 1770.
 Le fer fin 15 livres 15 sols le quintal
 Le mi fin 14 livres 15 sols le quintal

Michel de la Valette
 son épouse M^{lle} de la Valette
 fils de M^{lle} de la Valette
 et de M^{lle} de la Valette
 le 21. Juin

Etat d'un fusil d'officier	1 livre
Baguette d'acier trempé poli	2 livres
Baïonnette fine polie	7 livres
Canon fin éprouvé	2 livres
Le talon et sous garde	2 livres
Boucles, grenadière et capucine	3 livres
La platine bridée au bassinet	5 livres
La monture	2 livres
Le bois mi fin et ses clous	1 livre
La gravure et finissage	10 sols
Estampage de la platine	16 sols
L'achevage du canon	6 sols
Le damasquinage du canon	3 livres
	<u>27 livres 12 sols</u>
Etui de cadis	14 sols
Arrêté le 20 juillet 1770	<u>28 livres 6 sols</u>

Le fer fin 15 livres 15 sols le quintal
 Le mi fin 14 livres 15 sols le quintal

²⁶⁷ Brossard, *Histoire du département de la Loire pendant la Révolution*, tome I.

Le prix des fusils de chasse

On pouvait avoir un fusil de chasse simple pour 3 à 5 livres.

Un fusil à deux canons coûtait 40 livres en 1753.

On avait vendu 15 000 fusils simples en 1789 pour 408 000 livres (24 livres l'un) et 6 000 fusils doubles pour 300 000 livres (50 livres l'un) ²⁶⁸.

De 1783 à 1789, on avait expédié 27 890 armes de chasse par Bordeaux, aux Antilles et en Amérique, 16 860 par Aix-Marseille, au Levant, 9 882 par Paris, vers l'Europe et 8 623, par Lyon et Dijon, vers la Suisse et l'Allemagne.

17 - Le prix des livres et des journaux

En 1750, certains historiens situent le début de la fin de l'Ancien Régime. C'est l'année du prospectus de l'*Encyclopédie* et du premier discours de Jean-Jacques Rousseau.

Les écrivains vendent leurs manuscrits à forfait. Il faudra les efforts de Diderot et de Beaumarchais pour que soit reconnue la propriété littéraire. 45 ouvrages ont été publiés de 1723 à 1789 avec le privilège du roi, sans compter les œuvres publiées en province (à Lyon en particulier) et à l'étranger à Genève et Amsterdam pour éviter la censure du roi et du parlement. Les ouvrages n'étaient tirés qu'à 100 exemplaires mais il y avait des rééditions.

La troisième édition du *dictionnaire de l'Académie française* sera publiée en 1730 ²⁶⁹.

Dans les campagnes, les colporteurs proposaient des petits livres bleus de Troyes, vendus à 2 ou 3 sols. Ils ont pu atteindre les 300 000 exemplaires. Ils vendaient aussi des livres de piété et des almanachs ²⁷⁰.

Dans les inventaires de bourgeois ou d'ecclésiastiques on peut trouver de petites bibliothèques :

Inventaire Thoynet en 1781 :

- 133 volumes in-folio ²⁷¹, de différents auteurs de droit, 399 livres, soit 3 livres le volume,
- 116 volumes in-quarto, 180 livres, soit 30 sols le volume.

Inventaire de Buer, curé de Moingt en 1774 :

- 20 volumes in-douze, sermonaires (livres de sermons), livres de piété, 60 livres, soit 3 livres le volume,
- dictionnaire de la conscience par Pontus, 3 volumes in quarto
- 2 volumes sur l'Écriture Sainte
- la concordance des bibles, soit 12 livres le volume.

Inventaire de Claude Brugière, capitaine au régiment de Penthievre :

- 30 volumes in-quarto, reliés en basane et le grand vocabulaire français 45 livres,
- 66 volumes in-douze (livres de littérature) 7 livres 10 sols,
- 58 volumes in-douze 29 livres,
- 135 volumes in-douze, dépareillés 20 livres 5 sols,
- 46 volumes in-douze 11 livres 5 sols,
- Œuvres de Boileau en 2 volumes 3 livres,
- 8 volumes de littérature in douze 4 livres.

En 1773, *Le paysan perverti ou les dangers de la ville*, de Nicolas Restif de la Bretonne (1734 † 1806) de 1 060 pages, est vendu 7 livres l'exemplaire ²⁷².

²⁶⁸ *Ancien Forez*, tome VII, 1888, p. 271/276. Pour plus d'informations voir Merrill Lindsay, *Histoire des armes à feu*, Office du livre, 1976.

²⁶⁹ Jean Ehrard, *Littérature française, le XVIII^e siècle*, tome XI, Arthaud, 1987.

²⁷⁰ Lise Andrics, Geneviève Bollème, *La bibliothèque bleue*, Robert Laffont, 2003.

²⁷¹ Formats des livres : in-folio, format d'une feuille pliée en 2, in-quarto, pliée en 4, in-octavo, pliée en 8, in-douze, en douze, in-seize, en seize... La basane est de la peau de mouton tannée servant à relier les livres.

En 1782, *Les liaisons dangereuses*, de Choderlos de Laclos (1741 † 1803), publié en 4 volumes in-douze à 30 livres a été un best-seller pour l'époque, 2 000 exemplaires vendus en 15 jours !

En 1782, une brochure de Robespierre de 100 pages in-8 se vend à Paris 15 sols et en province, 12 sols ²⁷³.

En 1765, la tsarine Catherine II, pour aider Diderot, lui achète sa bibliothèque et en 1780, elle achète celle de Voltaire pour la somme énorme de 244 000 livres ²⁷⁴.

Le prix des journaux et des hebdomadaires

La Gazette de France ²⁷⁵ et les gazettes de Hollande sont répandues dans notre pays.

Le journal des Savants, fondé en 1665, était l'organe officiel des académies parisiennes. Au début hebdomadaire, il deviendra mensuel et occupera 180 volumes in-4 à sa disparition en 1792.

Le journal de Trévoux (1701-1763) appartenait à la compagnie de Jésus, publié à Trévoux, dans la principauté des Dombes, donc à l'abri de la censure royale, gardait la liberté d'écrire et de publier des écrits non officiels. Il aura publié 275 volumes à sa disparition à la révolution.

Le Mercure, devenu *Le Mercure de France* en 1724 publiera 1 600 petits volumes.

D'autres titres auront une existence éphémère :

La gazette le Pour et le Contre, de 1733 à 1740, publiée par l'Abbé Prévost (1697 † 1763). Elle est très appréciée et formera 20 volumes. La célèbre histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaux fera sa renommée.

Le nombre de périodiques passe de 29 à 33 entre 1720 et 1780 et à 63 en 1788. Les plus répandus sont *La Gazette de France* et *Le journal de Paris* ²⁷⁶.

1733, *Les Mémoires pour l'histoire des sciences et des Beaux-Arts* furent de 1701 à 1767 une publication assurée par les Jésuites et imprimée à Trévoux (voir reproduction).

A partir de 1705, *Les éphémérides du citoyen*, créés par l'abbé Baudeau qui invente le mot physiocrate, format in-octavo, paraît 2 fois par semaine, 400 exemplaires en 1768, 500 en 1769 (voir reproduction ci-après).

Dans la période révolutionnaire et pendant la Révolution, on assiste à l'explosion des petits journaux de format in-8, qui coûteront 8 sols le numéro et qui n'auront que 4 ou 8 pages comme :

- *L'ami du peuple*, de Marat, quotidien à 18 livres par mois, paraît jusqu'en 1793,
- *Le vieux cordelier*, de Camille Desmoulin, hebdomadaire à 5 livres pour 3 mois, paraît jusqu'en 1794,
- *La grande joie du père Duchêne*, d'Hébert, 3 fois par semaine, 8 pages, 50 sols par mois, paraît jusqu'en 1794,
- *Le journal politique national* de Rivarol, in-8, 12 livres pour 3 mois,
- *Le patriote français*, de Brissot, paraît jusqu'en 1793,
- *Le courrier de Provence*, de Mirabeau, paraît jusqu'en 1791.

²⁷² Manceron, *op. cit.*, tome I, p. 274.

²⁷³ Manceron, *op. cit.*, tome III. Notons, qu'en 1740, on voit la suppression du "s" étymologique dans les mots, remplacé par l'accent circonflexe. On n'écrira plus la *feste* mais la fête, la *teste* mais la tête.

²⁷⁴ Manceron, *op. cit.*, tome IV, p. 142.

²⁷⁵ La *Gazette*, créée par Théophraste Renaudot en 1631, était un journal de 4 pages qui paraissait 2 fois par semaine. En 1762, elle changea de titre pour devenir la *Gazette de France*. Ses descendants cédèrent le journal à Turgot. En 1787, Charles Joseph Panckovka le prit en location et l'ajouta au *Mercure de France* qu'il possédait déjà et au *Moniteur Universel* qu'il fonda peu de temps après. La *Gazette de France* disparut en septembre 1915. Elle avait subsisté 284 ans !

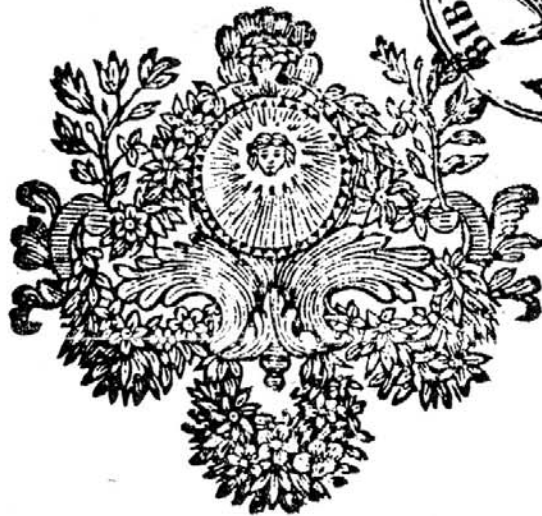
²⁷⁶ *Le Journal de Paris* ou *Poste du Jour*, quotidien de 1777 à 1840, format in-quarto. En 1790, il est tiré à 12 000 exemplaires, prix 24 livres par an en abonnement, 31 livres en province, fondé par Antoine Cadet de Vaux, Jean Romilly, Olivier de Corancez et Louis d'Ussieu.

Il y avait 50 périodiques à Paris et 30 en province en 1787. Leur nombre va monter à plus de 1 500 en 1792. Mais peu de gens savaient lire et écrire à cette époque et beaucoup de journaux et de livres n'étaient pas lus et disparaissaient rapidement. Il existait cependant des lieux où l'on pouvait écouter la lecture de journaux (boutiques, auberges, cafés qui commençaient à se répandre).

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,
*Commencés d'imprimer l'an 1701. à
Trevoux, & dédiés à son Altesse
Sérénissime, Monseigneur le
DUC DU MAIN*

Avril 1733.



Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD,
ruë Merciere, au Grand Hercule
A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai
de Conty, à la descente du Pont-Neuf,
à la Croix d'Or.

M D C C X X X I I I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE

78

A V I S

nité, nous les conjurons par tout ce qu'ils ont de plus respectable & de plus cher au monde, de lire attentivement ces trois petits Traités, & s'ils les trouvent bons & utiles, de les communiquer, de les répandre; on en trouvera des exemplaires en grand nombre chez Defaint, Libraire, rue du Foin Saint-Jacques; chez Lacombe, quai de Conti; chez Hochereau, au Palais, pilier des Consultations, chaque exemplaire broché ne se vendra que six sols.



EPHEMERIDES
DU CITOYEN,
OU
BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE
DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES.

Quid pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non.
HORACE.



A PARIS,
Chez L A C O M B E, Libraire, Rue Christine.

M. D C C. L X X.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

18 - Le prix des bijoux

Les inventaires ne signalent pas beaucoup de bijoux. On relève pourtant :

- En 1765, une paire de boucles d'oreilles : de 8 livres à 15 livres,
- une paire de bracelets d'écaille : 6 livres,
- une bague : 4 livres 15 sols,
- une boîte à mouches en argent, ornée de perles : 9 livres ²⁷⁷,
- en 1787, une tabatière en or de 40 onces : 346 livres 18 sols ²⁷⁸,
- en 1789, une petite croix d'or et une bague en argent : 7 livres ²⁷⁹.

En 1782, l'affaire du collier de la reine, escroquerie montée par la comtesse de La Motte, remua profondément l'opinion. Le cardinal de Rohan, qui était mal vu à la cour, voulait se réconcilier avec Marie-

²⁷⁷ Inventaire 7, Catherine Jamier.

²⁷⁸ Inventaire 8, Lattard du Chevalard.

²⁷⁹ Inventaire 22, Jean Duchez.

Antoinette. La comtesse lui fit croire qu'en achetant un collier de 1 600 000 livres, que le roi n'avait pas voulu car trop cher, il rentrerait en grâce.

On présenta au cardinal une fausse lettre de la reine et on organisa, dans les jardins de Versailles, une rencontre avec une fausse reine et le cardinal acheta le collier, payable en plusieurs versements. Il le remit à la prétendue envoyée de la reine et la comtesse de la Motte détourna le bijou, récupéra les diamants et le revendit à Londres.

Louis XVI fit arrêter le cardinal et ses complices en 1785 et l'exila à La Chaise-Dieu, Cagliostro fut banni et la comtesse de la Motte condamnée à être enfermée à vie, mais elle s'évada peu après.

19 - Le prix de la médecine

Le nombre des médecins était réduit. La médecine était effectuée par des chirurgiens et des chirurgiens barbiers qui avaient une formation sommaire. Aussi les paysans se soignaient eux-mêmes avec des plantes, les simples, cultivées dans leur jardin. Dans les hôtels-Dieu des villes, les malades étaient soignés par des sœurs garde-malade dans des salles où les patients étaient isolés par des tentures blanches. Les deux principales médications de l'époque étaient les saignées qui coûtaient de 5 à 13 sols et les lavements, 25 sols ²⁸⁰.

D'après *Le médecin charitable* dans la bibliothèque bleue de Troyes, on trouve le prix des médicaments vendus aux riches :

- Séné : 3 livres l'once,
- casse, purgatif : 40 sols la livre,
- électuaire, lénitif (bâton de réglisse enduit de médicament) : 5 sols l'once,
- catholicum (électuaire de séné et de rhubarbe) : 6 sols l'once,
- graines de courge : 2 sols 9 deniers, l'once,
- graines de laitue : 2 sols 6 deniers, l'once,
- graines de citrouille : 2 sols 6 deniers, l'once,
- graines de pavot : 3 sols, l'once,
- graines de chardon : 3 sols, l'once,
- pyrèthre, insecticide : 2 à 3 sols, l'once,
- nard, parfum : 10 sols, l'once,
- résine d'arbre : 16 sols, l'once,
- couperose, sulfate de cuivre, de fer : 6 deniers, l'once,
- sel gemme : 5 sols, l'once,
- réglisse : 22 sols la livre,
- rose de Provence : 8 sols, l'once,
- violette : 12 sols, l'once
- camomille, mélilot, eau de rose : 24 sols la pinte (95 cl)
- eau de plantain : 16 sols la pinte,
- eau de chardon : 16 sols la pinte,
- jacinthe sauvage : 20 sols l'once
- onguent populim (bourgeons de peuplier, belladone, jusquiame, morelle noire) : 2 sols l'once,
- onguent rosat : 4 sols l'once,
- huile d'olive : 7 sols la livre.

Dans un inventaire de 1669 / 1676, une facture d'Etienne Moyssonnier, maître apothicaire à Saint-Bonnet le Château prescrit ²⁸¹ :

²⁸⁰ 30 sols le 30 novembre 1747 par Pétaud, maître chirurgien à Boën pour avoir administré un lavement, une saignée et posé 3 vésicatoires à Pierre Serre, prêtre sociétaire à Saint-Sixte qui en mourut (Jean Renaud, *La communauté des maîtres chirurgiens en Forez*, 1946.

²⁸¹ Archives de la Haute-Loire, cote 2C 952.

- Un pain de sucre fin de 2 livres $\frac{3}{4}$: 42 sols (soit 15 sols 3 deniers la livre de sucre candi)
- une prise de poudre purgative : 25 sols
- 5 livres de dragées à 20 sols la livre : 5 livres,
- un sirop purgatif : 15 sols,
- un emplâtre contre la contusion : 12 sols,
- un lavement : 25 sols,
- 2 livres de prunes noires : 6 sols,
- un emplâtre pour arrêter le vomissement : 20 sols,
- une potion vomitive : 40 sols,
- une fiole de sirop pectoral de 4 onces $\frac{1}{2}$: 25 sols.

Dans une facture de 1689, on trouve :

- Un pot de Thériaque (pâte contenant 71 drogues tirées de plantes, administrée comme tonique) : 20 sols,
- Un pot d'onguent de 3 onces.

D'autre part, lors de son voyage en Amazonie et au Pérou pour mesurer le quart du méridien terrestre, La Condemine découvre un remède contre la malaria qui sévissait en Europe et provoquait de nombreux décès, le quinquina, tiré de l'écorce de certains arbres tropicaux et qui était utilisé depuis très longtemps par les indigènes du pays (voir plus loin la mesure du méridien).

Toute cette pharmacopée était basée sur des plantes connues depuis très longtemps. Dès 1780, des médecins pratiquaient la vaccination contre la variole à Saint-Etienne bien avant les travaux de Jenner. A cause du manque d'hygiène, de nombreux enfants mouraient à la naissance et leurs mères succombaient à des infections que l'on ne savait pas soigner.

20 - Prix divers

Les jetons

A cause de la complexité des unités de mesure, les marchands de ce siècle continuaient à se servir de jetons pour faire leurs comptes. Ils utilisaient une abaque, sorte de boîte en bois, divisée en cases de bas en haut, la première devant être celle des deniers, puis celle des sols, des livres, des dizaines de livres et des centaines de livres. Ils jetaient (d'où le nom de jetons) des pièces de bronze dans la première case. Lorsqu'ils arrivaient à douze, ils plaçaient un jeton dans la deuxième case, celle des sols. Arrivés à 20 dans cette case, ils plaçaient un jeton dans la case des livres et opéraient ainsi de suite.

Chez les marchands et même chez les particuliers, il y avait des boîtes de jetons. Ils étaient fabriqués par les ateliers royaux. On en retrouve souvent dans la terre, perdus depuis longtemps. Mais au XV^e siècle, Nuremberg en Bavière se mit à en fabriquer de qualité médiocre et à bas prix. Des arrêtés se succéderont pour éviter cette invasion mais rien n'y fit ²⁸².

- En 1767, une boîte de jetons en cuivre 12 sols
- une bourse de jetons en nacre 3 livres ²⁸³,
- en 1781, une bourse contenant 179 jetons d'argent pour les comptes 206 livres 5 sols ²⁸⁴.

Le prix du papier

En 1790, papier à la rame de 500 feuilles :

²⁸² Roger Faure, "Compter et écrire autrefois, les jetons", *Village de Forez*, n° 85 / 86, 2001.

²⁸³ Inventaire 8, Lattard du Chevalard, 1767.

²⁸⁴ Inventaire 15, Thoyne, 1781. Etant riche, il pouvait se payer des jetons en argent frappés par les ateliers royaux et de meilleure qualité.

- Gris pour les enveloppes 8 livres, la rame,
- Bleu 24 livres,
- Jésus (56 / 76 cm) 20 livres
- Couronne (36 / 46 cm) 22 livres,
- Raisin (50 / 65 cm) 60 livres
- Colombier (63 / 90 cm) 190 livres,
- Grand aigle (75 / 106 cm) 120 livres.

Papier de chiffon du moulin Richard-de-Bas en Auvergne :

- Couronne 14 livres
- Raisin 40 livres
- Jésus 50 livres
- Grand aigle 120 livres.

Le filigrane dans le papier apparaît au XVIII^e siècle. Il représente la marque du fabricant et le format du papier : une grappe de raisin pour le papier raisin, IHS pour le papier Jésus, une couronne pour couronne et un aigle pour grand aigle ²⁸⁵.

L'armée

100 livres, somme pour un engagement dans un régiment, donnée par les racleurs qui parcouraient les campagnes pour recruter des soldats,

80 000 livres, valeur d'un régiment (tout s'achète), les dragons du roi, en garnison à Saintes, acheté par La Fayette ²⁸⁶.

En 1759, pour tenir un prisonnier en prison et payer sa nourriture, il en coûtait 7 livres 10 sols par mois ²⁸⁷.

Prix d'un repas à l'auberge

- En 1767 18 livres pour 4 couverts (4 livres 10 sols par personne),
- En 1776 1 livre 4 sols par personne,
- En 1781 2 à 3 livres.

Pension dans un collège

En 1753, pension de M. de Couzan à Paris, pour 4 mois :

- menus plaisirs 24 livres
- leçons de danse 24 livres
- musique vocale 24 livres
- leçons de dessin 24 livres
- leçons d'écriture 24 livres
- leçons de maths 48 livres
- leçons de violon 48 livres
- archet et livres de musique 6 livres 12 sols
- fournitures, papier, encre,
plumes d'oie, livres 12 livres
- prix des lettres 1 livre 18 sols
- places de carrosse 48 livres

²⁸⁵ Roger Faure, *Monnaies et prix pendant la Révolution*, op. cit., 1989.

²⁸⁶ Manceron, op. cit., tome III.

²⁸⁷ Archives Thiollier, pièce 241.

○ 1 malle achetée et transportée à la douane	37 livres 18 sols
montant total	<u>322 livres 5 sols</u> ²⁸⁸

Pension dans un collège à Lyon :

- 365 livres + 25 livres pour le bois, la chandelle, la poudre et l'entretien du lit, soit 390 livres avec 100 livres payées d'avance ²⁸⁹,
- en 1779, la bourse pour les études du jeune Bonaparte à l'école militaire de Brienne le Château se montait à 700 livres par an ²⁹⁰,
- en 1785, prix d'un mois dans une petite école 6 sols ²⁹¹.

Les mois de nourrice

De nombreux bourgeois et nobles faisaient élever leurs enfants chez des nourrices des environs des villes et de nombreux nouveau-nés étaient abandonnés dans les hôpitaux ou hôtels-Dieu où les frais de nourrice se montaient à 4 livres par mois en 1774, 5 livres en 1780 et 8 livres en 1790.

Prix des eaux minérales à Paris

En 1787, la bouteille de 4 pintes (3,80 litres), il y avait déjà des bouteilles grand format

- Balaruc (Hérault) 9 livres,
- La Mothe (Isère) 8 livres,
- Vals-les-Bains (Ardèche) 9 livres,
- Vichy (Allier) 4 livres,
- Cransac (Aveyron) 9 livres,
- Merlange (Seine-et-Marne) 3 livres.

Bouteilles de 1 pinte (95 cl)

- Balaruc 2 livres 8 sols,
- Barèges (Hautes-Pyrénées) 2 livres 8 sols,
- Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) 1 livre 10 sols,
- Bussang (Vosges) 1 livre 10 sols,
- Cauterets (Hautes-Pyrénées) 2 livres 8 sols,
- Chateldon (Puy-de-Dôme) 1 livre,
- Châtelguyon (Puy-de-Dôme) 1 livre 10 sols,
- Contrexéville (Vosges) 1 livre 10 sols,
- Cransac (Aveyron) 2 livres 8 sols,
- Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées) 2 livres 8 sols,
- Forges-les-Eaux (Seine-Maritime) 15 sols,
- La Mothe (Isère) 2 livres 3 sols,
- Passy (Seine) 7 sols,
- Plombières (Vosges) 2 livres,
- Pougues-les-Eaux (Nièvre) 1 livre 10 sols,
- Pavillon (Landes) 2 livres 8 sols,
- Saint-Myon (Puy-de-Dôme) 1 livre 10 sols,

²⁸⁸ *Bulletin Diana*, tome XLII, 1972, p. 269.

²⁸⁹ Saby, *Ombres et lumières*, *op. cit.*, p. 140.

²⁹⁰ Charles Napoléon, *Napoléon, mon aïeul, cet inconnu*, 2009, p. 82.

²⁹¹ Manceron., *op. cit.*, tome IV, p. 44.

- Seltz (Bas-Rhin) 2 livres,
- Spa (Belgique) 2 livres,
- Vals-les-Bains (Ardèche) 2 livres 8 sols,
- Vichy (Allier) 1 livre,

Bouteilles de 3 chopines (1 litre 35 centilitres)

- Sedlitz (Bohème) 5 livres 5 sols,
- Seydschutz (Bohème) 5 livres 10 sols.

Le mariage, les dots

Montant des dots suivant la fortune des parents :

- Moins de 200 livres 5 % (salariés, paysans),
- De 200 à 500 livres 78 % (marchands, maîtres, artisans, paysans aisés),
- De 500 à 50 000 livres 12 % (marchands bourgeois, petits nobles),
- De 50 000 livres à 100 000 livres 4 % (les nobles).
- Plus de 100 000 livres 1 % (très grandes familles nobles)

Exemple de très grosse dot en 1748

Contrat de mariage passé à Dijon, mais l'original a été rédigé à Paris, signé du roi Louis XV et de tous les membres de la famille royale pour un mariage célébré à Dijon le 22 avril 1748 entre la fille du premier président Fyot de la Marche et le fils du marquis d'Argenson, ministre d'Etat, grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Dot de la mariée :

320 000 livres (2/3 en terres, cela représente la fortune à cette époque), 4 domaines dont le revenu annuel est de 11 000 livres, le reste est constitué de 2 capitaux de 160 000 livres soit un revenu annuel de 19 000 livres, au total 30 000 livres.

Apports du marié :

Il a une grosse charge de conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires et est avocat du roi au Châtelet.

En 1756, un petit trousseau de mariée (12 draps, 12 nappes, 12 torchons, 1 paillasse, 1 matelas, 1 couette, 1 couverture piquée, des rideaux de lit) se montait à 320 livres²⁹².

Il y avait une énorme différence entre les deux dots, d'un côté on touchait à la famille royale et de l'autre on était très modeste.

Les transports

Au début du règne de Louis XV, le réseau routier était dans un état désastreux, tous les voyageurs s'en plaignaient²⁹³. Le roi nomma par un arrêt du conseil du 11 février 1747, Trudaine (1703 † 1769), administrateur et conseiller au Parlement, comme directeur des Ponts et Chaussées. Ce dernier fit construire des routes qui partaient des principales villes de province et se dirigeaient vers Paris (voir la carte des routes de postes). Il constitua, de 1747 à 1760, un atlas de la France des routes et créa une école nationale des Ponts et Chaussées en 1747 dont le premier directeur fut Jean Rodolphe Peronnet jusqu'en 1794.

²⁹² Archives familiales.

²⁹³ Voir Madame de Sévigné dans ses *Lettres*.

Les voyages en cabriolet coûtaient 3 livres par poste, il fallait 250 livres de Paris à Bordeaux. Ce n'était pas à la portée des paysans du royaume ni à celle des ouvriers.

Depuis 1660 existait la chaise de poste, voiture légère avec un cheval, qui était utilisée pour le courrier et qui prenait un ou deux passagers. En 1774, Turgot imagina une voiture à 4 roues, la *Turgotine*, tirée par 6 à 8 chevaux et pouvant emmener 6 à 10 voyageurs.

Elle roulait vite sur des routes un peu plus améliorées. Besançon n'était plus qu'à 3 jours de Paris au lieu de 8, Bordeaux à 5 jours au lieu de 11.

On atteignait Rouen, Reims, Amiens, Orléans en une journée mais le prix en était élevé, 2 livres 5 sols. Il fallait 74 livres pour Paris - Limoges et 60 livres pour Limoges - Toulouse. Pourtant on pouvait aller à Versailles par des départs toutes les heures à 3 livres 10 sols.

On dînait à la table d'hôte du relais de poste pour 30 à 40 sols et on couchait dans une petite chambre pleine de punaises, de poux et de cafards à plusieurs sur des paillasses ²⁹⁵.

Sinon on pouvait se payer un cabriolet pour 40 louis (800 livres). Pour cela il fallait se trouver parmi les riches et les nobles du royaume.

J'ai trouvé aussi :

Prix d'une chaise à porteur : 10 livres ²⁹⁶,

Le voyage aux Isles (Saint-Domingue) en 1783 : 300 livres ²⁹⁷.

En 1728, voyage de l'abbé Dumas de Saint-Bonnet-le-Château à Lyon puis à Paris :

Saint-Bonnet à Lyon 15 livres 12 sols 6 deniers,

Roanne à Orléans, par coche d'eau 20 livres 8 sols 9 deniers,

Orléans - Paris en carrosse 12 livres,

Achat d'une jument (plus selle et bride) 110 livres + 17 livres,

Prix d'un séjour dans la capitale (252 jours) 466 livres 17 sols 6 deniers,

Retour à Saint-Bonnet (peut-être avec la jument ?) 57 livres 18 sols 6 deniers

total des dépenses : 699 livres 17 sols 3 deniers.

Les voyages à cette époque coûtaient très cher et se déroulaient dans des conditions parfois épouvantables. Aussi on hésitait beaucoup à se déplacer et on ne s'y résolvait qu'à la dernière extrémité ²⁹⁸.

La carte du royaume, la mesure du méridien, le mètre

Les Cassini

Jean-Dominique Cassini, né à Nice, en Italie à l'époque, en 1625, était devenu astronome. Colbert cherchait à attirer les savants étrangers les plus brillants. Cassini accepta et s'installa à l'observatoire de Paris qui venait d'être construit en 1672. Il en devint le directeur. Il découvrit 2 nouveaux satellites de Saturne et mourut en 1712. Les 3 Cassini suivants seront eux aussi directeurs de l'observatoire. Le dernier en sera expulsé en 1790.

Son fils, Jacques (1667-1756) devint un savant universel, il étudia l'astronomie, l'électricité, la pression atmosphérique (il perfectionna le baromètre) et les armes à feu. Il prétendait que la terre était ovale. Louis XV lui confia l'exécution de nouvelles mesures de notre planète comme la longitude de Brest à Strasbourg.

²⁹⁵ Turgot, *op. cit.*, p. 223 / 224.

²⁹⁶ Inventaire 15, Thoynet, 1781.

²⁹⁷ Manceron, *op. cit.*, tome III.

²⁹⁸ *Bulletin Diana*, tome V, 1890, p. 238.

Son fils, César-François (1714 -1784), fut chargé par Louis XV de relever la méridienne de France en 1739. A la bataille de Fontenoy, en 1745, il s'occupa des plans et des cartes de la région. Devant son travail très soigné et très exact, le roi s'exclama :

- Je veux que la carte de mon royaume soit levée de même et je vous en charge !

La taille étant basée sur les propriétés, il fallait une bonne carte pour établir son montant. Cassini se mit à l'œuvre pour réaliser cet énorme travail. Il établit la carte de France à l'échelle d'une ligne pour 100 toises (1/86 000). Elle allait servir de modèle à la carte d'état-major au 1/80 000. Au total, il grava 182 feuilles pour couvrir tout le pays.

Son fils, Jacques-Dominique (né en 1748, mort à 97 ans en 1845), collabora à la confection de cette carte et la termina. C'était une innovation pour l'époque. Les astronomes étaient chargés de mesurer un arc du méridien terrestre. Déjà, de 1669 à 1716, les Cassini l'avaient mesuré d'Amiens à Paris. Ils avaient prouvé que la terre était aplatie à l'équateur. En 1736 / 1743, Maupertuis ²⁹⁹ avait mesuré un arc en Laponie. Il sera chargé de mesurer un degré de longitude sur la ligne équinoxiale en 1737 / 1738.

Bouguer ³⁰⁰ et La Condamine ³⁰¹ vont effectuer leurs mesures en Equateur et au Pérou avec la méthode de triangulation (voir la base de la mesure du méridien) et leur expédition, malgré de graves difficultés financières et physiques, durera 7 ans, de 1734 à 1741. Ils en rapporteront la quinine, provenant d'une écorce du quinquina et remède souverain de la malaria qui sévissait en France et dans la plaine du Forez et causait de nombreux décès.

La Condamine ne rentrera pas en France. Ils poseront les premières bases d'un système décimal et créeront le mètre, dix millionième partie du quart du méridien terrestre. Leurs résultats ne seront utilisés qu'en 1792.

Enfin Méchain et Delambre ³⁰² mesureront le méridien entre Dunkerque et Barcelone (voir document ci-dessous).

²⁹⁹ Maupertuis (Pierre Louis Moreau de) (1698-1759), né à Saint-Malo.

³⁰⁰ Bouguer (Pierre) (1698-1758), né au Croisic, hydrographe et mathématicien.

³⁰¹ La Condamine (Charles-Marie de) (1701-1741), né à Paris, astronome, membre de l'Académie des sciences.

³⁰² Méchain (Pierre François André) (1744-1804), né à Laon, astronome et Delambre (Jean-Baptiste Joseph) (1749-1822) astronome.

BASE

DU SYSTÈME MÉTRIQUE DÉCIMAL,

OU

MESURE DE L'ARC DU MÉRIDIEN

COMPRIS ENTRE LES PARALLÈLES

DE DUNKERQUE ET BARCELONE,

EXÉCUTÉE EN 1792 ET ANNÉES SUIVANTES,

PAR MM. MÉCHAIN ET DELAMBRE.

Rédigé par M. Delambre, secrétaire perpétuel de l'Institut pour les sciences mathématiques, membre du bureau des longitudes, des sociétés royales de Londres, d'Upsal et de Copenhague, des académies de Berlin et de Suède, de la société Italienne et de celle de Göttingue, et membre de la Légion d'honneur.

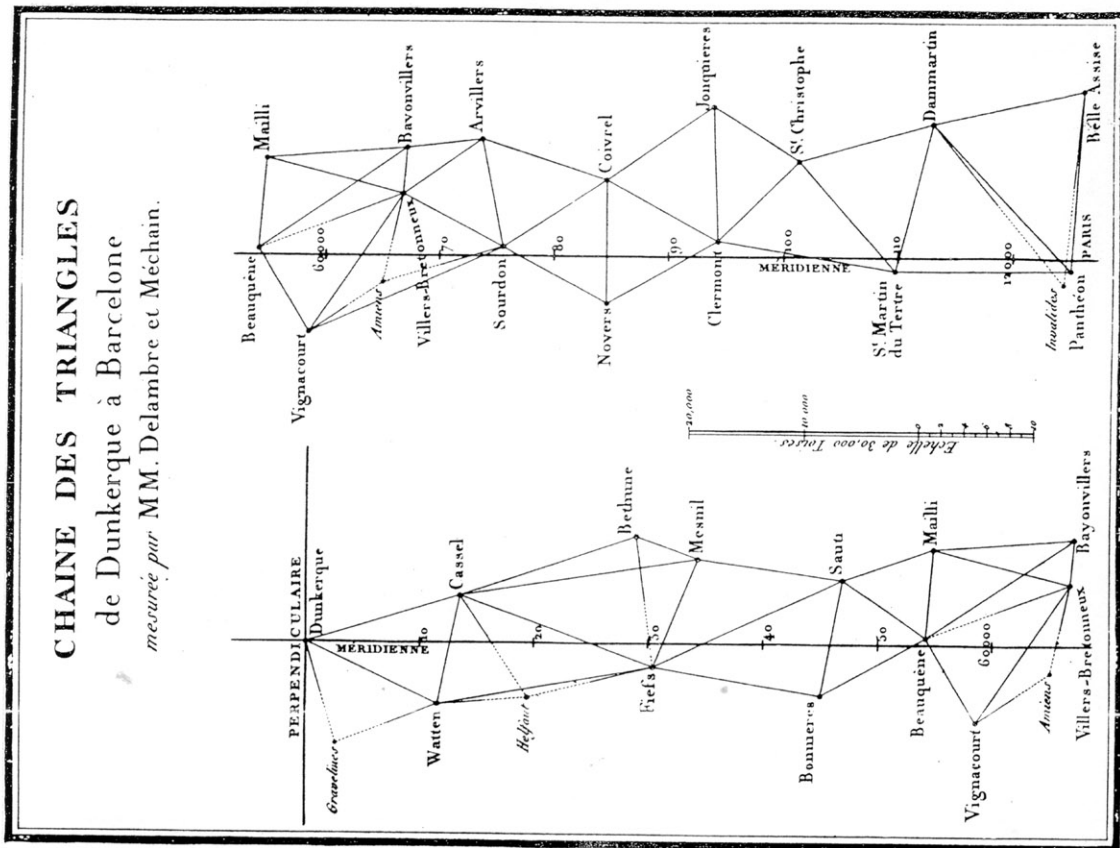
SUITE DES MÉMOIRES DE L'INSTITUT.

TOME PREMIER.

PARIS.

BAUDOUIN, IMPRIMEUR DE L'INSTITUT NATIONAL.

JANVIER 1806.



Quelques prix en vrac

- Un paravent 2 livres ³⁰³,
- une loge au théâtre à Versailles en 1789 3 livres ³⁰⁴,
- en 1774, la demi-loge du duc de Lauzun lui coûtait 1 500 livres par an et sa loge à l'opéra, 1 337 livres 10 sols ³⁰⁵,
- honoraires d'un carême prêché en 1785 : de 100 à 500 écus (de 2 000 à 10 000 livres) à la cour 1 000 écus (20 000 livres) ³⁰⁴,
- une bourse pour porter le viatique aux malades 3 livres ³⁰²,
- la marque de coutellerie *la Perle* à Saint-Etienne 144 livres en 1774 ³⁰⁶,
- traitement d'un maître d'école, de 200 à 250 livres par an ³⁰⁷,
- une coupe de cheveux et la barbe 10 sols,
- pour se faire raser 10 sols,
- des revendeurs rachetaient les cheveux des servantes pour faire des perruques pour 2 à 4 livres, une brosse à cheveux 15 sols,
- un éventail en bois 5 sols,
- un trébuchet (balance de précision) 10 livres en 1763,
- un cachet pour sceau de cire de 14 à 18 sols ³⁰⁸,
- une paire de lunettes avec étui en métal (fin du siècle) vendue par les colporteurs dans les campagnes pour 5 à 10 sols,
- une girouette en forme de fleur de lys 6 livres ³⁰⁹,
- un ramonage de cheminée par un petit savoyard 5 sols ³¹⁰,
- Deux liards (6 deniers) de crêpes sur le Pont neuf (oublies, sortes de gaufres),
- 2 sols la passe avec une fille de basse condition,
- 6 sols le port d'une lettre simple, payés par le destinataire,
- 7 sols le port d'une missive sous enveloppe ³¹¹.

J'ai remarqué aussi que le XVIII^e siècle avait développé la fabrication du chocolat à Saint-Etienne qui comptait un nombre important de chocolatiers - confiseurs. Quelques années après Bayonne, après 1770, les Coulois, Barbier, Esclatine-Gauthier ou Weill s'étaient lancés dans cette fabrication avec des cabosses de cacao arrivant par le port de Nantes et rapportées par la Loire à Saint-Etienne, sur les barques qui avaient transporté le charbon au voyage aller. Le climat froid de notre région favorisait la conservation des cabosses. Cette industrie a continué à prospérer jusqu'à nos jours ³¹².

Et maintenant voici deux des causes majeures du changement de société provoqué par la révolution française de 1789.

21 - Les charges ou offices

Sous l'Ancien Régime, les fonctionnaires achetaient leur charge. Tout se monnayait.

Lorsque le roi avait besoin d'argent, et cela arrivait souvent, il créait des charges nouvelles ou bien au décès d'un titulaire, on dédoublait sa charge qui était triplée ou quadruplée. Souvent le bénéficiaire de ces

³⁰³ Inventaire 9, Buer, 1774.

³⁰⁴ Hindie Lemay, *Vie quotidienne des députés aux états généraux*, 1987, p. 181.

³⁰⁵ Manceron, *op. cit.*, tome I, p. 271.

³⁰⁶ Archives Thiollier, pièce 284.

³⁰⁷ Louis Vignon, *op. cit.*, tome II.

³⁰⁸ Cités par R. Faure, *Economie, monnaies et prix au XVII^e siècle*, p. 93.

³⁰⁹ Archives notariales Diana.

³¹⁰ L.S. Mercier, *Tableau de Paris*, tome IV, p. 92.

³¹¹ Manceron, *op. cit.*, tome I, p. 289 / 292.

³¹² Marie-Odile Portafaix, *L'or brun au pays du diamant noir*, université de Saint-Etienne.

offices était obligé d'en multiplier le prix par 2, 3 ou 4 pour qu'ils ne perdent pas de leur valeur à cause du nombre de titulaires ³¹³.

Certaines charges étaient anoblissantes, celles de conseiller du roi et de secrétaire du roi. Mais on ne devenait noble qu'à la deuxième génération de service (au moins en 20 ans). En 1790, lorsque les titres nobiliaires ont été abolis, certains n'étaient pas arrivés au bout de leur service. Ils étaient devenus des nobles inachevés. Cependant l'Etat avait indemnisé les titulaires à raison de 120 000 livres pour une charge de secrétaire du roi, payée en assignats. Les bénéficiaires avaient immédiatement pu acheter des biens nationaux mis en vente à cette époque. On voit là, l'origine de bien des fortunes foncières de certaines familles ³¹⁴.

Au décès d'un titulaire, sa veuve ou ses héritiers vendaient sa charge.

Une charge de conseiller du roi au parlement de Dijon valait 30 000 livres en 1748 ³¹⁵.

Les charges de secrétaire du roi étaient beaucoup plus chères.

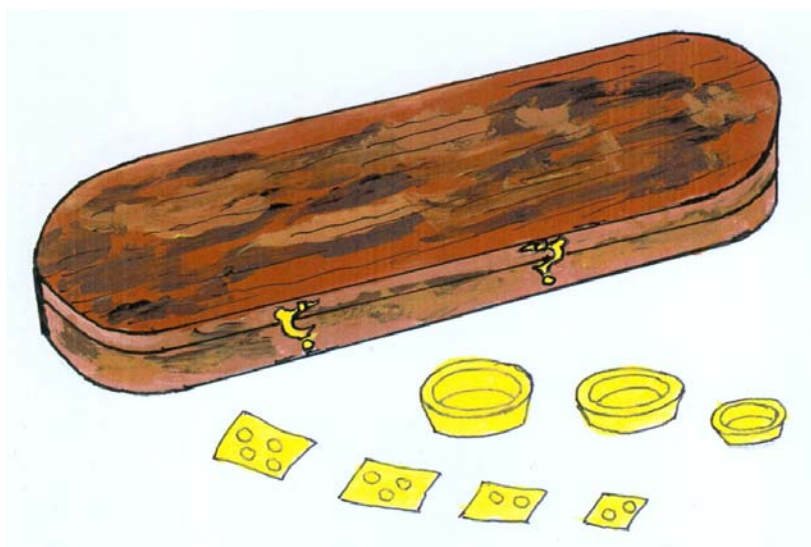
- 100 000 livres en 1750,
- 200 000 livres en 1771,
- 300 000 livres en 1788 (c'était le prix d'un hôtel particulier luxueux dans une ville de province. Ces charges étaient achetées aux veuves de titulaires décédés. De nombreuses familles essayaient de se réclamer des familles nobles existantes pour échapper à l'impôt !

Quelques prix de charges :

- Notaire : de 800 à 2220 livres ³¹⁶,
- procureur du bailliage de Montbrison : 14 000 livres en 1770, 10 396 livres en 1775 ³¹⁷.

Même les petits emplois faisaient l'objet de tractations :

Une charge de sergent royal à Montbrison valait 1 000 livres en 1774 et une d'huissier au parlement, de 600 à 750 livres en 1749 ³¹⁸.



Trébuchet d'orfèvre

dans sa boîte avec ses poids marqués et ses plaquettes contrôlés 10 livres

³¹³ R. Faure, "Un anoblissement au XVII^e siècle", dans *Village de Forez*, n° 83 - 84, 2001, p. 11.

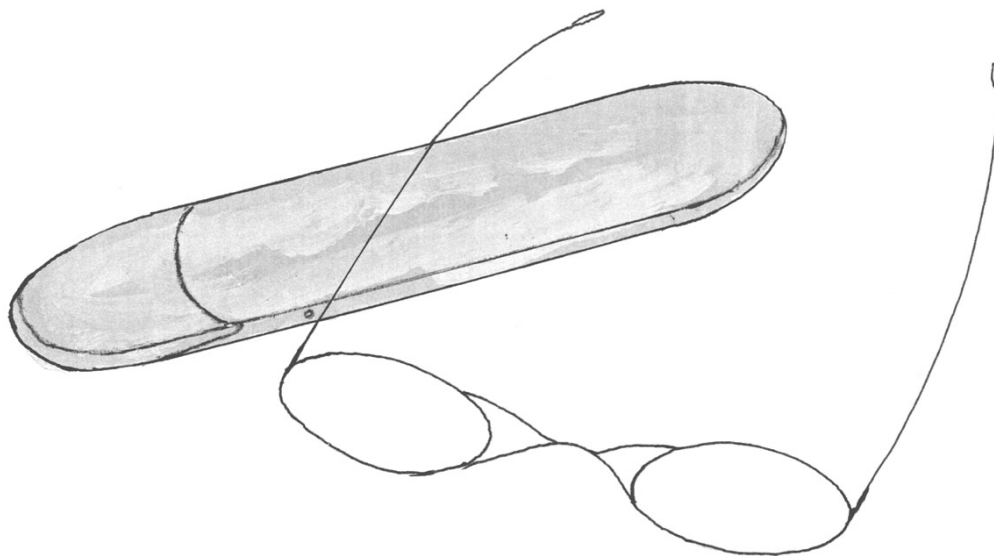
³¹⁴ *Cahiers d'histoire*, tome IX, 1964, p. 228 / 236.

³¹⁵ *Ancien Forez*, tome IV, 1885, p. 153.

³¹⁶ Manceron, *op. cit.*, il existait à Paris un bureau où l'on pouvait trouver des charges ou offices à vendre, devenues vacantes ou nouvellement créées.

³¹⁷ 5 juillet 1770, vente faite par Marcellin de Lesgallery de Tailloux à Jean Chassagneux, marchand à Montbrison, et en 1775 par Julien Chassagneux à Pierre Portier, praticien à Montbrison.

³¹⁸ Archives notariales Diana.



Paire de lunettes de colportage

en fil de fer de 1796 avec son étui métallique 5 à 7 sols, collection de l'auteur

Les grands seigneurs étaient aussi intéressés, le duc de Lauzun achetait une charge de colonel pour 150 000 livres le 16 mars 1774 ³¹⁹.

Enfin la charge d'une des grosses fermes générales coûtait 1 500 000 livres. Aussi étaient-ils plusieurs pour l'acheter et la remplir à tour de rôle. Mais elle rapportait beaucoup ! La ferme était devenue une énorme organisation avec 250 000 agents réguliers de recouvrement, surtout d'anciens soldats. En 1788, elle rapportait 250 millions de livres sur 475 millions de recettes. C'était devenu un véritable scandale intolérable !

En 1726, elle était adjugée par le contrôleur des finances pour une durée de 6 ans à un financier unique qui n'était qu'un prête-nom pour d'autres fermiers généraux. Leur nombre était de quarante, soixante de 1756 à 1780. Ils étaient installés à l'hôtel Séguier où l'Académie française avait siégé. Ils représentaient la haute finance du royaume. Ils cherchaient à rentabiliser au maximum leur charge. Ils avaient organisé dans les provinces une administration efficace, remarquable qui servira de modèle lors de la création de l'administration des contributions indirectes sous le Consulat.

Enfin, un droit de marc d'or de 5 % était perçu sur les offices et charges.

22 - Les impôts et taxes diverses

Les impôts directs

➤ La taille

Le principal impôt de l'ancien régime était la taille, créée à Orléans le 12 novembre 1439 par Charles VII, pour constituer une armée lors de la guerre de Cent Ans. Elle était **personnelle** dans les pays d'élection, comme le Forez, et basée sur les personnes et leurs revenus ou **réelle** dans les pays d'Etat et concernait les biens fonciers.

³¹⁹ Sous Henri IV, elle représentait 60 % des revenus du royaume, mais sous Louis XV, 20 % seulement. L'Etat se finançait par des emprunts (d'où une dette de plus en plus énorme et continue) et des impôts indirects de plus en plus nombreux !

Elle était payée par les chefs de famille roturiers. Les biens ecclésiastiques en étaient exemptés, ainsi que les nobles, les officiers royaux et les non-résidents. Le clergé s'en acquittait par un don gratuit annuel négocié âprement. On ne pouvait imposer les pauvres, les mendiants ou les veuves. Mais les bourgeois, les marchands et les notaires payaient plus de 50 livres par an.

La taille était recouvrée par des consuls, désignés par les paroissiens parmi les plus riches car ils étaient responsables de la collecte sur leurs biens. C'était, chaque année, des transactions, discussions, hésitations et criaileries pour l'établissement du rôle. A la fin octobre, il était calligraphié et signé. Les collecteurs recevaient 1 % de la taille perçue. Cela leur était souvent reproché.

Dans les paroisses, il y avait souvent quelques gros contribuables qui payaient plus de 200 livres par an. On les désignait comme collecteurs car ils pouvaient régler les sommes impayées. Cet impôt était lourd. Dans un village de 200 feux (1 000 habitants environ), on réglait facilement une taille de 2 000 à 3 000 livres ³¹⁸.

Quelques mois plus tard, de petits officiers de finance arrivaient avec des charrettes pour recueillir ce qui avait été versé. Mais cela n'était pas toujours facile. Les contestations étaient nombreuses. Déjà, à l'époque, les contribuables s'ingéniaient à simuler la pauvreté pour payer moins ³²⁰.

Au cours du siècle, la dénomination de l'impôt a subi plusieurs changements :

- En 1749, il s'est appelé fiscalité, régime des impôts,
- en 1768, on a séparé les impôts directs et les impôts indirects,
- en 1790, on l'a appelé contributions,

le nom changeait mais il fallait toujours payer !

➤ **La capitation**

Elle avait été créée en 1695 par Louis XIV et était payée par tête selon le revenu. Chaque sujet du roi était taxé suivant un barème qui allait de 10 000 livres pour le Dauphin à 20 sols pour un petit paysan. Le clergé réussit à s'en racheter. Elle devint une annexe de la taille. Elle sera supprimée en 1698 et rétablie en 1701.

➤ **Le dixième**

Le 14 octobre 1710, un dixième des revenus est prélevé pour les frais de guerre qui sont de plus en plus élevés. Louis XIV en appelle au patriotisme français. On la prend sur les revenus fonciers, les droits seigneuriaux, les propriétés urbaines, les charges, les rentes publiques ou privées, les profits des marchands... On retiendra à la source sur les gages, appointements, pensions et rentes ³²¹.

➤ **Le vingtième**

Il a été voulu par Machault d'Arnouville ³²² en mai 1749. Il l'impose au Parlement en 1750. Il s'agissait d'un impôt de 5 % sur tous les revenus qui portaient sur le commerce, l'industrie et les propriétés. Sous la pression des filles de Louis XV et du parti dévot, il en exempta le clergé en 1751.

En 1756, un deuxième vingtième est mis en place, un troisième le sera en 1760. Ce dernier sera supprimé en 1763 mais il réapparaîtra de 1782 à 1785, excepté sur les offices et droits et sur l'industrie que l'on voulait développer, puis il sera de nouveau supprimé. En 1771, 4 sols pour livre seront rajoutés sur le vingtième.

Toutes ces créations montraient que le roi, aux prises avec d'énormes difficultés financières, faisait n'importe quoi pour récupérer de l'argent. Les guerres et la cour coûtaient fort cher. N'oublions pas que Louis XV et Louis XVI avaient hérité de l'énorme dette de Louis XIV !

³²⁰ Abbé Boulenger, *Histoire générale de l'église aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1942.

³²¹ François Bluche, *Louis XIV*, Fayard, 1986.

³²² Machault d'Arnouville (Jean-Baptiste de), (1701-1794), contrôleur général des finances de 1745 à 1754. Il était toujours aux prises avec une dette immense et des revenus en baisse.

16: 174.
 11:
 16:
 16:

163
 11:
 174:

32	96
32	32
32	32
96	160
32	
192	

GENERALITE'
 DE LYON.
 ELECTION
 DE S. ETIENNE.

VINGTIÈME
DES NOBLES ET PRIVILÉGIÉS
 Année 176 Dix

Fol.

Article 177 *furent Lavalette 120^l* } 132^l
2^e B.L. 12 8

Monsieur Blanelly de Lavalette

Vous êtes compris dans le Rolle du Vingtième des Nobles & Privilégiés, arrêté par Monseigneur l'Intendant, pour l'année 176 Dix la somme de *cent trente deux Livres* dont les deux premiers Quartiers sont échus présentement; le troisiéme écherra au mois de Juillet, & le dernier au mois d'Octobre prochains.

Vous n'ignorez pas que par l'Article X de la Déclaration du Roi du 29 août 1741, *défenses sont faites à vos Fermiers, Locatâires, ou Régisseurs, de vuidier leurs mains du prix de leurs baux, qu'il ne leur ait été préalablement justifié par vous de votre Quittance du Vingtième.*

Je vous prie donc de payer plus exactement que vous ne l'avez fait jusques à présent: ou ne trouvez pas mauvais que, l'un des Termes ci-dessus échus *sans payement*, je fasse pour tous ceux à écheoir, tant contre vous que contre vos Fermiers, les poursuites qui me sont ordonnées.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur

Vtre très-humble & très-obéissant serviteur,
Gouin de Lurieu.

Nota. Si vous vous croyez fondé à vous pourvoir en modération, il faut le faire avant le mois d'août prochain: si vous attendez plus long-tems votre Requête ne sera pas reçue.

Les impôts indirects

- Le plus impopulaire était **la gabelle**, impôt sur le sel, car il était arbitraire, n'était pas le même pour tous et provoquait une contrebande importante (voir page 56).
- **Les aides** étaient des taxes sur les boissons alcoolisées (droit de leyde), pour tenir un débit de boissons (un bouchon qui avait pour enseigne une branche d'arbre) il fallait avoir une licence.
- On payait une taxe d'**octroi** à l'entrée des villes pour toutes marchandises qui y entraient, un **péage** pour passer certains ponts et certains gués, un **fouage** sur la vente de vin en gros, un droit de **minage** sur les grains et marchandises sur le marché (supprimé par Turgot en 1775), le **centième denier** de 1 % sur les échanges.
- En 1780, Necker institua la **régie**, système de perception des taxes, semblable au nôtre. Des régisseurs percevaient l'impôt et le versaient au roi. Ils étaient rétribués par un pourcentage fixé à l'avance.
- La **corvée** royale pour l'entretien des routes disparaît au cours du siècle, remplacée par un service de ponts et chaussées.
- Le **papier timbré** était taxé par les notaires et les juges. On y apposait un timbre.
- Les **traites**, droits de douane intérieure, perpétuaient des droits perçus par les provinces avant leur rattachement à la couronne et qui étaient restés en vigueur. Leur suppression avait déjà été demandée aux états généraux de 1614, mais elles subsistaient. Elles furent simplifiées par Colbert. On les retrouvait encore entre les provinces françaises et les provinces réputées *étrangères*: Bretagne, Angoumois, Guyenne, Limousin, Languedoc, Provence, Dauphiné, Lyonnais, Artois et Flandre. On vivait une période de protectionnisme. Ces provinces gardaient leurs douanes intérieures et du côté de l'*étranger* qui était en France. On remarque que les territoires récemment annexés au royaume, Alsace et Lorraine ou les ports francs comme Marseille, Bayonne ou Dunkerque, étaient ouverts (sans droits) du côté de l'étranger mais avaient des douanes du côté de la France.

Ceci explique en partie pourquoi le commerce des grains était si difficile entre les provinces en cas de mauvaises récoltes, ce qui provoquait des disettes ³²³.

On a assisté à l'énorme extension des taxes et impôts de toutes sortes. Comme beaucoup étaient réclamés à tort par une administration privée, tatillonne, cela donnait lieu à des contestations sans fin, des procès qui duraient des années et une augmentation des gens de justice vivant aux crochets de la population. Il y avait tellement de taxes qu'on était obligé de prévoir des exceptions car les nobles ne payaient pas d'impôt.

Toutes ces lois, règlements, usages, coutumes, décrets et ordonnances s'étaient accumulés au cours des siècles et avaient abouti à un ensemble de textes très complexes. Tous ces documents étaient obscurs, difficiles à comprendre, surtout en un siècle où beaucoup ne savaient pas lire. Mais il fallait que les contribuables ne réalisent pas qu'ils payaient trop !

Tout était si bien construit qu'après la Révolution qui n'a rien changé dans ce domaine, l'administration fiscale était en place et subsistera jusqu'à nos jours ³²⁴. On retrouvera dans le glossaire beaucoup de taxes moins importantes.

Les droits payés au seigneur

- **Les cens et servis**, consignés dans des registres mis à jour de temps en temps, les terriers et dont la valeur était arbitraire, ils se réglaient en nature et en argent, calculés sur les terres des paysans. Au XVIII^e siècle, ils vont disparaître petit à petit.

³²³ Michel Mourre, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Bordas, 1978, tome III, p. 1 443.

³²⁴ Jean Guillot et Georgette Simonet, "Vie et fiscalité à Champdiéu au XVIII^e siècle", *Village de Forez*, n° 30, p. 7.

- **Les lods**, droits de mutation lors de la vente d'un bien se faisaient au sixième denier (1 denier pour 6, de 8 à 16 %). Les **milods**, droits de succession se négociaient au douzième denier (1 denier pour 12).
- **Les banalités**, droits pour pouvoir se servir du moulin, du four ou du pressoir du seigneur, disparues au cours du siècle.

L'impôt au clergé

- **La dîme**, environ le dixième des récoltes, était prélevée par le représentant du clergé : le *dimeur*. Il était dur au paysan de voir partir ses meilleures gerbes ou son meilleur vin surtout que cette taxe était versée pour les 2/3 au seigneur et seulement 1/3 au curé du village, la portion congrue. Dans certaines régions, il y avait en plus la petite dîme que l'on réclamait au paysan.
- **Le casuel** était destiné à payer les frais de baptême, mariages ou sépultures.

Le poids de l'impôt, seigneurial, ecclésiastique et surtout royal, représentait au moins 20 % du revenu du paysan. Il y avait bien sûr de nombreuses récriminations, contestations et discussions de la part des contribuables.

23 - Réflexions et commentaires

Pendant ce siècle, rempli de difficultés, de fureur et pourtant d'inventions nouvelles, les hommes ont changé une société qui durait depuis sept siècles ! Beaucoup ne se sont pas aperçu d'un tel changement. On peut le dater de 1750, année de la publication du prospectus de *l'Encyclopédie*.

Cette œuvre gigantesque pour l'époque a été le déclencheur de conséquences immenses qui ont abouti à un bouleversement total des mentalités, de la politique du royaume, de la façon de vivre des gens et des moyens de vie. On n'était plus dans une société patriarcale complètement hiérarchisée, sclérosée : nobles, clergé, bourgeois, artisans et paysans petit à petit dépossédés de leur terre, soumis à des seigneurs, mais dans une société plus libre, plus fraternelle et plus égalitaire (en partie seulement). Cela ne s'est pas fait rapidement, il a fallu longtemps.

Les bourgeois, qui se poussaient par tous les moyens pour devenir nobles, virent leurs rêves s'écrouler car il n'était plus d'actualité de devenir noble, au contraire, cela était suspect. Il est remarquable de voir que l'Assemblée constituante de 1789 avait un tiers état entièrement composé d'avocats et de gens de justice, fils des bourgeois et des marchands, lésés par la société d'Ancien Régime. La multiplication de ceux-ci a joué contre l'administration du royaume.

Sept siècles ! Il leur a fallu tout ce temps de patience, de souffrances, de difficultés à supporter des rois et des nobles pleins de morgue et fiers de leur pouvoir. Bien sûr, il y a eu des révoltes, des manifestations de colère, des *émotions* comme on disait alors, vite réprimées et durement par un pouvoir frileux et imbu de ses prérogatives !

Cette nouvelle période de notre histoire, accélérée par la Révolution, a été un siècle d'inventions technologiques et de découverte du monde. Des sciences se sont créées pour apporter aux hommes un bien-être nouveau. La société est devenue urbaine. Avant 1750, il y avait en France 20 millions de paysans et 5 millions de privilégiés, après la masse paysanne tendra à diminuer.

On peut essayer d'évaluer la livre du XVIII^e siècle :

- Livre de 1726 qui est restée stable jusqu'à la Révolution : 5,2 euros,
- Ce qui porte l'écu d'argent de 5 livres à 26 euros et le louis d'or de 24 livres à 124,8 euros.

La société de l'Ancien Régime avait une grande rigueur de vie. Les familles étaient très solidaires et très économes. On dépensait au minimum. L'année, la semaine et la journée étaient strictement réglementées. Les paysans se levaient tôt pour la première traite des vaches et se couchaient tôt à la tombée du jour. Ils se déplaçaient peu et exploitaient leur bien.

Au XVIII^e siècle, nous assistons à l'installation d'une société où l'on cherche à augmenter sa fortune pour que les enfants, plus tard, aient une meilleure vie que celle des parents. C'est par une économie de subsistance très stricte et une vie étriquée que beaucoup y arrivent. Cela passe parfois par l'église où l'on apprend à lire et à écrire avec le curé du village, puis par le commerce avec l'achat d'une boutique, puis, la génération suivante, l'achat d'une charge qui va permettre d'être exonéré de la taille après encore deux générations.

Faire vivre une famille demandait des bras, le mariage était obligatoire. Il y avait peu de célibataires. Aussi, si la femme mourait en couches, ce qui était fréquent, le paysan se remariait très vite, il y avait assez de filles et de veuves pour cela.

Le métayage était courant, les contrats complexes comportaient une partie qui ressemblait à un fermage (tant de boisseaux de grain, une somme d'argent) et une partie qui tenait du métayage (du bétail possédé et partagé à moitié, beurre, fromages, viande, cuir...) plus des offrandes rituelles ou coutumières aux grandes fêtes de l'année qui rappelaient les vieilles obligations féodales.

Les paysans se déplaçaient constamment sur leur petit domaine : aller chercher l'eau parfois fort loin, du bois, de l'herbe, s'occuper des vaches, aller aux champs, au four, au lavoir, braconner, aller au marché porter ses produits à vendre (une fois par semaine), donner des charrois au seigneur, donner un coup de main aux voisins pour les vendanges, la moisson, le battage.

Qui restait à la maison ? Les vieux ? Ils disparaissaient vite. Les petits ? La mère les emmenait avec elle aux champs, plus grands, le père les utilisait.

Le maïs venu d'Amérique vers 1630 - 1650 et la pomme de terre utilisée après 1740 permirent de supprimer les disettes et la vente de bon froment même à l'étranger, surtout que les rendements étaient plus importants. On produisait plus.

Dans la soupe, qui mijotait longtemps dans la cheminée, on mettait toutes les herbes et les racines récoltées dans le jardin ou dans les bois : les raves souvent dures, les carottes, les poireaux et surtout les fèves, les pois et les choux. On y ajoutait une tranche de lard rance ³²⁵.

Il n'y avait pas d'élevage de lapins domestiques, le lapin de garenne, qui pullulait dans les terres, suffisait à tous. Mais les maladies du bétail étaient catastrophiques. Un troupeau de bêtes malades, c'était la ruine assurée.

Quelques mots sur les notaires royaux qui avaient acheté leur charge ou en avaient hérité. Ils gardaient les minutes dont ils pouvaient délivrer des grosses, payées à la ligne donc largement écrites et un nombre important d'actes insignifiants que l'on retrouve dans les archives, tout se faisait sur du papier timbré : donations, menues ventes, contrats divers, petits papiers relatifs à la vie des gens, constitutions de rentes qui sont des prêts à intérêt, en principe interdits mais transformés en contrats de vente d'une rente (l'intérêt) moyennant un certain principal (le capital). On avait un nombre de notaires incroyable, quatre fois plus que maintenant. Ils prêtaient et gagnaient leur vie avec cette façon de s'enrichir ³²⁶.

Si on ne pouvait acquitter une rente ou une dette, on saisissait les biens ou le débiteur payait en nature par des journées de travail chez le prêteur. Certains notaires étaient aussi juges d'une seigneurie, charge qu'ils avaient achetée et qu'ils transmettaient à leurs enfants.

Au point de vue monétaire, il faudra attendre le 1^{er} août 1793 pour que la Convention abolisse tous les systèmes antérieurs qui favorisaient toutes les fraudes et impose le franc et le système décimal. Toutes les unités de mesure ont été changées, unifiées et contrôlées. Il a fallu attendre encore longtemps pour que l'on ne compte plus en livres, en sols et en deniers. Au XIX^e siècle, on parlait encore d'écus, de pistoles et même de sols et de deniers. En 1795, on échangea la livre tournois à raison de 81 livres pour 80 francs.

³²⁵ Josette Garnier, *Bourgeoisie et propriété en Forez aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1982. Pierre Goubert, *La vie quotidienne des paysans français au XVII^e siècle*, 1982, p. 41, 53, 61, 119, 121.

³²⁶ Pierre Goubert, *op. cit.*, p. 163.

Pourtant de nombreuses pratiques et façons de faire ont continué à être utilisées dans de nombreux domaines. Le jargon des notaires et des gens de justice est resté le même encore aujourd'hui.

Les nobles avaient d'énormes dépenses et ne pouvaient les supporter longtemps. Ils vivaient sur des emprunts et finissaient par vendre leur patrimoine à leurs créanciers. Ces derniers prévoyaient cette issue et se bâtissaient un domaine sur le dos des nobles déçus. Les dépenses du roi étaient encore plus élevées. Le seul budget du fonctionnement de Versailles, au début du règne de Louis XV, se montait à 450 000 livres par an ³²⁷.

L'Europe était dominée par quelques Etats comme la France, la Prusse, l'Autriche, l'Espagne et l'Angleterre. La France et l'Angleterre étaient en concurrence pour le commerce international avec la nouvelle importance du trafic transatlantique. En 1772, l'Autriche, la Prusse et la Russie s'étaient partagé la Pologne. Après 1776, un nouveau pays, les Etats-Unis d'Amérique avait d'énormes besoins à satisfaire. Le commerce triangulaire entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique était en pleine expansion. Nantes, Bordeaux, Amsterdam, Londres, Bristol et Liverpool s'enrichissaient. 45 000 esclaves noirs étaient vendus aux plantations américaines.

En 1780, les textiles, toiles et cotonnades de Rouen, les mouchoirs de Cholet, les rubans et étoffes de Saint-Etienne et Lyon, la bonneterie de Troyes constituaient 45 % des exportations vers les Antilles. Dès 1763, le premier coton américain parvenait à Londres ³²⁸.

L'industrie textile de Provence et du Languedoc exportait vers le Levant des soieries à bon marché, des draps, des indiennes et même au Pérou des bas de soie. Le commerce extérieur soutenait les industries françaises en plein développement. En 1747, Vaucanson avait mis au point le premier métier automatique pour les tissus unis, des dessinateurs créaient des motifs floraux. La broderie se développait devant une demande de plus en plus importante et en 1793, Jacquard met au point le premier métier à tisser les tissus, basé sur des cartons qui se déroulent selon le dessin choisi.

Tout ce système va s'effondrer en 1789.

Causes de la Révolution :

- la vénalité des charges provoquait la colère de tous ceux qui en étaient exclus,
- l'inaptitude des juges, non formés, certains sans études mais avec de l'argent pouvaient devenir juges,
- la vénalité de la justice était mal ressentie,
- les grades étaient donnés aux nobles,
- les marchands se sentaient lésés par des lois tatillonnes.

Toutes ces causes ont été présentées dans les cahiers de doléances, lors des états généraux que le roi Louis XVI a été obligé d'organiser pour trouver une solution à ses graves problèmes d'argent. En 1789, le déficit de la France s'élevait à 2 milliards de livres ³²⁹ et on ne pouvait plus supporter une telle dette qui augmentait sans arrêt.

Comme les charges étaient chères, il fallait les rentabiliser et faire payer des plaideurs. Une charge au parlement de Paris valait de 100 à 150 000 livres, somme énorme.

La justice était lente, coûteuse et inégale suivant les provinces et les personnes. Malheur aux plaideurs qui ne pouvaient apporter de grosses épices (présents donnés aux juges pour les rendre favorables à sa cause). Boileau et Molière s'en sont moqués dans leurs pièces de théâtre ³³⁰.

Les paysans depuis toujours tenaient à l'ordre social existant, auquel ils étaient habitués. Ils s'élevaient contre les abus mais non contre le système lui-même. Les révolutionnaires étaient mal vus ³³¹.

³²⁷ Mathieu da Vinha, *Le Versailles de Louis XIV*, Perrin, 2009.

³²⁸ François Boucher, *op. cit.*, p. 257 à 293.

³²⁹ Les assemblées révolutionnaires vont décider de gager ce déficit sur les biens de l'Eglise qui s'élevaient à 3 milliards de livres. Ce furent les biens nationaux achetés avec une nouvelle monnaie, les assignats. Mais on émit beaucoup trop de billets, jusqu'à 45 milliards, ainsi ils ne valurent plus rien. Les acheteurs de biens nationaux avaient fait une excellente affaire.

³³⁰ Abbé Boulenger, *op. cit.*

En cas de mauvaise récolte, le paysan devait emprunter pour faire ses semailles, demander des délais pour les droits seigneuriaux puis emprunter de nouveau pour payer les rentes arrivées à échéance et l'impôt royal. Les dettes s'accumulaient et ils finissaient par être obligés de céder leur bien au créancier.

Ce siècle a été une période de révoltes contre le fisc et le gouvernement royal. Les gentilshommes étaient mécontents de perdre leurs privilèges et poussaient leurs paysans à la contestation. Dans les villes, les officiers fonctionnaires, acheteurs d'offices protestaient aussi.

L'Eglise possédait 3 milliards de biens fonds et recevait de 150 à 200 millions de livres de revenus annuels. C'était le plus grand propriétaire de France.

Mais il y avait d'énormes différences. Certains évêchés et abbayes étaient très riches. Les évêchés de Paris et de Strasbourg rapportaient 400 000 livres, Rouen n'en rapportait que 100 000. Certains évêchés « crottés » n'avaient que 10 000 livres de revenus.

Les grosses abbayes, Saint-Vaast d'Arras, Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, Clairvaux, Cluny rapportaient de 300 à 500 000 livres²⁸⁰. Beaucoup de petits monastères n'avaient que 6 000 livres. Les curés de village étaient à la portion congrue. En mai 1766, Louis XV en fixa le chiffre à 500 livres et en septembre 1786, Louis XVI la porta à 700 livres.

Quelques idées sur la société d'Ancien Régime

La noblesse

Il y avait la noblesse d'épée, la noblesse de robe. La grande noblesse était formée de 300 familles environ, la petite noblesse de 100 000 familles. Elles vivaient dans leur château ou dans leur hôtel urbain. Leurs fils allaient servir le roi, mais les petits nobles ne dépassaient pas le grade de capitaine. Leurs filles étaient mariées ou entraient dans un couvent avec une dot.

La noblesse de robe s'obtenait en achetant certains office (conseiller du roi, secrétaire du roi) ou certaines charges municipales (40 000 environ). Elle vivait essentiellement dans les villes. Les nobles avaient des privilèges honorifiques : le droit de porter des armoiries, un banc à l'église, une sépulture particulière, l'accès aux grades.

Les marchands, bourgeois, gens de justice, professions libérales

Ils vivaient dans les villes et aspiraient souvent à la noblesse. Ils s'habillaient comme les nobles qu'ils voulaient devenir. C'est eux et leurs enfants instruits en droit qui ont le plus poussé pour un changement de société. La bourgeoisie s'était beaucoup enrichie sous Louis XVI. Ils avaient créé des sociétés littéraires, savantes, agricoles et vont s'efforcer de provoquer la chute de l'Ancien Régime (200 000 environ).

Les artisans

Petits patrons et ouvriers étaient réunis dans les corporations qui ont été un puissant frein aux innovations dans les métiers. Elles ont commencé à disparaître au cours du siècle. Les ouvriers se plaignaient de la modicité des salaires (20 à 25 sols par jour) et de la longueur de la journée de travail : de 10 à 12 heures par jour (2 500 000 environ).

Les paysans

Ils formaient la grosse masse de la population (20 millions) mais il y avait une grande différence entre eux :

³³¹ Roland Mousnier, *L'assassinat d'Henri IV*, 1990.

Les laboureurs semi-proprétaires payaient une redevance aux seigneurs, De nombreux seigneurs ayant besoin d'argent pour régler leurs dettes avaient vendu leurs droits aux laboureurs qui étaient devenus complètement propriétaires,

Les métayers et grangers vivaient plus difficilement.

Les ouvriers agricoles ou journaliers étaient payés à la journée et avaient une vie précaire.

Le clergé

L'Eglise s'occupait de l'instruction populaire et de la charité. Elle payait un don gratuit au roi, environ 5 % de ses revenus. Les clercs avaient droit à leurs propres tribunaux. Mais pour le clergé la dîme était mal vue. Elle était devenue un impôt impopulaire. Elle n'allait pas au curé du village mais à des fermiers qui achetaient leur charge. Ces accapareurs allaient dans les champs vérifier les récoltes. Non seulement les contribuables se plaignaient mais aussi les curés lésés par cet impôt !



Les provinces de France sous l'Ancien Régime



Carte de la France ecclésiastique au XVIII^e siècle
 d'après A. Boulenger, *Histoire générale de l'Eglise*, 1942

Conclusion

En présentant l'économie, les revenus et les prix, j'ai essayé de montrer la vie au XVIII^e siècle. Après 1751, l'Ancien Régime commence à se désagréger. Il faudra une révolution préparée par les fils des bourgeois de l'époque pour faire disparaître tout ce qui restait de la société et qui la paralysait car cela n'allait pas assez vite. Le royaume de France était un monde de paysans travaillant sur de petites parcelles et vivant sur leur bien.

Les nouveautés vont venir du monde des marchands, des petits nobles et des avocats. Il fallait changer cette vie de misère, de fraude, de contrebande, d'inégalités importantes et de privilèges monstrueux.

Bien entendu, un système consistant à affermer toutes les taxes, tous les impôts et tous les offices à des particuliers rendait ces derniers solidaires de l'Etat et les obligeait à tenter par tous les moyens d'empêcher la disparition d'un si beau moyen de s'enrichir.

Ce siècle a été froid, inconfortable et difficile pour les petites gens. On se chauffait mal, on s'éclairait mal, on n'avait pas d'eau, on se soignait mal, beaucoup d'enfants mouraient en bas âge et beaucoup étaient abandonnés à la naissance par leur mère qui mourait en couches ou ne pouvait pas les élever. Cependant, au cours du siècle, on assiste à une lente amélioration des conditions de vie. Certaines villes s'occupent de leurs concitoyens, certains nobles de leurs paysans. L'agriculture se développe et l'industrie artisanale enrichit les bourgeois.

La deuxième moitié du siècle fut marquée par une profonde évolution des mœurs. Parmi les encyclopédistes, Turgot et Malesherbes surtout furent des guides qui conduisirent aux réformes réclamées par toute une population affamée de livres nouveaux comme *La nation française* selon Malesherbes et des journaux qui vont se multiplier pour répandre des idées novatrices. On dit que si Turgot avait pu appliquer entièrement ses réformes, il n'y aurait pas eu de révolution. Tout ce serait passé calmement. Mais il y avait trop de freins et trop d'intérêts pour cela.

Cette organisation nouvelle de la société mise en place après la révolution de 1789 va subsister deux siècles. Il faudra une nouvelle *émotion* comme on disait au XVIII^e siècle pour en installer une nouvelle après mai 1968³³².

³³² Tous les prix relevés dans cette étude concernent le pays de Forez mais ils peuvent donner une idée de ceux pratiqués dans la France entière.

Annexe I

Comparaison de prix

	XVII ^e	XVIII ^e
Livre de pain	2 à 3 sols	2 à 4 sols
Livre de sucre	17 sols	15 sols 3 deniers
Livre de sel	4 sols	12 sols 6 deniers
Litre d'huile de noix	10 sols	8 sols 6 deniers
Litre d'huile d'olive	12 sols	2 livres (40 sols)
Livre de beurre	2 sols 6 deniers	6 à 8 sols
1 douzaine d'œufs	5 à 8 sols	3 sols
1 livre de bœuf	2 sols	7 à 12 sols
1 livre de lard salé	3 sols 4 deniers	7 sols
pot de vin	2 sols 6 deniers	3 à 7 deniers
livre de savon	2 sols 6 deniers	2 sols 6 deniers
1 métérée de terre	10 à 25 livres	28 à 80 livres
1 métérée de pré	20 à 100 livres	35 à 150 livres
1 journalée de vigne	34 à 43 livres	58 à 84 livres
1 paire de bœufs	56 à 100 livres	80 à 350 livres
1 vache	9 à 30 livres	30 à 73 livres
1 porc gras	4 à 7 livres	84 livres
1 maison neuve (ferme)	200 à 400 livres	400 à 600 livres
1 maison neuve (ville)	400 à 600 livres	600 à 1 000 livres

Annexe II

Contrôleurs généraux des finances (1718-1789)

Louis XV

- 1718 - 1720 Marc René de Voyer de Paulny d'Argenson
- 1720 - John Law
- 1720 - 1722 Félix Le Pelletier de la Houssaye
- 1722 - 1726 Charles Gaspard Dodun
- 1726 - 1730 Michel Robert Le Pelletier des Forts
- 1730 - 1745 Philibert Orry
- 1745 - 1754 Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville
- 1754 - 1756 Jean Moreau de Séchelles
- 1756 - 1757 François Marie Peyrenc de Moras
- 1757 - 1759 Jean de Boullongne
- 1759 - Etienne de Silhouette
- 1759 - 1763 Henri Léonard Jean-Baptiste Bertin
- 1763 - 1768 Clément Charles François de L'Averdy
- 1768 - 1769 Etienne Maynon d'Invault
- 1769 - 1774 Abbé Joseph Marie Terray, de Boën- sur- Lignon

Louis XVI

1774 - 1776 Anne Robert Jacques Turgot
1776 - Jean Etienne Bernard Clugny de Nuits
1776 - 1781 Jacques Necker
1781 - 1783 Jean-François Joly de Fleury
1783 - Henri Lefèvre d'Ormesson
1783 - 1787 Charles Alexandre Calonne
1787 - Michel Bouvard de Fourqueux
1787 - Pierre Charles Laurent de Villedeuil
1787 - 1788 Etienne Charles de Loménie de Brienne
1788 - 1790 Jacques Necker

Annexe III

Tableau de la situation de la France en 1787

Il provient du contrôle général des finances et a été établi par Necker.

Au centre, il présente la population de la France : 24 800 000 habitants

Il y ajoute la population des colonies : Saint-Domingue, Martinique, Guadeloupe, Sainte-Lucie, Tobago, Cayenne, Sénégal, Île de France (Réunion actuelle) et Île Bourbon (Ile Maurice actuelle)

647 000 habitants dont 550 000 esclaves

La généralité de Lyon dont le Forez fait partie compte 633 800 habitants.

Les revenus de l'Etat arrivent à 592 millions de livres

Dont la ferme générale	140 millions
Le produit de la taille	82 millions
Le vingtième	30 millions 200 000
La régie (les taxes)	51 millions 500 000
Le don du clergé	10 millions 100 000

La répartition de l'impôt par généralité fait apparaître de grandes inégalités. C'est sans réelle signification à cause de la disparité des impositions d'une généralité à l'autre, voire d'une personne à l'autre. Il y a 33 généralités :

Aix, Alençon, Amiens, Auch, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Chalons, Île de Corse, Dinan, Grenoble, La Rochelle, Lille, Limoges, Lyon, Metz, Montauban, Montpellier, Moulins, Nancy, Orléans, Paris, Pau et Bayonne, Perpignan, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen, Soissons, Strasbourg, Tours, Valenciennes.

L'impôt pèse plus lourd sur le citoyen qu'il ne rapporte à l'Etat, 10 % de plus. C'est à cause du système de recouvrement qui donne aux financiers l'occasion de s'enrichir aux dépens du royaume.

Les dépenses de l'Etat se montent à 732 millions de livres

Dont la dette publique	290 millions
Les dépenses militaires	105 millions 800 000
La marine	45 millions 300 000
La maison du roi	13 millions
Les dépenses de la cour	34 millions
Les pensions aux courtisans	26 millions

Le déficit était en 1787 de 140 millions (200 millions avec les dépenses de la guerre d'Amérique). La dette représentait 40 % du total.

Mais le compte rendu de Necker était destiné à inspirer la confiance et ne tenait pas compte de certaines dépenses et de celles de la guerre d'Amérique, ce qui augmentait le déficit. Donner les dépenses dues aux pensions versées aux courtisans et aux membres de la famille royale déclenchera de nombreuses protestations de ceux qui les touchaient.

Quelques comparaisons de budgets :

	compte rendu de 1781	compte rendu de 1787	compte rendu de 1788
revenus	264 154 000	592 000 000	472 415 545
dépenses	253 154 000	732 000 000	635 343 041
balance	+ 102 000 000	- 140 000 000 (- 200 000 000)	- 160 127 492

Annexe IV

Glossaire de l'Ancien Régime

De nombreux termes se rapportent à la vie agricole car la grande majorité de la population du Forez vivait dans les campagnes de la plaine et des montagnes environnantes.

A

Abaque : casier en bois, divisé en cases, pour classer les valeurs de bas en haut : deniers, sols, livres, 10 livres, 100 livres. Les calculs s'effectuaient avec des jetons (jetés dans les cases) et déplacés selon le compte à effectuer.

Abéalée : pré entretenu, irrigué par un béal, une abéalure.

Abecquée : vigne négligée, laissée à l'abandon.

Abenevis : concession pour un fonds à charge de cens et servis. Le fonds ascencé était situé sur le mandement du seigneur et dépendait de la rente noble de ce dernier qui pouvait accorder un droit particulier : jouissance à discrétion, construction d'un moulin, prise d'eau, béal, plantations diverses.

Abérage : droit d'abreuver les bêtes dans l'abreuvoir du seigneur (disparu au XVIII^e).

Accensement : prise de propriété à cens.

Adret : colline face au levant, à l'est.

Aistre (aître, être) : galerie extérieure en bois avec montée d'escaliers, très utilisée en Forez pour le séchage des récoltes.

Aix : planches épaisses et larges (en général d'un pouce d'épaisseur : 3 cm).

Allodiales : parcelles allodiales échappant aux cens et servis, libres de droits.

Aloi : portion de métal fin (or ou argent) entrant dans la composition d'un alliage utilisé pour la fabrication des monnaies. On dit pièce de bon aloi (à l'époque, les contrefaçons étaient nombreuses).

Amodier : s'amodier le fermage d'un domaine c'était payer une redevance en nature. L'amodiataire était le propriétaire, l'amodiateur, le fermier l'amodiation, l'acte.

Ambrévie : lieu planté en osiers, oseraie, c'est aussi le nom de l'osier non écorcé. L'osier sauvage est appelé **vorse**. Les vorsines, lieu couvert d'osier sauvage.

Ambréviés : tonneaux et seaux ambréviés, liés, cerclés avec de l'ambre (osier).

Anche : vin pris à l'anche de la cuve, vin qui coule du robinet de la cuve, premier vin après le foulage. Le vin de pressoir se recueillait à la conche, pièce de bois massive sur laquelle reposait le pressoir.

Anes : poutres de charpente, arbalétriers d'une ferme de toiture.

Appanée : dotée, fille suffisamment appanée, la dot est un appanage.

Appensionation : vente par laquelle l'acquéreur au lieu de payer le capital, s'engage à verser une pension annuelle à perpétuité équivalente. Sous l'Ancien Régime la notion de perpétuité était vague.

Archas, arche : coffre de mariée.

Araire : engin rustique pour retourner le sol. On creusait un maigre sillon sans versoir. Le soc était une reille, barre de fer appointée et forgée en forme de lance.

Arrazonner : pour une vigne, c'est combler la base des ceps, faire le contraire, découvrir les pieds des ceps, c'est dérrazonner.

Arzail : argile, l'arzalier est un lieu de terre grasse.

Ascence : location.

Assablé : pré assablé, recouvert de sable après une inondation, l'herbe étant déjà haute.

Assolement : rotation des cultures sur une même parcelle (sole) en alternance avec la jachère pour reposer la terre.

Avène : avoine.

Aveu : reconnaissance écrite du censier (celui qui cultive) de la redevance due à une rente noble ou directe d'une seigneurie.

B

Bachasse : bacholle, récipient en bois cerclé d'ambre (osier) ou de fil de fer, sans anse.

Bachat : réservoir d'eau en pierre ou en bois, abreuvoir.

Bacon : lard maigre, salé ou fumé.

Bail à fermage : avec revenu en argent. Les fermiers devaient engager leurs biens en les hypothéquant, s'ils ne pouvaient s'acquitter des fermes du bail.

Bail à grangeage : forme particulière d'exploitation d'un domaine en Forez. Souvent le propriétaire apportait la terre, le cheptel vif, une partie des semences et la main-d'œuvre pour les grands travaux, le granger apportait le cheptel mort, un dû en argent, la pitance (beurre, œufs et fromages) et un nombre fixé à l'avance de charrois, les autres étant rétribués. Il veillait à l'entretien des toitures et pouvait cultiver en propre certaines parcelles pour certains produits déterminés. Il recevait, lors de la vente de parcelles, avant la fin du bail, un droit de colon. Le partage des récoltes et l'augment du bétail se faisaient à demi-fruit. Tout cela faisait l'objet d'après discussions et était porté sur le contrat signé par les deux parties.

Bail à cheptel : on confie à des tenanciers des bêtes à nourrir et à soigner.

Balle : grosse toile servant à emballer les marchandises.

Balme : grand fossé naturel taillé par un ruisseau, les Baumes.

Balouffe, balle : résidus de battage. La balouffière est un genre de paillasse de pauvre, remplie par de la balouffe.

Ban du vin : droit établi sur la vente du vin. Il avait lieu au mois de mai à Montbrison au lieu de la Barrière.

Bannalité, bannage : obligation de se servir du moulin, du four et du pressoir du seigneur, moyennant une redevance. Pendant longtemps ces privilèges ont été maintenus par les seigneurs qui voyaient là une mainmise sur leurs paysans. Elle va disparaître petit à petit au XVIII^e siècle.

Batture : battage au fléau.

Bécher : croc à fumier.

Bergame : ville italienne célèbre pour ses tissus épais (toile de), rideaux de lits ou tapisseries et fauteuils.

Berlans : ajoncs, herbes ligneuses, utilisées pour le rempaillage des chaises.

Besse : bêche.

Bestiaux en commande : bêtes fournies au fermier ou au granger qui doit les rendre en quittant le bail.

Billon : alliage de cuivre avec un peu d'argent pour les monnaies de peu de valeur, au-dessous de 10 % d'argent, elle est appelée monnaie noire.

Billonnage : échange à l'étranger de pièces d'or contre des pièces d'argent dont le cours était inférieur à celui pratiqué en France. Il suffisait d'échanger de nouveau ces pièces d'or contre de l'argent pour faire de gros bénéfices.

Bisache : sac à deux poches, bissac en tissu, porté à l'épaule.

Bled : blé, froment, blé seigle, blé trémois (blé de mars qui ne reste que 3 mois en terre), mélange de froment, seigle, avoine et vesce qu'on sème pour être coupé vert pour l'alimentation des bestiaux.

Bouchon : débit de boisson rustique, autorisé à vendre du vin au pot ou à l'assiette (avec un bouillon) par le directeur des aides après avoir payé chaque année une taxe variable.

Bougran : étoffe forte et gommée.

Boulon : poids curseur de la balance romaine.

Bourakan : tissu de laine grossière.

Bourra : toile grossière pour transporter le foin ou la paille.

Brancou : veau en âge d'être mis au pré, sevré, on dit aussi bravou.

Brave, brou : génisse.

Bren : chou.

Buie : vase pour l'huile.

Bure, bureau : toile grossière de laine.

C

Cabanne : bateau plat pour transporter les voyageurs sur la Loire à Roanne.

Cadattage : dallage du sol réalisé avec des cadettes, pierres plates.

Cadix, cadi : étoffe commune fabriquée en Espagne à Cadix.

Camelot : toile en poil de chèvre et laine fabriquée en Orient.

Campanage : droit de louage d'un pré.

Cancanes : épluchures de raves, faites en spirale et mises à sécher dans l'âtre ou sous un avant-toit, un plus pour les soupes en hiver.

Cannette : petite bobine de bois, garnie de fil de soie prêt à être tissé.

Canneteuse : monteuse de cannettes sur le métier à Saint-Etienne.

Carreau de mine : zone de terre battue, à proximité d'un puits de mine où l'on entrepose le charbon extrait.

Casse : casserole.

Cassette : coffret

Cassot : marmite pour pendre au bout d'une crémaillère.

Caution : en cas de prêt, garantie donnée par d'autres personnes.

Cens et servis : impôt foncier dû par le censitaire, propriétaire d'une tenure (terre concédée par le seigneur). Ils étaient relevés sur un registre appelé **terrier**. Un cens mort ne payait pas de cens. Le cens pouvait être quérable, le seigneur allait le chercher par un receveur ou portable, le paysan devait le porter au seigneur censier. Ils étaient fixés par consentement mutuel. Ils devaient être reconnus par une reconnaissance. Ils n'auraient plus été perçus après 1770. Ils n'avaient pas été augmentés depuis leur création, étaient très faibles et étaient payés en argent et en nature. Ils étaient très contestés et seront supprimés à la Révolution.

Censitaire : paysan réglant le cens pour une tenure.

Censive : tenure roturière concédée moyennant un cens.

Chaire à bras : fauteuil à dossier haut pour y poser les coudes.

Chaise percée : WC de l'époque.

Chalendars, chalandes : montants en bois pour grandes ouvertures, portails.

Chalais, chaliot : lampe à huile rustique.

Châlit : bois de lit.

Chals : chaumes, landes désolées des monts du Forez en altitude.

Champage : droit de faire pâturer les bestiaux après la première herbe.

Champaige : droit de parcours pour les animaux qui vont au pré.

Champan : porc né de l'arrière-saison ou à engraisser après passage à l'herbe d'été.

Champart : droit de 1/4 ou 1/5 sur la récolte.

Chana : gouttière, rigole, fossé en contrebas pour une évacuation des eaux ou des boues.

Chanvre : plante textile pour obtenir un fil à tisser. Pour l'utiliser, il fallait le rouir, c'est-à-dire le faire tremper dans l'eau stagnante, le rouir, pour que les fibres textiles se séparent aisément des fibres ligneuses.

Chapit : hangar sommaire.

Chappoter : faire des copeaux, de menus morceaux de bois.

Chapures : baguettes pour plants directs de vigne, provins, ceps adultes.

Charrier : fagoter dans les taillis, charrier les fagots, les transporter.

Charramants : cheptel mort, chars équipés, appareils agraires.

Charrois : ceux qui avaient des bêtes de somme devaient des corvées.

Charronante : bois de charronante, utilisé par le charron, ce qui s'utilise pour les chars.

Chassièrre : garde-manger pour le fromage et le beurre.

Chaudière en cuivre : récipient avec couvercle et anse.

Chausse (haut de) : vêtement d'homme allant de la ceinture aux genoux, culotte.

Chaver : creuser, extraire, tirer de la terre.

Cheptel, chetel : cheptel vif.

Chevet : coussin, oreiller, font partie de la literie.

Chilandes : huisseries pour les portes et fenêtres.

Ciel de lit : structure de bois et de tissus, placée au-dessus du lit.

Clavile : bijou avec chaîne, fait souvent partie d'un sautoir, d'un collier.

Cleux de paille : bottes de paille après battage.

Clinquaille (quincaillerie) : articles en métal forgés à Saint-Etienne.

Coche, porche : vieille truie que l'on a engraisnée.

Coche d'eau : bateau pour le transport des voyageurs sur les fleuves et rivières.

Coiffes de chanvre : écheveaux.

Coin : bloc de métal qui reçoit en creux la gravure d'une des deux faces d'une pièce de monnaie. La frappe nécessite deux coins, l'un pour le droit et l'autre pour l'avers, entre lesquels le flan recevra une double empreinte. Procédé abandonné sous Louis XIII et remplacé par la frappe mécanique au balancier, après beaucoup de difficultés et la résistance des ouvriers monnayeurs qui perdaient leur travail.

Coite : matelas.

Colon, colomb (droit de) : le granger ou fermier, ayant ensemencé le champ, avant de quitter le domaine pour cause de vente, disposait d'un droit sur la moitié de la récolte.

Commode : meuble bas à deux ou trois tiroirs pour ranger des vêtements et du linge de maison (draps, serviettes, torchons, mouchoirs).**193**

Communauté d'habitants : groupe de personnes qui habitent le même lieu et qui ont les mêmes usages. Division fiscale. A Montbrison, en 1789, il y avait 364 communautés d'habitants dans le bailliage. Dans celui de Bourg-Argental, 48, soit 412 au total. A la même époque, il y avait 249 paroisses, plus 63 paroisses frontières enclavées.

Communaux : terres appartenant à la communauté, surtout dans les montagnes. Les monts du Forez étaient constitués de communaux immenses, au-dessus d'une certaine altitude (Hauts de Chaumes).

Conche : pièce de bois supportant le pressoir d'où soutirer le vin à la conche (première catégorie), c'est aussi une auge de pierre (Saint-Laurent-la-Conche).

Conil : lapin domestique.

Consure : échelle à claire-voie placée sur un char à quatre roues, de chaque côté, pour transporter le foin.

Coquemar : récipient en cuivre pour faire chauffer l'eau.

Corvée : obligation pour le tenancier de contribuer à l'entretien des chemins et des bâtiments du seigneur. Disparaît au cours du siècle.

Cotte : jupon de dessous des femmes.

Coutumes : droit payé par les artisans et les marchands.

Couverte : couverture en laine de pays ou en rognures (chutes de tissus).

Créance : droit que l'on a de demander à l'échéance, à quelqu'un, le paiement d'un billet qu'il a signé.

Crédence : buffet.

Crochet : balance romaine.

Crosse : grand clou de section carrée, forgé à la main, tête rabattue pour les chevrons.

D

Dad, dard : faux à large lame courte pour les graminées.

Daille : faux plus spécialement pour l'herbe du pré.

David, davier : barre de fer, aussi crochet de serrure pour les forcer.

Dégrappoir : croc pour soulever le chapeau dans la cuve et le briser, dégrapper.

Déguerpissement de biens : abandon en gage pour cause de non-paiement de droits.

Denerce : valeur d'un denier, d'où le mot denrée (une denrée de cire, de miel, de pain).

Déparocher : ôter les pierres des champs pour faciliter la culture, épierrier.

Déraisonner une terre : rompre le rythme de l'assolement habituel, dessoler une terre.

Détaupé : pré détaupé, où les taupes ont été détruites et la terre dispersée.

Dévaluation : procédé qui consiste à abaisser la valeur d'une monnaie par rapport au poids de l'or ou de l'argent qui la définit.

Devantier : tablier de cuisine pour femme.

Dîme, dixme : taxe de 10 % sur les récoltes, prélevées par l'église, augmentée à 12 % et même à 20 % au XVIII^e siècle. Elle était sujette à de nombreuses fraudes. Elle n'était pas levée sur le lait, le beurre et les fromages. Les $\frac{3}{4}$ allaient au seigneur et le $\frac{1}{4}$ au curé (la portion congrue).

Dîme abonnée : on s'abonnait à la dîme pour une somme fixe.

Dîme usurpée : taxe d'église prélevée par le seigneur.

Directe d'une seigneurie : elle est composée de censives soumises à une fiscalité seigneuriale. Les terriers (ou lièves) énumèrent les reconnaissances de censives. Le seigneur laissait s'accumuler les arrérages de cens. Au bout de 30 ans, où le cens était prescrit, il saisissait les biens. On réglait souvent la vingt-neuvième année pour éviter la saisie.

Dixième : impôt en principe payé par tous, du dixième des revenus. Il avait été créé en 1710 par Louis XIV pour financer ses guerres. Mais comme beaucoup d'impôts, il a continué à être perçu pendant tout le siècle. (disparu à la Révolution).

Dolore, doloire : hache de sabotier.

Douler les pierres : les raviver avec la boucharde, marteau à croisillons.

Draille : chemin creux.

Dressoir : partie du meuble placée en haut du buffet, avec un rayonnage pour assiettes de faïence décorées.

Droguet : drap de laine plus fin que le bureau et la bure.

Drouille : cadeau, pot-de-vin, fait sur les ventes (voir épingles).

E

Echelles de char : ridelles avant et arrière du massot.

Ecot : part attribuée en argent ou en terre, lors d'une succession et d'un achat.

Ecouassac : fléau de battage.

Ecu : monnaie française au début en or, puis en argent, valant 5 livres.

Egalation de cens : un propriétaire doit faire appel à tous les propriétaires d'un bien pour récupérer les parts de cens.

Elevades : cadres, montants de portes en bois, jambages d'une ouverture.

Emoleur : aiguiser de couteaux (Saint-Etienne).

Emphithéose : bail à cens, concession temporaire et perpétuelle du domaine utile d'une terre à charge de cens.

Enchants, enchans : jambages en bois d'une ouverture.

Encrumes : ridelles latérales du massot (chariot).

Enfarges : chaînes ou liens limitant les mouvements d'une bête.

Engravée : (armoire engravée), partiellement incluse dans l'épaisseur du mur.

Enrichisseur : fabricant de gardes d'épées (Saint-Etienne).

Épingles : pots-de-vin donnés au vendeur pour sa femme et ses enfants (à l'origine pour la mercerie de l'épouse), les droits devaient être versés aussi sur les épingles mais il y avait de nombreuses fraudes, le seigneur pouvait demander l'estimation du bien vendu.

Echanaux : rigoles d'écoulement en terrain humide pour drainage, petits ruisselets.

Esguide d'étain : ustensile de cuisine.

Esquinson, équinson : linteau de porte palière, chambranle.

Essart, essarter : défricher une terre pour la mettre en culture. Droit d'essartage, novalles, droit dû au seigneur.

Estampille : Marque apposée sur les meubles à partir de 1751, garantie de fabrication.

Estra, être, aître : galerie de bois couverte pour le séchage des récoltes.

Estrousse : ce qui sera récolté. Récoltes d'un domaine qui seront attribuées par adjudication. Avoir l'estrousse : possibilité d'exploiter.

Etendar, empar : grand gond pour portail et porte de grange.

Etendes de chêne : pièces choisies et travaillées qui deviendront des cadres, des montants de portes et fenêtres.

Etroubles, éteules : chaumes après la moisson.

F

Faïence, faïance : assiettes décorées apparues au début du XVI^e siècle, vers 1650 en Forez, chez les bourgeois, exposées sur les rayons du dressoir.

Fer à passer le linge : fer à repasser.

Fermier : paysan tenant un domaine à ferme, les fermiers des privilégiés ne payaient que la moitié de la taille.

Fermier général : office acheté très cher, il y en a 6 en France qui consiste à avancer de l'argent au roi et à se rembourser en percevant l'impôt à sa place, avec d'énormes bénéfices.

Fessoir, fessor : houx pour travailler la vigne.

Festage, faitage : droit à payer au seigneur pour la construction d'une maison.

Fêtre : faîte d'un toit.

Feu : terme qui désigne un foyer comportant de 5 à 7 habitants.

Feudiste : commissaire feudiste, il rénove les terriers.

Fin : métal d'une grande pureté, l'or à 24 carats est appelé or fin.

Flan, flaon : morceau de métal plat et circulaire destiné à recevoir les empreintes d'une pièce de monnaie.

Flattir : battre les feuilles de métal pour obtenir la bonne épaisseur du flan.

Florin : monnaie d'or de Florence, appelée ainsi à cause de la fleur de lis qui l'ornait, supplantée par le ducat de Venise à partir du XV^e siècle mais qui a continué à être utilisée au cours des siècles suivants.

Forain taillable : habitant d'une paroisse voisine, imposé dans la paroisse où il a du bien.

Formée : quantité de pisé pour mouler une hauteur prévue, une banchée de mur entre deux liens de chaux (en général d'une ½ toise, 96 cm).

Fourbisseur : polisseur d'armes à Saint-Etienne.

Fournage : droit pour usage du four banal ou pour cuire le pain chez soi.

Franchise : droit payé par un étranger pour participer aux franchises (avantages) d'une ville.

G

Galinière : porche couvert d'une église, ouvert sur les côtés.

Garde-paille : paille.

Garde-robe (garderobe) : grand meuble à plusieurs armoires pour ranger les vêtements et le linge de maison. Le mot vient de *rober* : voler, la garde-robe nous gardait des voleurs.

Garlande : ferrure pour tenir le battant d'un portail d'entrée et permettre la rotation, on dit aussi virant.

Garnasse : bois couvert de pins rabougris, taillés pour donner de nombreuses branches destinées à faire des fagots, les garnes employées à allumer le feu dans la cheminée.

Gasse : endroit marécageux.

Gavots : nom donné aux montagnards, propriétaires de vignes sur les coteaux.

Girandole : chandelier à plusieurs branches, généralement en argent.

Gonelle : robe en étoffe assez grossière.

Goule de four : pierres taillées en forme constituant l'entrée du four posées en arrondi au-dessus de la sole du four.

Gouve, goiarde, gouille : grosse serpe pour couper les arbustes, les branches pour faire les fagots.

Goy : serpe.

Goy a bocheret : serpe à couper les buissons.

Grénétis : cordon constitué d'une succession de points, sur le pourtour d'une monnaie pour éviter le rognage.

Grisson : tissu de laine rouge pour rideaux de lits à colonnes.

Guirlandes : ferrures pour tenir un battant de portail d'entrée, dits aussi vivants (voir aussi garlande).

H

Hatière : hatier, grand chenet de cuisine muni de plusieurs crochets superposés.

Hermière : terre en friche.

Hermine : outil pour travailler le bois, creuser un tronc d'arbre.

Herminette : outil de charpentier, de tonnelier.

Homme levant et couchant : terme de terrier, paysan qui reste au service du seigneur sur la même terre.

Homme vivant et mouvant : homme de paille, il achète au nom de l'église, appelé aussi vicaire de la mainmorte car l'église ne peut payer des droits.

Hôpital, hospice : maison pour pauvres entretenue par la charité publique.

Hore, hort, hortailles : le potager et les légumes courants, appelés aussi herbes, herbage.

Hoste : aubergiste.

Houseaux : chausses de laine non dessuintée pour être imperméable et assurer la protection des jambes en couvrant le dessus du sabot, en cuir pour les riches.

Huitain : droit de 1/8 du prix de vente au détail des produits vendus par les fermiers à leur compte.

I

Introge : redevance payée sur les mutations d'héritage ou milaods.

Investisons : quittance des droits de mutation, droits à acquitter pour entrer en possession d'un bien fond acheté et enregistré, laods, lods.

J

Jarousse : pois cassé, gesse, plante fourragère grimpante, utilisée verte pour l'alimentation humaine et sèche pour l'alimentation des animaux.

Jetons : utilisés pour compter sur une abaque, médailles ou de nécessité (au cours d'un siège).

Jouilles ou chanvres : lanières de cuir pour attacher les bœufs au joug, garnitures du joug.

Journée de manœuvre : journée de travail due au seigneur, corvée.

Juge : administrateur chargé de l'administration et du contentieux d'une seigneurie.

Justaucorps : vêtement à manches, étroit, qui serrait le corps et descendait aux genoux, passé de mode au XVIII^e siècle.

L

Laine barrée : la couverture était à bandes blanches et marron alternées (les bandes étaient à 1 ou 2 pouces, 5,2 cm de large).

Langues : langues de bêtes abattues par le boucher, mets fin pour les chanoines. Elles étaient taxées, elles étaient fraîches et salées. Mais les bouchers allaient abattre en dehors des villes pour éviter la taxe et déclaraient que les langues étaient mangées par leurs chiens.

Laod : droit sur la vente d'un bien, du latin *laudere*, louer, approuver, la vente était approuvée par le seigneur, on l'appelait la directe, elle représentait 1/6 du prix de vente, mais elle variait beaucoup et donnait lieu à d'âpres discussions.

Layette : tiroir d'une garde-robe ou d'une armoire.

Lèchefritte : récipient placé sous une broche pour recueillir le jus du rôti.

Légitimes : droits de légitimes ou légitimaires, droits d'un héritier à profiter d'un héritage provenant de ses parents (droits maternels et paternels).

Leyde : droit de place payé par le marchand sur le marché, affermé au leydier.

Liard : pièce de monnaie de peu de valeur, valant 3 deniers, frappée à partir de 1644.

Lieurette : sentier, passage pour la servitude d'une terre, utilisé à pied seulement.

Liève : cahier annuel portant les noms des censitaires et la redevance due par chacun d'eux (cens et servis).

Lignier : tas de fagots, fagotier.

Linceul : drap de lit en chanvre ou en toile fine.

Lit garni : bois de lit avec garde-paille, couette, couestre en balouffe ou feuilles de hêtre, draps, couvertures, chevets, ciel de lit et rideaux. Il peut être à la montagne, à la duchesse, avec ciel de lit, à la polonaise, placé le long du mur, à colonnes aux 4 coins avec ciel de lit et rideaux, lit tombeau, lit coffre, enfermé dans un placard.

Litte, latte : sorte de verchère, terrain herbu.

Louis d'or : monnaie française en or, créée en 1640 à l'effigie du souverain et frappée jusqu'en 1792. En 1726, il sera fixé à 24 livres.

M

Maie : pâtière, pétrin pour le pain.

Maille : monnaie de petite valeur, valant ½ denier, obole.

Mailler : jointoyer les pierres à la chaux, crépir.

Mainmorte : (fonds tenus en). Ils ne payaient ni laod, ni milaod mais faisaient retour au seigneur si on était sans postérité.

Mandement : venu du latin *mandare*, charger quelqu'un d'une mission, désigne une seigneurie.

Manse : étendue sur laquelle s'exerce l'autorité du seigneur, soumise à sa rente noble.

Mansion : elle regroupe les bâtiments d'habitation et d'exploitation du seigneur mentionnaire et ses terres.

Mareschalerie : droit payé à un officier que le seigneur envoyait pour contraindre aux corvées.

Marre : pic à deux extrémités pointues de part et d'autre du manche pour les gros travaux dans les terres. Un marrare est un ouvrier qui utilise cet outil. C'est aussi le nom donné aux ouvriers des provinces voisines venus accomplir des travaux dans les vignes.

Massot : char à 2 ou à 4 roues, une massottée est portée par un char à ridelles, de côté, fixes et échelles mobiles à l'avant et à l'arrière.

Meridie (a) : au midi, confins d'une terre, d'une vigne.

Mesnie : ensemble des personnes qui vivent dans une maison.

Milaod : droit payé sur l'héritage, à moitié du laod, 1/12 du montant de l'héritage. Les donations du père à ses enfants étaient exonérées.

Mort Bois : genêts, broussailles.

Muage : droit payé au seigneur dans les mutations de fonds censuels.

Municipalités : découpages administratifs formés en mai 1788, sous Louis XVI, après de longues et laborieuses négociations. Les communautés d'habitants ont été groupées pour obtenir des paroisses plus importantes.

N

Nankin : tissu de coton de couleur jaune clair qui se fabriquait à Nankin en Chine.

Nombles : échines des animaux abattus par un boucher.

Nommée : acte notarié qui se faisait à chaque mutation de seigneur (vente, héritage) et annoncé les trois dimanches suivants consécutifs à la messe.

Novaille : droit payé sur la première récolte d'un terrain défriché.

Novales : redevance à acquitter pour l'essartage d'une terre, pour défricher le sol et le mettre en culture.

Nuncupatif : testament nuncupatif, dicté et écrit entièrement à la main du notaire royal, en présence de témoins. Le notaire en assure la connaissance au testataire par une lecture qui doit être comprise.

O

Obits : service de messe pour un défunt. Obituaire : registre donnant la liste des morts de la paroisse.

Obole ou maille : monnaie de peu de valeur, valant ½ denier.

Offices : charges des services publics que le roi conférait par lettres de provisions. Les officiers étaient titulaires de leur charge. C'était une question d'argent. On achetait son office, on pouvait le vendre, le fils en hériter.

Olla, olle : vase, pot de terre, souvent récipient assez plat avec une poignée.

Organsin : fil de soie formé de 2 fils de soie grège tordus dans le même sens puis retordus dans l'autre sens (terme de passementerie).

Ortailles : légumes.

Ourdissoir : roue horizontale dont l'axe vertical porte 6 ailes sur lesquelles le tisserand ourdit la matière textile : il prépare les fils de la chaîne pour permettre de les monter sur le métier, une ourdisseuse.

P

Pacage : droit de faire pâturer les bestiaux.

Paillat : moule en paille ou en osier pour tenir la pâte avant la cuisson.

Palard : caisse en bois munie de brancards, pour transporter des cailloux.

Palons de bêche : c'est la partie en bois de l'outil, d'une seule pièce.

Pâquier : parcelle de pré de peu de valeur, recouverte de mauvaises herbes et de buissons, friche où paissent les bestiaux.

Parbattre : 1) crépir ou recrépir un mur,
2) tirer le premier grain grâce à un choc.

Parcelle fiscale : circonscription territoriale couvrant une paroisse, rarement deux ou réunissant plusieurs hameaux appartenant à une ou deux paroisses différentes. Chaque année, au mois de juillet, les imposés de la communauté d'habitants désignaient un ou deux consuls chargés de la levée de la taille. Ils étaient responsables sur leurs deniers de la bonne perception des impôts.

Parsonniers : personnes travaillant en groupement familial, sous le même toit, le même feu, au même pot (partage de la nourriture). On dit aussi les personniers. Les parsonniers peuvent prendre ensemble un même domaine à grangeage.

Pasche : convention, accord entre deux parties.

Péage : droit de passage sur un pont ou sur une route, droit d'entrée dans la ville pour les bestiaux.

Pelousses : fruits de l'églantier, pialousses, prunelles du prunelier.

Pension : rente foncière et perpétuelle.

Pente : une pente de lit de tissu ou de tapisserie, partie du rideau de lit à colonnes.

Peschis : pêcherie, vivier à poissons.

Petases : Larl de poitrine.

Peyrol : chaudron en cuivre rivé, de grande capacité, de 30 à 200 litres.

Pieux : pioche à deux grands becs, lourde, pour travailler la vigne.

Pistole : ancienne unité de compte populaire valant 10 livres, les pistoles espagnoles ont envahi la France après le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche.

Pitance : denrées, comestibles.

Pîte : monnaie de très peu de valeur, valant ¼ de denier ou ½ obole.

Plaît (relief, rachat) : les seigneurs faisaient payer un droit : le plaît pour l'autorisation de vendre (vient de *placitum* : ce qui approuve) et le laod pour exercer le droit de préférence.

Planche de fromages de Roche : elle contient 6 fourmes.

Plane : sorte de rouleau passé sur les terres labourées.

Pois carrés, jarousses, jarosses : sortes de fèves, gesses, pois se consommant verts pour les humains et secs pour les animaux.

Poiscaille, poischaille : toutes sortes de poissons.

Potager : four à braise, plaque de cuisson ou pierre ajourée pour placer les récipients.

Presse : barre de fer pouvant servir de levier.

Prêt sur gage : pour emprunter, l'emprunteur devait fournir un gage (une caution), une terre que le prêteur prenait en cas de non-paiement.

Procureur fiscal : il représentait les intérêts du seigneur (procureur d'office) et de la collectivité auprès du juge. Il était chargé du paiement des droits féodaux et des rentes au seigneur. Il présidait à l'exécution des corvées et recevait les aveux et reconnaissances de cens.

Provignage : technique qui consiste à multiplier les plants de vigne par couchage en terre de la souche entière, les rejets de cette souche donnaient de nouveaux plants.

Provins : ceps obtenus par provignage.

Q

Quarte : redevance en nature du quart de la récolte, appelée aussi champart, terrage, agrière, tasque.

Quint, cinquain : bail à cens au 1/5 de la récolte.

Quint ou requint : redevance pour les mutations de cens au 1/5 du prix de vente.

R

Rachat : voir plaît.

Racines : carottes potagères.

Rase, raze : fossé profond aux limites des parcelles pour drainer les terres et les vignes. Rase : zone inculte entre deux parcelles et n'appartenant à personne.

Ratine : couverture de cheval mais aussi drap de laine avec les poils au dehors pour veste, manteau, culotte de ratine brune.

Recadetter une cour : paver de pierres et de galets.

Reconnaissance : le propriétaire d'une terre doit reconnaître devant le seigneur, en présence d'un notaire, la terre concédée, en désigner les limites, les cens et les servis et promettre par serment de satisfaire aux obligations qui pèsent sur elle. Les reconnaissances étaient consignées sur un terrier ou liève. Un tenancier pouvait ne pas reconnaître un bien.

Rédimer : racheter un bien.

Relief : voir plaît.

Reille de fer : coutre, barre de fer servant de soc à l'araire, ou pointe, fer de lance. On appelle sanreille une terre légère, facile à travailler.

Relâche d'une terre : elle a appartenu à un ancêtre, mais l'actuel propriétaire doit s'en défaire au profit d'un proche pour acquitter des droits légitimes, ou non-paiement d'un droit clérical consenti à un frère devenu prêtre.

Remailler une muraille : rejointoyer les pierres à la chaux, réparer.

Réméré, vente à réméré : droit de reprendre le bien vendu en remboursant le prix de vente et les frais d'acquisition. Peut se faire sur une période de 1 à 5 ans.

Rente : un marchand, bourgeois ou notaire prêtait de l'argent à un propriétaire qui lui rendait chaque année un intérêt, généralement à 5 %, au denier 20 (1 denier pour 20).

Rente viagère : revenu que l'on perçoit toute sa vie mais qui ne passe pas aux héritiers.

Retroubler une terre cultivée : remettre en culture le sol d'un étang asséché.

Revirée : toile revirée façon Venise, broderie au point de Venise.

Rière laod : droits qui se montaient au 1/36 du prix de vente (1/6 du laod), en cas de milaod, ils étaient au 1/72. Le délai de paiement était de 30 ans, beaucoup ne payaient qu'au bout de 29 ans pour éviter la saisie par le seigneur.

Riolet : petit ruisseau.

Romaine (balance) : balance romaine, on dit aussi poids.

Rosat (sucre rosat) : sucre proche du sucre d'orge.

Rousse (toile) : autre nom de la bure, du bureau, toile grossière.

S

Sagnat, saynaz : pré humide.

Sapine : bateau plat servant à transporter des marchandises sur la Loire, rambertes ou roannaises, longueur : de 28 à 30 m, largeur : 3,60 m, portant 20 tonnes de charbon ; prix : 180 livres l'une.

Saumerie : portion de grange ou de jardin.

Saunerie, saulnerie : grenier à sel.

Seigneurage (droit de) : partie prélevée par le roi sur toutes les émissions monétaires.

Seigneurie : domaine sur lequel le seigneur a autorité, voir mandement.

Seillon : seau de bois, cerclé de fer ou d'ambre (osier), sans anse, avec poignées, seillot, seillou.

Semeuse : semoir manuel.

Serraille : serrure.

Servabiat : outil à faire les fossés, les biefs, appelé aussi taille-pré.

Servante : support de poêle pour l'âtre, trépied de fer.

Serve : mare, étang de petite dimension.

Servis : terme en usage en Forez et Lyonnais pour désigner le cens. Les cens étaient réglés en nature et en argent et les servis toujours en nature (blé, froment, seigle, gélines, charroirs...).

Sol : monnaie de billon valant 1/20 de livre.

Sommier : poutre maîtresse, entrant d'une ferme de la charpente du toit.

Sou pour livre : honoraire d'un notaire sur le montant des ventes qu'il traitait, représentant 5 % de la somme inscrite.

Suivant : agneau de l'année, on disait une brebis et son suivant.

Syndic : personne nommée pour représenter la paroisse, élue par les imposés.

T

Tâche : redevance en nature au taux variable.

Tâches : partage au quart fruit, partie de récoltes.

Taille : impôt perçu par le seigneur pour le roi.

Taisible : communauté familiale permettant aux membres d'une même famille d'échapper au fisc du seigneur.

Tarore : tarière, mèche à bois grossière.

Tas de bois scié : cube de 4 pieds d'arête (1,30 m) et d'un volume de 2,197 stères pesant entre 800 g et 1 kg.

Tenure : toute terre concédée par le seigneur.

Terrier : c'était un recueil constitué des reconnaissances de biens, faites à un seigneur devant notaire par l'ensemble des tenanciers d'une seigneurie. Chaque reconnaissance comportait l'énumération des parcelles tenues, leurs limites et les redevances en nature et en argent dues par les tenanciers. Renouveler un terrier coûtait très cher. Il fallait à un feudiste 5 ou 6 ans pour réaliser un terrier de 200 articles (terrier moyen) et de nombreuses vérifications. Bien entendu les procès étaient inévitables et nombreux.

Thoue : bateau pour transporter les voyageurs sur la Loire à Roanne. Longueur : 6 à 12 toises (de 11,20 m à 22,40 m) valant de 16 à 20 livres.

Tinallier : cave où sont les cuves.

Tine : cuve pour le raisin.

Toile de ménage : toile de chanvre tissée à la ferme.

Toile plain : tissu particulier de chanvre grossier.

Trabe : grosse poutre du toit.

Trafourné : poutre de cheminée pour suspendre la crémaillère.

Traitant : personne qui se chargeait du recouvrement des impositions ou deniers publics, à certaines conditions inscrites dans un traité.

Trame : fil qui croise les fils de chaîne et qui est mis en place dans la navette du métier à tisser (Saint-Etienne).

Trémois : céréale de printemps comparable au seigle et qui ne reste que 3 mois en terre.

Trénée de chanvre : poignée de chanvre coupée à la serpe.

Tripode : trépied de cuisine.

Trosseaux : balle de marchandises.

U

Utile, propriétaire utile : il use de sa terre et en tire des profits.

Utile, seigneur utile : par opposition au seigneur direct, qui n'a que le cens, les servis et les laods.

V

Vaque : terre inculte, jachère.

Velte : règle graduée servant à mesurer la contenance des tonneaux, introduite obliquement dans le tonneau par la bonde.

Verchère : terre bien fumée ou plantée d'arbres fruitiers.

Verges : poutres, pannes de charpente.

Versouil (ou baise-main) : redevance payée au curé, casuel actuel.

Vicaire de la mainmorte : Voir homme vivant et mouvant.

Vin (bas), vinet, vinot : vin récupéré après le dernier passage, après avoir ajouté l'eau de rinçage.

Vinée : vin nouveau, vin pris à la conche du pressoir. **Un charroi à la vinée**, transport lors du passage de la vendange. Charroi dû comme impôt ou fermage d'un bien fond appartenant au seigneur.

Vingt : Usage d'une façon particulière de grouper par vingt. Six vingt (= 120), huit vingt (= 160), quinze vingt (= 300).

Virards : pièces de bois supportant les battants ou vantaux d'un portail.

Volant : grande faucille pour la moisson.

Vorse : osier sauvage.

Annexe V

Le temps qu'il fait de 1715 à 1789

1715 - Lyon est inondée, puis une grande sécheresse s'abat sur la région, les rivières sont à sec.

1716 - Grande sécheresse et perte de récoltes.

1718 - Eté très chaud, 36° à Paris, la floraison des arbres est en avance.

1719 - Chaleur excessive, la Seine est descendue très bas.

1722 - Hiver très chaud.

1723 - Chaleur extrême et grande sécheresse.

1729 - Cette période de chaleur est terminée, on retrouve un froid excessif en hiver.

1730 - En juillet grande sécheresse.

1733 - Grosse crue du Rhône.

1738 - Grande chaleur en août, 36°9.

1740 - Tremblement de terre en Ardèche, on a dû en ressentir les effets dans la région.
L'hiver a duré 7 mois. Une très grande sécheresse va suivre la fonte des glaciers des Alpes.

1743 - Eté très chaud.

1744 - Hiver très rigoureux.

1745 / 1746 - Eté très chaud.

1748 - Grande quantité de neige en février, sécheresse en été.

1749 - Les blés gèlent à Usson le jour de l'Ascension avec de la neige.

1750 - Grêle, les vignes sont ravagées.

1751 - La Seine et le Rhône débordent, été très chaud, 37 à 38°.

1752 (16 février) - Tremblement de terre à Nice, gros dégâts.

1753 - Juillet très chaud, 38°..

1754 - Hiver très dur et très long, été très chaud.

1755 - Froid rigoureux.

1759 - Réapparition de la comète de Haley.

1760 - Eté très chaud, crue de la Loire.

1762 - Sécheresse, il ne pleut pas de mars à août, été très chaud.

1763 – Eté très chaud, 36°2 en août à Paris.

1764 – Très fort gel en septembre et un demi-pied de neige à la fin du mois.

1765 - Eté très chaud, 40° à l'ombre à Paris le 20 août, inondations en juin.

1766 - Hiver très rigoureux, la Loire est prise par les glaces à Feurs, on peut la traverser jusqu'au 10 février, le Rhône est gelé.

1767 - Hiver très rigoureux et neigeux mais l'été est chaud.

1768 - Hiver très froid.

1789 - Eté très chaud, hiver froid.

1770 - Hiver très long et rigoureux.

1771 - Hiver long jusqu'au 12 mai, été chaud et sec.

1772 - Tremblement de terre en Forez.

1773 - Crue de la Loire.

1774 - Hiver doux.

1776 - Hiver très rigoureux, le plus froid depuis 1709, - 25°, vignes et noyers gelés.

1777 - Hiver clément.

1778 - Eté très chaud qui dura deux mois et demi, suivi de pluies torrentielles et de graves inondations.

1779 - Hiver long avec brouillards froids mais été très chaud.

1780 - Tremblement de terre à Embrun.

1788 - Sécheresse dans toute l'Europe, le Rhône et la Loire sont à sec, mauvaises récoltes.

1789 - Hiver très froid, - 22° 3 à Paris, 80 jours de gel, crue de la Loire.

1790 - Crue de la Loire, à Roanne, elle est à 8 m, le pont est emporté et la Loire change de lit à Saint-Just-sur-Loire.

Annexe VI

Les poids et mesures de l'Ancien Régime

La valeur des poids et mesures de l'Ancien Régime est difficile à évaluer car elle variait selon les paroisses et les villes du royaume et n'était valable que sur un petit territoire, ce qui ne facilitait pas les relations commerciales entre les villes et les provinces. Chaque petite région était jalouse de ses mesures.

Pour avoir une idée de la variété de la contenance d'un bichet de grain, voici la liste des villes du Forez avec la contenance d'un bichet :

Belmont :	24,44 l
Boën sur Lignon :	20 l
Bourg-Argental :	22,97 l
Le Chambon-Feugerolles :	17,15 l
Charlieu :	22,90 l
Couzan :	19,72 l
Feurs :	20,06 l
Firminy :	16,75 l
Maclas :	24,08 l
Montbrison :	19,72 l
Noirétable et Cervières :	22,49 l
La Pacaudière :	22,42 l
Pélussin :	25,63 l
Pommiers :	19,72 l
Rive-de-Gier :	34,36 l
Roanne :	18,72 l
Roche-la-Molière :	25 l
Saint-Bonnet-le-Château :	19,44 l
Saint-Bonnet-des-Quarts :	24,20 l
Saint-Chamond :	25,63 l
Saint-Etienne :	27,30 l
Saint-Galmier :	19,52 l
Saint-Genest-Malifaux :	33,72 l
Saint-Haon-le-Châtel :	19,72 l
Saint-Rambert :	20,33 l
Saint-Symphorien-de-Lay :	19,72 l
Sury-le-Comtal :	20,20 l
Urfé :	19,05 l

On ne peut donner qu'une approximation de la valeur en mesures actuelles car à l'époque, il n'y avait pas de contrôle, pas de mesure unique et pas d'étalon basé sur des mesures précises.

Les mesures usuelles sont soulignées.

Mesures de bois (les bûches)

La toise cube : 6,50 m²

Le moule, le tas de bois : 2,2 stères

La brasse : 2,7 stères

Les fagots

La charretée de bois (fagots) indéterminé

La traînée de bois en fagots : 4 douzaines de fagots

Le lien, la corde : ½ quintal 220/250 kg

Mesures de capacités du vin

L'année correspond à la charge d'un âne : de 80 à 100 litres

La quarte (1/12 d'année) : 7 à 9 litres

Le quarteron (1/8 d'année) : 10 à 12 litres

Le seau (1/6 d'année) : 14 à 16 litres

La chane : 12 à 20 litres

La chopine (setier) : 45 à 47,5 cl

La coupe : 1/4 de litre

La pinte (2 chopines) : 95 cl

Le pot (sermaize à Montbrison) : 1,9 à 2 litres

Le pot de Lyon : 1,06 litre

Le pot de l'archevêque de Lyon : 1,21 litre

La velte (8 pintes) : 7,6 litres

Le quartaut (9 veltes) : 68,40 litres

Les tonneaux

La sempote : autour de 100 litres (108 litres en Beaujolais)

La feuillette, tonneau marqué d'une feuillure, un niveau du liquide (2 quartauts) : 136, 80 litres

la barrique : 120 à 140 litres

la pièce (2 années), le poinçon, la charge : 200 à 220 litres

la benne : 300 litres

l'éminée : 320 litres

la queue (4 à 6 années) : 336 à 504 litres

le muid (en Forez, on appelle muid un tonneau de 600 à 800 litres)

la cuve (12 années) : de 1 000 à 2 000 litres

Les petites mesures de capacités

La roquille : 8 cl

Le posson (4 roquilles) : 12 cl

Le setier (2 possons) : 24 à 31 cl

Les mesures de grains

La mesure étalon était le bichet qui variait entre 16,75 litres et 34,36 litres en Forez selon les lieux. Il s'appelait aussi boisseau, carte, carton, livrot, livrou, (pour l'orge), métant, métier (pour le froment).

Carteron (1/2 bichet) : 12 à 20 litres

Coupe (1/3 de bichet) : 8 à 10 litres

Coupon (1/16 de bichet) : 1,2 à 2 litres

Dément (2 bichets) : 40 à 50 litres

Quartal, quarte (4 bichets) : 100 litres

Emine (8 bichets) : 200 litres

Septier, setier (16 bichets) : 400 litres
Saumée (3 à 4 setiers) : 1 200 à 1 600 litres
Pour l'avoine, on utilisait le ras (1/3 de bichet) : 10 litres

Le ras comble était de 1,5 ras

Le métier d'avoine (2 bichets)

Le litron : 0,813 litres

Le boisseau (16 litrons) : 13 litres

Le setier (12 boisseaux) : 156 litres

La livre de grain pesait de 300 à 850 grammes selon les régions

Le dément d'avoine (4 ras) : 30 à 40 litres

Il y avait plusieurs façons de remplir le bichet de grain, on le précisait dans les documents et les terriers :

Pelle, pèle, ordinaire en vidant sans tasser

Secousse, avec 1/12, 1/16, 1/20 et plus, en tassant de plus en plus

Comble, mesure bien pleine, avec 1/3 ou 1/2 en plus

Comble et chauchée, le double de la mesure ordinaire

Les mesures de longueurs

La ligne (diamètre d'un grain d'orge) : 2,25 mm

Le point (1/12 de ligne) : 0,18 mm

Le pouce (12 lignes) : 2,7 cm

La paume (34 lignes) : 7,4 cm

Le piéd (12 pouces, 144 lignes) : 31,69 cm

Il venait du latin *pedes* et était répandu dans toute l'Europe avec des valeurs différentes.

La perche (3 piéd) : 1 m

La brasse (5 piéd) : 1,584 m

La coudée (1/2 brasse) : 79,2 cm

La toise (6 piéd, 72 pouces, 364 lignes) :
à Paris : 1,949 m
en Forez : 1,567 m
à Saint-Etienne : 2 m
à Lyon : 2,56 m

L'empan (1/2 coudée) : de 20 à 26 cm

(C'était la largeur d'une main ouverte, doigts écartés, du pouce au petit doigt)

La lieue (3 000 toises) : 4 km au XVIII^e siècle

lieue de Paris (12 000 piéd) : 3,898 km

lieue des postes (relais) (13 200 piéd) : 4,288 km

Les mesures de poids

Obole : 1,3 mg

Grain : 5,3 cg

Denier (24 grains) : 1,27 g

Gros (dragme à Lyon) (72 grains) : 3,824 g

Once (8 gros) : 30,59 g

Marc, quarteron (8 onces) : 244,75 g

Livre (16 onces) 422 g à Lyon, 489,5 g à Paris, 418,75 g à Saint-Etienne, 410 g à Saint-Chamond,
407,93 g à Pélussin, Bourg-Argental

quintal (100 livres) : 48,95 kg

tonneau (2 000 livres) : 979 kg

Les mesures de surfaces

Point carré : 0,35 mm²

Ligne carrée (144 points carrés) : 0,05 cm²

Pouce carré (144 lignes carrées) : 7,32 cm²

Pied carré (144 pouces carrés) : 10,5 dm²
Toise carrée (36 pieds carrés) : 3,78 m²
Toise carrée de Paris : 3,80 m²
Perche carrée de Paris (324 pieds carrés) 18 pieds de côté : 34,2 m²
Perche ordinaire (400 pieds carrés) 20 pieds de côté : 42,2 m²
Perche carrée d'arpent (utilisée par les arpenteurs) : ½ are environ
Arpent carré, acre (100 perches carrées) : ½ hectare
Verge (1/2 arpent) : 2100 m²
Lieu carrée : 16 km²

Les mesures agraires

Pour les terres, les prés, les vignes, les bois

Cartonnée (surface ensemencée avec un carton de grains), appelée aussi bichérée, bichorée (surface ensemencée avec un bichet de grains), métérée (surface ensemencée avec un métier de grains) : 950 m² environ

Coupée, couparée, capotée en Roannais (surface ensemencée avec une coupe de grains) (1/6 de cartonnée)

Démenchée (surface ensemencée avec un dément de grains) (vaut 2 cartonnées) : 1 200 à 2 000 m²

Quartalée (surface ensemencée avec un carton de grains) (vaut 4 cartonnées) : 3 800 m²

Eminée (surface ensemencée avec une émine de grains) (vaut 8 cartonnées) : 7 600 à 8 400 m²

Sétéérée (surface ensemencée avec un setier de grains) : 1,52 hectares

Pour les vignes et les prés

Journal, journalée, seytive, œuvrée (surface de vigne travaillée en une journée de travail ou surface de pré fauché en une journée) : 750 à 800 m²

Clapon (1/4 de seytive de pré) : 200 m²

Démérée (3,5 à 4 cartonnées de vigne, ½ seytive de pré) : 400 m²

Pour les bois

Coupe de bois : 112 m²

Cartonnée de bois : 1 140 m²

Cartalée de bois (4 cartonnées) 4 560 m²

Les mesures de tissus

Ligne : 2,25 mm

Seizier (1/16 d'aune) : 7,42 cm

Partie (1/16 de seizier) : 0,46 cm

Aune 1,188 m à Paris, 1,24 m en Forez

Echevette, litre de soie (400 aunes) : 475,5 m

Grain, denier

Les mesures de foin

Brasse, brassée (quantité de foin prise avec les bras)

Faix de foin : 16 kg

Charretée de foin : 9 à 10 quintaux

Trousse, homme, hommée : 42 kg

Jetée de foin : ½ quintal : 25 kg

Massotée : contenance d'un massot (charrette) : 5 à 6 quintaux de foin

Aulne de foin sec 500 kg environ

Les mesures de volumes

Benne de charbon dans les mines :

114 litres à Saint-Etienne

169,10 litres au Chambon-Feugerolles

167,60 litres à Saint-Just-sur-Loire et à Feurs
130,50 litres à Rive-de-Gier
86,50 litres à Roanne ; 1kg de charbon = 2,37 litres
Ligne cube : 11,4 mm³
Pouce cube : 19,7 cm³
Pied cube
Toise cube : 6,5 à 7,4 m³

Les mesures diverses

Mesures de chaux

Boisseau : 23 à 25 kg
Charge : 30 à 40 kg
Setier : 160 kg
Emine (1/2 setier) : 80 kg
Benne (1/4 de setier) : 38 à 45 kg (il y en avait 3 sur un char)
Combre (1/8 de setier) : 20 kg

Mesures de plâtre

Quignon : de 23 à 25 kg

Mesures de fruits secs

Setier
Châtaignes, figues : 220 livres 107,7 kg
Farine : 105 livres 51,40 kg
Marrons : 225 livres 110,14 kg
Noisettes : 110 livres 53,84 kg
Noix : 140 livres 68,53 kg
Pignons : 100 livres 48,95 kg

Mesure de raisin

Setier : 170 livres 83,20 kg

Mesures d'huile

Cornue, corne, coraine : 70 cl
Carte ou lampe : 92 cl (1,025 kg)
Quarteron (1/4 de lampe) : 0,23 litre
Ânée : 72 litres
Poinçon (2 ânées) : 144 à 180 litres

Mesures de sel

Minot : 48 à 52 kg
½ minot : 24 kg
Quart, quartaut, quarte (1/4 de minot) : 12 kg
Octave (1/8 de minot) : 6 kg
Coupe, coppe : 3,3 kg

Bibliographie

- Andrias (Lise) et Bellème (Geneviève), *La Bibliothèque bleue*, Laffont, 2003.
- Aperçu de l'administration des finances de Necker*, 1787.
- Archives notariales, Diana.
- Archives Thiollier, Diana.
- Bluche (François), *Louis XIV*, Fayard, 1986.
- Bluche (François), *Louis XV*, Perrin, 2000.
- Bouchard (Russel), *Les armes à feu en Nouvelle-France*, 1999.
- Boucher (François), *Histoire du costume en Occident*, Flammarion, 2008.
- Boulenger (Abbé) A., *Histoire générale de l'Eglise*, volume VIII, librairie Ville, 1942.
- Bouyer (Christian), *Gaston d'Orléans*, Flammarion, 2007.
- Brossard, *Histoire du département de la Loire pendant la Révolution*, 1888.
- Bulletin historique du Périgord*, tome CXV, 1988.
- Bulletin de la société académique du Puy*, tome LXXXV, 2009.
- Bulletin de la société d'émulation du Bourbonnais*, tome LXX, 2001.
- Cahiers d'histoire*, tome XIX, 1976 et tome XXXII, 1987.
- Chaussinant (Guy), "Lafayette nous voilà", *revue l'histoire* n° 91, 1986.
- Ciani (Louis), *Les monnaies royales françaises*, 1928.
- Clairand (Armand), *Les monnaies de Louis XV*, Platt, 1996.
- Didier (Béatrice), *La littérature française, le XVIII^e siècle*, tome XI, Arthaud, 1976.
- Ehrard (Jean), *La littérature française*, tome IX et Mauzi (Robert), tome X, 1977.
- Epinat (Abbé), "Comptes d'E. Ollagnier", *Bulletin de la Diana*, tome XXXII, 1983.
- Erckmann-Chatrian, *Histoire d'un paysan*, J.-J. Pauvert, 1962.
- Faure (Roger), "Compter et écrire autrefois", *Village de Forez*, n° 85/86, 2001.
- Faure (Roger), "Une exploitation de mines de charbon sous le Premier Empire", *Bulletin de la Diana*, tome L, 1988.
- Faure (Roger), "Monnaies et prix pendant la Révolution française", *Village de Forez*, 1989.
- Faure (Roger), "Monnaies, revenus et prix au XVII^e siècle", *Mémoires et documents*, tome XXX, La Diana, 2002.
- Galéazzi (Michel), *Lexique numismatique*, 1993.
- Gallo (Max), *Histoire de la Révolution française*, Editions XO, 2008.
- Garnier (Josette), *Bourgeoisie et propriété en Forez aux dix-septième et dix-huitième siècles*, 1982.
- Goubert (Pierre), *100 000 provinciaux à Paris au dix-huitième siècle*, 1968.
- Gras (Jean-Louis), *Essai sur l'histoire de la quincaillerie à Saint-Etienne*, 1904.
- Grau (François-Marie), *Histoire du costume*, PUF, 2007.
- Gueniffroy (Patrice), *Le 18 brumaire*, Gallimard, 2008.
- Guillot (Jean) et Simonet (Georgette), "Vie et fiscalité à Champdieu au dix-huitième siècle", *Village de Forez*, n° 30, 34 et 38.
- Haspel (Guy), *Les exploitations agricoles dans le Montbrisonnais au dix-huitième siècle*, université de Lyon II, 1992.
- Jobert (Philippe), *Patrons du Second Empire en Bourgogne*, Picard. 1991.
- Labrousse (E), *Esquisse des mouvements des prix et des revenus en France au dix-huitième siècle*, Dalloz, 1933.
- Lachiver (M.), *Vins, vignes et vigneron*, 1988.
- Lane (Frédéric C.), *Venise, une république maritime*, 1970.
- Lemay (Hindie), *Vie quotidienne des députés aux états généraux*, 1987.
- Le Roy Ladurie (Emmanuel), *Histoire du climat*, 2 volumes, Flammarion, 1983.
- Maguin (Paul), *Les armes de Saint-Etienne*, 1993.
- Manceron (Claude), *Les vingt ans du roi, 1774-1778*, Robert Laffont. 1972.

- Manceron (Claude), *Le vent d'Amérique, 1778-1782*, Robert Laffont, 1974.
- Mercier (Louis), *Tableau de Paris*, tome IV.
- Mourre (Michel), *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, 8 volumes, Bordas, 1978.
- Mousnier (Roland), *L'assassinat d'Henri IV*, 1985.
- Napoléon (Charles), *Napoléon, mon aïeul, cet inconnu*, 2009.
- Patrimoine de la banque de France* (le), Editions Le Flohic, 2001.
- Poirier (Jean Pierre), *Turgot*, Perrin, 1999.
- Portafaix (Marie-Odile), *L'or brun au pays du diamant noir*, université de Saint-Etienne, 2002.
- Prajalas (Stéphane), "La gabelle et le sel dans la haute vallée du Lignon au dix-huitième siècle", *Bulletin de la Diana*, tome LXVI, 2007
- Prajalas (Stéphane), "Vivre à Sail-sous-Couzan à la veille de la révolution de 1789", *Bulletin de la Diana*, tome LXVI, 2007.
- Renaud (Jean), *La communauté des maîtres chirurgiens en Forez*, 1946.
- Roncière (Charles de la), *Histoire de la marine française*, Larousse, 1934.
- Roure (Louis du), "Le fusil français modèle 1777 et ses successeurs", *Académie de Mâcon*, tome XII, 2001.
- Rousseau (Francis), "Le grand livre des meubles", *Sélection du Reader's digest*, 1998.
- Rutilmann, *La corporation, les manufactures et le travail libre à Abbeville au dix-huitième siècle*, Piray, 1948.
- Salomon (E.), "Un domaine rural sous l'Ancien Régime : Lorme", *Bulletin de la Diana*, tome XXVII, 1943.
- Saby (Jean-Claude), *Ombres et lumière*, 2009.
- Sauve (Christian de), "Les châteaux disparus du Viallard et de Lair", *Cahiers de la Haute-Loire*, 2008.
- Tomas (F.), "Géographie sociale du Forez en 1788", *Bulletin de la Diana*, tome XXXIX, 1965.
- Wirth (P.), "La fièvre statistique", *Revue de Haute Auvergne*, tome XXXVII, 1961.

Table des documents

Action de 1 000 livres sur un corsaire en 1778	15
Question de l'académie des sciences de Bordeaux (Parmentier) en 1785	21
Almanach de la fortune (rue Quinquempoix) en 1720	22
Métier à faire les bas (<i>Encyclopédie</i>)	22
Battage en grange (<i>Encyclopédie</i>)	23
<i>Encyclopédie de Chambers</i> (page de titre)	25
Carte de l'étendue des parlements	30
Carte de la France industrielle au XVIII ^e siècle	31
Monnaies de Louis XV	35
Monnaies de Louis XVI	46
Vente de la terre et seigneurie de Grézieux en 1775	95
Note de réparations en 1771	103
Fusil de guerre, modèle 1777	113
Etat d'un fusil d'officier en 1770	115
<i>Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts</i> en 1733	118
<i>Ephémérides du citoyen</i> de 1770	119
Mesure de l'arc du méridien (méthode)	128
Vingtième des nobles et des privilégiés en 1770	133
Carte des provinces de France sous l'Ancien Régime	139
Carte de la France ecclésiastique sous l'Ancien Régime	140

Table des illustrations

Vaisseau l' <i>Artésien</i> de 1765 (maquette)	19
Vaisseau le <i>Héro</i> de 1778 (maquette)	19
Vaisseau le <i>Protecteur</i> de 1779 (maquette)	20
Vaisseau les <i>Etats de Bourgogne</i> de 1785 (maquette)	20
Une école de campagne tenue par un curé	23
La fonderie royale du Creusot	24
Portrait de Denis Diderot	26
Portrait de Jean le Rond d'Alembert	26
Portrait d'Anne Robert Turgot	27
Le port de Bordeaux sous l'Ancien Régime	27
Incendie de la barrière d'octroi du Pont Neuf à Paris en 1788	28
Un salon au XVIII ^e siècle	28
Versailles, aménagement du jardin anglais	29
Lit style Louis XV	61
Garde-robe	62
Armoire Louis XV	62
Commode en marqueterie	63
Siège à la reine	64
Banquette	65
Bergère à oreillettes	65
Table de jeux	66
Table chiffonnière et chaise à la reine	67
Chaise de canne	68
Vêtements ordinaires	78
Vêtements bourgeois	79
Vêtements de nobles	80
Tenue militaire	83
Madame de Pompadour	84
Marie-Antoinette	84
Château du Poyet (Chazelles-sur-Lavieu)	90
Château des Peynots (Saint-Paul-d'Uzore)	90
Château du Val-Joly (Sorbiers)	91
Maison à aître (Champoly)	91
Trébuchet d'orfèvre dans sa boîte	130
Paire de lunettes de colportage	131

Table des matières

1 - Histoire économique du dix-huitième siècle	page 3
2 - La monnaie utilisée au dix-huitième siècle.	32
- le système tournois	32
- le monnayage	32
- la comptabilité	34
- les monnaies européennes	34
- monnaies de Louis XV	35
- monnaies de Louis XVI	46
- les ateliers monétaires royaux	49
3 - Salaires et revenus au cours du siècle	49
4 - Le prix du pain	53
- mercuriales de la grenette de Saint-Etienne.	54
5 - Le prix des denrées alimentaires	56
- liste des inventaires utilisés	58
6 - Le prix du mobilier	59
7 - Prix des vêtements	73
8 - Valeur des domaines et des maisons	86
9 - Les matériaux de construction	101
10 - Le prix des terres	104.
11 - Le prix des prés, prairies, pâquiers, bois et vignes	106
12 - Le prix des outils du laboureur	107
13 - Le prix des animaux de ferme	107
14 - Le prix des outils du vigneron	109
15 - Chez les artisans et les marchands	109
16 - Les prix industriels	110
- le prix des armes	112
17 - Le prix des livres et des journaux	116
18 - Le prix des bijoux	119
19 - Le prix de la médecine	120
20 - Prix divers	121
21 - Charges et offices	129
22 - Impôts et taxes diverses	131
23 - Réflexions et commentaires	135
Conclusion	141
Annexe I - Comparaison des prix	142
Annexe II - Contrôleurs généraux des finances	142
Annexe III - Situation de la France en 1787	143
Annexe IV - Glossaire de l'Ancien Régime	144
Annexe V - Le temps qu'il fait de 1715 à 1789	157
Annexe VI - Les poids et mesures de l'Ancien Régime	159
Bibliographie	164
Table des documents	165
Table des illustrations	166

Cahiers de Village de Forez

La Diana

n° 92, 3^e trimestre 2011

Montbrison

Site : villagedeforez.montbrison42.fr

Siège social : Centre Social, 13, place Pasteur, 42600 Montbrison.

Directeur de la publication : Joseph Barou.

Rédaction : Joseph Barou, Maurice Damon, Claude Latta.

***Les cahiers de Village de Forez* sont publiés par le **Groupe d'histoire locale** du **Centre Social** de Montbrison.**

Comité de coordination : Geneviève Adilon, Joseph Barou, Pascal Chambon, Maurice Damon, Pierre Drevet, André Guillot, Claude Latta, Paul Valette.

Comité de rédaction : Geneviève Adilon, Daniel Allézina, Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Gérard Berger, Danielle Bory, Roger Briand, Albert Cellier, Pascal Chambon, Jean Chassagneux, Antoine Cuisinier, Maurice Damon, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, André Guillot, Joël Jallon, Marie Grange, Claude Latta, Gabriel Mas, Stéphane Prajalas, Jérôme Sagnard, Alain Sarry, Pierre-Michel Therrat, Paul Valette, Gérard Vallet.

Dépôt légal : 3^e trimestre 2011.

ISSN : 0241 - 6786

Impression : *Gravo-clés*, 65, rue Tupinerie, 42600 Montbrison.